

LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

CONSTITUANTE – LÉGISLATIVE – CONVENTION – DIRECTOIRE

PRÉFACE



L'accueil fait par le public à l'histoire illustrée de l'épopée impériale, *Napoléon raconté par l'Image*, nous a permis d'espérer qu'un récit analogue, des terribles et glorieuses journées de la *Révolution*, trop peu connues dans leurs détails, qu'une narration rapide, vivante, sincère, peuplée de documents artistiques, empruntés à cette époque mémorable, obtiendrait également un recueil aussi empressé, car l'intérêt du sujet n'est pas moins considérable, bien au contraire, et l'ensemble des pièces de toutes sortes qui témoignent de la grandeur tragique de cette période de notre histoire, est autrement varié, pittoresque et saisissant.

Il ne s'agit plus ici, en effet, de raconter par le menu l'épique existence d'un homme, mais la vie frémissante de tout un peuple, d'un peuple en révolte contre un passé oppresseur, d'une foule immense ivre de liberté et de justice, qui se rue vers un nouvel idéal social, ses fers brisés à la main, et dont l'image [illegible] chaque [illegible] figures sinistres et sublimes [illegible] presque toujours illuminées d'héroïsme.

Aussi, de même que pour l'Empire, nous nous sommes mis pour la Révolution en quête des peintures, des dessins, des estampes, des médailles, des autographes, des souvenirs historiques de toutes sortes. [illegible]

[illegible] pièces contenant [illegible] nombre de [illegible] deux mille dans cet album, qui sera comme une sorte de musée de la Révolution française, apprendra au lecteur que nos recherches n'ont pas

Par un choix très circonspect de documents [illegible], tous de l'époque, sauf quelques rares exceptions justifiées par des motifs purement [illegible] tiques, [illegible] voulu faire de ce vaste album une sorte de miroir où se reflète [illegible] fidèlement l'image de la Révolution, image à la fois héroïque et sinistre, [illegible] de sang [illegible] de [illegible] mais toujours grande [illegible] toujours belle. [illegible] nous souvenant de ce dialogue entre le comte Charles de Lasteyrie et Michelet [illegible] lui parlant de [illegible] et de [illegible] côté [illegible] exposé [illegible] « Mon ami [illegible] » Mais [illegible] « Mon [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] la famille royale. D'autres, au contraire, nous feront peut-être un grief d'avoir, quand il s'agissait de représenter les figures terribles et les actes impitoyablement énergiques des défenseurs de la liberté, trop exalté leur héroïsme farouche. A cela nous répondrons que malgré la richesse incontestable des documents révolutionnaires, la pièce décisive nous faisant quelquefois défaut, et que si, d'un autre côté, nous nous dispensons, dans le laconisme de nos commentaires, de flétrir solennellement, comme il est de mode aujourd'hui, tel acte de [illegible] désespérée, de barbarie terrifiante, accompli par ceux qui avaient assumé la tâche formidable de défendre la patrie contre l'Europe [illegible] aux frontières, et contre les traîtres [illegible], c'est que toujours revenant à notre [illegible] cette belle et profonde parole de Renan : « En faisant un choix dans les actes de la Révolution [illegible] en défendant [illegible] et en [illegible] l'autre, on se trouve acculé à des [illegible] Admettre les résultats obtenus par la [illegible] et en attaquer les ardeurs et les excès, c'est illogique. Ce [illegible] les excès de la Révolution qui ont produit ces résultats que l'on [illegible] »

Armand DAYOT.

MARIE-[illegible]

[illegible]

[illegible] portrait de Mme Vigée-Lebrun [illegible]

MARIE-ANTOINETTE-JOSÈPHE-JEANNE DE LORRAINE, ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE
À L'ÂGE DE QUINZE ANS

D'après une peinture anonyme (Musée de Versailles). — Cliché de MM. Neurdein frères.

MARIE-ANTOINETTE, REINE DE FRANCE, AVEC SES ENFANTS

D'après le portrait de Mme Vigée-Lebrun (Musée de Versailles). — Cliché de MM. Neurdein frères.

LOUIS XVI, ROI DE FRANCE



[illegible], COMTE DE [illegible]

[illegible] LOUIS XVI

[illegible]



LE DAUPHIN DE FRANCE (LOUIS XVII)

D'après un portrait de Mme Vigée Lebrun (Petit Trianon)

Cliché de MM. Neurdein frères.

[illegible] XVII [illegible] Louis XVI [illegible] Versailles [illegible] (Sept. 1795), âgé de [illegible]



CHARLES-PHILIPPE DE FRANCE, COMTE D'ARTOIS

[illegible] DE LOUIS XVI

[illegible] à Versailles [illegible] novembre 1836. Il [illegible] de Charles X.

[illegible] Descours, gravé par Dupuis.



[illegible]TH DE FRANCE, SŒUR DE LOUIS [illegible]

Née à Ve[illegible]

D'après [illegible] de Boz[illegible] (Collection de M. [illegible] Sac[illegible])

[illegible] pas [illegible] Mme E[illegible]beth [illegible] reurs [illegible] Recon[illegible] à la [illegible].

[illegible] de [illegible]

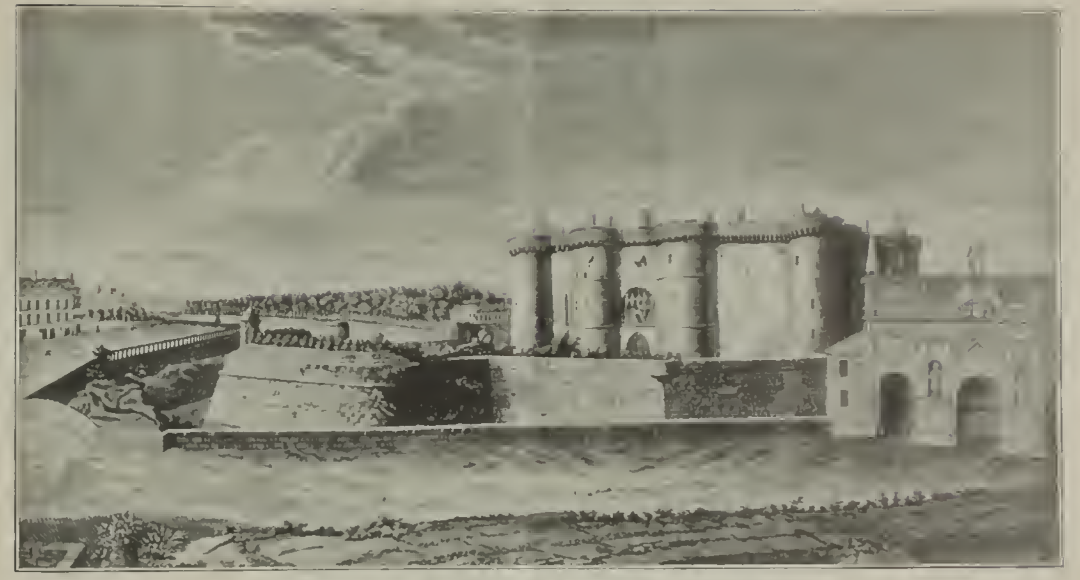


MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE

FILLE DU ROI LOUIS XVI

Née à Versailles, le 18 décembre 1778, devint cette fameuse duchesse d'Angoulême dont Napoléon avait pu dire : « Elle est le seul homme de sa famille. » Elle mourut à Frohsdorff, en 1851.

Dessin et gravure de Ch. de Michel.



[illegible]

Avec ses fossés, profonds de huit mètres et larges de vingt-six, ses [illegible] de dix pieds d'épaisseur au sommet des tours, de trente ou quarante [illegible] à la base, ses meurtrières armées, ses fenêtres garnies d'énormes barreaux de fer, mais surtout avec son passé plein de lugubres souvenirs, la Bastille était pour le peuple de Paris, le symbole toujours menaçant de l'arbitraire et de l'oppression. N'était-ce pas entre ses sombres murailles, dans ses oubliettes profondes qu'avaient été entassés les malheureux protestants après la Révocation de l'Édit de Nantes. N'était-ce pas là qu'avait souffert jusqu'à l'échafaud l'héroïque Lally, gouverneur de l'Inde, coupable d'offenses envers les courtisans. N'était-ce pas là enfin qu'avaient été enfermés Lenglet-Dufresnoy, Voltaire, Lang[illegible], Latude, cette victime [illegible] populaire de la Pompadour, La B[illegible], La Chalotais, Le Maistre de Sacy, et tant d'autres innocentes victimes. Cette abominable forteresse, cette prison infâme dont les murs [illegible] de sanglots et de cris d'agonie, apparaissait au peuple de Paris comme la sinistre image d'un passé tyrannique, et c'est [illegible] le nouveau droit des nations en la rasant jusqu'à la dernière pierre.

Une suite d'estampes très curieuses [illegible] entièrement tous les détails de ce siège mémorable.

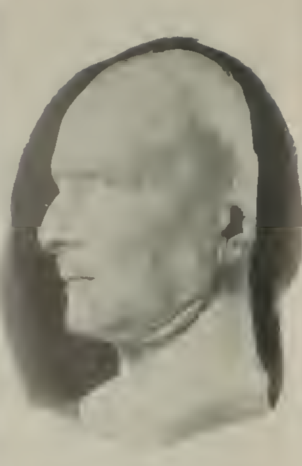
La première pierre de la Bastille fut posée le 22 [illegible]. La forteresse fut terminée en 1553.





[illegible] DE JEAN-JACQUES ROUSS[illegible] EN 1766

Par [illegible]



TÊTE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Moulée sur nature, vingt-quatre heures après sa mort, par Houdon

[illegible] Jacques R[illegible] Genève le 28 [illegible] Ermenonville, près de Par[illegible] 1778. — Comme Voltaire, [illegible] de quelques jours dans [illegible], il [illegible] pas la joie d[illegible] au triomphe des [illegible] révolutionnaires dont il fut le plus puissant propagateur par la publication du *Contrat social*, de ses *Discours*, de l'*Émile*. Ce dernier ouvrage fut condamné [illegible] fois à Paris et à Genève. Cette cond[illegible] à se réfugier sur le territoire de Berne; mais il en fut bientôt chassé. C'est alors qu'il se réfugia au village de Motiers, dans la principauté de Neuchâtel, où lord Keith lui offrit l'hospitalité. Las de la vie, avide de solitude champêtre, Rousseau vécut de longs mois dans cette douce retraite, bot[illegible]nt à travers les vertes campagnes, vêtu d'un costume arménien dont la vue causait une grande surprise aux paisibles habitants du canton. Nous supposons que c'est à cette époque, que fut exécuté par un compatriote de lord Keith, l'artiste anglais Allan Ramsay, de passage en Suisse, le curieux portrait d'un arrangement si bizarre, qui forme le centre de cette page.

Les restes de Rousseau furent enlevés le 20 vendémiaire, an III (11 octobre 1794) de la petite île des Peupliers, située sur l'étang d'Ermenonville, où ils reposaient, et transportés en triomphe au Panthéon, en vertu d'un décret de la Convention nationale rendu sur la proposition de Lakanal, qui demandait qu'une grande fête nationale eût lieu à la gloire de « l'homme de la Nature et de la Vérité. »



PORTRAIT DE VOLTAIRE A VINGT-[illegible] ANS

Par Largillière [illegible] une gravure [illegible]



[illegible]E, VIEUX

D'après [illegible] Houdon (Musée du Louvre) [illegible] M. Giraudon



[illegible] DE VOLTAIRE [illegible]

[illegible]

François-Marie Arouet de Voltaire, naquit à Paris, le 20 février 1694, et mourut à Paris, le 30 mai 1778.

Aussi bien que Rousseau, que Montesquieu, que Diderot, que d'Alembert, que Turgot, que Condorcet, qu'Helvétius, [illegible], dont on verra les portraits en tournant cette page, il contribua puissamment, par ses écrits, vaste satire contre les abus du passé, plaidoyer éloquent en faveur du peuple, au mouvement révolutionnaire de 1789. Aussi le peuple français crut-il de son devoir d'honorer sa mémoire en transférant ses cendres au Panthéon [illegible] 11 juillet 1791. Cette translation, dont une estampe de l'époque, contenue dans cet ouvrage reproduit la physionomie, eut le véritable caractère d'une fête nationale. C'est à cette occasion que M.-J. Chénier composa la strophe suivante que [illegible] dé[illegible] *Hymne aux mânes de Voltaire*

[illegible]

Ce dernier vers résume [illegible]ablement l'opinion de Gœthe sur Voltaire : « Voltaire sera toujours regardé comme le plus grand homme [illegible] littérature des temps modernes, et peut-être même de tous les siècles, comme [illegible] création la plus étonnante de la nature, création où elle s'est plu à rassembler une seule fois, dans la frêle et périlleuse organisation humaine, toutes les variétés du talent, toutes les gloires du génie, toutes les puissances de la pensée.



DENIS [illegible]

[illegible]



[illegible]



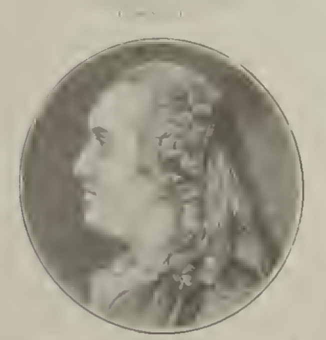
JEAN LE ROND D'ALEMBERT

[illegible] dans [illegible]

[illegible] par Cathelin



[illegible]



[illegible] par Watteau



[illegible]-JEAN-ANTOINE-NICOLAS CARITAT

MARQUIS DE CONDORCET

[illegible]-Reine [illegible]

D'après un dessin de Bouquet [illegible], gravé par Goubert



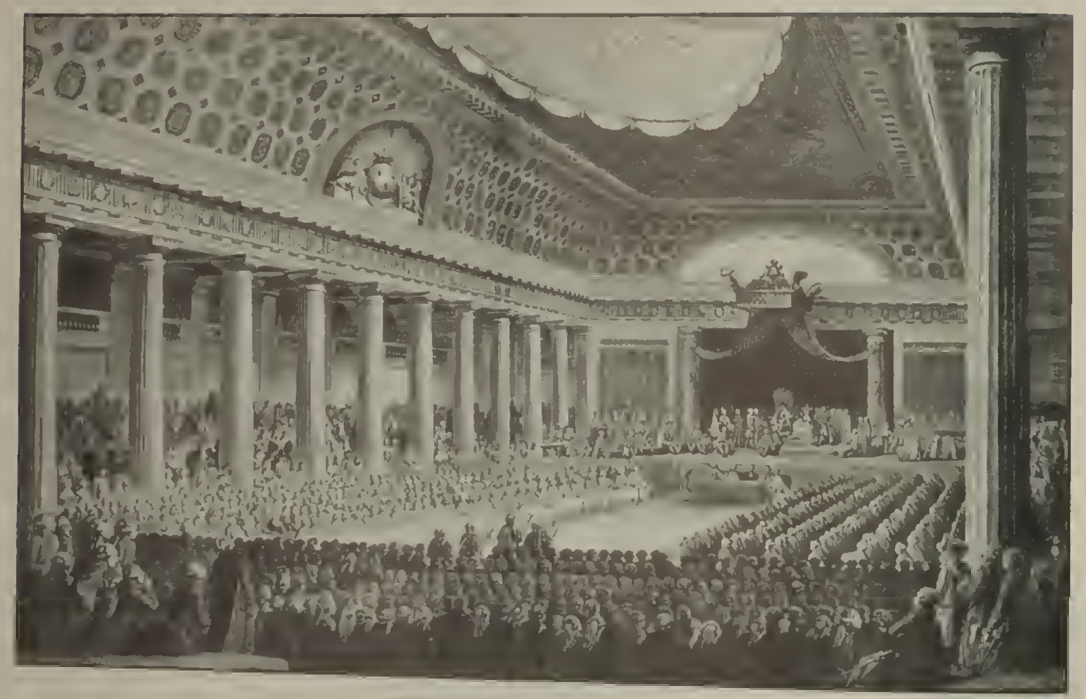
RÉUNION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX DANS LA SALLE DES MENUS-PLAISIRS, A VERSAILLES ([illegible] MAI 1789)
D'après le tableau de Couder. Musée de Versailles. — Cliché de MM. Neurdein frères.

Les derniers États-Généraux avaient été ceux de 1614, pendant la minorité de Louis XIII. Il y avait donc cent soixante-quinze ans qu'ils ne s'étaient réunis, lorsque Louis XVI, par suite de l'hostilité des Parlements et du refus des notables d'accorder des subsides, se trouva dans la nécessité terrible de les convoquer. La royauté était arrivée, de faute en faute, à son heure suprême, et cette mémorable séance est en quelque sorte le premier acte du drame lugubre qui se dénouera le 21 janvier 1793, sur la place de la Révolution.

Le Tiers-État était représenté aux États-Généraux par 621 députés, le clergé par 308, la noblesse par 285.

Bientôt la division se mettra dans l'assemblée au sujet de la question très importante du mode de votation. Afin d'avoir la majorité dans les délibérations les deux ordres privilégiés vont proposer le vote par ordre, tandis que les députés de la bourgeoisie, se conformant à la lettre et à l'esprit de leurs cahiers, demanderont, et finiront, mais au prix de quelle lutte, par obtenir le vote par tête.

Dans la composition ci-dessus le peintre nous montre le Directeur général des finances Necker, prenant la parole et entretenant les États de la crise financière où est plongée la France. A cette première séance des États-Généraux trois discours furent prononcés : l'un par le roi, l'autre par le garde des sceaux Barentin, le troisième par Necker.



[illegible] 1789

[illegible] graveé par Helman.

Cette [illegible] estampe [illegible] Monnet [illegible] historique, donne la physionomie générale de l'Assemblée [illegible] très [illegible] et très précis du cadre où se passe la scène. Au fond de la composition [illegible] le roi, assis sur son trône. Près de lui la reine. Comme dans la composition précédente, Necker [illegible] la parole. Le premier plan est occupé par la masse sombre des députés du Tiers. A droite du trône, le clergé; à gauche, la noblesse.



Cette jolie estampe, finement exécutée, et au dernier plan de laquelle on voit se dresser la tour de la Bastille, est ornée de la légende suivante

CONVENTION DE LA FRANCE

M. le duc d'Orléans et M. le marquis de La Fayette soutiennent M. Necker, qui foule aux pieds les instruments de l'esclavage et qui d'une main soutient la couronne de France et de l'autre le bonnet de la Liberté.



[illegible]

[illegible]



[illegible] DES NOBLES

[illegible]



MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS
Petite estampe populaire ornée d'attributs symboliques.



[illegible]

[illegible] des Estampes

Seu[illegible] et de rel[illegible] compo[illegible] gor[illegible] qui [illegible] l'on [illegible] ch[illegible] rappel[illegible] de Fra[illegible] toute [illegible] [illegible] D[illegible] [illegible] Orph[illegible] tendent [illegible] dans le ciel sans nuages voltigent des colombes portant des rameaux d'olivier, et des aigles étouffant des serpents dans leurs serres, la France, sous la forme d'une coquette Minerve parée de fleurs, danse en tenant d'une main un petit abbé poudré et de l'autre un bourgeois guilleret. Et c'est Louis XVI lui-même qui, sous les traits d'un Orphée, à catogan, dirige « le pas de trois » en pinçant du luth. Cette [illegible] aquarelle, touchante peinture d'une union éphémère, est comme le dernier adieu de l'art si gracieux du XVIII[e] siècle.

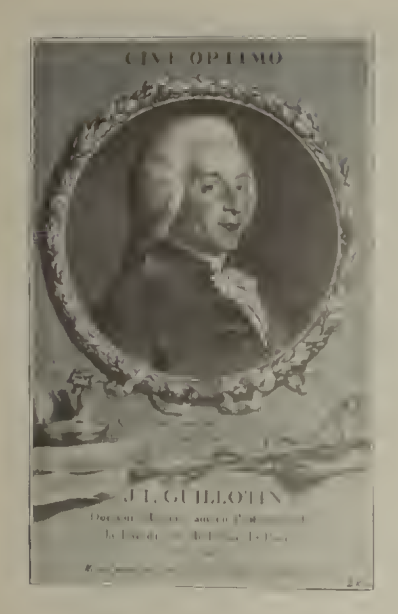
« VIVE LA DANSE ET LE PAS DE TROIS ! »
Aquarelle originale de Touzé



SERMENT DU JEU DE PAUME

D'après le tableau de David (Musée du Louvre). — Cliché de MM. Neurdein frères.

Dans l'impossibilité de vaincre la résistance de la Cour et des Ordres privilégiés, qui persistaient à combattre l'idée d'une assemblée unique où l'on voterait par tête, ce qui assurerait la majorité au Tiers-État, les députés du Tiers sur la proposition de Sieyès, se constituèrent en Assemblée nationale (17 juin). C'est à la suite de ce coup de vigueur, que les curés, malgré l'opposition de l'abbé Maury, emportèrent sur les prélats, la majorité pour la réunion au Tiers. La Cour irritée et effrayée fit fermer la salle des séances. C'est alors que, sur la proposition du député Guillotin, l'Assemblée nationale choisit pour lieu de ses séances la salle du Jeu de paume, dans le vieux Versailles. « ... Triste lieu, dit Michelet, laid, démeublé. Il n'en valait que mieux. L'Assemblée y fut pauvre, et représenta ce jour-là d'autant plus le peuple. Elle resta debout tout le jour, ayant à peine de bancs de bois... Ce fut comme la crèche pour la nouvelle religion, son étable de Bethléem. » — Le centre de cette belle composition si mouvementée, est occupée par le président de l'Assemblée nationale, Bailly, debout sur une table. Il tient d'une main la formule solennelle du serment fait par les députés de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient, et de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France.





SERMENT DU JEU DE PAUME (COMPOSITION ALLÉGORIQUE)

(Esquisse à l'encre et au lavis de Monnet. Collection du Musée Carnavalet.)

Joseph Guillotin fut un des membres les plus remarquables de la Constituante. C'était un savant très distingué doublé d'un doux philanthrope, et la célébrité qu'il devait au sinistre instrument qui porta son nom (et dont il ne fut pas d'ailleurs l'inventeur), lui était odieuse. Mais il ne faut pas ignorer que lorsque, le 10 octobre 1789, il demandait l'égalité devant le bourreau, et proposait un système d'exécution qui diminuât les souffrances du patient, c'était pour que la décapitation ne fût pas seulement réservée aux nobles. — C'est sur la proposition du docteur Guillotin que l'Assemblée nationale se réunit dans la salle du Jeu de paume.

Ce fut Bailly qui signa le premier, dit Michelet, et il prononça le serment si distinctement, si haut, que toute la foule du peuple qui se pressait au dehors, put entendre et applaudir, dans l'ivresse de l'enthousiasme.

Des cris de vive le Roi s'élevèrent de l'Assemblée et du peuple... C'était le cri de la vieille France, dans les vives émotions, et il se mêla encore au serment de la résistance. »

Il est bon de dire qu'à cette époque, l'Assemblée tout entière, sans excepter un seul de ses membres, voire même Robespierre, était royaliste.

Cependant la méfiance contre la Cour, surtout contre la reine et son entourage était déjà grande, et cette franche motion faite par Le Chapelier, député de Rennes, motion qui fut cependant repoussée, exprimait bien le sentiment général. Le Chapelier proposait une adresse « pour apprendre à Sa Majesté que les ennemis de la patrie obsèdent le trône, et que leurs conseils tendent à *placer le monarque à la tête d'un parti.* » Ce fut Mounier, député de Grenoble, qui rédigea la formule du fameux serment et en proposa l'adoption. Un seul député, Martin d'Auch, osa protester.

LE 23 JUIN 1789 (D'après la toile d'Eugène Delacroix. — Collection de M. Durand-Ruel



C'est à l'issue de la fameuse séance du 23 juin que se passa cette scène mémorable. Irrité de la résistance du Tiers-État au système du vote par ordre, le roi venait de menacer les États-Généraux de les dissoudre et de se passer de leur concours « pour faire le bien de ses peuples ». Puis il avait ordonné à l'Assemblée de se séparer sur-le-champ; seuls, les députés du Tiers et quelques ecclésiastiques restèrent silencieux à leur place. Le maître des cérémonies, le marquis de Dreux-Brézé, s'avança vers le président Bailly et somma, au nom de son maître, les députés de se retirer. C'est alors que Mirabeau proféra cette foudroyante apostrophe : « Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. »



ÉTAT ACTUEL DE LA SALLE DU JEU DE PAUME A VERSAILLES

D'après un cliché de MM. Neurdein frères



CAMILLE DESMOULINS

Né à Guise (Aisne), en 1762, décapité à Paris, le 5 avril 1794.

D'après un portrait de Rouillard (Musée de Versailles). — Cliché de MM. Neurdein frères

Nous verrons bientôt quelle fut l'action de Camille Desmoulins sur la foule au Palais-Royal, dans la journée du 12 juillet. Son influence populaire ne fit que se développer chaque jour, grâce à la terrible puissance de sa spirituelle et impitoyable polémique dans *les Révolutions de France et de Brabant*, puis dans *le Vieux Cordelier*, ses journaux. Il fut élu membre de la Convention et siégea sur les bancs de la Montagne. D'une nature très généreuse, malgré la violence trop souvent aveugle de ses écrits, Desmoulins voulut enrayer le mouvement terroriste et demanda, dans *le Vieux Cordelier*, qu'un comité de clémence fût élu. Il paya de sa tête cette noble mais imprudente proposition.

»



SABRE D'OFFICIER DE LA GARDE NATIONALE

(Collection Meissonier)

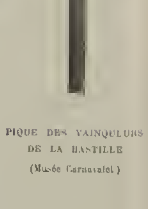
ATTROUPEMENT AU [illegible] SAINT-[illegible] LE 28 AVRIL 1789

[illegible]

Cependant [illegible] publique était profondément irritée du [illegible] volontairement apporté par le roi à la réunion des États-Généraux. De tous [illegible] se formaient des attroupements où l'attitude chaque jour de plus en plus manifestement hostile de la Cour était commentée en termes violents.

La faim, mauvaise conseillère, contribuait d'ailleurs beaucoup à entretenir et à augmenter le mécontentement du peuple.

Le 28 avril, on répandit le bruit dans le faubourg Saint-Antoine que les ouvriers de la manufacture Réveillon, Manufacture de papier, seraient taxés à 15 centimes par jour et que « le pain était trop bon pour eux ». « Sous ce prétexte, on forme un attroupement considérable qui se porte à cette manufacture, dont les meubles furent jetés par les fenêtres et incendiés. Des gardes françaises et un détachement de royal-cravate, furent commandés pour réprimer l'émeute; ces derniers seuls eurent l'ordre de charger le peuple dans cette journée. » Il y eût de nombreux morts et blessés : ce fut le premier sang versé dans les rues de Paris, pendant la Révolution.



PIQUE DES VAINQUEURS DE LA BASTILLE

(Musée Carnavalet)



[illegible]
[illegible]
[illegible]



[illegible]
COSTUME [illegible] DE MM. LES DÉPUTÉS DU [illegible]



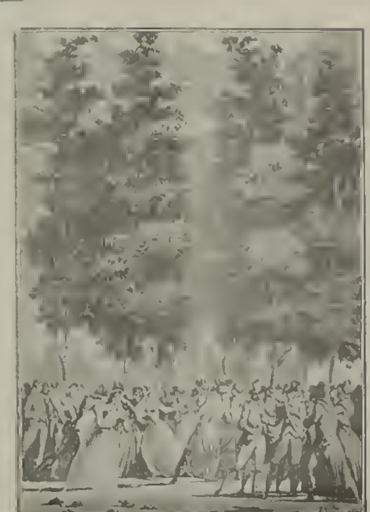
Gravure satirique, au trait, de l'époque, [illegible] le feu à l'Assemblée [illegible].

Collection de M. Maurice Quentin Bauchart.



« [illegible] A RENVERSÉ L'HYDRE DE LA TYRANNIE ET BRISÉ LE JOUG DU DESPOTISME »

[illegible] de la Liberté, par Prudhon, gravée par [illegible]



[illegible] 1789

Estamp[illegible] du temps

[illegible] l'hôtel des Invalides [illegible] dansent [illegible]

ESTAMPES SATIRIQUES ET PORTRAIT



[illegible]

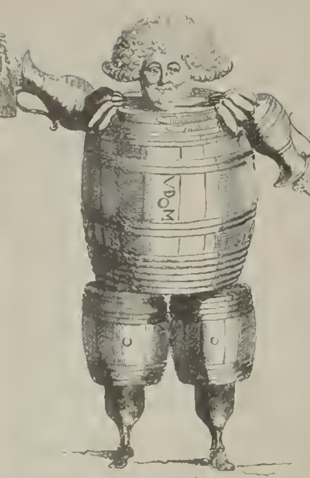
D'ap[illegible] [illegible]

[illegible] MM. [illegible]

Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, [illegible] de Lamballe,

née à Turin, le [illegible] septembre [illegible]49,

morte à Paris, le 3 [illegible]



AVEC AUTANT DE MATIERE
ON PEUT FAIRE DES DÉJEUNERS

Il était d'une intempérance proverbiale, que son esprit natu[illegible] er. Il lui arriva, à maintes reprises, [illegible] la tribune dans un état complet d'ivresse. Et à son frère qui lui reprochait sa conduite, il répondait : « Plaignez-vous [illegible] tous les vices de la famille, vous ne m'avez laissé que [illegible] »

Dans [illegible] M[illegible] Mirabeau-T[illegible] [illegible]



LA [illegible]
D'après une cari[illegible]



LE ROI LOUIS XVI
D'après une caricature du temps.



LA HARPIE AUTRICHIENNE

D'après une caricature du temps
(Cabinet des Estampes)



PORTRAIT DE LA PRINCESSE DE LAMBALLE

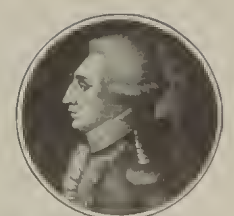
D'après une gravure du temps.

Comme on le voit, ce portrait ressemble peu à celui que fit Riault de l'infortunée princesse. Nous en reproduisons plus loin un troisième, dû au crayon généralement très fidèle de Gabriel. Étant données les circonstances dans lesquelles cette dernière œuvre fut exécutée, nous avons tout lieu de penser qu'elle constitue le document iconographique le plus précieux du personnage.

LE PEUPLE FÊTANT LES GARDES FRANÇAISES DANS LES JARDINS DU PALAIS-ROYAL (30 JUIN 1789)

(Collection Hennin.)

Cette jolie aquarelle, qui pourrait bien être due au pinceau de Moreau le Jeune, représente le peuple de Paris, offrant des rafraichissements aux gardes françaises, qu'il vient de délivrer de la prison de l'Abbaye, où ils avaient été enfermés par leur colonel, M. du Chatelet, pour avoir juré de n'obéir à aucun ordre contraire à celui de l'Assemblée nationale.



MARQUIS DE BOUILLÉ

D'après un dessin de Sardi

Né en 1739, mort en 1800. Célèbre surtout par l'impitoyable cruauté avec laquelle il réprima l'insurrection de Nancy, et la part active qu'il prit dans l'évasion de Louis XVI. Porta les armes contre sa patrie dans l'armée de Condé.



BARON DE BESENVAL

D'après un dessin de Danloux, gravé par Duprécl.

Né à Soleure en 1722. Grâce à la faveur de la Reine, à qui plaisaient sa jactance et sa forfanterie contre-révolutionnaires, il obtint en 1789 le commandement des troupes étrangères concentrées aux environs de Paris. Le lendemain de la prise de la Bastille, effrayé par la tournure des événements, il tenta de fuir. Arrêté, puis traduit devant le tribunal du Châtelet, il fut acquitté, grâce à de puissantes protections. Il vécut dès lors dans la plus grande obscurité, et mourut à Paris en 1791.



MOTION FAITE AU PALAIS-ROYAL PAR CAMILLE DESMOULINS, LE 12 JUILLET 1789

D'après le dessin de Prieur, gravé par Berthault.

L[illegible]et, [illegible] plus d[illegible] par la [illegible] surtout [illegible] Ar[illegible] de renvoyer N[illegible] était [illegible]ure, [illegible] peu[illegible] d[illegible] révolution [illegible] soit [illegible] du [illegible] nous de [illegible] église, cette [illegible] la haute bourgeoisie [illegible] ntage que la noblesse et le clergé. C'était [illegible] près [illegible] la R[illegible]. A cette nouvelle, l'irritation [illegible] se manifeste [illegible] les [illegible] les plus vives. « Des [illegible] événements commencent [illegible] d'un [illegible] général [illegible] défian[illegible] ou de colère. Le pays le sait, [illegible] comme [illegible] entendiez de[illegible] vous déjà gronder le v[illegible] On ne peut rendre, dit *l'Ami du roi*, le sombre sentiment de terreur dont [illegible] nouvelle du renvoi de Necker pénétra les âmes. » Un jeune homme, [illegible] nom [illegible], C[illegible]ille Desmoulin[illegible], s'élance sur une table, au Palais-Royal, un pistolet à la main et crie : « Aux armes ! le Allemands du Champ de Mars entreront ce soir dans Paris pour égorger les habitants ! Arbor[illegible] une coc[illegible] ! » Et il arrache une feuille d'arbre et la met à son chapeau. Tous les assistants arborent ce signe de ralliement. Les arbres sont dé[illegible]illés.



LES TROUPES DU CHAMP DE MARS PAR [illegible] LOUIS XV (12 JUILLET 1789)

D'après un dessin de [illegible] par [illegible]

Les émeutes du quartier Saint-Antoine, la délivrance des gardes françaises, les paroles enflammées prononcées par Camille Desmoulins dans le jardin du Palais-Royal, qui était comme l'ardent foyer de l'insurrection prête d'éclater, le quartier général des révolutionnaires les plus ardents, décida la Cour à prendre les mesures de répression les plus énergiques. Besenval reçut l'ordre de faire occuper les Champs-Élysées par ses Suisses, et de rassembler ses cavaliers sur la place Louis XV (aujourd'hui place de la Concorde).

Cette gravure représente le défilé des troupes se rendant de l'École militaire à leurs destinations respectives.



[illegible] DANS LA [illegible], D'APRÈS NATURE, LE 12 JUILLET 1789

[illegible]

L'aut [illegible] nous faisant [illegible] la charge [illegible] au prince de Lambesc dans le jardin des Tuileries, le 12 juillet [illegible]. On peut voir le pont qui reliait à cette époque la place Louis XV au jardin [illegible] le prince de Lambesc franchit le pont à la tête de son escadron, en sabrant.

LE PRINCE DE LAMBESC AU JARDIN DES TUILERIES



CHARGE DU PRINCE DE LAMBESC DANS LE JARDIN DES TUILERIES, LE 12 JUILLET 1789

D'après une aquarelle originale du temps (Collection Hennin).

Dans cette aquarelle si brillante et si mouvementée, due sans doute au pinceau d'un témoin oculaire, Lambesc est représenté chargeant le peuple dans le jardin et foulant aux pieds de son cheval un vieillard qu'il tue lui-même d'un coup de sabre. « Le 12 juillet, le jardin des Tuileries est souillé par le prince de Lambesc, lequel, n'écoutant que sa haine du peuple, osa frapper de son cimeterre la respectable vieillesse. » Après cet exploit, le *sabreur des Tuileries*, c'est le nom qu'on lui donna, se retira prudemment dans l'armée allemande où il servit contre la France pendant toute la durée des guerres de la Révolution et de l'Empire. Sous la Restauration les Bourbons lui témoignèrent leur reconnaissance en le nommant pair de France



[illegible]



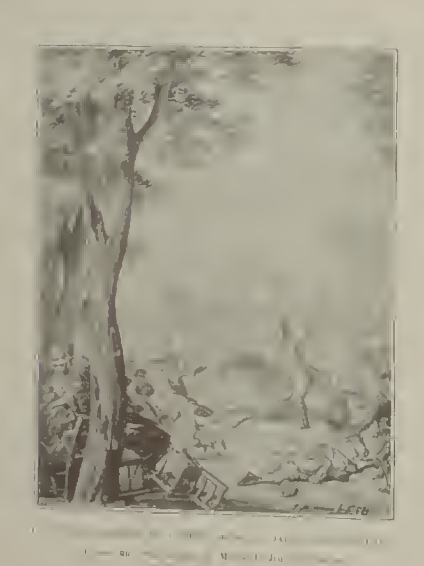
LA FOI

[illegible] d'après [illegible],

[illegible]



[illegible]



[illegible]



[illegible] LOUIS XVI

[illegible] année 1789.

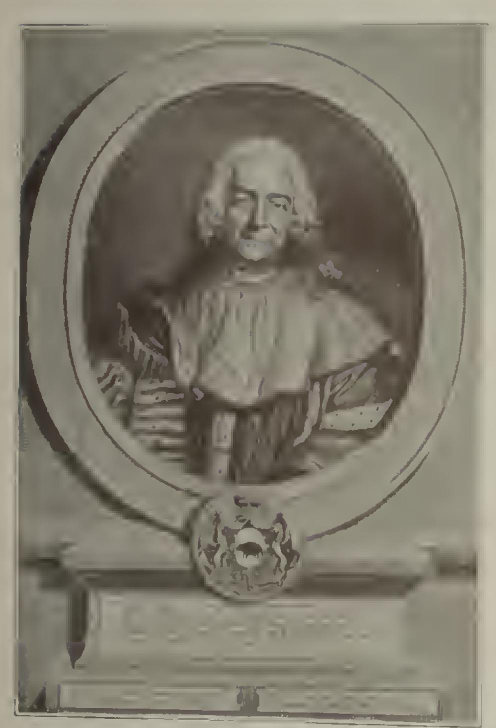
[illegible]



LE PEUPLE FAISANT FERMER L'OPÉRA, LE 12 JUILLET 1789

D'après un dessin de Prieur, gravé par Berthault.

« Point de théâtre ! point de danse ! c'est un jour de deuil ! » crie-t-on partout en apprenant le renvoi de Necker. Et la foule dont la colère ne connaît plus de bornes et que la charge de Lambesc aux Tuileries a exaspérée, se rassemble devant l'Opéra, très fréquenté par la noblesse, arrêtant les carrosses, injuriant les personnes qui s'y trouvent, rossant les valets, et finalement obligeant le directeur à fermer les portes. L'Opéra occupait, à cette époque, que le théâtre actuel de la Porte Saint-Martin, dont la salle avait été inaugurée le 17 octobre 1781. Le 26 juillet 1794 (la veille du 9 thermidor), l'Opéra quittait la Porte Saint-Martin pour prendre possession de la salle de la rue Richelieu.



RENÉ-CHARLES [illegible] DE MAUPEOU
Né à Paris en [illegible]14, mort e[illegible].
D'après une gravure de la Collection du Musée Carnavalet.

LOUIS PHIL JOSEPH [illegible] DUC D'ORLEANS

[illegible]IS-PHILIPPE [illegible] [illegible]LEANS, DIT [illegible] PHILIPPE-ÉGALITÉ
Né à S[illegible] [illegible] [illegible]47, décapité à Paris, le 6 novembre 1793.
D'après une gravure à la manière noire, de Sergent

Ce n'est pas pour satisfaire uniquement à la nécessité souvent tyrannique de la mise en [illegible] que nous avons cru devoir reproduire ici le portrait du chancelier de M[illegible], le néfaste fa[illegible] la Du Barry, à côté de celui du duc d'Orléans. L'histoire de ces deux personnages [illegible] un p[illegible] car c'est l'opposition très vive que fit en [illegible] le duc d'Orléans au coup d'État de Ma[illegible] les Parlements, qui mit pour la première [illegible] en lumière [illegible] Nous aurons l'occasion de reparler dans ce travail [illegible] duc d'Orl[illegible]. Mais à la veille de la prise de la Bastille, ce prince, ennemi avéré de la Reine, jacobin, puis régicide, et qui fait donner, par Mme de Genlis, une éducation à la Jean-Jacques à ses enfants, est si populaire, que nous n'avons pas voulu tarder davantage à en présenter au lecteur une des plus fidèles images. Popularité éphémère d'ailleurs, car bientôt la participation de son fils aîné, le duc de Chartres, le futur Louis-Philippe, à la trahison de Dumouriez, précipitera aussi sa perte. — Ce fut le 15 septembre 1792 qu'il accepta de la Commune de Paris le surnom de *Philippe-Égalité*, proposé par Manuel.



LES BUSTES DE MM. D'ORLÉANS ET NECKER PORTÉS A LA PLACE LOUIS XV, LE 12 JUILLET 1789

D'après un dessin de Prieur, gravé par Berthault

Cherchant de toutes façons à manifester son mécontentement au sujet du renvoi du ministre populaire, la foule s'empare, au cabinet des figures de cire, du buste de Necker et aussi de celui du duc d'Orléans, et se dirige vers la place Louis XV (aujourd'hui place de la Concorde) portant les deux effigies en triomphe. Elle est bientôt rejointe par un escadron de dragons qui fond sur elle, la disperse à coups de sabre et brise les bustes. On peut voir dans cette estampe la statue de Louis XV que la Révolution arrachera bientôt de son piédestal. Cette statue, œuvre de Bouchardon, fut érigée le 20 juin 1763. Les libelles les plus sanglants circulèrent à l'occasion de l'inauguration de la statue et les quatre Vertus qui ornent le piédestal, donnèrent lieu à l'allusion suivante :

Oh ! la belle statue ! Oh ! le beau piédestal !
Les Vertus sont à pied, le Vice est à cheval.



D'après une peinture exécutée d'après Moreau par M[illegible] et gravée par Audouin

Nous aurons bientôt l'occasion de nous étendre longuement sur cette grande figure, et d'en produire d[illegible] images. [illegible]



ACTION ENTRE ROYAL-ALLEMAND ET UN DÉTACHEMENT DES GARDES FRANÇAISES EN FACE DU DÉPÔT, LE 12 JUILLET 1789

D'après un dessin de Prieur, gravé par Berthault

Les gardes françaises qui avaient définitivement fait cause commune avec le peuple, rendus furieux à la nouvelle du sang versé aux Tuileries et sur la place Louis XV, s'échappèrent en armes de leurs casernes, coururent aux soldats étrangers, et ayant rencontré un détachement du régiment de cavalerie de royal-allemand, le mirent en fuite et lui tuèrent plusieurs hommes.



PROFIL DE LOUIS XVI ET DE MARIE-ANTOINETTE

D'après une médaille de l'époque. (Cabinet des Médailles.)



LA VEILLÉE DES ARMES LE 13 JUILLET 1789

D'après une aquarelle de l'époque.



PROFIL DE LOUIS XVI

D'après une médaille de Duvivier. (Cabinet des Médailles.)



PROFIL DU DOCTEUR GUILLOTIN

D'après une médaille de l'époque.



PROFIL DE J.-J. ROUSSEAU

D'après une médaille de Galteaux

[illegible] précéda la prise de la Bastille, Paris présentait un [illegible] extraordinaire. Des [illegible] se dressaient dans plusieurs rues. Des lampions [illegible] à chaque [illegible] de fenêtres, comme si le peuple voulait fêter d'avance son prochain triomphe. Un silence lugubre régnait partout, qui n'était interrompu, de temps à autre, que par le pas des patrouilles des citoyens en armes.



[illegible]



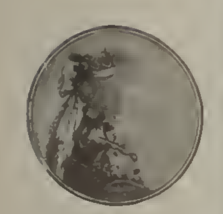
PROFIL DE MON[illegible]
D'après [illegible]
(Cab[illegible] Méd[illegible])



MÉDAILLE [illegible]
F[illegible] p[illegible] ger l'A[illegible]



PROFIL DE D'ALEMBERT
D'après une médaille de Galteaux
(Cabinet des Médailles.)



[illegible]



[illegible] 1789
[illegible] gravé par B[illegible]





COIFFURE DE [illegible]
D'après une estampe en cou[illegible]
(Cabinet des Estampes.)

PILLAGE DE LA MAISON SAINT-LAZARE



PILLAGE DE LA MAISON SAINT-LAZARE, LE LUNDI 13 JUILLET 1789

D'après un dessin de Prieur, gravé par Berthault

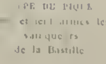
« Une partie du peuple armée et que la faim tourmente s'est portée au couvent des Lazaristes pour demander des subsistances; ayant été refusée, elle enfonça les portes, commit différents excès en pillant tout ce qu'elle rencontra, et après avoir donné la liberté à tous les prisonniers, elle emmena en triomphe une grande quantité de farine à la ville. »

Le pillage de la maison Saint-Lazare, comme l'incendie et la destruction des barrières ne sont que le déplorable résultat des accès de faim dont souffrait le peuple. Bientôt il s'attaquera aux affameurs eux-mêmes, et dans quelques heures Foulon, contrôleur général des finances, payera de sa tête cet affreux propos : « Si le peuple a faim qu'il broute de l'herbe. — Patience! Que je sois ministre, je leur ferai manger du foin; mes chevaux en mangent bien. »

[illegible] DE CHASSE DE MARIE-ANTOINETTE

[illegible] fut donné par le [illegible] Consul au général Lecourbe

(Collection Lecourbe.)



[illegible]PE DE PIQUE

[illegible] et [illegible] armés les vainqueurs de la Bastille

(Musée Carnavalet)



PILLAGE D'ARMES AUX INVALIDES DANS LA MATINÉE DU 14 JUILLET 1789

D'après une toile originale, signée D. A. (Musée Carnavalet).

Un peuple immense s'est transporté à la grille des Invalides pour s'emparer des portes et des armes cachées entre la voûte et le toit. Il se rend maître de vingt-quatre pièces de canons. Le nombre des armes qu'il a emportées, tant fusils que pistolets, que sabres et baïonnettes, monte à près de trente mille. De là il marche sur la Bastille. Le long des rues, des quais, des ponts, des boulevards, la foule hurlait « à la Bastille ! » Et à ses cris le tocsin répondait de toutes parts.



PRISE DE LA BASTILLE, LE 14 JUILLET 1789

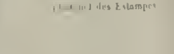
D'après un tableau de Singleton, gravé à la manière noire, par William Nutter

SIÈGE DE LA BASTILLE



COIFF[illegible] DE L'E[illegible]

D'après une estampe [illegible]
(Cab[illegible] des Estampes)



[illegible] DE L'ÉPOQUE

D'après une estampe en couleur
(Cabinet des Estampes)

[illegible] 14 JUILLET 1789

D'après [illegible] de l'époque

M. De L[illegible] qui en était gouverneur, dit la légende qui figure sous cette estampe, fut pris et traîné à la place de Grève, où en arrivant il eut la tête tranchée, étant convaincu de trahison. Sa tête et son cœur furent portés en triomphe par toute la ville. Cette forteresse fut construite sous Charles V, en 1370. Hugues Aubriot, prévôt des marchands, natif de Dijon, en posa la première pierre et y fut le premier enfermé, sous prétexte d'hérésie.

SIÈGE DE LA BASTILLE



PRISE DE LA BASTILLE, LE 14 JUILLET 1789

D'après un dessin original de Monnet, gravé par Helman (Collection de M. Henri Rochefort)

SIÈGE DE LA BASTILLE



[illegible]

Mod[illegible] de [illegible]

[illegible]



[illegible] DE COIFFURE

Modèle de l'époque, d'après une estampe en couleur

(Cabinet des Estampes.)



PRISE DE LA BASTILLE, LE 14 JUILLET 1789

Voici la légende de cette curieuse estampe au trait et qui ne porte aucune signature : « Cette forteresse devant laquelle avait échoué le courage du grand Condé et que les plus grands guerriers avaient jugée imprenable, fut attaquée le mardi 14 juillet, et emportée en moins de quatre heures par la bravoure prodigieuse des citoyens de Paris, armés pour la défense de leur liberté et le salut de la patrie. »



VAINQUEUR DE LA BASTILLE

D'après une estampe en couleur, du temps

On peut lire cette inscription sur la ceinture qui est tricolore « Paix aux chaumières, guerre aux châteaux ». Le fer de la lance porte la date du 14 juillet, et on lit sur le bois de l'arme « Les tyrans sont morts ».



PORTRAIT DE JOSEPH ARNÉ

D'après un dessin de Beauvais, gravé par Mixelle

Cette image est suivie de cette légende explicative « Tout le monde était entré dans la grande cour de la forteresse. On allait baisser le pont. Aux cris du sieur Maillard, un grenadier nommé Arné accourut, s'empara du gouverneur De Launay, lui brisa son épée, puis le remit aux sieurs Hullin et Hely ».



PARISIENNE DEVENUE LIBRE

D'après une estampe en couleur, du temps

L'inscription de la ceinture est illisible, mais on lit nettement ces mots sur le fer de la lance « Liberté ou la mort ». Ces costumes sont d'ailleurs de pure fantaisie.

LE SIÈGE DE LA [illegible] D'après [illegible]

Le portrait ci-contre, qui représente les traits d'un des prisonniers délivrés par le peuple le 14 juillet 1789, est ornée de l'inscription suivante qu'accompagne le quatrain que nous reproduisons :



M. de Romagne, poète détenu à la Bastille depuis l'année 1749, sorti le 14 juillet 1789.

D'un pouvoir odieux malheureuse victime
Quarante ans d'esclavage ont expié son crime
Eh ! quel crime ? d'avoir, dit-on en quatre vers,
Osé parler d'un fait connu de l'univers.



SCENE DANS L'INTERIEUR DE LA BASTILLE PENDANT LA JOURNÉE DU 14 JUILLET 1789

D'après la toile de Klooger, gravée par Hardener.



« Le [illegible]
[illegible]
dan [illegible] »

D'après [illegible]



[illegible]



Le brave Mai[illegible] une p[illegible]endue
au-de[illegible] du fo[illegible] B[illegible] de[illegible]ges. »

D'après une [illegible]poque



[illegible] de Launay voulant mettre le feu à la
Sainte-Barbe [illegible] par le sieur Ferrand. »

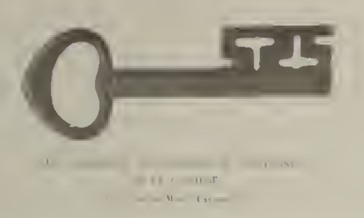
D'après une estampe de l'époque



VUE INTÉRIEURE DE LA BASTILLE

(Collection Hennin.)

« Un des cachots de la Bastille, fait sur les lieux, lors de la prise de cette affreuse prison. » Telle est la légende écrite à la main, sous la curieuse aquarelle que nous reproduisons à cette page, d'après l'original.



[illegible]

LE PEUPLE RAMENANT TRIOMPHALEMENT A PARIS LES PRISONNIERS DE LA BASTILLE

(D'après un croquis original, au crayon, de l'époque. Collection des Estampes. — Bibliothèque nationale.)

Cette composition qui porte pour titre « Délivrance de Monsieur le comte des Loges, prisonnier à la Bastille depuis trente-deux ans », fait partie de la suite assez nombreuse des estampes populaires, où l'on voit les patriotes, après avoir fait irruption dans l'intérieur de la forteresse, explorant, la torche et le sabre à la main, les épaisses ténèbres des corridors et des oubliettes, et découvrant à chaque pas de malheureux prisonniers ensevelis vivants, souvent depuis de longues années, dans la nuit froide et silencieuse du plus affreux des cachots. — Et la plupart de ces victimes des abominables lettres de cachet, se croyaient si irrémissiblement condamnés à ne plus voir le jour que la brusque entrée de leurs libérateurs leur fais it croire à l'arrivée des bourreaux chargés de mettre un terme à leur existence. — « Plusieurs étaient si faibles qu'ils s'évanouirent en voyant des hommes armés marcher vers eux. » « Pas un recoin n'échappa aux investigations ardentes de la foule. On sonda la forteresse jusqu'en ses plus noires profondeurs et on en rapporta d'horribles trophées, des chaînes que les mains de beaucoup d'innocents peut-être, avaient usées, des machines dont personne ne put deviner l'usage, un vieux corset de fer qui paraissait inventé pour retenir un homme par toutes les articulations du corps et le réduire à une immobilité éternelle. »

Voir le *Discours historique de Desaulx*.



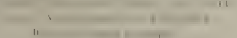
LE PEUPLE VAINQUEUR RAMENANT EN VILLE LES PRISONNIERS DE LA BASTILLE

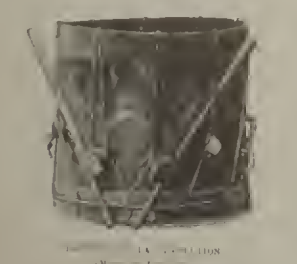
Cette petite estampe hollandaise ne porte aucune signature, mais elle fut certainement exécutée peu de temps après les événements du 14 juillet, et sans doute par un artiste hollandais de passage à Paris et qui avait assisté lui-même au retour des vainqueurs de la Bastille, qu'il nous dépeint défilant triomphalement avec les drapeaux conquis et les prisonniers rendus à la liberté. Le tambour des gardes françaises ouvre le cortège. Près de lui un blessé transporté à bras, sur une civière.

Au fond on aperçoit la Bastille, dont il ne restera bientôt plus une pierre, et sur les murs de laquelle flotte le drapeau du vainqueur. Bientôt à ce cortège, d'un aspect si touchant, succède l'apparition tumultueuse de la foule escortant, jusqu'en place de Grève, avec des cris de mort, le gouverneur De Launay, dont la tête sera bientôt promenée sur une pique, à travers les rues de la ville.

Cette gravure appartient à la collection du Musée Carnavalet.







[illegible] LA [illegible]
([illegible])

[illegible] DE [illegible] PEUPLE

[illegible] Musée [illegible]

[illegible] Bastille [illegible] coûté [illegible] aux [illegible] [illegible]

[illegible] peuple, son [illegible] avaient rendu [illegible] peut-être davantage. [illegible] quelques hommes de cœur pour [illegible], comme Hullin, Arne, l'Épine [illegible], il fut bientôt massacré par la foule. A quelques instants de là, Flesselles, prévôt des marchands, subissait le même sort. On avait trouvé dans la poche de De Launay le billet suivant, signé de son nom : « J'amuse les Parisiens avec des cocardes et des promesses, tenez bon jusqu'à ce soir. » Les deux têtes, sanglants trophées du premier triomphe populaire, furent promenées dans les rues de la ville.



LA VENGEANCE DU PEUPLE APRÈS LA PRISE DE LA BASTILLE

(D'après une peinture originale de l'époque. Musée Carnavalet.)



LE MARQUIS DE LAUNAY

[illegible] de la Bastille [illegible] 1789

[illegible] accompagné [illegible] légende [illegible] Le marquis De Launay, gouverneur de la Bastille, massacré le 14 juillet 1789 [illegible] place de Grève, pour avoir fait tirer sur le peuple après avoir fait arborer le drapeau blanc.

[illegible]

([illegible])



LA JOURNÉE A JAMAIS MÉMORABLE AUX FRANÇAIS OÙ LOUIS XVI
RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ FRANÇAISE SE REND A L'HOTEL DE VILLE LE 17 DU MOIS DE JUILLET 1789

D'après une gravure anonyme du temps.

Pendant que l'insurrection faisait explosion à Paris d'une manière si terrible, la Cour, pour s'étourdir et pour déguiser ses alarmes, offrait des fêtes aux troupes étrangères casernées à Versailles, et dans ces fêtes des paroles menaçantes étaient prononcées contre l'Assemblée nationale. Le roi lui-même s'effraya de l'imprudence de ces manifestations contre-révolutionnaires, dont la reine était la principale inspiratrice, et après avoir donné l'ordre d'éloigner les troupes de Versailles, fit connaître sa résolution, qui fut très favorablement accueillie, de se rendre, accompagné d'une délégation à l'Assemblée nationale, au sein de la population parisienne, pour l'assurer lui-même de ses bonnes dispositions.

L'estampe populaire ci-dessus représente l'arrivée du cortège royal sur la place de l'Hôtel-de-Ville.



[illegible] PRÉSENTANT LOUIS XVI À LA PLACE [illegible]
DE LA CONFÉRENCE [illegible] EN LUI OFFRANT LES CLEFS DE LA VILLE DE PARIS

D'après une estampe en couleur, du temps.
(Cabinet des Estampes.)

« Sire, [illegible] dit Bailly, j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris. Ce sont les mêmes qui avaient été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple ; ici c'est le peuple qui a reconquis son roi. »

Louis XVI répondit : « Mon peuple peut toujours compter sur mon amour. »

Après la prise de la Bastille, Bailly avait été nommé par acclamation, maire de Paris, et c'est à ce titre qu'il offrit à Louis XVI les clefs de la Ville.

J.-SYLVAIN BAILLY
Né à Paris en 1736, décapité en 1793.

D'après une gravure du Cabinet des Estampes.

Bailly ne fut pas seulement un homme politique, mais aussi un illustre savant. Son *Éloge de Leibnitz* et son *Histoire de l'Astronomie* lui valurent d'être nommé de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions. La Révolution l'arracha à ses travaux et le jeta au milieu des orages politiques pour lequel il était peu fait. Les étapes principales de sa vie politique, que nous suivrons dans cet ouvrage, sont : la présidence de la séance du Jeu de paume, la mairie de Paris, la réception du roi à l'Hôtel de Ville, l'application de la loi martiale, et son attitude héroïque au pied de l'échafaud.



SABRE D'OFFICIER
DE LA GARDE NATIONALE.
Époque de la Révolution.
(Collection Meissonier.)



SABRE D'OFFICIER
DE HUSSARD
Époque de la Révolution.
(Musée Carnavalet.)

Voici le texte exact de la curieuse légende qui accompagne cette étrange estampe caricaturale : « Le 12 juillet 1789, vers les quatre heures du soir, on aperçut sur la route de Versailles à Paris, une bête féroce et d'une forme horriblement monstrueuse. Les connaisseurs assurèrent qu'elle était d'espèce aristocratique et qu'elle se disposait à venir ravager la capitale. Aussitôt on crie : aux armes! aux armes! et les citoyens accourent avec des fusils, des hallebardes et cherchent inutilement le monstre dévastateur. Enfin le 14 juillet on apprit qu'il s'était retiré dans une tanière appelée la Bastille, près la porte Saint-Antoine. On courut l'y assiéger et, après l'avoir forcée dans ce dernier retranchement, ce fut à qui lui couperait le plus de têtes, car le monstre en avait plusieurs, et semblables à celles de l'Hydre, il fallait, pour les empêcher de renaître, que toutes fussent abattues. » Cette gravure en couleur, signée Le Noir, figure au Cabinet des Estampes.

LETTRES DE CACHET ET COIFFURES



[illegible]



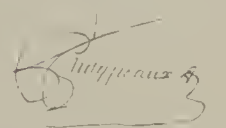
COIFFURE AUX [illegible] DE LA [illegible]

D'après [illegible]

Reg [illegible]

Mons. le mar. de Jumilhac [illegible] lettre pour vous dire de recevoir dans mon Château de la Bastille le Sr Drouin [illegible] et de l'y retenir jusqu'à nouvel Ordre de ma part. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. le marq. de Jumilhac, en sa sainte garde. Ecrit à Versailles le 18 Janv. 1765.

Louis



Phelypeaux

Reg [illegible]

Mons. le Cte de Jumilhac Je vous fais cette lettre pour vous dire de mettre en liberté le [illegible] que vous détenez par mon Ordre dans mon Château de la Bastille. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. le Comte de Jumilhac, en sa sainte garde. Ecrit à Versailles le 7 février 1765.

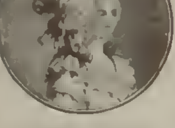
Drouin

Louis

Phelypeaux

FAC-SIMILÉ D'UNE LETTRE DE CACHET ET D'ÉLARGISSEMENT

[illegible] du Musée Carnavalet



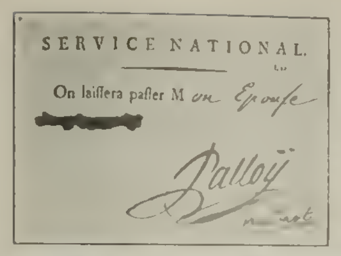
[illegible]



COIFFURE DE L'ÉPOQUE

D'après une estampe en couleur.

La lettre de cachet était délivrée par le roi non en vertu d'un arrêt juridique, mais de sa seule autorité royale. On délivrait même souvent des lettres de cachet, où le nom de la victime était laissé en blanc, et pouvait être rempli à volonté par le détenteur de l'ordre souverain.



SERVICE NATIONAL.

On laiſſera paſſer M *un Epouſe*

[redacted]

Palloÿ

[illegible] de deux [illegible] délivrés par le citoyen Palloy, l'entrepreneur de [illegible] de la Bastille. La vignette [illegible] représente [illegible]



PALLOY, Patriote

DÉMOLITION [illegible] DE LA BASTILLE

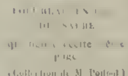
D'après une image populaire [illegible] de l'époque.

Le vendredi 17 juillet 1789, Messieurs les députés de la noblesse, au nombre desquels était le marquis de Lusignan, se transportèrent sur les plates-formes de la Bastille, dont on avait déjà démoli les créneaux. Ces généreux citoyens soulevèrent eux-mêmes plusieurs pierres, et secondés par les ouvriers ils les jetèrent dans les décombres en invitant le peuple français à continuer la démolition de cette horrible prison. (Cette légende figure en entier sous l'estampe.

PILLAGE DE LA MAISON DE VILLE DE STRASBOURG

(Collection de M. Poilpot.)

... 1789. — ... PILLAGE DE LA MAISON DE VILLE DE STRASBOURG.



FOURREAU ... DU SABRE qui figure ... page.
(Collection de M. Poilpot.)

Au lendemain de la prise de la Bastille, diverses manifestations révolutionnaires se produisirent dans les provinces. Une des plus violentes fut celle du pillage de l'hôtel de ville de Strasbourg, qui eut lieu le 21 juillet 1789.





[illegible]

MIRABEAU

[illegible] origin[al] de M. [illegible], exécut[é] [illegible] 1789

(Musée de Versailles.)

VIVE LE ROI, VIVE LA NATION

[illegible]

D'après une estampe en noir de l'époque.

Ce n'est pas en quelques [illegible] que nous tenterons de résumer ici la vie si orageuse, si tourmentée de Mirabeau, et le rôle si considérable qu'il joua au début de la Révolution, dont il fut comme l'âme ardente. Sa puissante image apparaît d'ailleurs plusieurs fois dans ce livre, jusqu'en avril 17[illegible] de sa mort, tantôt dans sa formidable réalité, tantôt déifiée, souvent avilie par la plus grossière caricature. Car nul plus que le grand orateur ne souffrit et ne jouit de la changeante opinion des foules, dont il fut tour à tour l'idole et la douloureuse victime. Ne s'était-il pas écrié lui-même, un jour, du haut de la tribune, répondant à l'accusation de trahison lancée contre lui : « Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la roche Tarpéienne. » Il est hors de doute, désormais, qu'après avoir précipité de toute son énergie le mouvement révolutionnaire, Mirabeau se rapprocha de la Cour, et que Lamarck, l'homme de la reine, fut le négociateur de ce rapprochement; on peut dire, hélas! de ce marché. « Mirabeau ne s'est pas vendu, a dit Sainte Beuve, il s'est laissé acheter »; subtile nuance, en vérité. Mais il fut si grand, avant de tomber si bas, son rôle, tout de générosité naturelle, au début de la Révolution, fut vraiment si sublime, qu'à travers l'histoire il nous apparaîtra toujours tel qu'Eugène Delacroix nous le montre dans l'admirable toile que nous reproduisons au début de cet ouvrage, tenant courageusement à l'envoyé du roi le fier langage de la France nouvelle.



FIGURE ALLÉGORIQUE DE [illegible]

D'après une estampe du temps.

(Collection des Estampes.)



[illegible]



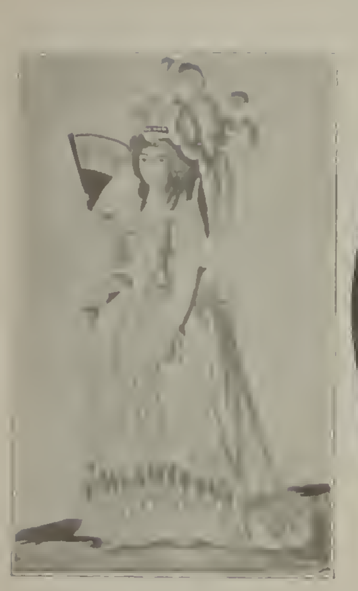
[illegible]



[illegible]

D'après un [illegible] du temps.

([illegible] Estampes.)



[illegible] DE FEMME DU TEMPS DE LA [illegible] (1789)

D'[illegible] estampe [illegible] couleur [illegible].

C[illegible]



JOSEPH BALSAMO (DIT COMTE ALEXANDRE DE CAGLIOSTRO)

Né à Palerme en 1743, mort à Rome en 17[illegible]

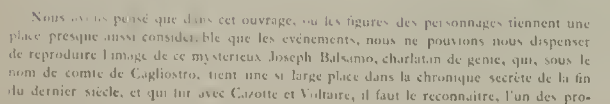
D'après un portrait de Bartolozzi



[illegible]ME D'HOMME [illegible] DE LA RÉVOLUTION (1789)

D'a[illegible] en couleur, du temps.

[illegible] Carnavalet.



Nous avons pensé que dans cet ouvrage, où les figures des personnages tiennent une place presque aussi considérable que les événements, nous ne pouvions nous dispenser de reproduire l'image de ce mystérieux Joseph Balsamo, charlatan de génie, qui, sous le nom de comte de Cagliostro, tient une si large place dans la chronique secrète de la fin du dernier siècle, et qui fut avec Cazotte et Voltaire, il faut le reconnaître, l'un des prophètes les plus affirmatifs des prochaines violences révolutionnaires. Il contribua d'ailleurs à en précipiter l'explosion par sa complicité dans des affaires scandaleuses, avec des intrigants qui semblaient fatalement condamnés à consommer la ruine de la Reine en étalant aux yeux du peuple les coupables faiblesses de sa vie privée. Il mourut en prison, en 1789, à Rome, où l'Inquisition le fit arrêter.

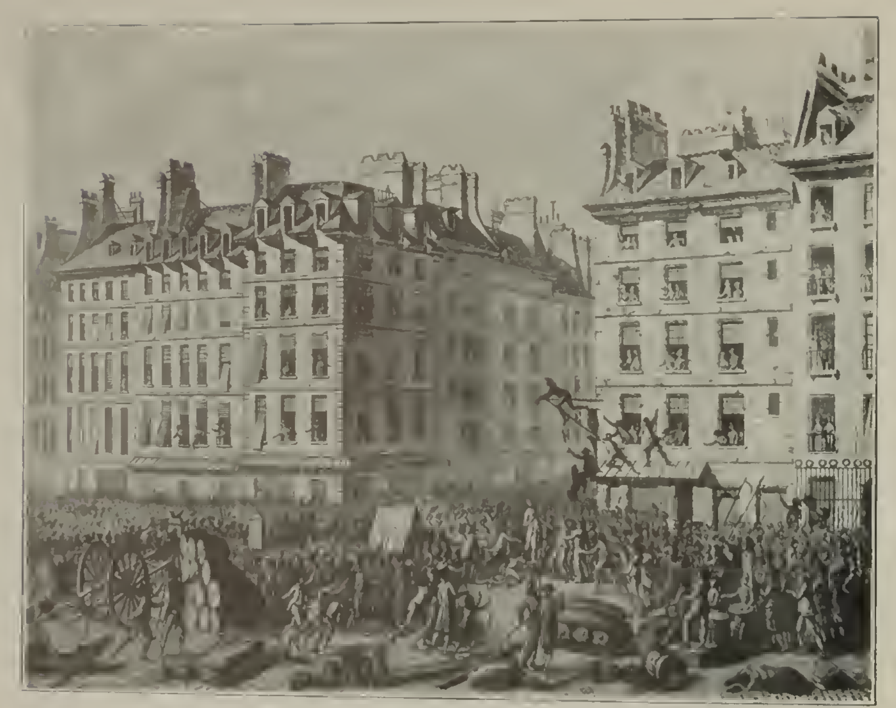
REVEIL DU TIERS-ETAT

ESTAMPE SATIRIQUE DE L'EPOQUE



REVEIL DU TIERS-ETAT

Cette piece satirique, en couleur, de l'epoque, est accompagnée de la legende suivante : « Ma teinte il etait temps que je me réveillisse, car l'oppression de mes fers me donnions le cochemar (sic) un peu trop fort.



SUPPLICE DE [illegible] PLACE DE GRÈVE, LE 23 JUILLET 1789

[illegible] de Prieur, gravé par Berthault.

Foulon, conseiller d'État, et Berthier, intendant de Paris, s'étaient rendus odieux au peuple par leurs exactions comme fonctionnaires publics, et par la haine violente qu'ils portaient ouvertement à la Révolution. Nous avons cité (page 5[illegible]) le mot affreux de Foulon. Voyant que la cause révolutionnaire triomphait, ces deux complices cherchèrent à fuir. Ils furent arrêtés, le premier aux environs de Fontainebleau, le second à Compiègne. Leur procès ne fut pas long. Foulon fut pendu en place de Grève; sa tête coupée fut présentée au bout d'une pique à Berthier, qu'une foule immense amenait à l'Hôtel de ville où il fut interné, puis l'ordre fut donné de le conduire à l'Abbaye. Mais à peine était-il sorti de l'Hôtel de ville, que le peuple, qui craignait de le voir échapper à sa colère, l'arracha à son escorte et le mit en pièces.

CROQUIS AU CRAYON DE GIRODET

LE MARQUIS DE LAUNAY
GOUVERNEUR DE LA BASTILLE

FOULON
CONSEILLER D'ÉTAT

Cette page, d'un si lugubre aspect, représente les têtes de De Launay, de Foulon, de Berthier, et aussi le cœur de ce dernier au bout des piques populaires. Ces hideux croquis, images sincères des sanglants trophées de la foule irritée, sont dus au crayon de Girodet, qui, âgé de vingt ans à peine, se mêlait aux foules son album à la main, et notait d'un trait rapide, et dans toute leur vérité, les tragiques tableaux qui passaient sous ses yeux, comme il devait, plus tard, fixer souvent dans une forme d'art si utile pour l'histoire, le masque de l'Empereur qui posait involontairement devant lui.

Dans la pièce originale, ces hideux croquis sont accompagnés des annotations suivantes écrites de la main du peintre : 1° le marquis De Launay, gouverneur de la Bastille, 2° Foulon, vu par derrière; 3° Foulon, conseiller d'État; 4° Berthier de Sauvigny, intendant du Palais; 5° le cœur de Berthier de Sauvigny. On remarquera que le masque entier de Berthier a été arraché comme par la griffe d'un tigre, tellement fut grand l'acharnement de la foule sur le cadavre de ce misérable. Le peuple avait empli la bouche de Foulon de ce foin qu'il avait juré de lui faire manger.

BERTHIER DE SAUVIGNY RAMENÉ A PARIS



[illegible] 1789

[illegible]

FLAMBEAU DE L'ÉPOQUE [illegible]

[illegible]

(Collection du Musée Carnavalet.)

FLAMBEAU DE L'ÉPOQUE

Orné de médaillons et d'attributs révolutionnaires.

(Collection du Musée Carnavalet.

C[illegible] de sin[illegible] de Girodet, nous montre Berth[illegible] moment où il est ramené à Paris. L'accueil du peuple fut terrible. Ce léger croquis en donne une bien juste idée. Une multitude innombrable l'entourait, et le saluait par des imprécations et des malédictions. Un homme du peuple approcha de sa figure la tête sanglante de Foulon, qui venait à peine de mourir. On portait devant lui des écriteaux sur lesquels étaient écrits ces mots : « Il a dévoré la substance du peuple. — Il a été l'esclave des riches et le tyran des pauvres ! — Il a bu le sang de la veuve et de l'orphelin. Il a trahi sa patrie. Qu'il meure ! »



BONNET [illegible]

[illegible]

(Collection de M. [illegible])



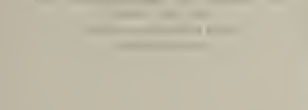
[illegible]



[illegible]

Voici une des plus vivantes images de Robespierre, la plus définitive peut-être, celle qui résume le plus énergiquement la réalité aiguë de ses traits, et qui reflète le mieux l'intrépide volonté de son âme. Et c'est parce qu'elle nous paraît supérieure en vérité, à toutes les autres, que nous avons tenu à la placer en tête de cette livraison iconographique, alors que celui que Marat lui-même venait de surnommer l'*Incorruptible*, n'avait encore acquis, à l'époque qui nous occupe, malgré ses nombreux discours à l'Assemblée et ses prédications aux *Jacobins*, que la réputation d'un politique austère, d'un travailleur acharné, toujours prêt à discuter sur toute question. Mais on sentait déjà en lui *quelqu'un*, et on ne pouvait le voir et l'entendre, toujours simple et fort dans ses luttes courageuses contre les tribuns équivoques, les Lameth, les Dupont, les Barnave ... sans songer au mot de Mirabeau, disant de lui : « Il ira loin, car il croit tout ce qu'il dit. » Mais rentrons dans notre modeste rôle d'historien documentaire, le seul qu'autorisent les dimensions de notre cadre [illegible] et [illegible] Robespierre, médaille de [illegible] qui figure au Cabinet des Médailles. [illegible] Ruhière, [illegible] de Corbe[illegible] sculpteur, d'[illegible] appartenait [illegible] avec laquelle [illegible] et qui venait de publier [illegible] *Mémoire* [illegible] de ses frères. Les vers ont été [illegible] dans ce Mémoire et [illegible] ; [illegible] l'original. Ce médaillon [illegible] plâtre à quelques exemplaires seulement, puis fondu à cire perdue [illegible] une seule épreuve, croyait-on signée F. Th. R., et conservé dans la famille Ruhière. Mort en 1884, son médaillon fut exposé avec sa dernière gravure : portrait de Lebas. On pense que le fondeur, séduit par l'œuvre, aura fondu secrètement un double en effaçant prudemment la signature. Ces précieux renseignements nous viennent de M. Hugo, gendre de Ruhière.





M[illegible] MA[illegible]



M[illegible] LE [illegible] DE [illegible] FAYETTE



[illegible] CONTRE LA FAYETTE [illegible] RÉVOLUTIONNAIRES.

[illegible] de la légende [illegible] M[illegible] chandelle qui ne [illegible] en bonne [illegible] Orléans [illegible] teignon figure [illegible] et ce la [illegible] Coco

Le [illegible] A[illegible] [illegible], [illegible] il avait [illegible] dance d[illegible] très popul[illegible] A[illegible] t-il sans effort [illegible] de [illegible] que [illegible] attitude très nette à l'Assemblée nationale et que son allure sympathique [illegible]. Bientôt les soixante districts le [illegible] presque [illegible], commandant général de la Garde nationale. Jusqu'à la date néfaste de [illegible] de la loi martiale, mesure odieuse dont il partagea l'exécution avec Bailly, La Fayette fut le vrai souverain de Paris. Bien que détesté de la Famille Royale, il fit dans les journées des 5 et 6 octobre, des efforts [illegible] humains pour la sauver. La fête de la Fédération en 1790, fut pour lui l'occasion d'une véritable apothéose, ce qui n'empêcha pas qu'à deux ans plus tard les épithètes de *César* et de *Cromwel* lui furent injurieusement appliquées, et que son effigie fut brûlée au Palais-Royal. En 1792, après une tentative de rébellion contre la Convention qui lui avait confié le commandement d'une de ses armées, il passait la frontière avec ses aides de camp, et les Autrichiens lui évitaient l'échafaud en l'enfermant dans la forteresse d'Olmutz, d'où il ne sortait que le 1er août 1797, après la paix de Campo-Formio. Il lui était encore réservé d'assister à la Révolution de 1830, d'y prendre une part active, et de voir enfin, avant de mourir, et à la grande joie de sa vieille âme constitutionnelle, un duc d'Orléans s'asseoir sur le trône de France, où il personnifiait, pour lui, « la meilleure des républiques ».

D'après des D[illegible] originaux au crayon, exécutés d'après nature par Labadye, Gros, Moreau le Jeune, J.-B. Isabey.



ALEXANDRE DE LAMETH

Député de la Noblesse d'abord, puis [illegible] à l'Assemblée nationale

Par Gros



[illegible]

Par Labadye



[illegible]



SIEYÈS (ABBÉ)

Député du Tiers à l'Assemblée nationale.
En fut élu président le 17 juin 1790

Par Labadye

On rencontrera parfois dans cette série d'un intérêt historique si grand et qui, à part de rares exceptions, ne comprend que des portraits de constituants, des figures de quelques personnages peu connus, mais que nous avons cependant voulu reproduire à cause de leur valeur d'art et de l'éclat du nom de l'artiste qui les exécuta. Ce n'est pas sans surprise qu'on rencontrera la signature du peintre le plus subtil des élégances de son époque, de Moreau le Jeune, sous les traits rustiques de Corentin le Floch, député du Morbihan ou du fermier Choubard.



[illegible]

Député [illegible]

Par Labadye



[illegible] DOBLET

[illegible] Assemblée [illegible] département [illegible]

Par [illegible]



[illegible]MOND D'ARS (PIERRE-RENÉ-AUGUSTE)

Député [illegible] Noblesse à l'Assemblée nationale. [illegible] de la Belgique par [illegible]

Par Labadye



BAILLY (JEAN-SYLVAIN)

[illegible] Tiers État à l'Assemblée [illegible] [illegible] memorable [illegible] *Jeu de Paume.*

Par [illegible]



CLERMONT-T[illegible] (COMTE STANISLAS DE)

Député de la N[illegible] à l'Assemblée nationale. Fut massacré [illegible] journée du 10 août.

Par Labadye



GARAT (DOMINIQUE-JOSEPH)

Député du Tiers à l'Assemblée nationale. Remplaça Danton comme ministre de la Justice à la Convention.

Par Labadye



L'ABBÉ DU PRADT [illegible]

Député du clergé à l'Assemblée [illegible] ne peut plus hostile à toute [illegible] naires. Émigra lorsque la [illegible] fut adoptée.

Par Lab[illegible]



[illegible]



[illegible]



LE PRINCE VICTOR DE BROGLIE

Fut appelé par Louis XVI au commandement des troupes rassemblées près de Versailles, destinées à opérer la contre-révolution. Fut ministre de la guerre pendant quelques jours, puis émigra.

Par Labadye



[illegible]

Élu par [illegible] Se rallia au [illegible] club des Feuillants, et [illegible] dent du [illegible]

Par M[illegible]



[illegible]



GENSONNÉ

[illegible] par la Constituante de missions de propa-[illegible] départements. Fut partie de la Légis-[illegible] la Convention, où il occupa une place [illegible] dans les rangs des Girondins.

Par Labadye



[illegible]



[illegible]



LE GUEN DE KERANGAL

Député de la Bretagne à l'Assemblée nationale. Ce fut [illegible] le premier, la nuit du 4 août, proposa l'aban-don des privilèges.

Par J.-B. Isabey.



SÉANCE DE LA NUIT DU [illegible] AOÛT 1789 A VERSAILLES. — ABANDON DE [illegible] PRIVILÈGES

D'après [illegible] de Monnet, gravé par Helman

C'est à un obscur député de la Basse-Bretagne, Le Guen de Kerangal, qu[illegible] l'honneur d'avoir pris le premier la parole à cette séance mémorable. « Soyons [illegible] s'écrie-t-il, qu'on nous apporte les titres, monuments de la barbarie de nos pères. Qui de nous ne ferait un bûcher expiatoire de ces infâmes parchemins. Ne voulez-vous donner des lois qu'à la France dévastée? » — L'enthousiasme gagne tous les bancs de la noblesse, subitement emportée par un élan de générosité. MM. de F[illegible]ault, de Guiche, de Mortemart, de Beauharnais, de Noailles, de Custine, d'Aiguillon, appuient ces paroles. C'est la féodalité qui, au bout d'un règne de mille ans, abdique, abjure, maudit. Le jeune duc de Montmorency demande que tous ces vœux soient sur-le-champ convertis en [illegible]. M. de La Roche[illegible] France au genre humain, demande des abonne[illegible] — Ce fut un véritable délire de générosité. L'archevêque [illegible] Paris [illegible] vint de Dieu dans ce grand jour, qu'on chantât un *Te Deum*. [illegible] terre, disait l'évêque d'Uzès, il me serait doux de la mettre entre les [illegible] reurs, mais nous ne sommes que de[illegible], etc.

« Jamais, dit Michelet, le caractère français n'éclata d'[illegible] ante, dans sa [illegible]sibilité facile, dans son enthousiasme généreux [illegible] grand exemple que la noblesse expirante a légué à notre aristocratie bourgeoise. »



[illegible]

[illegible] Paris [illegible]



DE SAINT-ALDEGONDE

Membre de l'Assemblée nationale

Par Labadye



CAZALÈS

[illegible] les plus éloquents de la Noblesse [illegible] Varennes, [illegible] dans les rangs de [illegible]

Par Labadye



[illegible]

[illegible] nationale.

Par Lab[illegible]



DRIAULT

Membre de l'Assemblée nationale.

Par Gros.

Nous avons cru devoir reproduire ici les [illegible] de ces [illegible] femmes, qui [illegible] un rôle assez important dans le monde des idées, au début de la Révolution. L'une et l'autre eurent surtout un rôle éducateur, éducateur de la jeunesse. — Mme de Genlis fut gouvernante des filles et des fils du duc d'Orléans. Elle a laissé divers ouvrages prétentieux et sans intérêt, et huit volumes de Mémoires assez curieux. — Mme Campan, d'un esprit plus grave, fut d'abord lectrice des filles de Louis XV, [illegible] véritable amie de la reine Marie-Antoinette, sur la vie privée de [illegible] des mémoires d'un incontestable intérêt. Bonaparte la chargea, avec [illegible], grand chancelier de la Légion d'honneur, de l'organisation de la maison d'éducation d'[illegible] pour les orphelins de ses officiers.



COMTESSE DE GENLIS

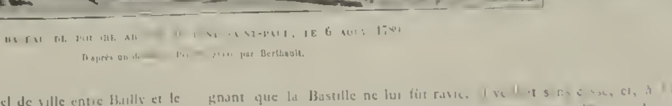
[illegible]

C'est l'image de Mme de Genlis âgée [illegible] vingt ans à peine, dans tout l'éclat de [illegible] beauté.



[illegible] LE 6 AOUT 1789

D'après un [illegible] par Berthault.



[illegible]

[illegible]

Cependant, malgré les paroles de paix échangées à l'Hôtel de ville entre Bailly et le roi, le peuple tenait à se garder contre un retour offensif de la Cour. Il n'ignorait pas qu'en promettant d'éloigner les troupes de Paris et de Versailles, le roi n'avait pas indiqué la distance où elles camperaient; cette promesse était donc assez équivoque, et craignant que la Bastille ne lui fût ravie, il veillait sans cesse, et, à l'occasion, ainsi que l'indique l'image ci-dessus, s'emparait pour sa propre défense, des armes et des munitions de guerre destinées à ses ennemis. Cette gravure de Berthault figure dans la Collection du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale.



[illegible]



[illegible]

[illegible] Memorial de Sainte-Hélène.



[illegible] COMTE [illegible]

[illegible] XVIII [illegible]

Par [illegible]



[illegible]



DOM AMBROISE AUGUSTIN CHEVREUX

Supérieur de la Congrégation de Saint-Maur,
Ordre de Saint-Benoît
Membre de l'Assemblée nationale

Portrait non signé



CANONS AMENÉS DE CHANTILLY A [illegible], LE 9 AOUT 1789

D'après un dessin de Prieur, gravé par Berthault.

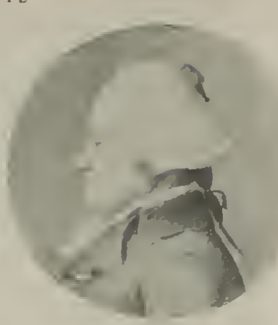
Cette image n'est pas seulement intéressante par le mouvement des personnages, mais aussi par la vue architecturale du palais, dans son ensemble extérieur, tel qu'il se trouvait à la fin du XVIIIe siècle, après les embellissements apportés à sa construction par Louis-Henri de Bourbon. — Le peuple de Paris, dans cette expédition, ne commit aucun dégât, et se borna à s'emparer des canons qui se trouvaient dans le château et qui, dans quelques semaines, vont rouler menaçants sur la route de Versailles.



BUZOT

[illegible]gea [illegible] rance [illegible] Tiers-État [illegible] la Convention un [illegible] les plus ardents du parti Girondin. Mis hors la loi [illegible] la suite [illegible] par les Comm[illegible] se à [illegible]

Par Labadye



BRILLAT-SAVARIN

[illegible] dans les rangs du Tiers à l'Ass[illegible] Il n'a pas [illegible] la force de son mouvement un [illegible] Ses opinions modérées et conciliantes [illegible] g[illegible] se retirer en Suisse à la fin de 179[illegible] sa grande popularité à son très [illegible] la Physiologie du goût.

Par Labadye



[illegible] CARDINAL DE ROHAN

[illegible] CARDINAL [illegible]

[illegible] le rang du clergé [illegible] autour [illegible] Ce portrait, qui [illegible] Versailles [illegible] et [illegible] d'[illegible]

Par [illegible]



COMTE FRANÇOIS MELCHIOR DE VOGÜÉ

Maréchal de camp des [illegible]

Député de la Noblesse à l'Assemblée [illegible].

Par Labadye



PRIEUR (DE LA MARNE)

Député du Tiers à l'Assemblée nationale. Siégea aussi à la Convention et fut banni de France par les Bourbons en 1816.

Par Moreau le Jeune



LE CARDINAL DE LA ROCHEF[illegible]

Fut envoyé par le Clergé du bailliage de P[illegible] à l'Assemblée [illegible]. Il quitta la France [illegible]

Portrait non [illegible]



BAILLY



[illegible]

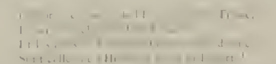


CORENTIN LE FLOCH

Député de la Bretagne à l'Assemblée nationale. Siégea dans les rangs du Tiers-État.

Par Moreau le Jeune.

Ce portrait de B[illegible] est accompagné du quatrain suivant :



[illegible] France,
[illegible]
[illegible]
Sont celles [illegible][1]

Ces alexandrins extraordinaires sont signés du nom du chevalier P. de Be[illegible]



[illegible] -ANC[illegible]

[illegible] ce [illegible], un des premiers de son ordre aux idées nouvelles.

Par Labadye



[illegible]

[illegible]

[illegible]

Par [illegible]



CAMUS

Député [illegible] Paris à l'Assemblée nationale. Il siégea à la Convention dont il fut un des membres les plus [illegible]. Une des plus nobles et plus belles figures de la Révolution. Fut jusqu'à la fin de sa vie fidèle aux idées libérales de sa jeunesse, qu'il défendit, même contre l'Empire puissant, avec un rare courage.

D'après un dessin de J.-B. Isabey



ROBESPIERRE

Membre [illegible] Assemblée nationale [illegible] rons à livre [illegible] reprises, et avec [illegible] figure [illegible] cet [illegible]

D'après [illegible] original au crayon, fait d'après nature par le baron Gros



BARNAVE

Fut envoyé par le Dauphiné à l'Assemblée nationale (voir pour plus de détails, [illegible]).

D'après un dessin de Gros



GROUVARD (FERMIER)

Député du Tiers État à l'Assemblée nationale.

D'après un dessin de Moreau le Jeune



MARIE-ANT[illegible]

Archiduchesse d'A[illegible] de F[illegible]

D'après un crayon original de la [illegible] de M. Tab[illegible].



MA[illegible]-ANT[illegible]

[illegible]

[illegible]

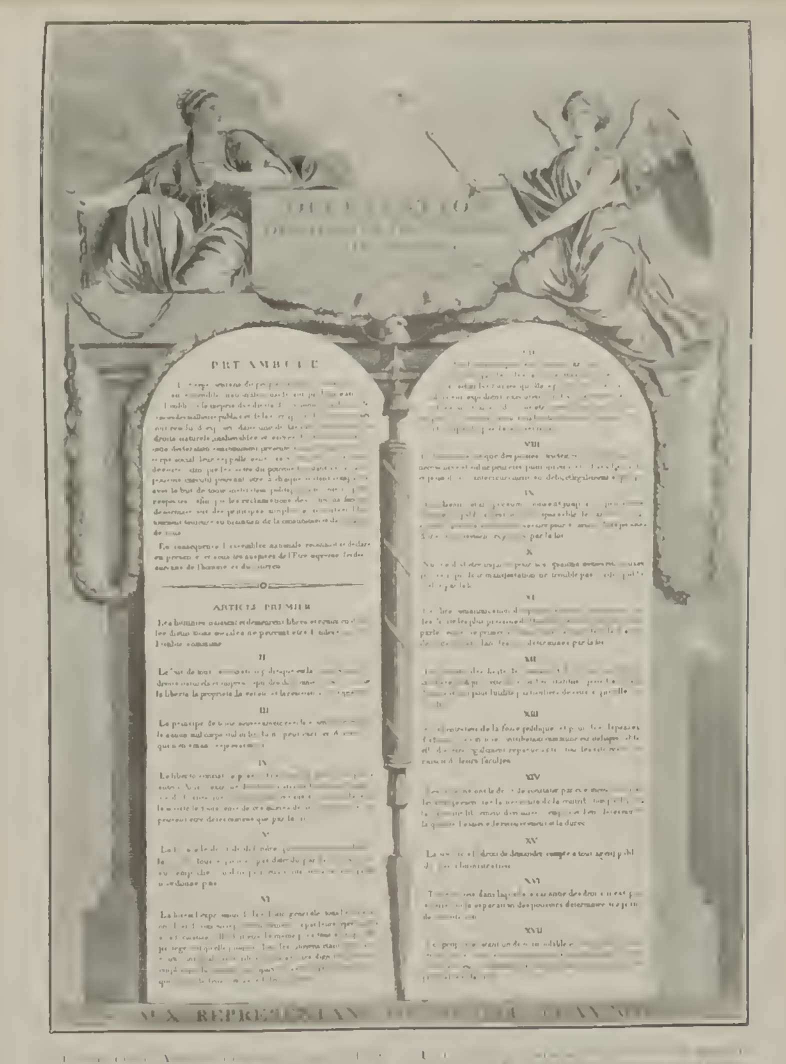
Il faut une singulière perspicacité pour découvrir quelque analogie entre les deux physionomies si différentes du même personnage représenté dans ces deux images. Il est vrai de dire que l'artiste auquel on doit ce crayon, et qui pourrait bien être de Gabriel de Saint-Aubin, exécuta son œuvre, le 16 janvier 1776, ainsi que l'indique la date inscrite au-dessus des armoiries, c'est-à-dire peu après l'arrivée en France de la jeune archiduchesse, encore dans toute sa gracilité virginale, malgré ses quatre ans de mariage. Dans le dessin de Leclerc, au contraire, la sveltesse de la vingtième année a disparu, et aussi l'expression mutine, et la reine de France s'offre à nos yeux, superbe et grave sous son riche costume de cour, dans tout l'éclat de ses trente ans, et dans le complet épanouissement de son altière beauté.



BESENVAL CONDUIT DANS UN VIEUX CHATEAU FORT A BRIE-COMTE-ROBERT (10 AOUT 1789)

D'après un dessin de Prieur, gravé par Berthault.

Après le 14 juillet, Besenval, qui commandait les troupes réunies autour de Paris, et que le peuple avait surnommé le général de la Reine, voulut fuir; mais il fut arrêté et traduit devant le tribunal du Châtelet qui, grâce aux intrigues de la Cour, le condamna à une simple détention. Il put d'ailleurs bientôt s'échapper et passer le reste de ses jours dans l'obscurité. En 1806, le vicomte de Ségur a publié ses Mémoires, pleins d'anecdotes scandaleuses, qui furent désavoués par la famille du baron.





LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

D'après une gravure et un dessin de Noquet le Jeune

La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen fit éclore une quantité d'estampes, d'objets d'art de toutes sortes, où l'acte célèbre est reproduit dans des cadres allégoriques, souvent très intéressants. On pourrait en faire un album tout entier. Les motifs symboliques qui servent de cadre aux dix-sept articles que nous reproduisons à cette page, sont d'un sens assez clair pour que nous nous dispensions de les commenter.




[illegible]



JEAN-JOSEPH MOUNIER

[illegible] Grenoble [illegible]

[illegible] chefs les plus en vue [illegible] l'Assemblée nationale, [illegible] Tollendal, les Clermont-Tonnerre [illegible] fut [illegible] président de l'Assemblée [illegible] et accepta [illegible] d'octobre. Peu de [illegible] sa démission, et se retira à Grenoble [illegible] vains efforts pour agiter les [illegible] Révolution. Obligé de s'exiler, il [illegible] puis en Allemagne et s'établit à Weimar [illegible]. Il y vécut en donnant des leçons de [illegible] littérature française. Il rentra en France après le 18 brumaire, et fut successivement préfet d'Ille-et-Vilaine et conseiller d'État.

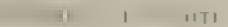


ESTAMPE COMMÉMORATIVE DE LA N[illegible] DU [illegible] DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME [illegible] CITOYEN











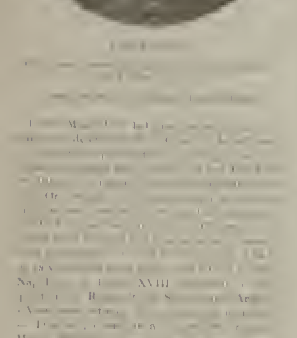
HENRI GRÉGOIRE

[illegible] Évêque constitutionnel de B[illegible] [illegible]

D'après [illegible] original de Moreau [illegible]

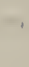
(Cab. des Estampes.)

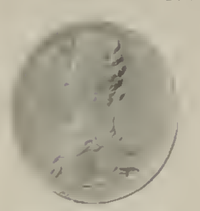
L'abbé Grégoire fut une des plus [illegible] figures de la Révolution. [illegible] il en [illegible] courag[illegible] d'action. Grâce à son ardente éloquence [illegible] dont il [illegible] dans les rangs d[illegible] il prit une part importante à la r[illegible] des Trois-Ordres. Un des traits le plus [illegible] caractère, c'est qu'il fut à la fois [illegible] et chrétien très ardent. Il prononça [illegible] Convention un discours mémorable sur l'abolition de la royauté, dont ce passage est demeuré [illegible] « Les rois sont dans l'ordre moral [illegible] sont les monstres dans l'ordre physique [illegible] sont l'atelier du crime, le foyer de la corruption [illegible] l'histoire des rois est le martyrologe des nations [illegible]





LA DERNIÈRE PROCESSION DES CURÉS RÉFRACTAIRES





[illegible]



[illegible] 1789

[illegible]

Sous cette [illegible] peut être une légère [illegible], dont la répétition nous paraît [illegible] à cette place. « Cette forteresse, élevée sur un roc escarpé [illegible] la ville de Lion, c'est l'effroi des [illegible] et de tout étranger suspect [illegible], mais notre phalange nationale s'avance et envisage avec horreur et sans effroi ce roc menaçant. Le gouverneur, vrai patriote, lui rend les clefs de la citadelle, en disant : Vive la liberté ! mes amis, mes frères, voilà le plus beau moment de mon existence. M. le marquis de Bruney, que l'on avait fait mort, il y a quelques années, en sortit comme du tombeau, en comblant de marques de reconnaissance les braves français qui le rendaient à la nation. »



SABRE DE COMMISSAIRE
DE
LA CONVENTION AUX ARMÉES
(Collection du Musée Carnavalet.)

[illegible]

ESTAMPES SATIRIQUES EXÉCUTÉES CONTRE L'ABBÉ MAURY ET LE CLERGÉ

A l'occasion de la Suppression des Dîmes ecclésiastiques.



RETOUR DE L'ABBÉ [illegible] CHEZ [illegible]

« Va [illegible] reux fil, je cr [illegible]
[illegible] pour jamais perdue [illegible]

D'ap[illegible] gravur[illegible]



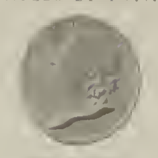
[illegible]
MONSIEUR [illegible]

D'après [illegible] Estamp[illegible]



[illegible] L'ABBÉ [illegible] GARDE A LA LANTERNE,
CAR ILS SONT PLUS FORTS QUE NOUS. »

D'après une estampe en couleur, de l'époque (Cabinet des Estampes)



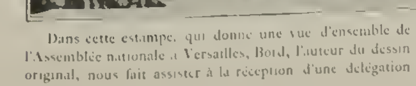
[illegible]
[illegible] sa mort



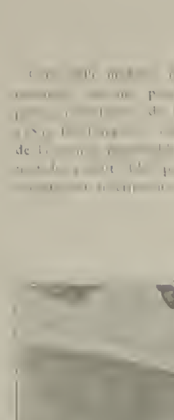
[illegible] que frappée à [illegible] de la suppression des cloches à Lyon, [illegible] V de la République, [illegible] le metal de cloche



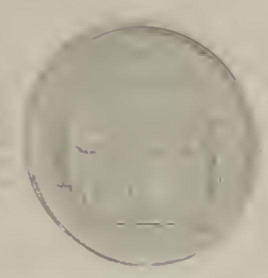
[illegible] en [illegible] des [illegible] à [illegible] du [illegible]



Dans cette estampe, qui donne une vue d'ensemble de l'Assemblée nationale à Versailles, Bord, l'auteur du dessin original, nous fait assister à la réception d'une délégation des femmes art[illegible], qui, le 7 septembre 1789, viennent deposer elles-mêmes les dons patriotiques entre les mains du President de l'Assemblee.

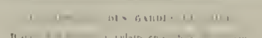


[illegible] de la [illegible] porte [illegible] Ab-



d[illegible] de tous les pr[illegible] », et [illegible] centre [illegible] composition figure l'autel de la Patrie, sur lequel les deputes du clerge et de l[illegible] noblesse etendent la main en pr[illegible]nonçant le serment solennel.





[illegible] DES GARDES DU CORPS

D'apr[illegible] palais en [illegible]



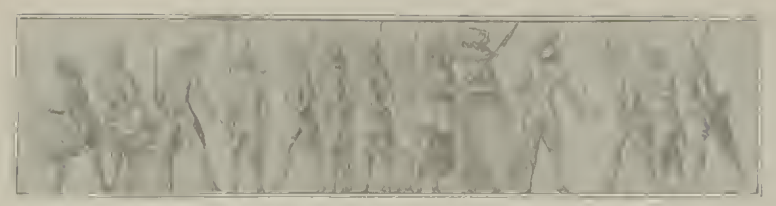
FOURREAU DU SABRE

qui figure à cette même page

(Collection de M. Poulpol.)

[illegible]

« Le samedi [illegible] Versailles, les Gardes du corps régalerent les régiments de Flandre, suisses, dragons et gardes de la Nation, etc., etc. Ce repas fut tres gai, et les officiers changerent d'habits avec les grenadiers et soldats. Sur les quatre heures, un capucin passa pres de la salle de l'Opera ou l'on donnait ce repas. Deux gardes du corps le prirent sur leurs epaules et le porterent au milieu de l'assemblee. Joyeusement on le fit chanter en le faisant sabrer (*sic*) le champagne. Apres quoi les officiers firent une quête pour ce bon pere. Elle est montee a deux cents francs. Ainsi il est retourné au couvent, la bourse pleine et le ventre bien garni. »



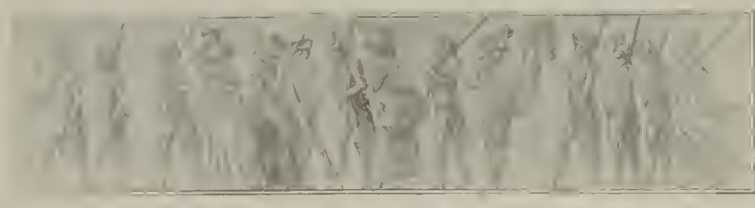
[illegible] 1789

D'après [illegible]

DÉPART DE LA MILICE BOURGEOISE POUR VERSAILLES, LE 5 OCTOBRE 1789

D'après une estampe anglaise, du temps

Dans ce banquet des gardes du corps, naïvement représenté dans la page précédente par une estampe populaire, et où parurent le roi et la reine, qui portait dans ses bras le Dauphin, les propos les plus insensés furent proférés contre la Révolution, et pour comble d'insolence, la cocarde tricolore fut foulée aux pieds et la cocarde blanche attachée à tous les chapeaux. A la nouvelle de ces bravades et de ces insultes, le peuple affamé et furieux courut à l'Hôtel de Ville en criant : « Du pain! Des armes! » Puis une multitude considérable, presque entièrement composée de femmes et conduite par Maillard, un des vainqueurs de la Bastille, se dirigea en traînant des canons sur Versailles. La même [illegible] bataillons de la garde nationale conduits par La Fayette [illegible], qui avait vainement tenté de se dérober à leurs sommations [illegible], s'ébranlaient, au milieu d'une masse confuse de peuple, à la suite de la colonne de Maillard. Le but de cette foule était de punir les gardes du corps de l'insulte faite à la cocarde nationale et de ramener le roi et la reine à Paris.



[illegible] NATIONALE [illegible] IL Y AVAIT BEAUCOUP [illegible]

D'après un croquis [illegible] au crayon [illegible]



Médaille commémorative [illegible] Tuileries par le peuple [illegible] 1792.

(Cabinet des Médailles.)



[illegible], le 5 octobre 1789



Médaille commémorative de la prise des Tuileries par le peuple de Paris, le [illegible] août 1792.

(Cabinet des Médailles.)

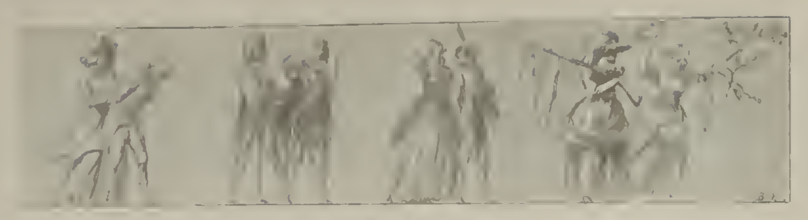
D'après la suite des temes parisienes de la hale et autres, qui se rencontrent à leur départ du lundi à 3 heures aprés-midy, pour ramener avec eux du pain et le roy » — Nous avons cru devoir respecter fidèlement l'étrange orthographe des légendes manuscrites qui accompagnent ces curieuses estampes.



LE RETOUR DU ROI ET DE LA FAMILLE ROYALE A PARIS, LE 6 OCTOBRE 1789

D'après une gravure sur bois, de l'époque.

RETOUR A PARIS



[illegible]

[illegible]

[illegible] A PARIS [illegible] 1789
[illegible] Reine et le [illegible] boulanger
D'apr[illegible]



[illegible]



THÉROIGNE DE MÉRICOURT

Née [illegible] — morte à Paris [illegible] 18[illegible]

D'après une gravure ancienne, [illegible]

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici le brillant portrait qu'a fait Michelet de cette fille étrange, qui a joué un véritable rôle au début de la Révolution, et surtout pendant les journées d'octobre, où elle fut, avec Maillard, le véritable chef de l'armée féminine en marche sur Versailles.

« C'était la jolie mademoiselle Théroigne de Méricourt, une Liégeoise, vive et emportée, comme tant de femmes de Liège, qui firent les révolutions du XVe siècle, et combattirent vaillamment contre Charles le Téméraire. Piquante, originale, étrange, avec son chapeau d'amazone et sa redingote rouge, le sabre au côté, parlant à la fois, pêle-mêle, le français et le liégeois... On riait, mais on cédait... Impétueuse, charmante, terrible, Théroigne ne sentait nul obstacle... Ayant envahi ce pauvre régiment de Flandre, elle lui tourna la tête, le gagna, le désarma si bien qu'il donnait fraternellement ses cartouches aux gardes nationaux de Versailles... » — Bien que ce portrait ne réponde qu'imparfaitement à celui de l'illustre historien, c'est le seul de l'héroïne révolutionnaire ayant un réel caractère de vérité que nous ayons réussi à découvrir, malgré nos nombreuses [illegible]

Théroigne de Méricourt prit une part très active à la politique. [illegible] la prison [illegible] B[illegible] aux [illegible] En 1790 elle fut arrêtée à Liège, sur l'ordre de l'Autriche, et enfermée dans la forteresse de Kufstein, au Tyrol. En 1791, Léopold, empereur d'Autriche, désireux de la connaître, la fit venir à Vienne et la mit en liberté. Il paya même, sur sa cassette, le voyage en poste, jusqu'à Bruxelles. De retour à Paris elle rouvrit un salon politique. Elle joua un rôle assez actif dans la journée du 10 août. Mais bientôt ses opinions politiques se modérèrent considérablement. Elle fut même accusée de *Brissotisme*, et le 15 mai 1793, saisie par les Tricoteuses à la porte de la Convention, elle fut fouettée à nu sur la place publique. La malheureuse en devint folle et fut enfermée à la Salpêtrière, où elle mourut en 1817. Voir l'intéressante *Biographie de Théroigne de Méricourt*, par M. Marcellin Pellet.)



COIFFURE SANS REDOUTE

Modes de la Révolution.

(Cabinet des Estampes.)



« VOILA LE COSTUME LIBRE »

Costume [illegible] issons symbolisant, par la couleur et la forme de [illegible] la varies, la fusion des Trois-Ordres.

D'après une estampe en couleur, de l'époque



COIFFURE AUX CHARMES DE LA LIBERTÉ

Modes de la Révolution

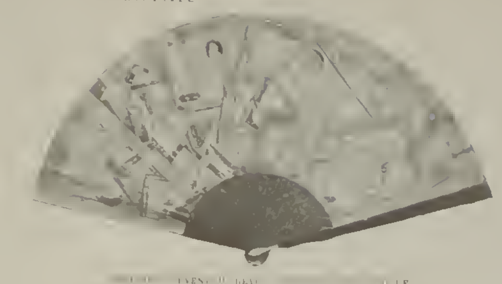
(Cabinet des Estampes.)



LA FAYETTE TRAITÉ COMME [illegible] LE [illegible]
PAR LES DÉMOCRATES ET [illegible]

Envoyé par la noblesse d'Auvergne aux [illegible] où il ne devait pas tarder à prendre une att[illegible] lutionnaire tout en s'efforçant de sauver [illegible] Fayette ne pouvait par son libéralisme [illegible] ner à jamais les nobles sans gagner [illegible] démocrates. La jolie petite caricature [illegible] plus éloquentes.

(Cabinet des Estampes)



[illegible] ÉVENT[illegible] [illegible] E

[illegible] ts d[illegible]

(Collection de M. V[illegible])



LE PEUPLE RAMÈNE A PARIS LE GROS BOULANGER, LA BOULANGÈRE ET LE PETIT MITRON

D'après une estampe satirique de l'époque

(Collection du Cabinet des Estampes)



Le sinistre encadrement donné à ce [illegible] portrait sur lequel figure cette inscription : « Marie-Antoinette, la Marie de Médicis du XVI[e] siècle », indique assez la haine du peuple pour la Reine, et ne fait déjà que trop pressentir la cruelle tragédie du 16 octobre 1793.

PROJETS DE MONUMENTS COMMÉMORATIFS A ÉLEVER SUR L'EMPLACEMENT DE LA BASTILLE

Jusqu'au vote de la loi qui, après la R[illegible] de 1830, ordonna qu'une [illegible] l'emplacement de la Bastille à la gloire des citoyens français qui [illegible] pour la défense des libertés [illegible] [illegible]



[illegible]

COLONNE DE LA LIBERTÉ.

MONUMENT PROJETÉ SUR L'EMPLACEMENT DE LA BASTILLE, A LA GLOIRE DE LOUIS XVI RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ FRANÇAISE

(DÉDIÉ A LA PATRIE, A LA LIBERTÉ, A LA CONCORDE ET A LA LOI.)

« La Statue du Roi occupe le sommet de la colonne dont les bas-reliefs sont destinés à célébrer les actions de Sa Majesté en faveur de la Liberté. Les statues assises de la [illegible] de la Liberté, de la Concorde et de la Loi [illegible] placées aux quatre coins de la base. On [illegible] et rivières du Royaume [illegible] égale [illegible] de la contribution proportionnelle de tous les citoyens aux besoins de l'État. [illegible] Nation pour décerner un monument de reconnaissance au Roi, [illegible] de son peuple et le restaurateur de sa liberté. »



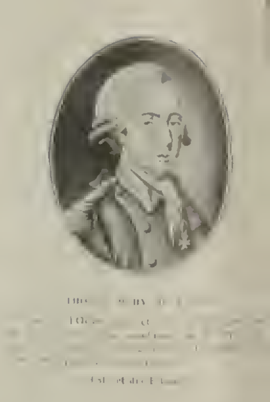
[illegible]

L'exécution des frères Agasse [illegible] est en même [illegible] des menus faits de la Révolution, et [illegible] ne [illegible] ce dessin de Prieur, qu'en raison de l'enseignement [illegible] fournit avec tant de précision sur la physionomie architecturale des bâtiments de la Conciergerie au commencement de l'année 1790. Dans sa composition si vivante, Prieur nous [illegible] le peuple [illegible] les corps des frères Agasse à leur famille, [illegible] de la plus grande [illegible]. Le père était [illegible] des [illegible] les plus [illegible] du faubourg Saint-Antoine. Ses fils s'étaient rendus coupables de la fabrication de fausses lettres de change. [illegible] Cette gravure figure dans la Collection du Cabinet des Estampes.



[illegible]

[illegible] Mémoires [illegible] le tuer [illegible] Pr[illegible] se [illegible] de [illegible] par le comte de Provence, lequel prenait le titre de Régent. C[illegible] il est hors de doute [illegible] aujourd'hui que [illegible] ne fut que l'aveugle instrument d[illegible] de Monsieur, [illegible]



[illegible]

Cabinet des Estampes.

[illegible] montra devant la mort un cou[illegible] [illegible]linaire. On le condamna à venir fa[ire a]mende honorable à Notre-Dame, et [illegible] que gentilhomme, il fut pendu de nuit, [à] la lueur des torches. Son agonie fu[t] terrible. Il se débattit dans le vide au b[out] de la corde fatale, et c'est alors qu['un] affreux gamin poussa, dit un historien de l'époque, ce cri cruel : « Saute ! marquis ! »

BENJAMIN FRANKLIN. — D'après [illegible] de [illegible]

Ce portrait a pour sujet [illegible] l'immortel inventeur du paratonnerre. *Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis* [illegible] la foudre [illegible] et le sceptre aux tyrans. »



INSIGNE DE [illegible]
DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF



BENJAMIN FRANKLIN
Né à Boston le [illegible], mort à Philadelphie le [illegible] avril 1790



[illegible]

Le [illegible] avril 1790, Benjamin Franklin, un des plus grands savants de l'histoire, un des plus nobles citoyens du monde, un des plus glorieux défenseurs de la liberté, mourait à Philadelphie. La nouvelle de cette mort produisit une profonde impression dans le monde entier, et surtout à Paris. Le 12 juin, Mirabeau monta à la tribune de l'Assemblée nationale, et fit entendre ces belles paroles :

« Franklin est mort ! Il est retourné au sein de la divinité le génie qui affranchit l'Amérique et versa sur l'Europe un torrent de lumière ! ... Le congrès a ordonné, dans l'étendue des quatorze cantons confédérés, deux mois de deuil, et l'Amérique acquitte en ce moment le tribut de vénération et de reconnaissance pour un des pères de sa constitution.

« Ne serait-il pas digne à vous, messieurs, de vous unir à cet acte religieux, de participer en quelque sorte à cet hommage rendu à la face de l'univers, à l'homme qui a le plus contribué à assurer les droits de l'homme. L'antiquité eût élevé des autels à ce puissant génie, qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans.

« La France éclairée et libre doit donner au moins un témoignage de regret [illegible] et de la liberté. Je [illegible] qu'il soit décrété que l'Assemblée nationale portera pendant [illegible] jours le deuil de Benjamin Franklin. »

Et cette motion de Mirabeau fut adoptée par acclamation.

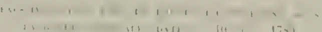
Lorsque Franklin vint à Paris en 1778, délégué par le gouvernement des États-Unis pour conclure avec la France le fameux traité de commerce et d'alliance, qui équivalait à une déclaration de guerre à la Grande-Bretagne, il fut magnifiquement reçu dans toutes les classes de la société.

Voltaire, qui avait alors près de quatre-vingts ans, quitta sa retraite de Ferney pour venir serrer la main de l'illustre ambassadeur. A la séance, du 29 avril, de l'Académie des Sciences, Franklin et Voltaire étaient assis l'un près de l'autre, — au moment où leurs mains se pressaient, le public leur cria de s'embrasser, — ils se donnèrent l'accolade aux applaudissements des spectateurs. Et le lendemain, l'Europe entière apprenait que « Solon et Sophocle s'étaient embrassés. »

Franklin a laissé des Mémoires dont il existe une traduction française, et dont la lecture est du plus haut intérêt.

MODES FÉMININES ET FAC-SIMILÉ DE BREVET





[illegible]

[illegible]

MODES FÉMININES DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

D'après une estampe en couleur, de l'époque

(Musée Carnavalet)

MODES FÉMININES DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

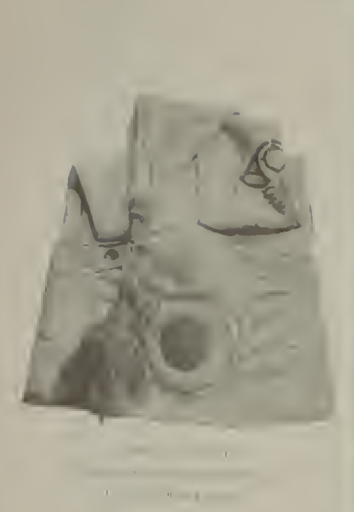
D'après une estampe en couleur, de l'époque

(Musée Carnavalet.)



LES PREMIERS MARTYRS DE LA [illegible] FRANÇAISE [illegible]

[illegible]



[illegible]



[illegible] DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ

[illegible]



[illegible]

Le prince Louis [illegible] Condé [illegible] commanda en chef à [illegible] Hastenbeck [illegible] la défaite de Soubise à Rossbach [illegible] complice le duc de Brunswick à Johannisberg. C'était un prince ami des lettres et des arts, et [illegible] fortune à embellir Chantilly et à construire le palais Bourbon. Il était très lié avec Chamfort, et [illegible] pour un prince [illegible] Au lendemain de la prise de la Bastille, et des violences inévitables qui suivirent le triomphe populaire, il gagna [illegible] la frontière, par Coblentz, où il organisa l'armée des émigrés. Pendant de longues années, il ne rougit pas de porter les armes contre sa patrie, tantôt sous les ordres de Wurmser, tantôt à la solde de l'Angleterre, puis dans les rangs de l'armée de Souwarow. A sa rentrée en France, Louis XVIII reconnut ses états de service en le nommant colonel général de l'infanterie française. Il reprit aussi sa charge de Grand Maître de la Maison du Roi.

LA GRANDE ARMÉE DU PRINCE DE CONDÉ

(Pièce satirique)



Grande Armée
du cidev.t Prince de Condé

D'après une eau-forte anonyme
de la Collection du Cabinet des Estampes

TRAVAUX DU CHAMP DE MARS

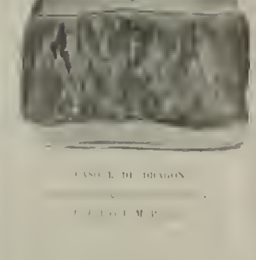


[illegible] de [illegible] de Paris [illegible] Liberté [illegible] Gens [illegible], étudiants, collégiens, [illegible], chevaliers de Saint-Louis, [illegible], religieux des [illegible], invalides, enfants, [illegible] vieillards, nobles et dames de la [illegible] viennent piocher et brouetter la terre, [illegible], la nuit, [illegible] la pluie, [illegible]. C'était une ivresse de fraternité patriotique. On vit, dit Mercier, [illegible] Sieyès et le vicomte de Beauharnais, attelés à la même charrette chargée de terre. Le roi lui-même, aux acclamations de la foule, prit part aux travaux. » Et de cette multitude, s'élevait vers le ciel, comme un hymne joyeux, le *Ça ira*, qui n'avait pas encore subi les modifications qui en firent le terrible *Ça ira* de 1793.

FÊTE DE LA FÉDÉRATION A LILLE



FÉDÉRATION DES DÉPARTEMENTS DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS ET DE LA SOMME [illegible] A LILLE LE 6 JUIN 1790
ENTRE LES GARDES NATIONALES ET LES TROUPES DE LIGNE



CASQUE DE DRAGON

« [illegible] de [illegible] Fédération, tenu sous les [illegible], exécuté sous le commandement de M. Derv[illegible], [illegible] l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et [illegible], et de plusieurs des officiers de l'état-major, d'après les des[illegible] conduite et inspection de M. Cochet, jeune architecte.

Cette [illegible] représente un rocher escarpé rempli d'échelles, au haut duquel est érigée la statue de la Liberté avec ses attributs, et un autel à quatre faces. Dans le centre du rocher est censé sié l'intérieur du temple de la Concorde, dont on voit extérieurement les quatre entrées principales auxquelles on arrive par des degrés pratiqués dans plusieurs parties détachées du même rocher. »



DEUXIÈME ASPECT DE LA FÊTE [illegible] LA FÉDÉRATION DU 6 [illegible] LILLE

D'après un dessin de L. Watteau, prof[illegible] à l'Académie de la [illegible] gravé par Helmann, [illegible]



FAC-SIMILE DU DECRET RENDU PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE DANS LA SEANCE DU SAMEDI 19 JUIN 1790
EN FAVEUR DES CITOYENS QUI SE SONT DISTINGUES A LA PRISE DE LA BASTILLE



FÊTE GÉNÉRALE DES FRANÇAIS AU CHAMP DE MARS, LE 14 JUILLET 1790

D'après un dessin de Monnet, peintre du roi, gravé par Helmann, de l'Académie des arts de Lille.

Vingt mille délégués des provinces de France, représentant trois millions d'hommes armés, font serment, sur l'autel de la Patrie, en présence du roi, de l'Assemblée nationale, de l'armée parisienne et de quatre cent mille citoyens, de maintenir la nouvelle Constitution. La cérémonie commença par une messe que célébra l'évêque d'Autun. On prétend même que, avant de monter à l'autel, Talleyrand aurait dit à demi voix à La Fayette : « Surtout ne me faites pas rire ».

CÉRAMIQUES ET PORTRAIT

JE VEILLE POUR LA NATION

(Musée Carnavalet.)




[illegible]

[illegible] de Robespierre

(Collection du Musée Carnavalet.)



[illegible]

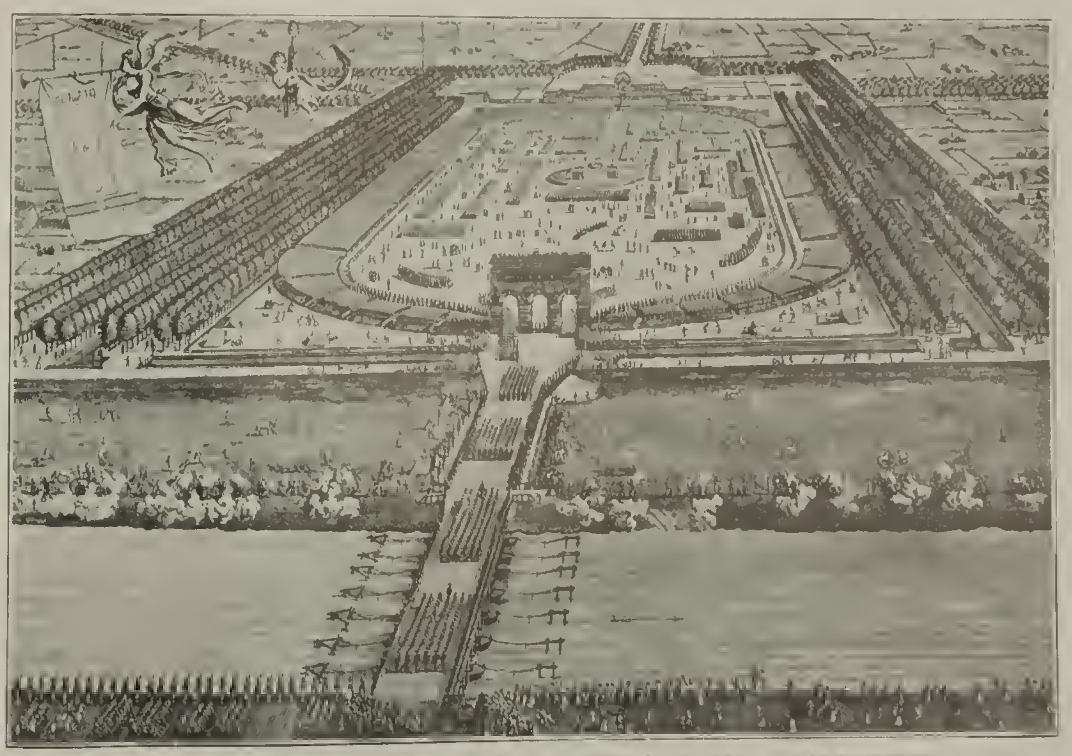
(Musée Carnavalet.)

« JE VOUS ANNONCE LE BONHEUR DE LA FRANCE. »

(Collection de céramique révolutionnaire)

(Musée Carnavalet.)

FÊTE DE LA FÉDÉRATION AU CHAMP DE MARS



VUE PANORAMIQUE DE LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION AU CHAMP DE MARS, LE 14 JUILLET 1790, AGRÉMENTÉE DE DEUX FIGURES [illegible]
REPRÉSENTANT L'UNE LA RENOMMÉE, L'AUTRE LE GÉNIE DE LA LIBERTÉ



[illegible]

[illegible] estampe [illegible] que.



[illegible]

M[illegible]

[illegible]



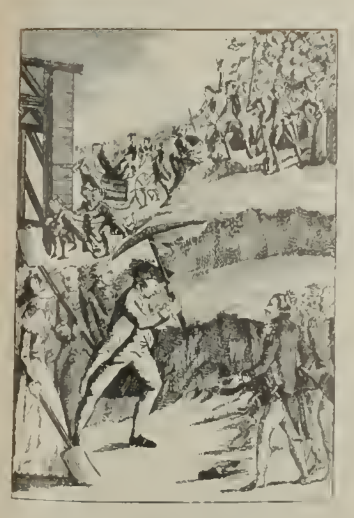
Médaille frappée à l'occasion de [illegible] du roi à Paris, le 6 [illegible] 1789.

([illegible] des Médailles.)



H[illegible] [illegible]OIT QUI MAL Y VOIT

D'après un[illegible] [illegible]stampe en couleur, de l'époque.



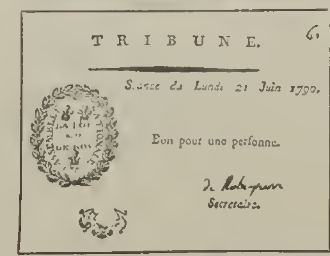
LOUIS XVI PIOCHANT AU CHAMP DE MARS
POUR LES TRAVAUX DE LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION
LE 9 JUILLET 1790

D'après une estampe populaire de l'époque.



[illegible]

D'après [illegible]



TRIBUNE. 6.

Séance du Lundi 21 Juin 1790.

Bon pour une perfonne.

De Robespierre
Secretaire.

CARTE DE TRIBUNE

Délivrée pour la séance du 21 juin, à l'Assemblée nationale. Cette carte est revêtue de la signature de Robespierre, alors secrétaire de l'Assemblée.



FRATERNITÉ

Figure allégorique [illegible] gravée par Debucourt

(Cabinet des Estampes.)

FÊTES ET ILLUMINATIONS AUX CHAMPS-ELYSÉES, LE 14 JUILLET 1790



LES TRAVAUX DU CHAMP DE MARS POUR LA CONFÉDÉRATION DU 14 JUILLET 1790, [illegible] DE PARIS

Sous cette pièce curieuse et sans signature, [illegible] « Louis XVI [illegible] »

D'après une aquarelle originale de l'époque. (Collection Be[illegible])

FÊTES ET ILLUMINATIONS AUX CHAMPS-ELYSÉES

D'après un dessin de Prieur, gravé par Duplessis Berteaux

LES MASSACRES DE NANCY

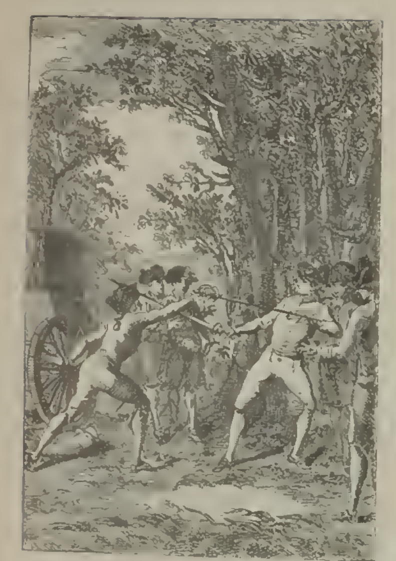


DÉVOUEMENT ET MORT DU JEUNE DESILLES

D'après une sépia originale de Le Barbier (Collection du Musée Carnavalet).

De profondes dissensions existaient dans l'armée. Les soldats étaient patriotes, et leurs chefs qui appartenaient presque tous à la noblesse, leur faisaient expier par toutes sortes de vexations, leurs idées révolutionnaires. De plus, un véritable brigandage, connu sous le nom de « retenue », régnait dans les états-majors. L'Assemblée s'en émut, et un décret (décret du 6 août) nomma des inspecteurs généraux, chargés de procéder à la vérification des comptes. C'est alors que les trois régiments du Roi, de Mestre du camp et de Château-Vieux, se crurent en droit de demander des comptes à leurs officiers. Accusés d'insubordination et de révolte, ils furent frappés de proscription par un décret inqualifiable rendu par l'Assemblée, et ce fut le marquis de Bouillé qui fut chargé par le gouvernement de Louis XVI, de sévir avec une impitoyable rigueur contre les « rebelles », coupables d'avoir supplié leurs chefs de leur restituer l'argent extorqué par eux. Voir la *Révolution de* [illegible] de douleur à la suite de l'abominable boucherie de Nancy, où périrent [illegible] personnes, dont quatre cents femmes et enfants !

La jolie composition ci-dessus, représente l'action généreuse [illegible] jeune officier breton Desilles, sous-lieutenant au régiment du Roi. A l'arrivée des troupes de Bouillé, il se trouvait à la porte Stainville avec le détachement qui gardait cette porte. Comme ses soldats [illegible] se disposaient à tirer sur l'avant-garde de l'armée, avec un canon chargé à mitraille, il se jeta entre les combattants, en s'écriant qu'il aimerait mieux mourir que de voir des Français, des frères d'armes, se massacrer entre eux. Desilles, victime de son inutile dévouement, tomba mortellement frappé de trois coups de feu.



[illegible]

[illegible]

[illegible]



[illegible]

[illegible] NA[illegible]

[illegible] Pauquet, d'après [illegible]

(Musée Carnavalet)

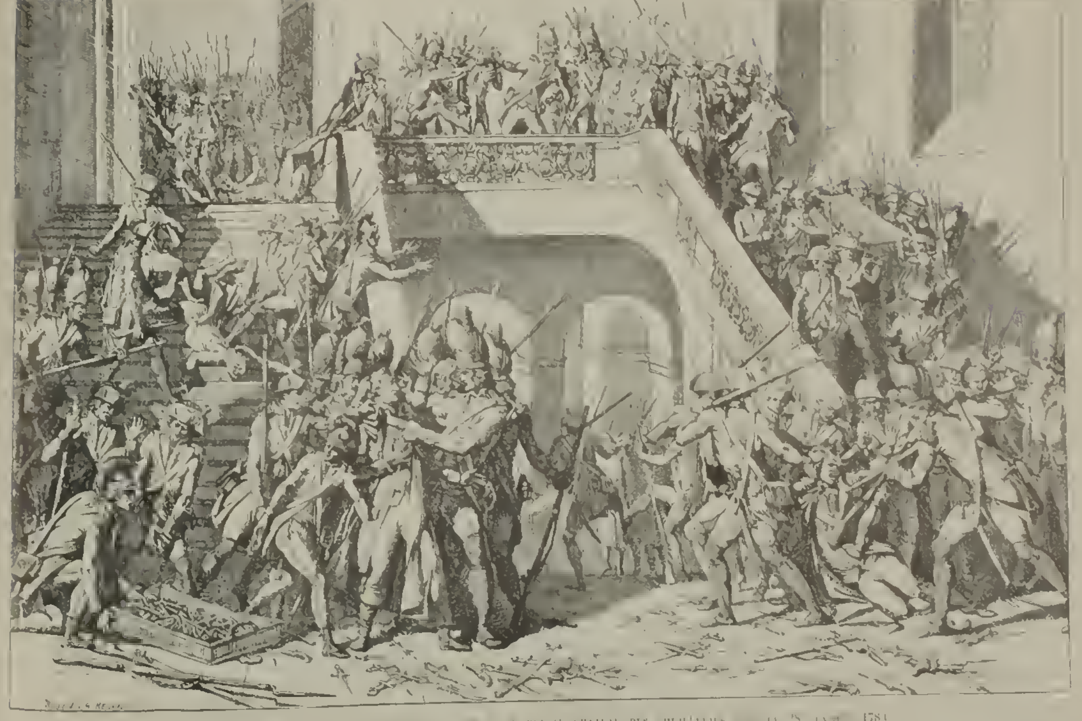


MOYENS EXPÉDITIFS DU PEUPLE POUR DÉMEUBLER UN ARISTOCRATE.

D'après une estampe populaire de l'époque.

Cette petite gravure représente le pillage de l'hôtel du duc de Castries par le peuple après le duel où Charles de Lameth fut blessé.

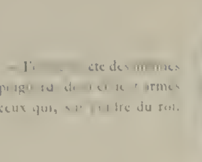
(Collection du Cabinet des Estampes.)



LES CHEVALIERS DU POIGNARD DÉSARMÉS PAR ORDRE DU ROI AU CHATEAU DES TUILERIES, LE 28 FÉVRIER 1791

D'après une gravure de l'époque.

« Un grand nombre d'aristos se trouvant dans les appartements lundi soir, la garde, toujours surveillante, s'apercevant de tous les mouvements de ces messieurs, et qu'ils étaient armés, leur enjoignit de vider leurs poches. On fit avertir le roi de ce qui se passait. Il vint, entouré de ses véritables défenseurs, enjoindre aux traîtres de quitter leurs armes, et qu'ils devaient savoir que sa garde lui suffisait et qu'il était assuré de son courage, de sa fidélité, comme de son amour. » — Cette gravure sur bois figure dans la Collection du Cabinet des Estampes.



« F[illegible] été des mêmes poignards dont [illegible] armés ceux qui, [illegible] du roi,



ont été souffletés, arrêtés ou chassés par la garde nationale, le 18 février 1791. »

LA CONJURATION DES POIGNARDS. — D'après un dessin original du temps.



ASSIETTE DE FAÏENCE
Époque révolutionnaire
(Musée Carnavalet.)



[illegible]
(Musée Carnavalet.)

« J'EMPORTE AVEC MOI LE DEUIL [illegible] LA MONARCHIE [illegible] FACTIEUX S'EN DISPUTERONT LES LAMBEAUX »
[illegible] Mirabeau.)
[illegible]

Mirabeau mourut le 2 avril 1791. La douleur fut immense, universelle. Le peuple fit fermer les spectacles. Le 3 avril, le département de Paris demandait que l'église de Sainte-Geneviève fut consacrée à la sépulture des grands hommes, et que Mirabeau y fut le premier. Les funérailles eurent lieu le 4 avril. L'immense convoi ne put arriver que dans la nuit à l'église Sainte-Geneviève. Aux portes de Saint-Eustache, où eut lieu la cérémonie religieuse, et où Cerutti prononça l'éloge, vingt mille gardes nationaux déchargèrent à la fois leurs armes. « Toutes les vitres se brisèrent; on crut un moment que l'église s'écroulait sur le cercueil. » Puis voilà que quelques mois plus tard, en 1794, les restes d'Honoré Riquetti de Mirabeau étaient enlevés du Panthéon par ce même peuple qui lui avait fait de si splendides funérailles, et enfouis, sans nul indice, au cimetière des Suppliciés, à Clamart. Jusqu'au delà du tombeau, le grand orateur fut le jouet de ce misérable caprice populaire dont il avait flétri avec une si amère éloquence la décevante sincérité. Et maintenant faut-il conclure avec Michelet que la Constituante eut raison de porter au Panthéon l'homme intrépide qui fut le premier organe, la voix même de la liberté, et que la Convention fit bien de mettre hors du temple l'homme faible de cœur qui « avait préféré à la patrie une femme et sa propre grandeur »? — Oui, sans doute, mais en ajoutant toutefois avec l'illustre historien, que la sépulture matérielle de Mirabeau importait peu, puisqu'il en a une morale dans le souvenir reconnaissant, au cœur même de la France. — Cette composition d'un symbolisme essentiellement classique, fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.

[illegible]

[illegible]

HONORÉ [illegible] RIQUETTI MIRABEAU

« [illegible] ET LA CONSTITUTION AUX MANES DE MIRABEAU »

D'après [illegible] l'Académie de Marseille.

(Cabinet des Estampes.)

À côté des estampes satiriques qui furent exécutées après la mort de Mirabeau, on vit naître une suite d'images d'apothéose où, malgré ses fautes et ses faiblesses, le grand orateur était généreusement glorifié. En voici deux des plus curieuses et des plus caractéristiques dans leur exécution si dissemblable. La première, pleine de mouvement, et d'un réel sentiment tragique, est la reproduction d'une aquarelle originale, qui porte pour légende la curieuse explication manuscrite suivante :

« La France éplorée tâche en vain de retenir la mort implacable qui nous enlève une tête si chère. Une foule de peuple et des soldats de la patrie joignent leurs efforts aux siens. Leur généreux cortège [illegible]



[illegible]

[illegible] ses œuvres.

Cette spirituelle composition de Moreau le Jeune, si fidèlement gravée par Mesquelier, représente l'arrivée de Mirabeau aux Champs-Élysées. Sur sa tête plane le génie de la Liberté portant une banderolle avec cette inscription : *La France libre*. Il s'avance vers J.-J. Rousseau, et lui présente un



MIRABEAU ARRIVE AUX CHAMPS-ÉLYSÉES. — D'après Moreau le Jeune.

LA LIBRE [illegible] PAR LA BARRIÈRE D'ENFER, LE 1er MAI 1791

D'après une gravure du temps.

D'une conception moins héroïque que celle qui figure à la page suivante, cette petite estampe nous montre les maraîchers pénétrant librement dans la ville. En signe de réjouissance, leurs charrettes, leurs chevaux sont ornés de branches de feuillage. Les libations qui se font de tous côtés indiquent que la joie est grande, et que c'est avec une satisfaction parfaite qu'on trinque à la disparition très provisoire d'ailleurs des commis d'octroi.

On peut voir de chaque côté de la barrière ouverte, les deux édifices massifs construits par l'architecte Ledoux, et qui, comme des châtelets, flanquaient chacune des portes de Paris. Ces sortes de bastions étaient destinés à servir de bureaux aux commis de barrière ; mais en réalité c'étaient de véritables forteresses. Paris était devenu prison. Et le peuple d'abord mécontent :

> Le mur murant Paris rend Paris murmurant,

finit par se fâcher tout rouge, et contre les gardes barrières, humbles serviteurs des fermiers généraux, et contre les bastilles qui leur servaient de demeure. Un des premiers actes de violence du mouvement révolutionnaire, comme on l'a vu au début de cet ouvrage, fut la destruction et l'incendie de la barrière de la Conférence. — Cette gravure fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.

SABRE D'[illegible]
D'INF[illegible]
Époque ré[illegible]
(Collection de M. Poilpot.)



SABRE D'OFFICIER
DE CAVALERIE
Époque révolutionnaire.
(Collection de M. Poilpot.)



[illegible]

D'ap[illegible]

[illegible]



C[illegible] de [illegible] Louis XVI, [illegible] on [illegible] M[illegible] D[illegible] R[illegible]

[illegible] aux pied[illegible] des conseils de [illegible] Le fanatisme, sous [illegible] figure du pape, agite ses flambeaux pour éclairer le départ. Des [illegible] de la suite sortent de [illegible] des Thuileries [illegible] » — Cette gravure fait partie de la Collection des estampes du Musée Carnavalet.



L[illegible] cette [illegible] A l'ouvre[illegible] reçue, des tr[illegible] scélérats : Kl[illegible] He[illegible] Bouille, protecteurs de la fuite du roi, les [illegible] conduit par la ville et brulé sur la place d'Armes, les effigies des trois traitres, aux plus vives acclamations du peuple »

EXÉCUTION [illegible] STRASBOURG, LE 25 [illegible] 1791



ARRESTATION DU ROI A VARENNES LE 21 JUIN 1791 A MINUIT

D'après une gravure de Mario Bosi

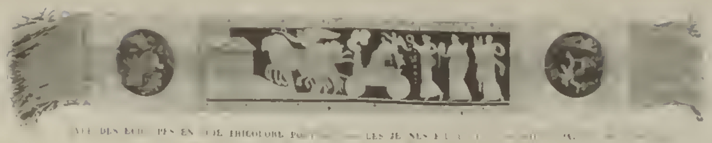
Les habitants de Varennes, ayant appris la qualité des voyageurs, s'armèrent, barricadèrent le pont en renversant des voitures, et forcèrent le roi de s'arrêter. Ses gardes voulurent résister, mais Louis XVI craignant de faire verser du sang en vain, s'y opposa, descendit de carrosse, et se mit entre les mains du magistrat de la ville. Le roi avait été reconnu à son passage à Sainte-Menehould, puis suivi par Drouet, maître de poste.



RETOUR DE LA FAMILLE ROYALE A PARIS, LE 25 JUIN 1791

D'après une gravure populaire en couleur, de l'époque

Dès que l'Assemblée nationale fût informée de l'évasion du roi, elle s'attribua toute la puissance exécutive et ordonna aux ministres de continuer leurs fonctions et de n'obéir qu'à elle seule. A la nouvelle de son arrestation, elle nomma trois commissaires : Barnave, Pétion et Latour-Maubourg, pour se rendre auprès du fugitif et le ramener à Paris. Une garde lui fut donnée, ainsi qu'à la reine, et des membres de l'Assemblée furent chargés de l'interroger et d'entamer une sorte d'instruction judiciaire, au sujet de son évasion. Parti de Varennes le 22, le roi et sa suite arrivèrent à Paris le 25.



VUE DES ÉCH[illegible] EN SOIE TRICOLORE [illegible] LES JEUNES [illegible] LORS
DE LA TRANSLATION AU PANTHÉON DES CENDRES DE VOLTAIRE

(Collection du Musée Carnavalet.)

TRANSLATION DES CENDRES DE VOLTAIRE AU PANTHÉON, LE LUNDI 11 JUILLET 1791

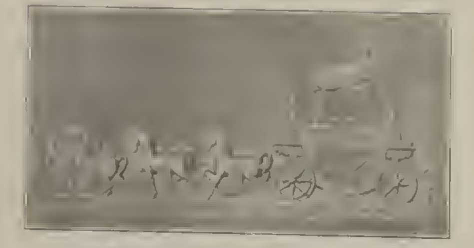
D'après un dessin de Lagrenée fils, gravé par Miger.

Ce fut dans la séance du 30 mai 1791 que l'Assemblée nationale décréta que Voltaire était digne de recevoir les honneurs décernés aux grands hommes et que ses cendres seraient transportées au Panthéon. Cette translation, qui fut réglée à la mode antique et à laquelle on donna le caractère d'une fête nationale, eut lieu le lundi 11 juillet 1791.



[illegible] TRAVAIL DE [illegible]

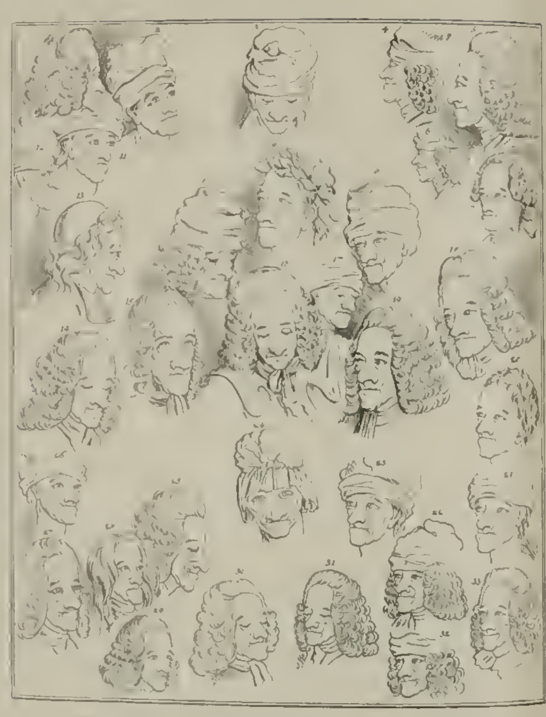
([illegible] Musée Carnavalet.)



TRANSLATION DES CENDRES DE VOLTAIRE AU PANTHÉON

(Le Char et les Chevaux)

Dessin aux deux crayons d'après nature, par Lafitte.



TRENTE-TROIS CROQUIS D'APRÈS NATURE DE LA FIGURE DE VOLTAIRE, VIEUX

Par Hubert.

Collection du Cabinet des Estampes.



[illegible] DE LA LOI MARTIALE AU [illegible] MARS, [illegible] 17 [illegible] 1791

[illegible]

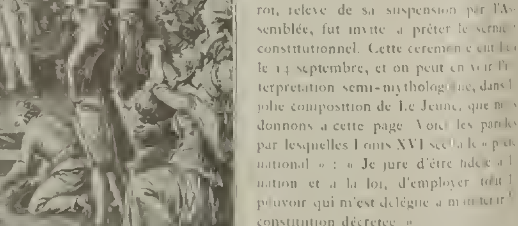
[illegible]



COSTUMES
DES ARMÉES DE LA RÉVOLUTION
[illegible]
(Toute cette suite de figures appartient
à la Collection du Cabinet des Estampes.)



COSTUMES
DES ARMÉES DE LA RÉVOLUTION
Chef de brigade.
Toute cette suite de figures appartient
à la Collection du Cabinet des Estampes.



LOUIS XVI, A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ACCEPTE SOLENNELLEMENT LA CONSTITUTION
LE 14 SEPTEMBRE 1791
D'après un dessin de Le Jeune, gravé par Helman.

L'Assemblée nationale a fini sa tâche. Elle a donné une constitution à la France. Le serment solennel prononcé dans la salle du Jeu de Paume a été tenu. Elle a travaillé à son œuvre, du mois de juillet 1789 au mois de septembre 1791. Elle a rendu près de quatre mille décrets. Dans l'accomplissement de leurs travaux législatifs, les membres de l'Assemblée nationale se sont inspirés des doctrines des philosophes du XVIII[e] siècle, de Montesquieu principalement. « Guidés par quelques principes très simples, applicables non seulement aux Français, mais à toutes les sociétés en général, les Constituants ont fait table rase des institutions du passé, et construit un édifice nouveau suivant un plan systématique. Les principes rationnels sur lesquels est fondée la Constitution et que l'on désigne souvent sous le nom de principes de 89, ont été résumés dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, inscrits en tête de la Constitution. » J. Corréard.

Nous devons toutefois admirer avec réserve cette œuvre gigantesque où l'action de la fulgurante devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*, est trop limitée à ceux-là seuls qui possèdent, au détriment de la masse des travailleurs, des prolétaires. « La Constituante proclama la liberté, et elle négligea les devoirs sociaux d'un Etat vis-à-vis de tous les citoyens, vis-à-vis de ceux qui sont sans ressources, ne possédant ni fortune, ni crédit. Elle oublia surtout qu'il ne peut pas y avoir de vraie liberté pour un peuple qui manque de pain. » *Histoire anecdotique de la Révolution française*, par Jean Bernard.

Quand la Constitution fut achevée, le roi, relevé de sa suspension par l'Assemblée, fut invité à prêter le serment constitutionnel. Cette cérémonie eut lieu le 14 septembre, et on peut en voir l'interprétation semi-mythologique, dans la jolie composition de Le Jeune, que nous donnons à cette page. Voici les paroles par lesquelles Louis XVI scella le « pacte national » : « Je jure d'être fidèle à la nation et à la loi, d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à maintenir la constitution décrétée. »

Puis l'Assemblée nationale déclara sa mission terminée. Avant de se séparer, et sur la proposition de Robespierre, les Constituants décidèrent qu'aucun de ses membres ne ferait partie de l'Assemblée nouvelle, qui prit le nom de Législative, et qui se réunit le 1[er] octobre 1791. Comme la Constituante, elle se composait de sept cent quarante-cinq membres. L'Assemblée législative siégea jusqu'au 21 septembre 1792, date où elle transmit le pouvoir à la Convention nationale, qui proclama la République dès son installation.



TYPE D'ASSIGNAT DE QUINZE SOLS

Collection du Cabinet des Estampes.



« N[illegible] Paris, jugés [illegible] guerre, et [illegible] la place de Grève [illegible] trente ans. » — [illegible] la première [illegible] à Paris.

[illegible]



TYPE D'ASSIGNAT DE CINQUANTE SOLS

Collection du Cabinet des Estampes.

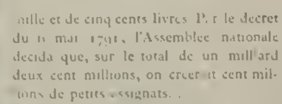
Le papier-monnaie, appelé « assignat », valeur non convertible en espèces, et dont le remboursement reposait sur la vente des biens du clergé ou autres valeurs immobilières connues sous le nom de « biens nationaux », est né des embarras financiers où se trouvait la France au commencement de la Révolution.

D'abord les assignats avaient été de



« PATIENCE [illegible] FAUT QU'E S'ENTENDE »

Estampe anonyme publiée au lendemain du « Pacte national ».



mille et de cinq cents livres. Par le décret du [illegible] mai 1791, l'Assemblée nationale décida que, sur le total de un milliard deux cent millions, on créerait cent millions de petits assignats.

Un décret du 21 mai 1797 annula les assignats encore en circulation, et qui n'avaient pas été présentés contre remboursement en mandat

MORT DU GÉNÉRAL DILLON



[illegible]
DES ARMÉES [illegible]
[illegible]



COSTUMES
DES ARMÉES DE LA RÉVOLUTION
Adjudant-général

MORT DU GÉNÉRAL [illegible] DILLON DANS LA VILLE [illegible] 1792

[illegible]



[illegible]
DES ARMÉES DE LA RÉVOLUTION
[illegible]

[illegible] Lille. [illegible] la sanglante [illegible] Révolution, [illegible] ce brave soldat [illegible] émigrer à Coblentz [illegible] pour sa patrie au-dessus [illegible] être honorée. Cette [illegible]



COSTUMES
DES ARMÉES DE LA RÉVOLUTION
Porte-Enseigne



[illegible] DE L'ISLE CHANTANT [illegible] LA MARSEILLAISE [illegible] CHEZ M. DE [illegible] MAIRE DE STRASBOURG

Tableau [illegible] du Louvre. — D'après [illegible] MM. [illegible] frères.

C'est au mois d'avril [illegible] à Strasbourg, sur les vives instances de M. de Dietrich [illegible] lequel il était, composa les paroles et la musique de la *Marseillaise* [illegible] de la grande épopée révolutionnaire [illegible] éclair [illegible] vint [illegible] Strasbourg, [illegible] France. [illegible] monde tant qu'il y [illegible] à jamais.



COSTUMES
DES
ARMÉES DE LA RÉVOLUTION
[illegible] division



COSTUMES
DES
ARMÉES DE LA RÉVOLUTION
[illegible]

JOURNÉE DU 20 JUIN 1792

Pétion, maire de Paris, [illegible] et dit au roi [illegible] à [illegible]

COSTUMES
DES
ARMÉES DE LA RÉVOLUTION
Capitaine de Grenadiers

COSTUMES
DES
ARMÉES DE LA RÉVOLUTION
Soldat des troupes de Ligne

L'insurrection du 20 juin fut l'œuvre des Girondins, désireux de se servir de la multitude, pour arriver à la domination absolue des événements, et d'ailleurs très justement irrités par l'opposition du roi à la formation d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris, et au décret d'exil contre les prêtres dissidents qui, par leurs prédications enflammées, excitaient à la guerre civile les populations de l'Ouest et du Midi, alors que les troupes de Luckner, de Rochambeau et de La Fayette se repliaient devant l'invasion menaçante. Non content de mettre son véto aux deux décrets, le roi renvoya le ministère girondin et le remplaça par un ministère feuillant. L'insurrection du 20 juin, événement précurseur de la révolution du 10 août, prit naissance dans le faubourg Saint-Antoine, qui lança sur Paris plusieurs milliers de citoyens; ce rassemblement marcha en augmentant toujours de nombre vers le lieu des séances de l'Assemblée nationale. Bientôt cette masse populaire [illegible] qui comprenait alors environ trente mille personnes, traversa la salle des [illegible] dans un défilé imposant, au chant du *Ça ira*, et aux cris de : « Vive la nation! vive les sans-culottes! à bas le veto! » Puis, conduits par Santerre et le marquis de Saint-Hurugue, les insurgés se dirigèrent vers les Tuileries, dont les portes leur furent ouvertes. La foule inonda le château. Le roi fut entouré; un homme du peuple lui présenta au bout d'une pique un bonnet rouge, dont il se coiffa. La multitude applaudit. Mais malgré les instances réitérées du peuple, il refusa de rapporter son veto aux deux décrets de l'Assemblée. Alors la foule devint très menaçante, et elle ne consentit à se retirer que sur les supplications de Pétion, maire de Paris, qui jouissait alors d'une grande popularité; elle ne battit d'ailleurs en retraite que pour préparer sa terrible revanche du 10 août.



SCÈNE MÉMORABLE DU 20 JUIN 1792

D'après [illegible] 1792 par [illegible] gravé [illegible] par Pauquet.

Le roi, entouré d'une troupe de forcenés, parut calme et tranquille. Quelqu'un lui ayant dit : « Vous devez avoir bien peur. — L'homme de bien, répondit-il, n'a point de crainte. » Puis prenant la main d'un garde national et la posant sur son cœur : « Dites-moi s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire. »



DÉVOUEMENT DE MADAME ÉLISABETH

[illegible] la reine [illegible] être [illegible] plus grand [illegible]. Rien ne prouve ab[illegible] [illegible] rien d'invraisemblable, étant don[illegible] [illegible] du roi. — Cette composition de Bouillon, gravée par Vérité, fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.



[illegible] 1792

[illegible] Mo[illegible] [illegible] M. [illegible]

Sous le com[illegible] gen[illegible] [illegible] tou[illegible] les patriotes, et [illegible] la co[illegible] XVI, [illegible] Prusse [illegible] et soixante-dix mille A[illegible] [illegible] midable insurrection qui devait briser [illegible] revolution. Le 9 aout, à minuit, le toc[illegible] sur tous les [illegible] et la ge[illegible] battit dans les rues. L'[illegible] à Paris d'un [illegible] de fédérés B[illegible] M[illegible] conduits par Barbaroux, vint augmenter [illegible] force d[illegible]. Les Tuileries [illegible] dues par mille Suisses, quelques centaines de [illegible] mille gard[illegible] [illegible], qui ne tardèrent pas d'ailleurs à tourner le[illegible] [illegible] que, Mandat, leur commandant en chef, dev[illegible]

[illegible] Su[illegible] [illegible] Suisses [illegible] [illegible] [illegible] B[illegible] [illegible] Roland, C[illegible] et Servan. Danton y fut adjoint avec le portefeuille de la justice.

Sur [illegible] de Rœderer [illegible] de la [illegible] dictées par [illegible] l'attaque [illegible] Tuileries [illegible] l'Assemblée [illegible] qui [illegible] peuple [illegible] Royale [illegible] en

Le Roi ordonne aux Suisses de déposer à l'instant leurs armes, et de se retirer dans leurs casernes.

Louis

FAC-SIMILÉ DE L'ORDRE DONNÉ AUX SUISSES [illegible] 10 AOUT

[illegible]

[illegible]

présence du roi, Louis XVI dut se réfugier avec les siens dans la loge du *logotachygraphe* (et non du logographe, comme il est dit presque partout), réduit de douze pieds carrés sur six d'élévation, situé derrière le fauteuil du président. C'est de cette place que Louis XVI rédigea sur un bout de papier les trois lignes ci-contre qui furent portées par M. d'Hervilly.



LE PEUPLE [illegible] LES CADAVRES DES VICTIMES DE L'INSURRECTION DU 10 AOUT

[illegible]

JOURNÉE DU 10 AOÛT 1792



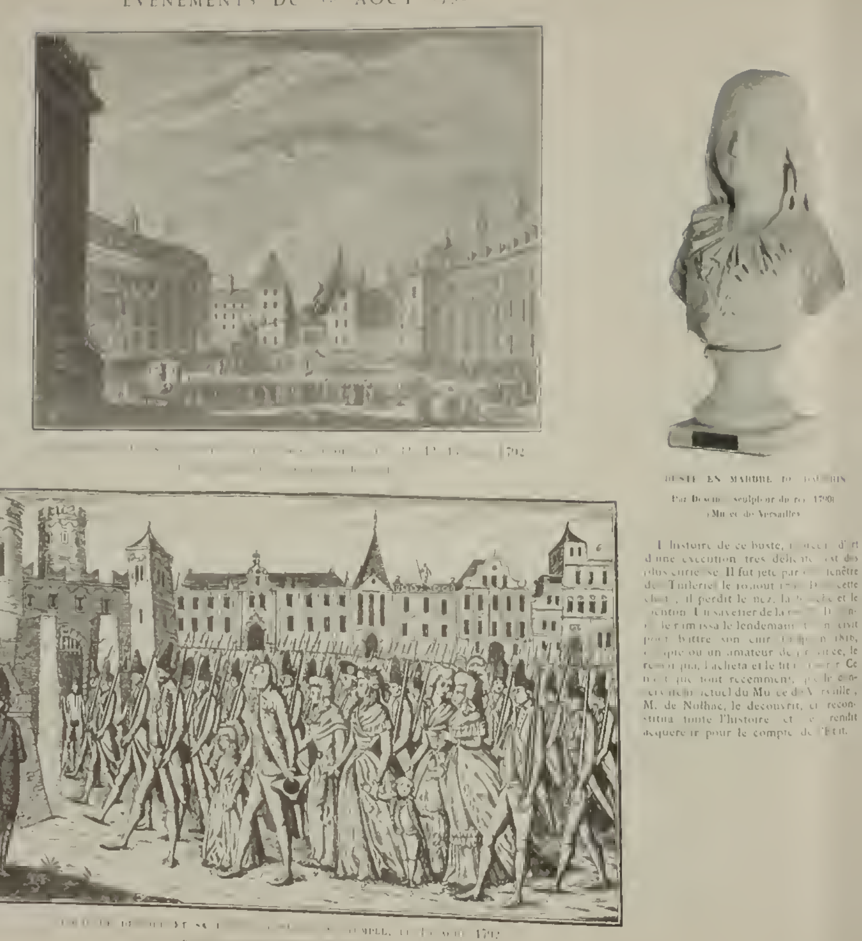
[illegible] DU PALAIS DES T[illegible] [illegible] DE PARIS, LE 10 AOÛT 1792

(Ce tableau figura au Salon de [illegible])

D'après le tableau de Duplessis-Bertaux. Musée de Versailles.

ÉVÉNEMENTS DU 13 AOUT 1792

[illegible]



[illegible] 1792

[illegible]

[illegible] TEMPLE, LE 13 AOUT 1792

[illegible]

BUSTE EN MARBRE DU DAUPHIN

Par [illegible] sculpteur du roi (1790)

(Musée de Versailles)

L'histoire de ce buste, [illegible] d'art d'une exécution très délicate, est des plus curieuse. Il fut jeté par une fenêtre des Tuileries le 10 août 1792. Dans cette chute, il perdit le nez, la bouche et le menton. Un savetier de la [illegible] le ramassa le lendemain [illegible] pour battre son cuir [illegible] 1816, [illegible] un amateur de [illegible], le [illegible], l'acheta et le fit [illegible]. Ce n'est que tout récemment, que le conservateur actuel du Musée de Versailles, M. de Nolhac, le découvrit, en reconstitua toute l'histoire et le fit rendit acquérir pour le compte de l'État.



[illegible]E [illegible] LONGWY

[illegible]

Cette curieuse estampe qui, si ce n'était la modernité des uniformes, pourrait être attribuée à un artiste allemand du quinzième siècle, à un des primitifs de Bemberg ou de Mayence, est accompagnée d'une légende explicative, dont voici la traduction littérale :

« Longwy, une très forte forteresse de la frontière, fut sommée par le général d'artillerie comte Clairfait, le 21 août 1792 de se rendre. Mais la sommation faite par un trompette fut repoussée. Alors la ville fut fortement bombardée le 22 et incendiée, par quoi les assiégés se virent obligés d'arborer le drapeau blanc et de se rendre le 23, à 10 heures du matin. Sur ce, les troupes alliées entrèrent vers midi avec musique et drapeaux déployés. La garnison de 2,630 Français eut l'autorisation de se retirer sans armes, les vainqueurs conquirent : 36 canons, 7,130 cartouches, 5,454 balles, 12 mortiers, 3,570 bombes, 6 morceaux de pierre, 12,000 obus, 415,000 livres de poudre, 64,000 livres de plomb, 2,000 sacs de farine. » — Cette gravure appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.

La nouvelle de la capitulation de Longwy, que devait bientôt suivre celle de la prise de Verdun, au lieu d'abattre le courage du peuple de Paris, ne fit que l'enflammer. Redoutant le prochain investissement de la capitale par les armées coalisées, il se mit immédiatement en état de défense. La petite estampe, d'une exécution si naïve que nous reproduisons ici, nous montre Parisiens et Parisiennes travaillant avec ardeur à faire des Buttes-Montmartre un camp retranché, une sorte de montagne sacrée, où, s'il était besoin, la République française, à peine née, soutiendrait une lutte suprême contre l'Europe entière, armée par la contre-révolution, pour la détruire.



[illegible]

Ce fut à la suite d'un admirable discours de Vergniaud, prononcé dans la séance du 3 juillet 1792, que l'Assemblée décréta que la patrie était en danger. Aussitôt le canon tonna aux quatre coins de Paris, un indescriptible enthousiasme s'empara de la foule. Tous les citoyens, dans la mesure de leurs forces, voulurent concourir à la défense de la patrie. Des bureaux d'engagement se dressèrent sur les places publiques, et les citoyens valides y vinrent en foule s'inscrire, au chant du *Ça ira* et de *la Marseillaise*. Les églises furent transformées en ateliers nationaux; on fondit les cloches pour en faire des canons; les femmes cousaient des capotes et des tentes...

L'élan patriotique fut admirable.

La petite estampe ci-contre représente, avec une jolie vue de la Seine et du Louvre, le bureau d'engagement qui fonctionnait sur le Pont-Neuf.



PROCLAMATION DE LA PATRIE EN DANGER
D'après un dessin de Prieur, gravé par Berthault

POMPE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DES MARTYRS DE LA JOURNÉE DU 10 AOÛT



POMPE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DES MARTYRS DE LA JOURNÉE DU 10 AOÛT, DANS LE JARDIN NATIONAL [illegible]

D'après un dessin de Monnet, gravé par Helman, l'an III de la République française (Collection de M. Henri Rochefort).







DUMOURIEZ

... Angleterre ...

... Prusse ... Jemmapes, ... Bel- ... Dumouriez, dévoré d'... le Monk de la contre-ré... Mais la Convention ... projets perfides, l'accusa de trahison ... Abandonné de ... accompagné ... parmi lesquels le duc de Chartres, fils de Philippe-Égalité, qui devait régner ... sous le nom de Louis-Philippe.

... la légende suivante : « Beaurepaire, com- ... Mayenne et Loire ... donné la mort à Verdun, en présence des ... l'ennemi le poste confié à son courage. M. D... ... extraordinaire, a fait un rapport dont le résultat ... décret ... et ... de même : L'Assemblée nationale ... premier bataillon de Mayenne et Loire, sera ... Mon... Panthéon français. L'inscription suivante sera placée ...

... de capituler avec les tyrans. »

Cent... d'estampes du Musée Carnavalet.



[illegible]

Sculpture de R[illegible]

Dans ce groupe [illegible] qui décore [illegible] ment une des faces de l'Arc de Triomphe [illegible] François Rude a voulu représenter, sous [illegible] antique, le départ des volontaires de 1792, et sans doute il ne faut voir dans la terrible déesse qui plane [illegible] nce, qu'[illegible] personnification de la Ma[illegible]. C'est d'ailleurs sous le nom de *Marseillaise de Rude* que cette œuvre est universellement connue.



LES ENRÔLEMENTS VOLONTAIRES EN 1792

Tableau de Couder (Musée de Versailles). — D'apres un cliché de MM. Neurdein frères.

Cette jolie estampe commémorative, d'un art si gracieux, et d'une allégorie si claire, est de Prudhon, et a été gravée par Copia. Elle porte cette inscrip-

[illegible]

Cette composition de Moitte, très visiblement inspirée de l'art grec, représente la figure de la Liberté assise sur un trône que supporte un socle de marbre, orné de divers attributs symboliques, et sur une des



[illegible] cette [illegible] nit clairement les attitudes et les mouvements des divers personnages : « Pour servir la Patrie, il faut nous réunir. Elle attend tout de nous, et doit tout obtenir »



[illegible] BRUNSWICK [illegible]

D'après [illegible] Musée [illegible]

[illegible], qu'on chantait [illegible]

Ah! [illegible]
Que [illegible]

Ou encore :

[illegible]

Puis ce fut la Proclamation de la patrie en danger, une explosion de délire patriotique, [illegible] violences populaires de [illegible], qu'en un tel moment, aucune autorité [illegible], et dont certains historiens ont eu tort de rendre Danton responsable, Valmy, [illegible] etc.



KELLERMANN, DUC DE VALMY. — Né à Strasbourg en 1735, mort en 18[illegible]

Dessiné par Hilaire, gravé par Bourgeois.

Kel[illegible] engagé à dix-sept ans et fit la guerre de Sept ans. Quand éclata la [illegible], il était maréchal de camp. Il embrassa avec ardeur les idées nouvelles, [illegible] d'être maréchal de l'Empire, puis sénateur, et de vote[illegible] de son impérial bienfaiteur, qui l'avait fait duc de Valmy, pour [illegible] devant Louis XVIII, qui le fit pair de France, et lui passa au cou le cordon de grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. Nous pourrions suivre les différentes [illegible] de ce changeant personnage, en disant qu'après les Cent-Jours, il vota avec les libéraux... Mais il battit Brunswick et ses Prussiens à Valmy, et, comme nous le verrons plus loin, il fut le véritable héros de cette journée mémorable; le souvenir de cet héroïque fait d'armes doit dissiper en partie les nuages qui pourraient voiler sa renommée. Kellermann eut un fils, qui hérita de son glorieux titre et qui se distingua, comme général, pendant les guerres de l'Empire, surtout à Austerlitz où il eut la jambe brisée, et à Lutzen où il eut trois chevaux tués sous lui. A Marengo il s'était déjà couvert de gloire, en chargeant à la tête de ses cuirassiers la [illegible] colonne autrichienne contre laquelle les efforts de Desaix étaient venus se briser.

Au moment où éclata la Révolution de 1789, Danton, âgé d'une trentaine d'années, venait d'acheter une charge d'avocat au Parlement de Paris. Comme Marat, comme Camille Desmoulins, comme Legendre, comme Fréron, comme Fabre d'Églantine, il fit partie du club des Cordeliers, qui joua un rôle si actif pendant la Révolution. Par son éloquence entraînante, Danton ne tarda pas à conquérir une grande influence sur la foule. Il contribua puissamment au triomphe populaire du 10 août 1792, et peu de jours après, il était appelé au ministère de la Justice. Il était au pouvoir lors de la prise de Longwy et de Verdun, et de toute son énergie, il combattit, en conseil des ministres, la proposition de ses collègues girondins : Roland, Servière, Clavière, qui demandaient que le gouvernement tout entier se réfugiât dans le Midi. Cette sorte de sauve-qui-peut répugnait à la nature audacieuse et intrépide de Danton. Sa voix puissante calma les inquiétudes, sa brûlante parole enflamma les cœurs. On peut affirmer que ce fut la patriotique énergie de Danton, qui sauva la France et la Révolution d'une ruine totale. Écoutez-le *hurler*, du haut de la tribune, au milieu des acclamations de l'Assemblée, soulevée par son éloquence : « ... Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre... Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, il nous [illegible]

[illegible] Député de Paris à la Convention [illegible] Danton [illegible] de ses fonctions de ministre de la Justice [illegible] la Montagne.

Bien qu'on [illegible] Danton de [illegible], et que l'on [illegible], Peltier, M[me] Roland, Roch, Marcellin, Bertrand de Molleville, Lallyette [illegible] même, dans leurs libelles ou pamphlets, en grande partie responsable des massacres de septembre, ce furent ses idées de clémence qui causèrent sa perte. Il prêchait la paix, alors que l'heure de désarmer n'était peut-être pas encore venue. Il ne pouvait se consoler d'avoir contribué à la condamnation de Clootz et de Chaumette, et surtout à celle des Girondins. Voir les Mémoires de Garat. Il fut arrêté le 31 mars 1794, en même temps que Camille Desmoulins et Lacroix, les chefs du parti que l'on nomma alors la faction des *Indulgents*. Condamné à mort, il fut exécuté le 5 avril 1794. Les paroles qu'il prononça au pied de l'échafaud sont demeurées célèbres. Comme Hérault de Séchelles se penchait vers lui pour l'embrasser, le bourreau les sépara brusquement : « Imbécile! s'écria Danton, tu n'empêcheras pas nos têtes de se baiser dans le panier. » Et, au moment de s'étendre sous le couperet, il dit à l'exécuteur : « Tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut la peine. »

DANTON
Né à Arcis-sur-Aube le [illegible] décembre [illegible] 1794.
D'après une peinture à l'huile [illegible] collection du Musée Carnavalet.

Ain[illegible] M[illegible] [illegible] M[illegible] [illegible] par M. George[illegible] Ga[illegible] la prison [illegible] Force, [illegible] [illegible] C'est [illegible] sur le [illegible] traits [illegible] Madame de Lamballe, qui [illegible] [illegible] que de [illegible] et M[illegible] [illegible] Les [illegible] Re[illegible] flétri[illegible] [illegible]

[illegible]

MADAME DE LAMBALLE
Portrait [illegible] par [illegible] Musée du Louvre

A M. Georges Clemenceau

Monsieur,

[illegible] quelques renseignements [illegible] de Madame de Lamballe que je vous ai vendu à [illegible] M. [illegible], marchand d'estampes. Votre [illegible] Gabriel a dessiné ce portrait quelques instants [illegible] princesse et j'ai souvent entendu raconter [illegible] Gabriel lui-même, ce qui suit : [illegible] de Madame de Lamballe, il la vit cacher [illegible] de Marie-Antoinette qu'elle venait de [illegible] de reproduire ses traits, car [illegible] de la voir de si près ne [illegible] poche un crayon qui, malheureusement [illegible] dans tous les coins et finit enfin [illegible] plomb et de la mie de pain. Il [illegible] estompe avec la mie de pain [illegible] dessin que vous possédez. [illegible] quelques traits dans [illegible] ce portrait.

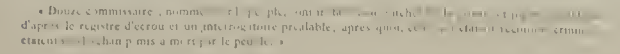
Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments [illegible]

« AMÉLIE DELAMARE, née [illegible]

Paris, 10 [illegible] 1892. »



MASSACRE DE PRISONNIERS [illegible] L'ABBAYE SAINT-GERMAIN. — D'après [illegible]



« Douze commissaires, nommés par le peuple, ont [illegible] d'après le registre d'écrou et un interrogatoire préalable, après quoi, ceux qui étaient reconnus criminels étaient [illegible] mis à mort par le peuple. »



MASSACRES DES [illegible] 4, 5 ET 6 SEPTEMBRE 1792
D'après un dessin de Swebach Desfontaines, gravé par Berthault



[illegible]

Cette gravure est accompagnée de [illegible] suivante [illegible] bolique du temps : « Le jeudi 4 octobre [illegible] Christine d'Autriche, sœur de Marie-Antoinette, épouse du duc Albert de Saxe-Teschen, gouvernante des Pays-Bas autrichiens, [illegible] venue visiter les travaux du siège, c'est-à-dire [illegible] forfait [illegible]. On [illegible] en sa présence une grande quantité de bombes. Elle a voulu [illegible] le cruel plaisir de mettre elle-même le feu à un mortier. Monstre affreux! Honte de la nature! L'histoire ne [illegible] mettra qu'à regret à la postérité de semblables horreurs. Les tyrans ennemis croyaient [illegible] par [illegible] réduite à se rendre. Mais [illegible] de [illegible] de héros. [illegible] Enfin, après avoir vu tous leurs efforts [illegible] forcés de lever le siège, le [illegible] du [illegible] artillerie qui fut [illegible] par la nôtre, reconnue supé[illegible] Cette eau-forte figure dans la Collection du Cabinet des Estampes.



COMBAT DE VALMY (20 SEPTEMBRE 1792)

D'après une lithographie de Bellangé.

Hippolyte Bellangé [illegible] pour légende à sa composition ces lignes empruntées au tome I des *Victoires et Conquêtes* : « Les Prussiens formés en trois colonnes d'attaque, s'avançaient en bon ordre malgré le feu de l'artillerie française. Kellermann qui avait formé son armée en colonnes par bataillon, lui fait cette harangue : « Camarades, le moment de la victoire est arrivé. « Laissons avancer l'ennemi sans tirer un seul coup, et chargeons-le à la baïon- « nette. » Et mettant son chapeau au bout de son épée, il l'agite à la vue de ses soldats, qui, à son imitation, agitent fièrement les leurs au bout de leurs baïonnettes, et s'écrie d'une voix forte : « Vive la nation, allons vaincre pour « elle ! » Cet ordre du général fut accueilli par le cri de « Vive la nation ! » poussé par toute l'armée. Et cette clameur immense, qui était comme le cri de la France [illegible], troubla tellement les Prussiens de Brunswick et les Autrichiens de Clerfayt, que ces deux généraux jugèrent à l'hésitation de leurs soldats, qu'il était prudent de donner le signal de la retraite. »

Les conséquences de la journée de Valmy, qui ne fut en réalité qu'un brillant combat d'artillerie, où l'avantage nous demeura, furent immenses pour la France et la Révolution, le Conseil exécutif put répondre au duc de Brunswick, dont l'arrogance avait disparu, que « la République française n'écouterait aucune proposition tant que les troupes prussiennes n'auraient pas évacué le territoire français ».

Quelques jours après, Longwy et Verdun étaient repris à l'ennemi, à qui, bientôt, il ne restait plus une parcelle de terrain en France.



BATAILLE DE JEMMAPES.

Lithographie de Marius … d'après un tableau d'Horace Vernet.

Tant que la Belgique serait occupée par les troupes autrichiennes, commandées par le duc Albert de Saxe-Teschen, qui avait bombardé Lille avec une si cruelle sauvagerie, les frontières de la République étaient menacées. Dumouriez résolut de chasser les Autrichiens de la Belgique. Avec le centre de son armée, forte de trente-cinq mille hommes, il les rejoignit le 6 novembre à Jemmapes. La bataille fut sanglante et décisive. Les Autrichiens, après avoir perdu six mille hommes, lâchèrent pied devant les jeunes troupes républicaines, qui bientôt entrèrent victorieuses au chant de la *Marseillaise*, et presque sans coup férir, dans Bruxelles, Mons, Liège, Namur, Anvers. A la fin de novembre, Dumouriez avait chassé les Autrichiens de toute la Belgique. L'effet produit sur l'opinion en France et à l'étranger, par la victoire de Jemmapes, fut encore plus grand et profond que celui qui suivit le combat de Valmy. La glorieuse et mémorable campagne de 1792 était terminée. Notre armée prit ses cantonnements d'hiver.

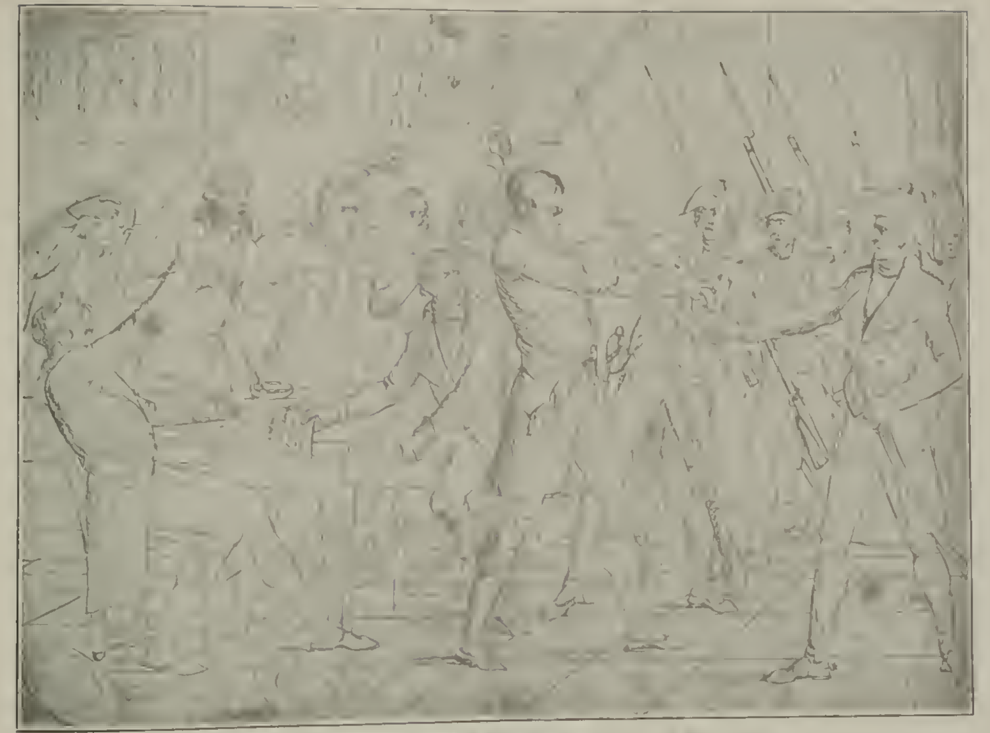
BOMBARDEMENT DE LYON



BOMBARDEMENT DE LYON PAR LES FRANÇAIS RÉPUBLICAINS

D'après une estampe allemande de l'époque.

Au début de l'année 1793, Lyon était le chef-lieu de l'insurrection royaliste dans le Midi. [illegible], qu'après le [illegible], Joseph Chalier, le chef des révolutionnaires de Lyon, surnommé « l'Ami des pauvres », à cause de sa charité et son dévouement aux humbles, tenta de faire triompher les idées républicaines dans sa ville natale. Le parti montagnard, maître de la Commune et des clubs, n'en était pas moins noyé dans la grande masse réactionnaire. Bientôt, Chalier était envoyé à l'échafaud par la municipalité royaliste, et les Lyonnais, aveuglés par les prédications des Girondins et des Royalistes coalisés contre la Convention, levèrent l'étendard de l'insurrection. Kellermann fut chargé de réduire la ville. On lui adjoignit Dubois de Crancé, commissaire de la Convention, ingénieur habile, et qui, en réalité, eut la suprême direction du siège. La soumission des Lyonnais paraissant trop longue à la Convention impatientée, malgré les habiles mesures prises par Dubois de Crancé, Couthon fut chargé de la conduite du siège, avec mission de détruire Lyon, sauf les maisons des patriotes, celles des pauvres et les édifices consacrés à l'humanité, à l'industrie et à l'instruction publique. Le commissaire de la Convention appliqua le décret avec une énergie farouche. L'armée républicaine entra dans Lyon le 9 octobre 1793. « Sur les débris de Lyon, appelée désormais « commune affranchie », disait un des articles du décret de la Convention, rendu sur la proposition de Couthon, sera élevé un monument où seront mis ces mots : « Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus. » Mais ce terrible décret ne fut pas exécuté à la lettre. Lyon ne fut pas démoli. L'insurrection royaliste et girondine y fut simplement étouffée, comme elle allait l'être bientôt à Toulon, par l'inexorable Convention. Cette gravure, d'origine allemande, figure dans la Collection du Cabinet des Estampes.



ARRESTATION DE [illegible] CHALIER ET DE SES [illegible], A [illegible] MAI 1793

[illegible]

Le récit de la mort du malheureux Chalier est des plus dramatiques. Condamné à la guillotine par la « commission républicaine de Salut public de Lyon », composée en grande majorité de royalistes, il fut exécuté le 17 juillet 1793. Sous le couperet, Chalier dit au bourreau : « Rends-moi ma cocarde, attache-la-moi, car je meurs pour la liberté. » Trois fois le couteau tomba sans détacher la tête du malheureux, qui ne poussa pas un cri. Après sa terrible mission à Lyon, Collot d'Herbois rapporta à Paris la tête de Chalier, qui fut promenée solennellement, puis moulée. La mort de Chalier ne contribua pas peu aux représailles qui ensanglantèrent Lyon après la victoire des troupes de la Convention.



SIÈGE ET PRISE DE LA VILLE DE LYON ... 1793 ... 17 VENDÉMIAIRE AN II ...

... d'une infatigable ... de Crancé ... armée de ... hommes ... accourus pour la plupart des villes et ... et prochaines ...

Après la prise de Lyon, le comité de Salut public ... Collot d'Herbois ... Fouché, le futur ... de l'Empire, ... de Louis XVIII d'exécuter dans la ville réduite, les impitoyables décrets de la Convention. Couthon, souffrant et épuisé ... patriotiques efforts, avait demandé à être remplacé. Les deux implacables proconsuls trouvant que la guillotine était trop lente pour l'exécution des jugements de la « Commission populaire », ordonnèrent des fusillades en « masse ». Le nombre des victimes

... est toute ... la patrie, ceux qui nous connaissent sauront apprécier notre dévouement. » Cette gravure figure au Cabinet des Estampes.

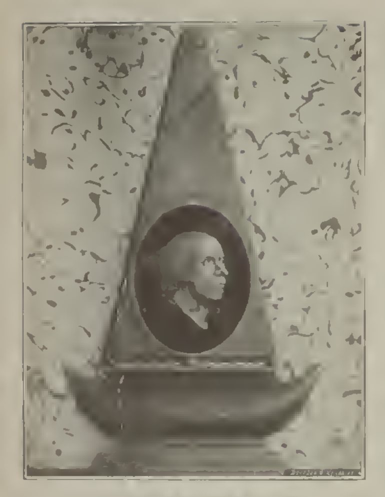
FUSILLADES DANS LYON, COMMANDÉES ... 14 DÉCEMBRE 179...

D'après un dessin de Duplessis-Bertaux, gravé par ...



BONAPARTE AU SIÈGE DE TOULON, DÉCEMBRE 1793. — D'après une aquarelle d[illegible] Bellon.

Ce dessin à la sépia, fut exécuté à Toulon même, à l'époque du siège, et c'est ce qui en fait le principal intérêt. On peut voir derrière le parapet du fort, sur lequel flotte le drapeau de la République surmonté du bonnet phrygien, Bonaparte, alors simple capitaine d'artillerie. Il tient une longue-vue à la main, et suit [illegible] les mouvements de débarquement des canonnières anglaises. Le rôle que joua le capitaine Bonaparte dans le siège de Toulon fut considérable. Ce fut d'ailleurs le vrai point [illegible] sa glorieuse carrière militaire. Après la prise de la ville, le général D[illegible] commandait en chef les troupes françaises [illegible] T[illegible], écrit [illegible] ues : « Ce jeune officier mérite [illegible] véritable attention, car [illegible] parti [illegible] destiné à mettre un grand poids dans la balance. »



AUX MÂNES DE [illegible] CHALIER

Voici la légende qui accompagne cette gravure commémorative.

« Il écrivit de sa prison à quatre heures du soir

Mes chers frères et sœurs, je trace sur ce papier pour vous faire mes adieux, quelques minutes avant ma mort pour la liberté. Chalier, votre frère, votre parent, votre ami, va mourir parce qu'il a juré d'être libre et que la liberté a été ravie au peuple de Lyon le 30 mai 1793. Chalier, votre ami, va mourir innocent. Vivez en paix, vivez heureux si la liberté reste après moi, mais si elle vous est ravie, je vous plains bien. Souvenez-vous de moi! J'ai aimé l'humanité entière et la liberté, et mes nombreux ennemis, et mes bourreaux qui sont mes juges m'ont conduit à la mort. Adieu, ma justification est dans le sein de l'Éternel, dans tous mes amis, dans ceux de la liberté. J'embrasse tous ceux qui se rappelleront de moi. Je vous aime, je les aime comme j'aime l'humanité entière. Adieu, salut, je vais reposer dans le sein de l'Éternel.

« CHALIER. »

REPRISE DE TOULON PAR LES TROUPES FRANÇAISES, LE 18 DÉCEMBRE 1793 OU 28 FRIMAIRE, AN II DE LA RÉPUBLIQUE

D'après un dessin de Swebach Desfontaines, gravé par Berthault.

Pendant que la Convention avait à lutter contre la coalition européenne, contre soixante-six départements soulevés, une trahison royaliste livrait à nos éternels ennemis, les Anglais, le port de Toulon, le 20 août 1793. Le 18 décembre, les troupes républicaines chassaient les Anglais et rendaient Toulon à la patrie. Les traîtres, qui avaient livré la ville, furent impitoyablement châtiés. Sur la proposition de Barère, la Convention décréta que, sauf les monuments d'utilité publique, la ville serait rasée, et que « le nom infâme de Toulon » serait remplacé par celui de Port-la-Montagne. Fréron fut chargé de présider à l'œuvre de démolition, qui, fort heureusement, ne reçut qu'une exécution partielle. La ville ne reprit son ancien nom qu'après les événements de thermidor

PORTRAITS DE BONAPARTE



BONAPARTE, LIEUTENANT [illegible]

D'après le portrait de [illegible]

Hommage au digne fils de
«l'homme le plus vertueux que
Napoléon Ier ait connu»
Son tout dévoué
7 janvier 1864 Cte de Las Cases

Cette pièce provient de la Collection du baron Larrey, à qui elle fut offerte par le comte de Las Cases ainsi que l'atteste l'intéressante dédicace qui l'accompagne.



BONAPARTE, CAPITAINE D'ARTILLERIE

D'après une aquarelle anonyme, ayant fait partie de la collection du baron Larrey.

BATTERIE DES HOMMES SANS PEUR



LA BATTERIE DES HOMMES SANS PEUR, 17 DÉCEMBRE 1793

D'après une peinture de Waschlin..., gravée par Du...

« Une batterie avait été élevée pour s'emparer du fort Mulgrave, que tenaient les Anglais. Mais à peine démasquée, elle fut foudroyée. Les canonniers, effrayés, refusaient de tenir cette batterie, lorsque Bonaparte, convaincu plus que jamais que la prise de Toulon dépendait de celle du Petit-Gibraltar, ordonna au sergent Junot d'écrire en gros caractères sur un écriteau qu'il fait placer devant le mur qui fait face à l'ennemi : « Batterie des hommes sans peur. » Dès ce moment, tous les canonniers voulurent y servir. Bonaparte bourrait les pièces et commandait le feu, qui commença le 14 décembre 1793, dura jusqu'au 17, et repoussa, par son courage, une sortie de l'ennemi et sauva les batteries françaises. »



LE ROI LOUIS XVI

D'après une image satirique, [illegible] au lendemain du 20 juin 1792

[illegible]

PRISE DE NICE

Cette [illegible] image est ornée de la légende et du tableau explicatif suivant

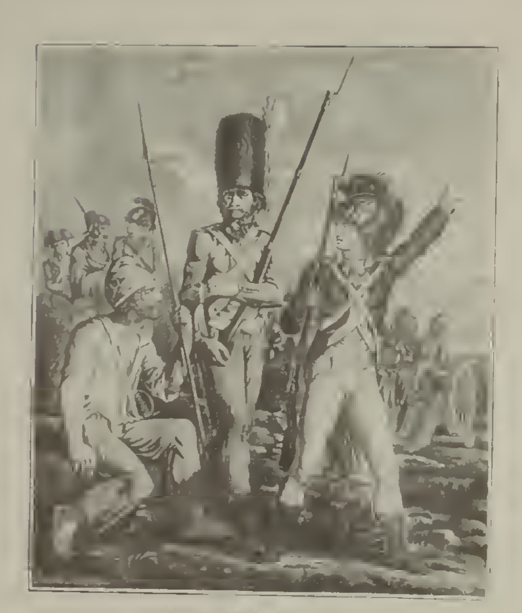
Prise de la ville et du comté de Nice par l'armée française, le 29 septembre 1792.

A. L'armée du Var, le général Dalseme à sa tête
B. Partie du peuple de Nice venant au-devant de l'armée française
C. Redoute du Var, batteries de la côte et retranchements du petit Saint-Laurent
D. Ville de Nice.



E. [illegible]
F. P[illegible] N[illegible]
G. [illegible] M[illegible]
H. [illegible]
I. [illegible]
K. [illegible] de [illegible]
L. Le Var
M. Le Pa[illegible]

ESTAMPE ET DRAPEAU



[illegible] CITOYENS !

(Fr[illegible])

[illegible] par Rotz [illegible] Estampes

[illegible]

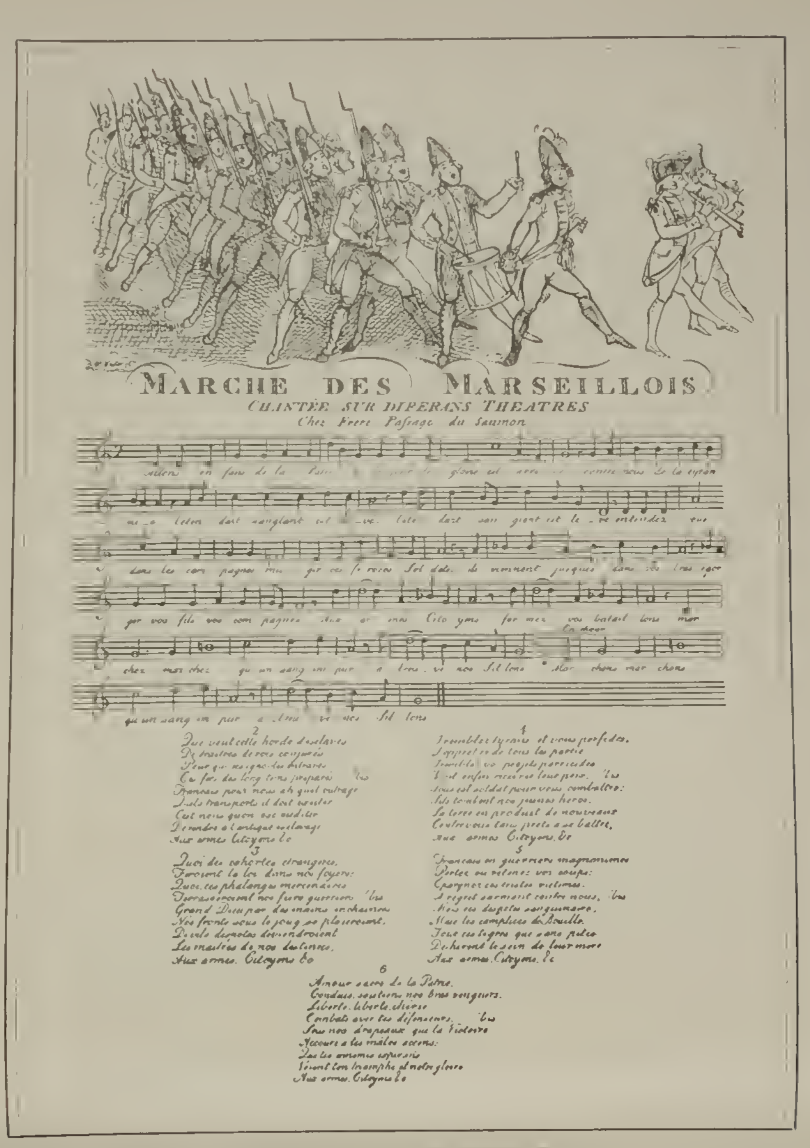
[illegible] DE LA FRANCE EN 1792

(Collection de M. Potpul.)



[illegible]

D'après une gravure de [illegible]


MARCHE DES MARSEILLOIS
CHANTÉE SUR DIFERANS THEATRES
Chez Frere Passage du Saumon

MODES PARISIENNES SOUS LA RÉVOLUTION





UN ÉLÉGANT EN 1792

D'après une aquarelle de Debucourt [illegible] Musée Carnavalet)



UNE ÉLÉGANTE EN 1792

D'après une aquarelle [illegible] (Collection du Musée Carnavalet).



PORTRAIT D'OFFICIER DE LA RÉVOLUTION (1792)

(Peinture anonyme. — [illegible] du Musée Carnavalet)

Malgré toutes les consciencieuses recherches auxquelles nous nous sommes livré, il nous a été impossible de découvrir et le nom de ce personnage, et celui du peintre. Mais la figure est si belle pour son costume historique, et la qualité d'art de l'œuvre est si remarquable, que nous avons cru devoir faire une place dans cet album à cette mystérieuse peinture, qui pourrait figurer en place d'honneur au Musée du Louvre.



LE TRIUM-GUEUSAT : FRÉDÉRIC, LÉOPOLD ET BRUNSWICK, A LA LANTERNE

Sous cette Estampe anonyme, exécutée sans doute au lendemain de Jemmapes, figurent les deux couplets suivants :

Air : *Que le sultan Aladin.*

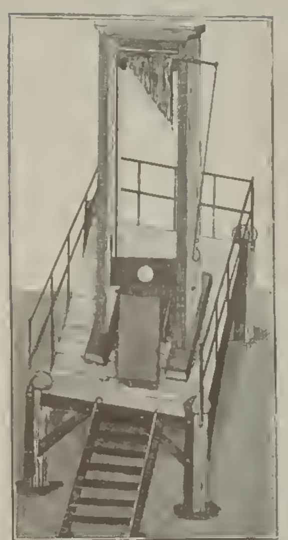
Que le grand roi des uhlans,
Sur la foi des émigrants,
Ait cru prendre pour ses peines
La France en quatre semaines,
Sans obstacle en son chemin,
C'est bien, fort bien,
Cela ne nous blesse en rien
Que gagne-t-il au lieu de gloire ?
Rien que la f… .

Que le capitan Brunswick,
L'illuminé Frédéric,
Avec leurs troupes expertes
Forcent les portes ouvertes,
Pour partir le lendemain,
C'est bien, très bien,
Cela ne nous blesse en rien
Ils s'en furent, dira l'histoire,
Avec la f… .



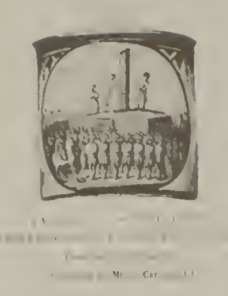
ASSIETTE ... REPRÉSENTANT LA MORT DE LOUIS XVI

Collection du Musée Carnavalet.



TYPE DE LA VÉRITABLE GUILLOTINE

D'après une estampe du temps.



Collection du Musée Carnavalet.

Il suffira de jeter un rapide coup d'œil sur l'une des sinistres Estampes reproduites de l'autre côté de cette page, pour apprendre que la guillotine ne date pas de 1792, et qu'elle n'eût pas comme inventeur, ainsi que le veut la legende, le docteur Guillotin. Ce dernier ne fit que defendre en 1789, à la Constituante, le principe de l'egalité devant la mort, en proposant la creation d'un instrument de supplice destine à abreger les souffrances des patients. Ce fut seulement le 21 septembre 1791, après de longs débats, que l'Assemblee nationale, sur la proposition de Le Pelletier de Saint-Fargeau, décida que toute personne condamnee à la peine capitale, aurait la tête tranchée. Le celebre chirurgien Louis fut chargé par le comite de legislation de donner une consultation motivée sur les procedes les plus convenables pour trancher rapidement une tête. Louis conclut, dans son rapport, à l'adoption d'une machine alors employee en Angleterre, mais au mécanisme de laquelle des perfectionnements devaient etre apportés. Ce fut de cet instrument grossier que sortit la *guillotine* francaise, dont le role sinistre devait être bientot si actif. Dans l'origine, on l'appela quelquefois la *Louisette*.

La première exécution par la guillotine eut lieu le 25 avril 1792. Le patient etait un bandit de grand chemin, appele Nicolas-Jacques Pelletier. A cette époque le journal *les Revolutions de Paris* avait osé proposer pour la guillotine l'inscription suivante : « Et la garde qui veille aux barrieres du Louvre n'en défend point nos rois. » Peu de temps apres, le 21 août 1792, la tête du premier condamné politique tombait sous le terrible couteau. Ce condamné n'etait autre que d'Angremont, dont le crime était de s'être montre « parmi les ennemis du peuple », le 10 août 1792. Primitivement, les exécutions politiques eurent lieu sur la place du Carrousel. A partir du 10 mai 1793, la guillotine se dressa en pleine place de la Revolution (place de la Concorde), en face du Garde-Meuble. Le 13 juin 1794, elle fut transportee sur la place du Trône... Pour completer l'historique des peregrinations du lugubre instrument, disons que sous l'Empire et la Restauration les executions eurent lieu place de Grève et sous Louis-Philippe à la barriere Saint-Jacques. Aujourd'hui l'échafaud a elu domicile place de la Roquette.



[illegible]
[illegible] TS CONDAMNÉS [illegible]

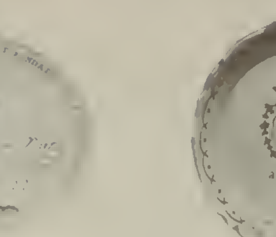
« Les exécutions se feront hors de la ville, dans un endroit destiné à cet effet. La machine sera environnée de barrières pour empêcher le peuple d'approcher; l'intérieur de ces barrières sera gardé par des soldats portant les armes baissées, et le signal de la mort sera donné au bourreau par le confesseur dans l'instant de l'absolution; le bourreau, détournant les yeux, coupera d'un coup de sabre la corde après laquelle sera suspendu un mouton armé d'une hache. Une semblable machine a servi au supplice de Titus Manlius, [illegible]. » Telle est la légende qui accompagne cette Estampe.



[illegible] AU XVIᵉ SIÈCLE
D'après [illegible] du Cabinet des Estampes.

« Ce ne fut pas seulement en Allemagne, mais aussi en Italie, que fonctionna la guillotine, au commencement du XVIᵉ siècle. On s'en servait pour décapiter les gentilshommes. Cette machine, qui se nommait *Mannaja*, se composait de deux montants verticaux, joints à leur partie supérieure par une traverse horizontale, à laquelle était suspendu un lourd couperet, qu'on laissait tomber de cette hauteur sur le cou du patient, posé sur un billot de bois. »











LA GUILLOTINE A PARIS

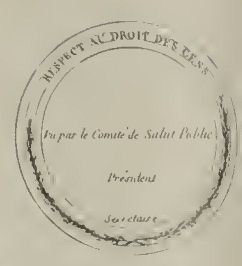
D'après une estampe hollandaise de l'époque [illegible] du Cabinet des Estampes



DINER DE LOUIS CAPET AU TEMPLE

« Louis Capet, sa femme, sa sœur, son fils et sa fille dînent en [illegible] de la tour du Temple, le guichetier présent, ainsi que deux officiers municipaux, dont l'un [illegible] en [illegible] sa montre qu'il est trois heures, et que sa femme, sa belle-sœur et sa fille doivent se retirer. »

CARTE DE MEMBRE
DE LA CONVENTION NATIONALE
COMITÉ D'INSPECTION
(Collection du Musée Carnavalet.)



CARTE DU COMITÉ
DE
SALUT PUBLIC
(Collection du Musée Carnavalet.)



LOUIS XVI SE RENDANT DE LA PRISON DU TEMPLE A LA CONVENTION

(D'après une gravure allemande de l'époque. Cabinet des Estampes)



LAMOIGNON DE MALESHERBES

Né à Paris le 6 décembre 1721, décapité le [illegible] 1794

D'après une peinture allégorique d'Aubry, gravé par Lordon

Une des plus nobles figures de la Révolution. Fut ministre de Louis XVI [illegible], les instances de Turgot. Quitta le pouvoir à la chute de ce dernier, pour y rentrer en 178[illegible] Il passa dans la retraite les premières années de la Révolution, [illegible] ne sortit de l'obscurité [illegible]



[illegible] DE SEZE

[illegible] 1748 [illegible]

D'après [illegible], gravé [illegible]

[illegible] R[illegible] [illegible] et [illegible] ge[illegible] conseil. Louis XVI [illegible] de dévouement. Malesherbes s'adjoignit deux avocats d'une grande [illegible] Tronchet et De Sèze, dont nous pouvons donner ici un beau portrait qui malheureusement ne reproduit que les traits vieillis du jeune et ardent collaborateur de Malesherbes. Ce dernier, [illegible] et inutile victime expiatoire des fautes de son maître, ne tarda pas à suivre Louis XVI à l'échafaud. Sa mort fut aussi belle que sa vie. On raconte qu'en marchant vers le lieu du supplice, il heurta du pied une pierre et faillit tomber. Se retournant alors vers sa fille et son gendre, M. de Chateaubriand (frère de l'illustre écrivain), qui allaient mourir en même temps que lui, il leur dit en souriant : « Voilà ce qui s'appelle un mauvais présage, un Romain à ma place serait rentré. »



... XVI A LA ... DE LA CONVENTION, LE 26 DÉCEMBRE 1792 — D'après un dessin de Pellegrini, gravé par Vendramini.

« L... plein de ... et d'éloquence en faveur ... Roi ... Président ... à Louis ... n'avait rien à ajouter à ce que venait de dire son ... et ... il parla ainsi : « Citoyens, mes ... vous être présentés ... n'ai rien à y ajouter. En vous parlant ... pour la dernière fois, ... déclare ... des crimes qu'on m'impute, je n'ai rien à me reprocher, etc., etc. » On lui présenta alors les clefs trouvées au Garde-Meuble, en lui demandant s'il les reconnaissait : « Je ne sçais pas, dit-il, si ce sont les mêmes que j'ai données à Cléry ; je ne peux point m'en rappeler, à cause du long intervalle qui s'est écoulé depuis cette époque. » — Cette Estampe qui fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes fut publiée à Londres.



ORDRE [illegible]

« Le bataillon de [illegible]

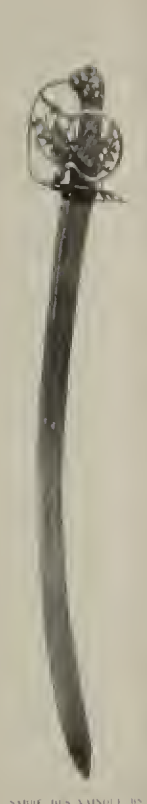
D'après [illegible] Raffet

(Cette lithographie fait partie de la Col[illegible] du Cabinet des Estampes



[illegible]

SABRE D'AUGEREAU
([illegible] Musée Carnavalet)



SABRE DES VAINQU[illegible]RS
DE LA BASTILLE
(Collection du Musée Carnavalet)



SOLDATS FRAN[illegible] [illegible]AGNE, [illegible] d'après [illegible] estampe [illegible] [illegible]ande

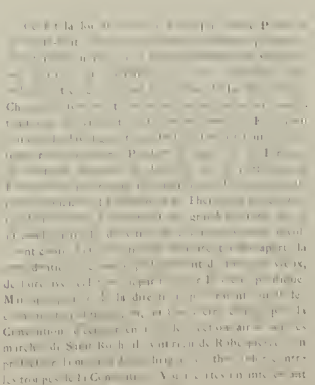


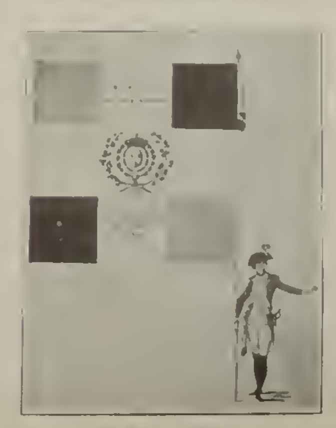






BATAILLON DES FEUILLANTS





BATAILLON DE P[illegible]NCOURT

REPRÉSENTANT DU PEUPLE

D'après [illegible] aquarelle originale, en couleur, de David (Collection du [illegible])

OFFICIER MUNICIPAL

D'après [illegible] originale, en couleur, de David (Collection du Musée Carnavalet)



« IL EST DÉFENDU DE FUMER, MAIS VOUS POUVEZ VOUS ASSEOIR. »

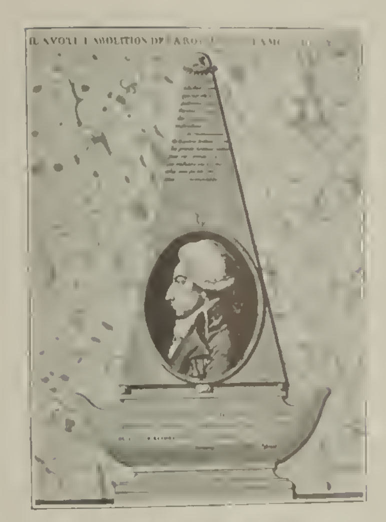
(D'après une lithographie de Raffet. Collection du Cabinet des Estampes.)



ASSASSINAT DE MICHEL LE PELLETIER

C[illegible] par [illegible], chez Fevrier, [illegible] de l'Égalité. [illegible] Michel Le Pelletier [illegible] « Je suis satisfait de verser mon sang pour la patrie. J'espère qu'il servira à consolider la Liberté et l'Égalité, et à faire connaître ses ennemis. »

[illegible] Il était [illegible] lorsqu'il [illegible] la Constituante, où il représenta d'abord la noblesse. Il débuta dans la vie politique, par défendre les intérêts de son ordre. Mais entraîné bientôt par le mouvement généreux qui emportait tous les esprits, il se jeta dans le parti populaire. Élu député à la Convention par le département de l'Yonne, il vota la mort de Louis XVI, et contribua, par un discours remarquable, à faire rejeter l'appel au peuple, dernier espoir de salut auquel s'étaient rattachés les royalistes. Ces derniers ne lui pardonnèrent jamais son intervention décisive en cette circonstance, et il est hors de doute que la main du garde du corps qui le poignarda au Palais-Royal, a été armée par les contre-révolutionnaires. La mort de Le Pelletier (il avait renoncé lui-même à ses divers titres de noblesse) plongea Paris dans la consternation. Son corps sanglant fut exposé sur le socle où se dressait, place Vendôme, la statue de Louis XV, puis il fut solennellement, au milieu d'une foule immense, transporté au Panthéon. Dans le cortège, où figuraient tous les étendards des sections, un homme du peuple portait au bout d'une pique, les vêtements ensanglantés de la victime. — Cette image fait partie de la Collection des Estampes du Musée Carnavalet.



[illegible]

Cette image [illegible] du lendemain de la mort de Le Pelletier de Saint-Fargeau, est accompagnée de la légende suivante [illegible] de mort a été prononcée contre [illegible], en donnant sciemment azile [illegible] l'assassin de Le Pelletier, se montrèrent les complices de son attentat, c'est partager son crime que de dérober son auteur au glaive des lois. Ainsi le parricide Pâris, fuyant l'inexorable arrêt qui poursuit et atteindra sa tête, va éprouver le supplice de Caïn, digne châtiment du plus grand crime que le royalisme puisse méditer dans ses fureurs. »



[illegible]

David exécuta un tableau [illegible] Le Pelletier de Saint-Fargeau [illegible] à la Convention. Aujourd'hui ce tableau n'existe plus. Son dernier propriétaire, obéissant à un barbare et stupide sentiment de haine politique, l'a détruit. Du célèbre conventionnel mis en scène par l'illustre artiste, il ne reste d'autre souvenir iconographique dû au talent de David, que ce beau dessin, où se trouve si magistralement exprimée la calme majesté de la mort.



ASSASSINAT DE BASSEVILLE A ROME LE 13 JANVIER 1793

[illegible]

[illegible]

[illegible] *Mercure national*, ou [illegible] collabora avec [illegible] et Mademoiselle [illegible] Kéralio. Bientôt il fut nommé à Rome. Il y arriva au moment [illegible] la cour romaine, cherchait par mille vexations, à rendre le séjour de cette ville insupportable aux représentants de la République française, et aux patriotes français. C'est ainsi qu'elle s'opposait au port des cocardes tricolores par les Français. Dans son aveugle haine contre la Révolution, elle allait même jusqu'à interdire à notre ministre, de faire figurer sur la porte de son hôtel les armes de la République française. De Basseville passa outre; mais à la vue des emblèmes républicains, la foule excitée par les prêtres et les agents du cardinal Zelada, véritable directeur du faible Pie VI, se rua sur Basseville qu'elle rencontra dans la rue. Un forcené lui ouvrit le ventre d'un coup de rasoir. On peut voir dans cette composition, les prêtres encourageant les assassins, et leur offrant de l'argent. A la nouvelle de cet attentat, la Convention nationale décréta que Basseville serait vengé, et fit à la veuve de la victime, une pension de mille cinq cents livres, réversible pour les deux tiers, sur son fils, qu'elle adopta. Lorsque trois ans après, Bonaparte accorda un armistice à Pie VI, à Bologne, il exigea de ce pape le désaveu solennel de l'assassinat de Basseville, et la remise au gouvernement français d'une somme de trois cent mille livres, destinée à indemniser tous ceux qui avaient souffert de l'attentat.

[illegible] ... rapport demeuré célèbre ... à la ... par ... de la ... de Robespierre ... jusqu'à la ... Il ... candidat à la Législative ... que vingt-quatre ans, et ... exig... vingt-cinq. Il est écarté. Après ... août, il est porté à la Convention par les suffrages de ses compatriotes. Il siège au haut de la Montagne, à côté de Robespierre. A partir de ce moment, il joue un rôle considérable dans la marche ... de la Révolution. Lors du procès ..., il prononça un discours retentissant qui ... coup, mit son nom en pleine ... et dont tout l'esprit implacable ... résume dans cette phrase ... :

« Hâtez-vous de juger ce roi, car il ... de citoyen ... sur lui ... qu'avait Brutus sur César ... On ne peut régner innocemment. Tout roi est un rebelle et un usurpateur. Le peuple même ne peut ... de la tyrannie ... contre la tyrannie est ... et il n'est pas donné à la ... de ... juger un seul à lui pardonner. »

Bientôt ce législateur de vingt-cinq ans prend une part très active aux plus arides discussions d'affaires, défendant la liberté ... combattant ... des assignats, appuyant avec une ... science solide et une ardeur patriotique les théories de Dubois de Crancé sur la réorganisation de l'armée. Dans les rares loisirs que lui laisse la vie ardente à laquelle il s'est livré tout entier, il ébauche des projets de réforme politique et sociale, qui paraîtront plus tard sous ce titre : *Fragments d'institutions républicaines*. Ce fut lui qui, au moment de l'insurrection girondine, fut chargé par le Comité de Salut public, de présenter le rapport relatif aux Girondins arrêtés à la suite des 31 mai et 2 juin. A la fin de 1793, il est envoyé en mission dans le Bas-Rhin, avec ses jeunes collègues Philippe Lebas et Max...



SAINT-JUST (LOUIS-ANTOINE [illegible])

Né ... [illegible]

D'après une peinture anonyme. (Collection du Musée Carnavalet.)

[illegible] ... Michelet ... Il ...

[illegible] ... Révolution, l'œuvre la plus puissante ... sur ce sujet.

LA DERNIÈRE ENTREVUE



LA DERNIÈRE ENTREVUE [illegible]

NOMS DE [illegible]

1° Le roi L[illegible] XVI
2° La reine Mari[illegible] A[illegible]
3° Madame Élisabeth, [illegible]
4° Madame Royale [illegible] Da[illegible]
[illegible] XVI [illegible]
6° L'abbé Edg[illegible]
7° Cléry, valet [illegible] du roi
8° Officier [illegible]

LA DERNIERE ENTREVUE



[illegible] DE LOUIS XV[illegible] AVEC SA FAMILLE

D'après une peinture de Benazech [illegible] du Cabinet des Estampes.

LES ADIEUX DE LOUIS XVI A SA FAMILLE



LES ADIEUX DE LOUIS XVI A SA FAMILLE

D'après une caricature [illegible]

« C'est une copie exacte d'une infâme gravure française, qui a paru jadis à Paris, parmi les innombrables autres outrages produits contre leur dernier monarque. Elle est maintenant copiée et publiée sur l'ordre du pouvoir d'une nation de [illegible] que chaque vrai Anglais a en horreur [illegible]. Elle est la traduction littérale du début de la longue légende en texte anglais qui accompagne cette Estampe, *qui est bien anglaise.*

ADIEUX DE LOUIS XVI A SA FAMILLE



ADIEUX DE LOUIS XVI A SA FAMILLE LE 20 JANVIER 1793

D'après une gravure anglaise. Collection du Musée Carnavalet.



[illegible]



[illegible]



LA DERNIÈRE CHEMISE [illegible] LOUIS XVI [illegible] LE MATIN DU 21 JANVIER POUR SE RENDRE SUR LE LIEU DU SUPPLICE



[illegible] AYANT APPARTENU AU DAUPHIN

Tous ces objets ont été étiquetés par Cléry, valet de chambre de Louis XVI, qui fut autorisé à servir son maître dans la prison du Temple.

Ils ont été cédés à M. Philippe Gille, le [illegible] février 1882, par M. Giovanelli, demeurant à Paris, qui épousa la petite-fille de Cléry (branche Griem de Cléry), et c'est par voie de succession que ces reliques royales sont tombées en sa possession.



[illegible] 21 [illegible] 179[illegible] [illegible]

L'exécution de Louis XVI eut lieu [illegible]. L'échafaud était dressé à quelques mètres du socle de la statue de Louis XV. De [illegible] cheval, des bataillons des sections de Gravilliers, des Arcis et des Lombards, des fédérés d'Ar[illegible] et de Marseille, contiennent la foule immense des curieux. L'attitude du roi est courageuse. Arrivé au pied de l'échafaud, il quitte lui-même sa redingote, [illegible] sa cravate, et ouvre sa chemise pour découvrir son col et ses épaules. Puis il demande la bénédiction à son confesseur, et, après une courte résistance, et sur la prière de l'abbé Firmont, il consent à se laisser lier les mains. Arrivé sur la plate-forme de l'échafaud, il s'écrie d'une voix forte : « Je meurs [illegible] [illegible] Santerre [illegible] de Louis XVI [illegible] jetèrent [illegible] On [illegible] Un [illegible] jeune, un nommé [illegible] par les cheveux [illegible] l'échafaud en montrant au peuple qui [illegible] Vive la Nation ! Vive la R[illegible]



SANTERRE.

[illegible]

PROCLAMATION

DU

CONSEIL EXECUTIF

PROVISOIRE

EXTRAIT des Registres du Conseil du [illegible] Janvier 1793, l'an second de la République

Fac-simile de la proclamation des dispositions prises par le Conseil exécutif provisoire pour l'exécution de Louis XVI.



SAINT VETO MARTIR (sic).

Patron des émigrants et des réfractaires.

(D'après une estampe du temps.)

Suit, en guise de légende, une oraison funèbre d'un goût [illegible]eux, et que nous nous dispensons de reproduire.



[illegible]

Cette estampe [illegible]
devoit supprimer [illegible]

[illegible]

« Le parjure Capet [illegible]
Charles IX, comme l'assassin des [illegible]
libres alors, firent exemple à Londres [illegible]
dignes freres de sa chaste epouse. Le [illegible]
ration, tombe en syncope, le fanatique [illegible] IX, [illegible]
pas de faire un saut. Henri IV et Louis XIV [illegible]
la justice de leurs descendans en ce lieu, se regardent et ne peuvent, [illegible] pareil
spectacle, aller au-devant de leur petit fils. Le Dauphin, pere du [illegible]
le [illegible] Capet, le [illegible]

[illegible]

[illegible] DE MONUMENT

D'après un [illegible] de Varenne, gravé par Janinet



L'APOTHÉOSE DU MARTYR

D'après une peinture d'Hamilton, gravée par Bartolozzi.

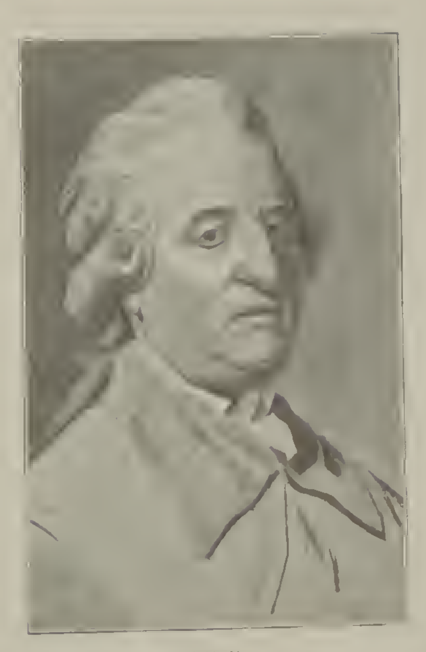
La mort de Louis XVI n'inspira pas que des Estampes satiriques, comme le prouve l'étonnante composition d'Hamilton, où il nous représente le malheureux souvera[illegible] glorieusement assis au sommet de l'Empyrée, au milieu de sa famille, derrière laquelle se tient une figure de Minerve, suprême transformation du fidèle Cléry, sans doute. [illegible] première de ces deux Estampes, celle de Varenne, date de 1790.



MARIE-ANTOINETTE, DITE LA MARIE-AN[illegible] DE L'URNE

Par Dumont

(Collection de M. le c[illegible]te de Greffulhe.)



LOUIS XVI

D'après [illegible] le Du[illegible] du M[illegible] Carnavalet

C'est le dernier port[illegible] de Louis XVI [illegible] d'après nat[illegible] par Ducreux, dan[illegible] la [illegible] du Temple [illegible] avant l'ex[illegible]

PROJET DE MONUMENT COMMÉMORATIF



[illegible]

Bien que cette Estampe ne porte pas de date, il est plus que probable qu'elle fut exécutée à la fin de l'année 1791, au lendemain du « Pacte national ». Avec un sens tout prudhomien de la composition allégorique, l'auteur de cette curieuse pièce a rassemblé autour de la figure de Louis XVI, dressée sur un piédestal, entre la Justice et la Liberté, tous les symboles les plus vivants de la Concorde et de l'Espérance.

N[illegible] Côte-d'Or, le 13 mai 1753, mort [illegible] à M[illegible], le [illegible] 1823

Le vrai rôle politique de Lazare C[illegible] sous la Législative, dont il fut membre. Il y représentait le P[illegible] De[illegible] et peu connu, ce fut en 1783, étant capitaine du génie, [illegible] *Vauban* [illegible] le prix [illegible] par l'Académie de Dijon. Le jeune officier [illegible] de Condé, gouverneur de la Bourgogne [illegible]. Au lendemain du 10 août, il fut un d[illegible] Rhin pour faire reconnaître la Révolution [illegible] le porta de nouveau à la Convention [illegible] roi, motivant ainsi son vote : « Dans mon [illegible] la Justice veut que Louis meure, [illegible] veut également. Jamais, je l'avoue, devoir ne pesa plus lourdement sur mon cœur [illegible] qui m'est imposé, mais je pense [illegible] prouver votre attachement aux l[illegible] lité, pour prouver que les ambi[illegible] vous effrayent point, vous devez [illegible] de mort le tyran. » Après avoir [illegible] toujours avec une énergie triomph[illegible] diverses missions à l'armée du No[rd] il fut nommé membre du Comité de salut public, où il fut chargé du personnel et du mouvement des armées. C'est alors que le rôle de Carnot [illegible] gnit des proportions vraiment ép[iques]. Il organise, met en action, relie [illegible] elles les quatorze armées de la République, leur communique le sentiment irrésistible de leur force, et enfin, suivant une heureuse expression du temps, mérite le titre « d'organisateur de la victoire ». En octobre 1793, il accourt à l'armée du Nord, prend part à la bataille de Wattignies [illegible] une colonne, un fusil à la main. Après la victoire il revient au sein du Comité prendre part à ses immenses travaux. Voici quel fut le résultat des opérations [illegible] dirigées par le Comité de salut public, c'est-à-dire en grande partie par Carnot, pendant dix-sept mois de campagne à jamais mémorables : 27 victoires dont 8 en batailles rangées, 120 combats, 80,000 ennemis tués, 90 000 prisonniers, 17[illegible] places fortes ou villes importantes occupées, 230 redoutes ou forts enlevés, 3,800 bouches à feu, 70 000 fusils, 1,900 milliers de poudre et 9[illegible] drapeaux tombés en notre pouvoir. « Que l'on cherche une campagne semblable dans les annales de l'Europe! » s'écrie Fox à la tribune anglaise[1].

Bien que n'appartenant à vrai dire à aucun parti politique, Carnot votait presque toujours avec la Montagne. Pr[illegible] grand patriote, qui n'avait guère le temps de suivre les [illegible] de la politique [illegible], se trompe parfois sur des questions [illegible], et on pourrait [illegible] politique [illegible] M[illegible] [illegible] la République [illegible] au coup d'État du 18 brumaire [illegible] accepte le portefeuille de la guerre en [illegible] contre [illegible] Carnot [illegible] le [illegible] de l'Empire [illegible] de Napoléon [illegible] Carnot [illegible] l'Empereur [illegible] Niemen [illegible] *Réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal*, *Théorie des transversales*, *Géométrie de position* [illegible] Carnot, dit Niebuhr, est en [illegible] points [illegible] grand homme de ce siècle. Sa vertu est d'un [illegible] antique. Mes idées politiques diffèrent des siennes [illegible] pour lui peut sembler une anomalie [illegible] existe. S'il ne me restait au monde qu'un morceau de pain, je serais fier de le partager avec Carnot. »

Il existe d'assez nombreux portraits de Carnot, mais à tous nous préférons de beaucoup le médaillon si ne[r]veux, dû à David d'Angers, et où l'illustre artiste, fidèle à sa méthode d'art, a su résumer sous une forme impérissable, et avec une extraordinaire intensité de vie, la physionomie de son modèle, après avoir emprunté avec un impeccable discernement leurs traits les plus caractéristiques aux différentes images du même sujet.



[illegible]
D'après [illegible] médaillon [illegible] David d'Angers
[illegible]

Cette singulière Estampe est ornée de la légende latine suivante : *Haec dicit Dominus Deus : quia tulisti vasa decoris tui de auro meo... et sumpsisti vestimenta multicoloria... et fornicata es cum filiis Ægypti... ecce ego congregabo universos, quos odisti, super te undique, et nudabo ignominiam tuam... dabo in sanguinem furoris, et zeli... et dabo te in manus eorum.* Telles sont les dures paroles, sorte de paraphrase du manifeste de Brunswick, que l'auteur imaginatif de cette Estampe, fait tomber des



COALITION DES PUISSANCES ALLIÉES CONTRE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Composition allégorique, du temps, signée des [illegible] L. A.

lèvres de la Vierge [illegible], assise sur un trône de nuages, et une paire de clefs à la main, indiquant d'un geste très significatif aux chefs de la coalition, prêts à se ruer sur la France, que le royaume des cieux sera la récompense de leur sainte croisade. Déjà la République fuit éperdue, avec un geste d'effroi, devant la formidable invasion. La suite des événements nous apprendra que l'auteur de cette héroïque composition se faisait quelque illusion sur les résultats de la mission providentielle des ennemis de la Liberté.



ASSASSINATEURS [illegible]

D'après une estampe anglaise, en couleurs

Cette curieuse et presque introuvable Estampe, qu'une découverte un peu tardive, nous oblige à placer en dehors des limites de l'année 1791, est des plus suggestives. Elle est de l'artiste satirique anglais Georges Creikshank, et représente Mirabeau et le duc d'Orléans (Philippe-Égalité), costumés en femmes et guettant, le poignard à la main, le Roi, la Reine et le Dauphin, qu'on aperçoit au fond de la composition. Mais le général La Fayette se dresse, l'épée à la main, devant les conspirateurs, qui d'ailleurs ne manifestent aucune émotion, et empêche « l'assassination ».

BATAILLE DE NERWINDE



BATAILLE DE NERWINDE

Le 18 [illegible] ventôse de la République

[illegible] de [illegible] s'annonçait mal, et semblant ne [illegible] celle de [illegible]. Ce fut le [illegible] que les Français, commandés par Dumouriez, et les Autrichiens [illegible] archiduc Charles, en vinrent aux mains, sur les hauteurs de Nerwinde, en Belgique. La lutte fut longue et achar[illegible]. Les villages de Nerwinde et de la Tombe de Mindelwinden, dont la possession définitive devait assurer le triomphe de l'armée française, tombèrent [illegible] en notre pouvoir. Ils nous furent repris [illegible] par [illegible] supérieures en nombre. Écrasés par le feu de l'artillerie [illegible] dûmes abandonner le champ de bataille après une [illegible]. Le 19 mars, après une retraite admirable, nos troupes inaccessibles au découragement, se retrouvaient massées à Hackendowen, et prêtes à de nouveaux combats. Dans cette malheureuse rencontre, nous avions eu 4 000 hommes de tués.







LE 1er MAI 1793. — D'après un [illegible] époque.

Cette composition, d'une [illegible] exécution [illegible] de David [illegible] Saint-Antoine et de [illegible] *réquisitionnaire* [illegible] *par les comités révolutionnaires de chaque section*. La toile [illegible] *comme dirait la position* », et serait répartie en portions égales au [illegible] Cette manifestation ou plutôt cette tentative d'in[illegible], dirigée par quelques meneurs désireux d'entraîner et [illegible] peuple [illegible] en ce moment aux dernières extrémités de [illegible] énergique attitude de Danton, de Philippeaux, de Thuriot [illegible] Lacroix. — Cette gravure fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.



[illegible] (*Marat* [illegible]) [illegible] *La vie de Marat* [illegible] Marat [illegible] en Suisse, à Neuchâtel [illegible] médecin [illegible] Hollande [illegible] Descartes, Malebranche [illegible] Voltaire [illegible] *De l'homme* [illegible] *Les Chaînes de l'esclavage*. En 1778, il publiait son [illegible] sur le *feu*, et en 1779, l'Académie des sciences [illegible] constatait que les expériences de Marat étaient nouvelles, *exactes, bien faites*, et faites d'après un moyen nouveau [illegible] ingénieux [illegible] propre à [illegible] aux recherches des physiciens [illegible]

D'ailleurs, dans le courant de cette même année, le comte d'Artois [illegible] Marat, médecin du personnel de ses écuries [illegible] gardes du corps [illegible] et qu'il exerça [illegible] 87, et qui n'enchaînait nullement son indépendance d'esprit. C'est en effet en [illegible] qu'il publia son *Plan de législation criminelle*. En 1789, il écrit son *Offrande à la Patrie*, puis suivait le *Projet de Constitution*. Le [illegible] septembre 1789, [illegible] le premier numéro [illegible] *le Publiciste parisien*, avec la devise de Rousseau [illegible] épigraphe : *Vitam impendere vero*. Bientôt *le Publiciste parisien* devenait *l'Ami du peuple*, et son directeur le plus puissant des agents de la Révolution. A l'avènement de la Convention, Marat était nommé député de Paris. Il continua à rédiger son journal, dont [illegible] *Chronique* [illegible] qui n'était pas violent ? Qu'on lise donc les *Actes des apôtres*, le *Journal de la Cour et de* [illegible] [illegible] Panthéon [illegible]

[illegible] Marat [illegible]



[illegible] pour donner [illegible] à Marat [illegible]

[illegible]

[illegible]

MARAT.

[illegible] pas d'[illegible]

D'après une estampe de l'époque.



[illegible]

[illegible] Musée Carnavalet.

Les [illegible] Marat sont nombreux. Citons parmi les meilleurs [illegible] Marat [illegible] par David que nous reproduisons à la page 200 [illegible] gravure de [illegible] d'après un moulage exécuté d'après nature. Il en existe aussi de B[illegible], de Greuze, d'Hauer. Le sculpteur Beau[illegible] exécuta un buste qui fut présenté en 1[illegible] à la Convention et [illegible] pourrait bien être celui que nous reproduisons à la page 212 de ce livre. Mais, après un examen de toutes ces pièces iconographiques, [illegible] n'est guère possible de reproduire en totalité que dans une [illegible] du personnage, nous n'hésitons pas à conclure que de [illegible] la plus éloquente et la plus fidèle est celle que nous [illegible] reproduite à la page 203 de cet ouvrage.

Charlotte Corday, qui devait trouver dans le meurtre de « l'ami du peuple », une si tragique célébrité, était née à Saint-Saturnin-des-Lignerites (Normandie), le [illegible] juillet 1768. Elle était d'origine aristocratique et descendait de la sœur du grand Corneille. Républicaine quoique élevée au couvent, et nourrie dès son jeune âge de lectures philosophiques, elle suivait avec une vive attention les événements politiques, et rêvait de jouer un rôle dans le grand drame de la Révolution. Edgar Quinet, à qui Charlotte Corday a inspiré d'admirables pages nous dépeint ainsi l'héroïque jeune fille : « Arrière-petite-nièce du grand Corneille, elle semblait une des créations du poète réalisées par la Révolution. De grands yeux voilés, le nez aquilin, le front large et bombé, un teint éblouissant, la voix harmonieuse, enchanteresse, et timbrée, le regard angélique, la taille haute, la tête un peu penchée en avant, voilà comment la dépeignent ceux qui vivaient alors dans son intimité. [illegible] ordinairement silencieuse, elle sortait de ses rêveries par des éclats soudain de gaieté, déconcertant ceux qui auraient voulu pénétrer plus avant dans son âme. La grâce, l'enjouement qu'elle mêlait à toutes choses, arrêtaient les indiscrets. D'ailleurs, elle s'ignorait elle-même ; son caractère n'avait eu qu'une seule fois occasion de se montrer. A un dîner de famille où l'on portait à la santé du roi, pendant que tous se tenaient debout, on avait vu avec stupeur la belle Charlotte rester assise, immobile, la tête baissée, refusant de mêler ses vœux à ceux de sa famille. « Vous êtes donc républicaine, lui dit une de ses amies ? — « Oui, si les Français étaient dignes de la République. »

Marat, si populaire à Paris, était considéré en province « comme une bête féroce, qui dévorait tous les Français », grâce aux prédications des émissaires de la Gironde, à travers les opinions passionnées desquelles Charlotte Corday, confinée dans sa petite ville, voyait exclusivement se dérouler les événements révolutionnaires. La révolution des 31 mai, 2 juin, l'arrivée des députés girondins dans le Calvados, leurs ardentes exhortations affolèrent la jeune fille. Pour elle, Buzot, Salles, Pétion, Valazé, Louvet, Barbaroux, [illegible] mission de [illegible] la Vendée, étaient les [illegible] expiatoires de Marat, [illegible]



CHARLOTTE CORDAY [illegible]

D'après un crayon [illegible] exécuté en 179[illegible]

[illegible] du Musée [illegible]

[illegible]

Je [illegible]

— Charlotte C[illegible]

Marat [illegible] cette lettre, elle fut éconduite. [illegible] découragée [illegible] et écrivit une nouvelle lettre, dont nous avons le texte sous les yeux et dont nous détachons les dernières phrases, où l'on peut voir que Charlotte Corday, pour réaliser son sanglant attentat, n'hésitait pas à attendrir sur son triste sort le « monstre » auquel elle ne reconnaissait aucun sentiment généreux. « . . . O Marat, père et unique espérance de la patrie, seriez-vous insensible comme tous les tyrans ! Non, je ne puis le croire. Vous ne refuserez pas d'entendre une « femme malheureuse ». Je retournerai chez vous ce soir, à sept heures. Si vous ne pouvez me voir, vous me direz du moins quand je pourrai vous parler. Hélas ! quand vous ne

[illegible] minutes [illegible] vous assure que vous ne vous en repentiriez pas. » Cette dernière phrase [illegible] ne [illegible] puisse intéresser. A sept heures du soir, elle était revenue. Marat était dans sa baignoire, dont l'estampe ci-contre donne la forme précise. Elle s'assit près de lui et, pendant qu'il écrivait sur une feuille de papier les renseignements qu'elle lui fournissait sur les menées girondines en Normandie, elle lui plongea son couteau dans le cœur. Le coup avait été porté avec une telle force que le poumon, l'aorte et le cœur furent traversés. « Marat expira après avoir à peine eu le temps de pousser ce cri d'appel adressé à sa fidèle compagne Catherine Evrard : « A moi, ma chère amie. »



LA MORT DU PATRIOTE MARAT

[illegible]

Cette Estampe naïve, où tout est faux à crier, sauf la forme de la baignoire, est accompagnée des singuliers vers suivants, écrits à la main :

> En se baignant dans sa baignoire
> Rapport à sa [illegible],
> Z'une femme entra [illegible]
> Qui demanda za le [illegible]
> De la z'on la fit entrer
> Or qu'elle l'a [illegible]

Ces vers se chantaient sur l'air du *Maréchal de Saxe*.



ASSASSINAT DE MARAT. — D'après une estampe allemande anonyme.

[illegible] regarder cette sinistre [illegible], cette affreuse scène de boucherie presque [illegible], à force d'être grotesque et à laquelle l'artiste a semblé vouloir donner comme décor, sans doute pour la rendre encore plus hideuse, une des oubliettes du château de Nuremberg, sans songer aux macabres fantaisies des vieux maîtres allemands, aux « simulachres » d'un Holbein inexpérimenté, ou à certaines pièces de Sébastien Brandt.



[illegible] 13 [illegible] 179[illegible] — D'apr[illegible]

« Au [illegible] par M[illegible], Catherine Evrard [illegible] du port [illegible] dans la pièce. Ils trouvèrent [illegible] et [illegible] coup de chaise à la tête, et barra la porte pour l'empêcher de sortir [illegible] de la pièce [illegible], et on la conduisit [illegible] [illegible] après tout, Marat [illegible] »

PORTRAIT DE CHARLOTTE CORDAY





MARIE-ANNE-CHARL[illegible]

[illegible] de 25 ans, assassin de Mar[illegible]

D'après un [illegible]

Collection du M[illegible]



MARAT APRÈS SA MORT

Crayon original, exécuté d'après nature, par Louis David

(Musée de Versailles)

Lettre écrite par Ch^lle Corday à son père

Quatre jours avant sa mort

pardonnés moi mon cher papa davoir disposé de mon existence sans votre permission, jai vangé bien d'innocentes victimes jai prevenu bien d'autres désastres, le peuple un jour desabusé se rejouira d'estre delivré d'un tyran, si jai cherché a vous persuader que je passais en angleterre cesque jesperais garder lincognito mais jen ai reconnu limpossibilité jespere que vous ne serés point tourmenté en tous cas je crois que vous auriés des defenseurs a Caen, jai pris pour défenseur gustave Doulcet, un tel attentat ne permet nulle defense cest pour la forme, adieu mon cher papa je vous prie de moublier ou plutôt de vous rejouir de mon sort, la cause en est belle, jembrasse ma soeur que jaime de tout mon coeur ainsi que tous mes parens, noubliés pas ce vers de Corneille

le Crime fait la honte et non pas lechafaud

C'est demain a huit heures que lon me juge, Ce 16 juillet

Corday

Hymne des Marseillois

Allons enfans de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé
Contre nous de la tyrannie
L'étendart sanglant est levé
Entendez vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ~
Ils viennent jusques dans nos bras
Egorger nos fils nos compagnes !
Aux armes, citoyens, formez vos bataillons.
Marchez qu'un sang impur abreuve nos sillons

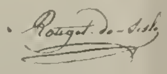
Que veut cette horde d'esclaves
De traîtres de Rois conjurés ~
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtems préparés ~
François ! pour nous ah ! quel outrage !
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !
Aux armes citoyens ! &c.

Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers ~
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ~
Grand Dieu ! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploiraient ~
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées ~
Aux armes, citoyens ! &c.

Tremblez, tyrans ! et vous perfides
L'opprobre de tous les partis
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix
Tout est soldat pour vous combattre
S'ils tombent nos jeunes héros
La terre en produit de nouveaux
Contre vous tout prêts à se battre.
Aux armes, citoyens ! &c.

François en guerriers magnanimes
Portez ou retenez vos coups
Epargnez ces tristes victimes
A regret s'armant contre nous
Mais le despote sanguinaire,
Mais les complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui sans pitié
Déchirent le sein de leur mère
Aux armes, citoyens, &c.

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accens
Que tes ennemis expirans
Voyent ton triomphe et notre gloire
Aux armes citoyens ! formez vos bataillons
Marchez qu'un sang impur abreuve nos sillons



FAC-SIMILÉ DU MANUSCRIT DE « LA MARSEILLAISE » DE ROUGET DE L'ISLE

(Collection de M. Alfred Bovet.)



PROFIL DE CHARLOTTE [illegible]

D'après une médaille [illegible]

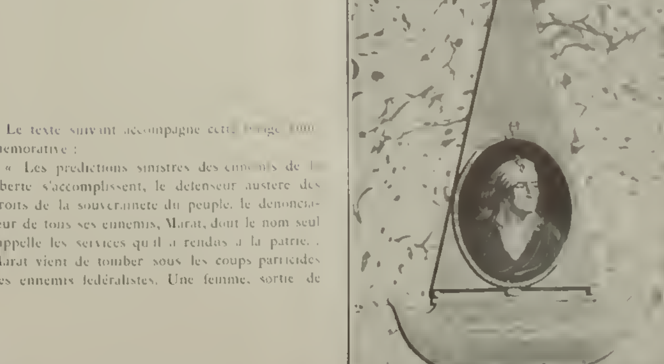
(Collection du Cabinet de[illegible])



[illegible]



[illegible]



Le texte suivant accompagne cette [illegible] commemorative :

« Les predictions sinistres des ennemis de la liberte s'accomplissent, le defenseur austere des droits de la souverainete du peuple, le denonciateur de tous ses ennemis, Marat, dont le nom seul rappelle les services qu'il a rendus a la patrie... Marat vient de tomber sous les coups parricides des ennemis fedéralistes. Une femme, sortie de [illegible] du martyr de la Revolution [illegible] de l'energie, et surtout de la [illegible]nce... [illegible] de la liberte a sonne, et le sang qui [illegible] en l'arret foudroyant de la condamnation [illegible] de [illegible] les traitres... Il [illegible] tous les patriotes, qui vont, sur la tombe de ce grand homme, jurer de [illegible] la liberte ou la mort ».



[illegible]



[illegible]



[illegible]

Ce [illegible] expression [illegible] figurait en 17[illegible] club [illegible] et dans plusieurs [illegible] cours de Paris.

Lorsque le nouvel ordre des choses est tout en faveur des riches et des intrigants, mais ce n'est là encore qu'une partie de leurs prérogatives. Pour comble vous avez affecté de stipuler avec un soin extrême l'égalité des droits de tous les citoyens aux bénéfices de la Société; et vous avez fixé d'autres titres aux emplois, aux places, aux

(1) M. d'Artois

F[illegible]AGMENT [illegible] AUTOGRAPHE DE MARAT

Extrait d'un pamphlet ayant pour titre : « Très humble [illegible]plique aux pères conscrits, de ceux qui [illegible] contre ceux qui ont tout »

(Collection de M. Georges Cain.)


RAISON





MODES FÉMI[illegible] ÉVOLU[illegible]NAIRE

[illegible] M[illegible]



VIVE LA MONTAGNE

VIVE LA RÉPUBLIQUE, UNE ET INDIVISIBLE

D'après une aquarelle originale du temps



MODES FÉMININES (ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIR

(Collection du Musée Carnavalet.)

ARMÉE
DES ALPES
ET D'ITALIE

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

No. 11386
16 [illegible]

Au Quartier général [illegible]
de l'an [illegible] de la République Française [illegible]

No. 11047

LE GÉNÉRAL d'Armée des Alpes et d'Italie,

A la Commission de l'organisation et du mouvement des armées.

[illegible]

Salut et fraternité.

Kellermann

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE KELLERMANN

Daté du quartier général de l'armée des Alpes et d'Italie [reading of gaps uncertain]

Collection de M. Georges [illegible]

J'autorise le Cen Commissaire général de l'armée [illegible] à Mayence [illegible] une Ordonnance de cent cinquante Mille livres au Cen Dupont [illegible] des Vivres de la dite armée à charge de remplacement.

Fait au quartier Général de Mayence le cinq octobre 1792 l'an 1er de la République

Le Citoyen françois Général d'Armée

Custine

[illegible]

FÊTE DE L'UNITÉ



FÊTE DE L'UNITÉ, LE 10 AOÛT 1793

[illegible] de la Révolution. — Dessin [illegible]

D'après une peinture anonyme qui figure au Musée Carnavalet.

STATUETTES EN BOIS COLORIÉES DE L'ÉPOQUE



STATUETTES EN BOIS COLORIÉES DE L'ÉPOQUE (Suite)





[illegible]

[illegible]

[illegible] de M. [illegible]

[illegible]

[illegible] Garde [illegible] Grenadier [illegible]

[illegible] régiment [illegible] devant R[illegible]

4 Garde [illegible] Grenadier [illegible] cheval

[illegible]

De [illegible]

[illegible]

[illegible] Dragons [illegible] devant [illegible]

Garde [illegible]

Garde [illegible], petit [illegible]

Cavalerie [illegible] ci-devant Royal [illegible]

Garde [illegible] Grenadier [illegible] à cheval



[illegible]



LA RÉPUBLI[illegible]

[illegible] d'Angers,

[illegible] Mme [illegible])



[illegible]



CARTE

DU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE



[illegible]



[illegible]



[illegible] (ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE)

PORTRAITS DE ROBESPIERRE



ROBESPIERRE

D'après un buste offert au [illegible]
par la sœur de Marat

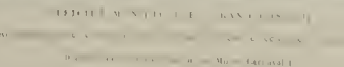


ROBESPIERRE

[illegible]

PORTRAITS ET PENDULE





… Musée Carnavalet.



… CETTE INSCRIPTION …

LES SECTIONS …

(Collection de M. …)

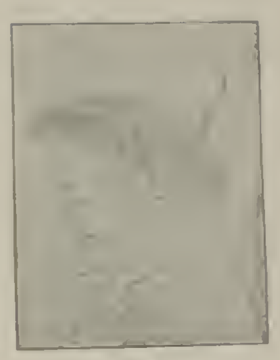
PORTRAITS

(Suit[illegible] de Cro[illegible] par Gab[illegible]el — C[illegible] du M[illegible])



VADIER





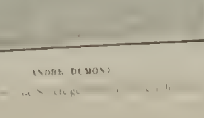
HÉB[illegible]

(Le P[illegible] D[illegible])

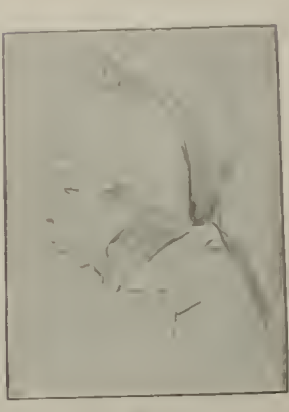


MAILLARD

[illegible] Tribunal révolutionnaire [illegible]



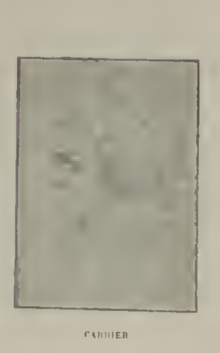
ANDRÉ DUMONT



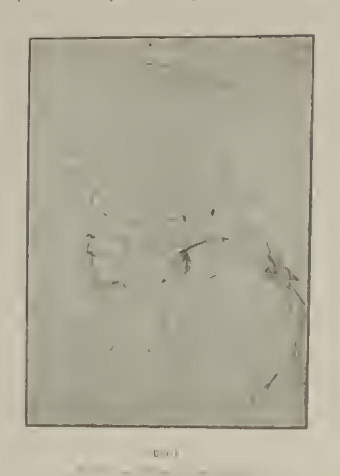
HENRIOT

PORTRAITS

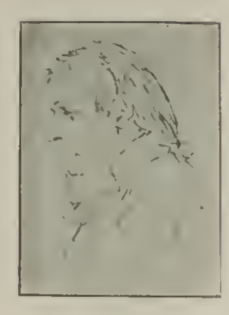
(Suite de Croquis au crayon, exécutés d'après nature par Gabriel. — Collection du Musée Carnavalet.)



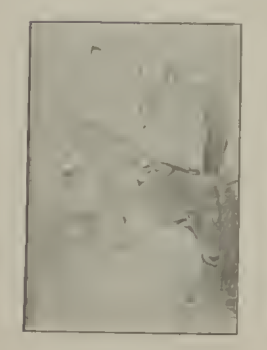
CARRIER



[illegible]



JOSEPH LE BAS

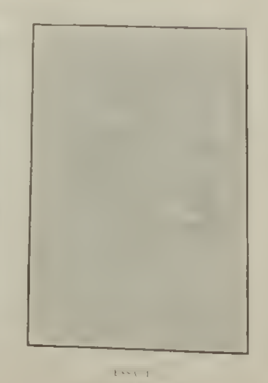




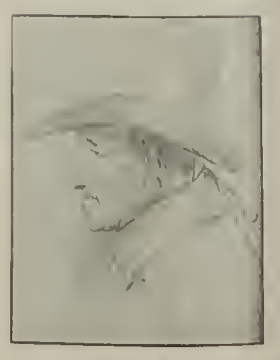
[illegible] DE WARVILLE



BARÈRE DE VIEUZAC



[illegible]



[illegible]LAND (*sic*).

CARTE D'ÉLECTEUR ET PORTRAIT

N° [illegible] ÉLECTEUR [illegible]
POUR [illegible] NATIONALE.

[illegible] PARIS.
joseph françois laignelot
[illegible]
L'an premier de l'[illegible]

[illegible]

L'abbé Fauchet, qui devait mourir sur l'échafaud avec les Girondins dont il avait favorisé les menées fédéralistes dans le Calvados, joua un rôle important dans le mouvement révolutionnaire, auquel il prit dès le début une part ardente. On le voit en effet, en costume de prêtre et le sabre à la main, conduisant une colonne populaire à l'attaque de la Bastille. Chargé par la Commune de l'oraison funèbre des citoyens morts le 14 juillet, il prononça un discours retentissant, dont voici un des principaux passages : « *Rendez à César*, dit-on, *ce qui appartient à César!* Oui, mais ce qui n'est point à lui, faut-il aussi le lui rendre ? Or, la liberté n'est point à César, elle est à la nature humaine. Le droit d'oppression n'est point à César, et le droit de défense est à tous les hommes. Les tributs! ils ne sont au prince que quand les peuples y consentent. Les rois n'ont droit dans la société qu'à ce que les lois leur accordent, et rien n'est à eux que par la volonté publique, qui est la voix de Dieu. . . » L'éloquence réelle de Fauchet, éloquence chaude et colorée qui avait grande prise sur le peuple était souvent mise à contribution. Lors de la distribution des drapeaux des districts ce fut lui qui fut chargé de prononcer le sermon patriotique [illegible] Droits de l'homme, les maximes philosophiques les plus audacieuses, se mélangeaient de bizarre façon. Il fut soupçonné d'avoir eu des entrevues avec Charlotte Corday, lors de l'arrivée de celle-ci à Paris, et fut arrêté peu après l'assassinat de l'Ami du peuple. Il fut exécuté le 31 octobre 1793.

L'abbé Fauchet était évêque constitutionnel du Calvados.



L'ABBÉ FAUCHET

Né à Dornes (Nièvre) [illegible] 1744, décapité le [illegible] 1793

D'après un crayon [illegible]

LES MODES DU JOUR



[illegible]

[illegible]

[illegible]



[illegible]

« Dan[illegible] [illegible] M[illegible] de [illegible] Pa[illegible] la [illegible] an[illegible] [illegible] nationale, [illegible] [illegible] avign[illegible] [illegible] rebelles sont supérieur[illegible] ils sont [illegible] de [illegible] en nombre, les pontons [illegible] à l'aide desquels ils vont traverser la rivière [illegible] républicains. Viala, âgé de treize [illegible] une hache on le refuse. Indigné de ce qu'il appelle un affront, il [illegible] qu[illegible] [illegible] au [illegible] était [illegible] fait [illegible] quatre [illegible] fu[illegible] frappe[illegible] coups [illegible] Dep[illegible] part[illegible] charges [illegible] mousqueterie; à la sixième, une bal[illegible] le fr[illegible] au [illegible] et tombe en prononçant ce[illegible] *[illegible] manqua, aquo es egau, more per la liberta.* Il expir[illegible] [illegible] restes du glorieux enfant furent solennellement portés au Panthéon

Fait en l'hôtel [illegible] du [illegible]
Le 1er Octobre l'an second
de la République française
une et indivisible

Les Représentans du Peuple près les
Armées d'Italie.

Au Citoyen Maire de St Tropez.

La Convention Nationale, qui a toujours juste soit qu'elle punisse soit qu'elle récompense a rendu un témoignage éclatant de la satisfaction qu'elle ressentoit d'apprendre la conduite vraiment Républicaine que vous avez tenue pour sauver la Représentation Nationale à laquelle d'infames scélérats vouloient attenter. Nous vous envoyons son décret du neuf septembre dernier il sera lu, publié et affiché partout. La France apprendra que si le dept du Var recèle quelques traîtres quelques parjures, il possède aussi des citoyens comme vous vertueux et courageux.

Salut et fraternité.

Paul Barras   Fréron

[illegible]

Liberté   Égalité

Armée d'Italie

Au Quartier Général de Milan le 17 Thermidor
l'an 6 de la République Française une et indivisible

Masséna Général en Chef

Au Citoyen Dupont Ministre extraordinaire près
le gouvernement du Piémont —

Le Citoyen [illegible] Commandant [illegible] chargé de surveiller l'approvisionnement des places du Piémont vient de m'écrire [illegible] que le gouvernement piémontais faute de fonds ne remplit point le marché qu'il avait contracté pour cette opération et que dans ce cas il convient d'employer la voie de la réquisition. Comme il est du plus grand intérêt surtout dans les circonstances que la Citadelle de Turin et les places de Coni, Alexandrie soient promptement approvisionnées je vous engage à employer tous les moyens que vous jugerez convenables pour arriver promptement à ce but —

Salut et fraternité

Masséna

FAC-SIMILÉ D'UNE LETTRE DE MASSÉNA AU CITOYEN DUPONT [illegible]
[illegible] Piémont
[illegible]



MARIE-ANTOINETTE QUITTE LA PRISON DU TEMPLE ...

Le 2 août 1793, Marie-Antoinette fut transférée à la Conciergerie, en vertu du décret de la Convention, qui ordonnait son renvoi devant le Tribunal révolutionnaire. L'instruction dura jusqu'au 14 octobre, date où l'accusée parut devant le terrible Tribunal. — Cette gravure appartient au Cabinet des Estampes.





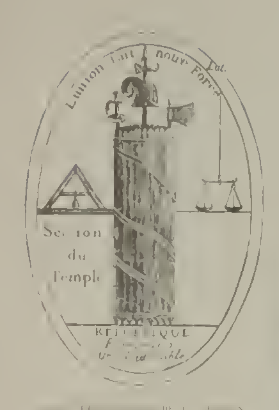


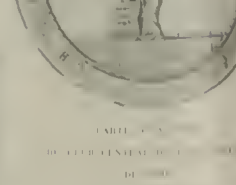
[illegible] DE MARIE-ANTOINETTE [illegible]

D'après [illegible]

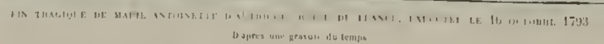
Cette composition représente [illegible] Fouquier-Tinville, assis devant la table [illegible] d'accusateur public. Près de lui, [illegible] Hébert, le *Père Duchesne*, qui vient de lancer contre Marie-Antoinette [illegible] [illegible] cette gravure [illegible] partie [illegible]











FIN TRAGIQUE DE MARIE ANTOINETTE D'AUTRICHE, REINE DE FRANCE, EXÉCUTÉE LE 16 OCTOBRE 1793

D'après une gravure du temps



[illegible] 1793

D'après [illegible] Monnet [illegible]

« C'est [illegible] des Tuileries [illegible] développer [illegible] de la Révolution [illegible] Seine [illegible] Élysées [illegible] statue de la Liberté, et en face des [illegible], Marie-Antoinette [illegible] reine des Français, va subir la peine de mort. » — Cette [illegible] figure [illegible] de Monnet, extraite des *Quinze journées révolutionnaires*. [illegible] sinistre débouchait sur la place de la Révolution [illegible]

[illegible] Marie-Antoinette [illegible] Louis XVI [illegible] Madame [illegible]



L'URNE MYSTÉRIEUSE

Une femme [illegible] représentant la France [illegible] près d'un monument funéraire, élevé à la gauche [illegible] de Louis XVI, sur lequel est placée l'urne mystérieuse dont les deux côtés et le dessus figurent au naturel les profils du Roi, de la Reine et de Madame Élisabeth. Ceux du Dauphin et de Madame de France se remarquent dans le tronc du saule pleureur, dont les rameaux, tristement penchés, couronnent ces ruines précieuses. L'hydre de tous les vices est foudroyée. Le soleil levant désigne l'espérance.



TOMBEAU DE MARIE-ANTOINETTE AU CIMETIÈRE DE LA MADELEINE

(D'après une gravure de De Saulx. Collection du Cabinet des Estampes)



[illegible]

Portrait de Marie-Anto[illegible] d'[illegible] peinture de Prieur, [illegible] révolutionnaire, exécutée d'après nature [illegible] Conciergerie, quelques jours avant l'exécution de la Reine.

[illegible]



[illegible]

[illegible] dessiné [illegible] par David qui, [illegible] son collègue [illegible] assistait au défilé du [illegible] cortège. Il porte la légende suivante, qui confirme son authenticité :

Portrait de Marie-Antoinette, [illegible] de France, conduite au supplice, dessiné à la plume par David, spectateur du convoi, et placé à une fenêtre avec la citoyenne Jullien, épouse du représentant Jullien. »

[illegible] trouvé enfin un moyen de confier à votre frère un des seuls gages qui nous reste de l'être que nous chérissons et pleurons tous; j'ai cru que vous seriez bien aise d'avoir quelque chose qui vient de lui, gardez-le en signe de l'amitié la plus tendre avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur. M. A[illegible] [illegible] pour moi mon cher ami, mon frère de pouvoir après un si long espace de temps vous parler de tous mes sentiments [illegible] jusqu'à ce que je puisse vous embrasser, et vous dire que jamais vous ne trouverez une amie plus vraie et plus tendre que moi [illegible] par [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



[illegible] A LA CONCIERGERIE

[illegible] d'après le portrait de Prieur



[illegible]

[illegible] 1793

[illegible] des Estampes)



MARIE-ANTOINETTE A LA CONCIERGERIE

Gravure d'après le portrait de Kocharsky

Cette Médaille fut [illegible] à l'occasion de la [illegible] Lepelletier de Saint-Fargeau

[illegible] M [illegible]

[illegible]

Dans les différentes [illegible] publiques organisées pour célébrer [illegible] de la Raison en 1793, sur l'initiative de la Commune de Paris et principalement du procureur syndic Chaumette, plusieurs jeunes femmes célèbres par leur beauté et l'élégance de leur taille, personnifièrent solennellement la nouvelle Divinité. Toutes ne furent pas, comme on le croit généralement, des femmes de théâtre et, la plupart du temps, ce rôle de simulacre vivant, de symbole animé fut confié à des personnes du caractère le plus respectable, telle que Madame Momoro, la femme très estimée d'un des membres les plus influents de la Commune. « J'en ai connu une, dit Michelet, qui n'avait jamais été belle, sinon de taille et de stature, c'était une femme sérieuse et d'une vie irréprochable... » Il est difficile de porter le même jugement sur Mademoiselle Maillard, qui fut certainement une des femmes les plus excentriques, mais aussi, il faut bien le dire, les plus séduisantes de son époque. Au milieu des clameurs furieuses de la Révolution, des cris de haine et de douleur, sa voix merveilleuse s'élevant pure et triomphante, versant aux âmes troublées un peu



MADEMOISELLE MAILLARD, DE L'OPÉRA

Qui figura [illegible] Raison.

D'après une peinture de Garneray.

Collection du Musée Carnavalet.

de calme [illegible] d'un [illegible] Armide [illegible] G [illegible] D [illegible] de Pic [illegible] S [illegible] superbe [illegible] et [illegible] extravagance [illegible] C [illegible] singulier [illegible] enfin [illegible] chez un [illegible] de B [illegible] venait [illegible] le lendemain [illegible] Armes choisies [illegible] comtesse, et, apprenant le [illegible] quitta Paris en [illegible] hâte.

Mademoiselle Maillard [illegible] Paris en [illegible], et elle y mourut en 18 [illegible] maladie de langueur causée par des chagrins domestiques et des revers de fortune. Vers la fin de l'Empire, à sa sortie de l'Opéra où elle avait débuté comme danseuse et où elle eut trente ans de services non interrompus, elle avait ouvert un salon où se pressaient toutes les célébrités littéraires et artistiques de l'époque.



[illegible]

[illegible]

« L'action [illegible] [illegible] digne émule de [illegible] élèves de l'école [illegible] qui l'ont admis à [illegible] fraternelle, au milieu des [illegible] de la joie la plus vive. »



AGRICOLE VIALA

Une Estampe qui figure dans une des livraisons précédentes, raconte avec dét[ails] le fait d'armes qui immortalisa le jeune Agricole Viala. Nos recherches nous ont permis de reproduire ici, d'après une jolie gravure de l'époque, les traits de l'héroïque enfant, dont l'acte de courage fut célébré en prose et en vers sur les théâtres, dans les écoles, dans les sociétés populaires. Marie-Joseph Chénier plaça son nom à côté de celui de Barra, dans une des strophes de son immortel *Chant du Départ*.

La Convention a décrété, dans sa séance du 18 floréal, an II, que l'urne contenant les cendres du glorieux enfant serait portée au Panthéon, le 30 messidor, et que l'Assemblée assisterait en masse à cette cérémonie. — Cette gravure fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.



[illegible] QUE NOUS SOMMES LÀ
IL EST SEPT [illegible] DU MATIN

[illegible] Raffet





[illegible] Mar [illegible] tut [illegible] de [illegible] de la C[illegible] [illegible] ment Beur- [illegible] le demi, fut [illegible] par un décret du [illegible] 1794. Elle [illegible] pas cinq [illegible]. Les Thermi- [illegible] des ten- [illegible] armée qui [illegible] avait [illegible] deux [illegible] concours [illegible] la Convention.



SABRE [illegible]

Ayant appartenu au maréchal [illegible]

(Appartient au comte Pisani Jourdan.)



PORTRAIT DE JOSEPH BARRA

D'après une gravure de Verité



SABRE QUE PORTAIT BONAPARTE

Pendant la campagne d'Égypte

(Appartient au prince Joachim Murat.)

[illegible] pour acquit [illegible]

FAC-SIMILÉ D'UN [illegible]
Collection [illegible]

J'ai reçu de Monsieur l'abbé [illegible] la somme de 72# pour [illegible] faite à Louveciennes ce 16 avril 178.
Zamor

[illegible]


LA [illegible] DU BARRY
[illegible]

M[illegible] Jeanne *Gomard de Vaubernier*, comtesse *Du Barry*, naquit le 19 août 1743, dans le pays de Vaucouleurs, toujours plein du souvenir de Jeanne d'Arc. Elle fut guillotinée le [illegible] décembre 1793.

Nous n'entreprendrons pas de raconter [illegible] l'infâme existence de la favorite de Louis XV, qui, au lendemain de la mort de [illegible] seigneurie, fut contrainte [illegible] de se retirer à l'abbaye du Pont-aux-Dames [illegible] Louis XVI, respectueux des [illegible] traditions de famille, continua à payer [illegible] de courtisane une pension de cent cinquante mille livres. Mais bientôt [illegible] M[illegible] l'autorisa à revenir [illegible] et somptueux pavillon de Luciennes. [illegible] la Révolution, la vie des fêtes galantes [illegible] de plus belle, sous le patronage [illegible] du lieu, flanquée de lord Seymour [illegible] de Brevannes, les principaux [illegible] de [illegible] de [illegible]. Sa [illegible] cupidité fut cause de sa mort. Pendant [illegible] nombreux voyages qu'elle fit de Luciennes à Londres, dans le courant de l'année 1793, pour mettre en sûreté sur le sol anglais, son immense fortune, faite de diamants et de joyaux de toute nature, elle fut arrêtée, jugée et condamnée à mort. Son fidèle Zamor déposa contre elle.

[illegible]

On sait que la Du Barry avait commencé sa carrière galante sous le nom de *Mademoiselle Lange*.

[illegible]



[illegible]

[illegible]



Le [illegible] octobre de la terrible année, les Gir[on]dins vaincus avaient, en chantant l'hymne [illegible] « Allons enfants de la patrie ! .. » [tra]versé les rues de Paris dans la fatale [cha]rrette. Le 8 novembre, c'était le tour [de] Madame Roland, « la reine de la [Gi]ronde ». — « Ceux, dit Michelet, [qui] la virent à la Conciergerie, [di]sent qu'elle était toujours belle, [pleine] de charme, jeune à trente-[neuf] ans, d'une jeunesse entière et puissante, un trésor de vie [ré]servé jaillissait de ses beaux [yeu]x. Sa force paraissait [s]urtout dans sa douceur [har]monieuse, dans l'irrépro[cha]ble harmonie de sa per[son]ne et de sa parole. Elle [s']était amusée en prison à [écr]ire à Robespierre, non [pou]r lui demander rien, [ma]is pour lui faire la [leço]n. Elle la faisait au [tri]bunal, lorsqu'on lui fer[ma] la bouche. Le 8, jour [où] elle mourut, était un [jou]r froid de novembre. La [na]ture dépouillée et morne [ex]primait l'état des cœurs ; la [Ré]volution aussi s'enfonçait [dan]s son hiver, dans la mort [d]es illusions. Entre les deux [ja]rdins sans feuilles, la nuit tom[ba]nt cinq heures et demie du soir, [e]lle arriva au pied de la Liberté [co]lossale, assise près de l'échafaud, [à] la place où est l'obélisque, monta [lé]gèrement les degrés et, se tournant [ve]rs la statue, lui dit avec une grande [do]uceur, sans reproche : « O Liberté, que [de] crimes commis en ton nom ! » — Manon-[Je]anne *Phlipon* naquit à Paris, le 17 mars 1754. [E]lle épousa Roland en 1780. Ce dernier avait alors [q]uarante-huit ans ; Madame Roland en avait vingt-six [Ro]land, qu'à cause de la gravité de son caractère et de son [au]stérité discrète on appelait le *philosophe*, plut du premier

[illegible] Depuis [illegible] d'esprit [illegible] philosophe [illegible] Madame Roland [illegible] conspiration fédéraliste [illegible] Madame Roland [illegible] homme. L'amour [illegible] résignation. Elle le fit passer le premier. « Passe, dit-elle, vous n'auriez pas le courage de me voir mourir. »

MADAME [illegible]

D'après la peinture originale de [illegible] (Musée de Ver[sailles]) [illegible] de MM. [illegible]



FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE MADAME ROLAND

(Collection de M. Victorien Sardou)

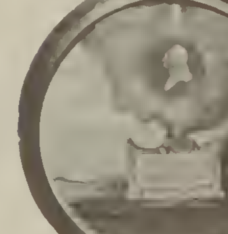
Ce billet, tout entier de la main de Madame Roland, fut adressé par elle à Buzot au moment où on venait l'arrêter.

MADAME ROLAND

D'après le crayon original de la Collection Bonnet

Ce portrait, très peu connu et qui ne porte aucune signature, fut exécuté à la Conciergerie même. Nous aurons sans doute encore l'occasion de reproduire dans le cours de cet ouvrage, un joli buste en terre cuite de Madame Roland, buste exécuté d'après nature par Marin en 1790, et qui est une des plus gracieuses et des plus fidèles images du personnage.

Couvercle de [illegible], faisant partie de [illegible] Musée Carnavalet, [illegible] le profil de Louis XVI. On [illegible] lire sur cette pièce cette inscri[illegible]



[illegible] Saint-Julien [illegible] C [illegible] [illegible] qui est [illegible] de [illegible] tiette.

Cette pièce, comme [illegible] figure à la page [illegible], appartient à une suite d'aquarelles originales, qui ne portent aucune signature, et qui furent sans doute exécutées dans le courant de novembre, à l'occasion des fêtes de la Raison. Malgré la naïveté de leur facture, elles rappellent les grouillantes peintures où Goya a représenté les triomphales processions de l'Inquisition dans les rues de Madrid. Ceci en est en quelque sorte la caricaturale contrepartie. Ces pièces passèrent sans doute sous les yeux de Louis Blanc, car nous retrouvons une assez fidèle description de ces saturnales dans son *Histoire de la Révolution* [illegible] : « [illegible] Paris [illegible] des [illegible] A [illegible] chargés [illegible] de chasubles [illegible] de goupillons [illegible] des prêtres de [illegible] torchon sur de [illegible] page [illegible] les [illegible] et [illegible] dans [illegible] enlevé [illegible]. Les [illegible] un théâtre [illegible] ces spectacles. On [illegible] Les harengères y vinrent vendre leur poisson.

MASCARADE FORMÉE DE GENS DU PEUPLE HABILLÉS DE VÊTEMENTS SACERDOTAUX ET [illegible] CULTE

D'après une aquarelle originale [illegible] la Collection Hennin.



[illegible]

[illegible] Joseph Le Bon dans sa vie privée [illegible] Émile Le Bon [illegible]



BARÈRE DE VIEUZAC (BERTRAND)

[illegible] 15 janvier 1841

[illegible] du Musée Carnavalet

[illegible] Bigorre qui envoya Barère aux États [illegible] le *Point du Jour*. En 1792 il était élu à la Convention [illegible]. Il y joua un rôle très actif, pratiquant [illegible] la politique de bascule. Il s'était acquis une [illegible] rendus dithyrambiques à la Convention, [illegible]. Par la forme éclatante, leur hyperbolisme [illegible], ou plutôt ces proclamations étaient des [illegible] auxquels on avait fini par donner le nom de *Carmagnoles* [illegible] toute-puissance de Robespierre, Barère, qui était d'une [illegible], ne cessa de soutenir le dictateur. Au lendemain [illegible] lorsque Robespierre fut garrotté et que [illegible] (car il était aussi prudent que lâche) [illegible] son rapport débutait ainsi : « Un seul homme [illegible] la patrie ; un seul individu a manqué d'allumer le [illegible] de flétrir la liberté, etc., etc. » Ce personnage, après [illegible] dans le procès de Louis XVI, et après avoir été [illegible] de l'exécution, cet *Anacréon de la guillotine*, [illegible] approuvant le coup d'État de brumaire, et en [illegible] tout le pouvoir [illegible], dans des écrits payés par Fouché.

21 Brumaire

TRIBUNAL CRIMINEL

Révolutionnaire établi par la Loi du 10 mars 1793, l'an 2e. de la Republique.

L'exécuteur des Jugemens criminels ne fera faute de se rendre Demain 21 vingt-un Brumaire 1793, à la Maison de Justice pour y mettre à exécution le jugement qui condamne Jean Silvain Bailly ex maire de Paris

à la peine de Mort

l'exécution aura lieu à unze heures du matin sur la place de Lesplanade entre le Champ de Mars et La Rivière de Seine

l'Accusateur public.

A. Q. Fouquier

Au Tribunal ce 20 Brumaire l'an 2

L'on suivra la route ordinaire, rue St honoré et le pont de la revolution.

FOUQUIER-TAINVILLE [illegible]

[illegible]

Un [illegible] de la Révolution. Fut le véritable pourvoyeur [illegible] pendant son terrible ministère [illegible] Nous reviendrons avec plus de détails [illegible] de son procès, le 21 thermidor.



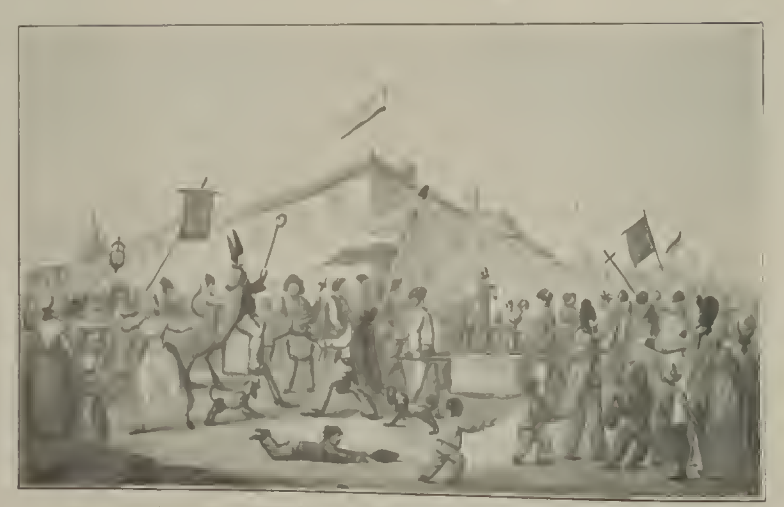
Citoyen

Je te previens que j'ay reçu la Copie que tu m'as envoyé d'une Dénonciation faite par plusieurs Membres de la Section de Bonne nouvelle et un Membre de la Commune de paris, en datte du huit novembre 1792. Contre le nommé Kuntz-Belisaire capitaine au 11me Bataillon d'infanterie legere prévenu de Royalisme; je ferai de cette Dénonciation l'usage qu'il convient et que la loy me prescrit.

Salut et fraternité.

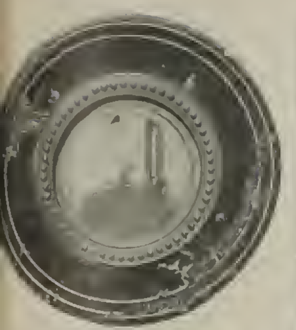
A. Q. Fouquier

Fac-simile d'un accusé de réception d'une dénonciation, signée par Fouquier-Tinville, accusateur public près du Tribunal révolutionnaire. Cet autographe fait partie de la Collection de M. Georges Cain.



MASCARADE FORMÉE DE GENS DU PEUPLE HABILLÉS DE VÊTEMENTS SACERDOTAUX ET PORTANT DES OBJETS DU CULTE

D'après une aquarelle [illegible]



... DONNET ... GUILLOTINE



LIBERTÉ DE LA PRESSE



La présente estampe qui forme le centre de cette page, indique assez ce qu'était l'activité de la presse dans les premiers temps de la Révolution, alors que la pensée humaine si longtemps comprimée, put enfin s'exprimer librement. Un rapide examen de cette curieuse image suffit à nous apprendre que la gamme bruyante des camelots qui nous bousculent sur le boulevard, en nous tendant la gazette du jour, ne le cède en rien à celle des citoyens et citoyennes chargés de hurler les louanges des journaux où nos pères saluaient « l'aurore de la liberté » : *l'Ami de la Patrie, le Voyageur, le Propagateur, le Furet, l'Ami des Lois, le Parisien, le Père Duchesne, le Messager, le Courrier de Provence, le Point du Jour, le Courrier de Brabant, l'Ami du Peuple, l'Orateur du Peuple, le Patriote français, les Annales patriotiques, les Révolutions de Paris, le Vieux Cordelier*, etc., etc. Certains de ces journaux avaient un tirage considérable. Au début même de la Révolution, *le Courrier de Provence*, de Mirabeau, *le Vieux Cordelier*, de Desmoulins, *l'Ami du Peuple*, de Marat, tiraient à dix mille et même au-dessus, ce qui était considérable à cette époque. Pour que[...] *les Révolutions de Paris*, rédigées par Loustalot, le premier journaliste du temps, tiraient à « *deux cent mille* ». Pendant la Révolution, la presse fut complètement libre. La Constitution de 1791 avait inscrit au nombre des Droits de l'homme, la faculté pour tout citoyen de faire imprimer et de publier ses opinions. L'article 11 était ainsi conçu : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi. » — « La liberté de la presse, disait Mirabeau, a le même caractère que toutes les autres libertés. Elle est de droit naturel. La loi ne fait que la protéger et ne la diminue pas. » Au lendemain du 18 brumaire, le gouvernement consulaire édicta une série de mesures restrictives qui, en réalité, n'étaient qu'une confiscation de la liberté de la presse au profit du futur empereur.

COURIER DE PROVENCE.

Pour servir de suite aux Lettres du Comte de Mirabeau à ses Commettans.

N° XXXI.

Des 22 & 23 A[illegible].

A mesure que l'Assemblée avance dans [illegible] claration des droits, elle semble forcée [illegible] cartes de la marche qu'elle avoit [illegible]

Une déclaration nue des droits de l'homme, applicable à tous les âges, à tous les peuples, à toutes les latitudes morales & géographiques du globe, est sans doute une grande & belle idée, mais il semble qu'avant de penser si généreusement au Code des autres Nations, il eût été bon que les bases du nôtre fussent, sinon posées, du moins convenues.

Pour avoir suivi la marche inverse, l'Assemblée, malgré tout son empressement d'atteindre au grand but d'une Constitution Nationale, [illegible] ses longues, pénibles & nombreuses [illegible], [illegible] un travail dont aucune [illegible], depuis les lois de Moïse jusqu'au Code R[illegible] d'exemple, l'Assemblée se trouve [illegible] peu avancée. Chaque pas qu'elle va [illegible] des droits de l'homme [illegible] de [illegible] que le citoyen en peut [illegible]

A



Je suis le véritable pere Duchesne, [illegible]

LA MINE [illegible] EVENILE, OU

La Grande Colere DU PERE DUCHESNE,

A la découverte d'un nouveau projet de contre-révolution, ann[illegible] p[illegible] 25 A[illegible].

Le plus difficile à écorcher, c'est la queue, dit le proverbe. Je m'[illegible] doute que la [illegible] de la Constitution nous amen[illegible] roit quelque foutue

70

No. XXVI.

L'AMI DU PEUPLE, OU LE PUBLICISTE PARISIEN,

JOURNAL POLITIQUE, LIBRE ET IMPARTIAL,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PATRIOTES,

Et rédigé par M. Marat, Auteur de l'Offrande à la Patrie, du Moniteur, & du Plan de Constitution, &c.

V[illegible] impendere vero.

VERSAILLES ET PARIS.

Du Mar[illegible] 6 Octobre 1789.

Trame ourdie contre la Nation. — Moyens de [illegible] face aux besoins de l'Etat. — Dénon[illegible] de plusieurs [illegible] indignes de [illegible] Comités de l'Hôtel de Ville.

Hôtel de Ville de Paris.

P[illegible] se laver d'une imputation malheureuse [illegible]

C 2

L'ORATEUR DU PEUPLE,

PAR MARTEL.

Qu'aux accens de ma voix la France se reveille; Rois, soyez attentifs; peuple, prêtez l'oreille.

N°. IV.

Maladie sérieuse du Roi d'Angleterre. — Privation de ses facultés intellectuelles. — Désespoir et chûte prochaine de Pitt, ennemi de notre liberté. — E[illegible]sion immanquable de Fox [illegible] de notre révolution. — Nouvelle [illegible] pour la France. — Grande et terrible [illegible] Alsace. — Potences [illegible], drapeau [illegible], etc. — M[illegible] deces [illegible]. — Le Cardinal de Rohan [illegible] la tour. — Lettre du Régiment de Flandre à l'Orateur du Peuple [illegible] de ses drapeaux. — Appa[illegible] du ci-devant P[illegible] de Condé [illegible] — Son véritable manifeste publié sous huit jours.

Je ne vous dirai point comme le prophète Jonas: encore quelques jours, et N[illegible] sera

T[illegible] II. C

N°. III.

REVOLUTIONS DE PARIS,

DÉDIÉES A LA NATION

Et au D[illegible] P[illegible] A[illegible], etc. en L[illegible] de [illegible] B[illegible].

Les grands ne nous paroissent grands,
Que parce que nous sommes à genoux;
... Levons-nous ...

Du Dimanche 26 juillet au 1er. août 1789.

Tandis que de nouveaux désastres affligent de toutes parts les provinces, le calme renaît enfin dans la capitale, mais chaque moment atteste de nouveaux forfaits & dévoile quelque partie de ce complot affreux dont nous devions être victimes. Aujourd'hui l'on commence à savoir que, pour enchaîner le courage de nos braves compatriotes de la province de Bretagne, nos ennemis avoient projeté de les faire attaquer dans leurs propres foyers, d'incendier le port de Brest, & de demander asyle pour ceux qui en seroient poursuivis, à une puissance maritime voisine de la France. Dans cette supposition, les intrépides Bretons eussent à regret

A

[illegible] (N°. 1er.) OU MOURIR

LE VIEUX CORDELIER;

JOURNAL

Rédigé par Camille Desmoulins, D[illegible], et Doyen des Jacobins.

Quintidi Frimaire [illegible] Décade, l'an II de la République, [illegible]

[illegible] (Machiavel.)

O Pitt! je rends hommage à ton génie! Quels nouveaux d[illegible] barqués de France en Angleterre t'ont donné de si bons conseils, et des m[illegible] de perdre ma patrie? Tu as vu qu[illegible] échoué ou éternellement contre elle, si tu ne t'attach[illegible] à perdre, da[illegible] l'opinion publique, ceux qui depuis cinq [illegible] ont déjoué tous tes projets. Tu a[illegible] c[illegible] sont toujours vaincu qui [illegible]

N° 1 A



LA FONTAINE DE LA RÉGÉNÉRATION

SUR LES DÉBRIS DE LA BASTILLE, LE 10 AOUT 1793 (22 THERMIDOR) AN I

d'après le dessin de Monnet, gravé par Helman

« La Convention nationale des 86 députés des départements sont réunis à cette fontaine, figurée par la statue de la Nature, pressant ses mamelles et en faisant jaillir le lait. Hérault de Séchelles, président, reçoit de cette eau dans une coupe où il va boire, et qu'il doit, fraternellement, passer de l'un à l'autre. Une foule nombreuse prend part à cet événement mémorable. » — Cette Estampe fait partie de la Collection du Musée Carnavalet.



BARNAVE

[illegible] accompagné [illegible]

[illegible]

(Musée [illegible].)

JEU DE CARTES RÉVOLUTIONNAIRE

(Collection du Cabinet des Estampes.)



A.-P.-J.-M. BARNAVE

[illegible] Député de Saint-Agrève [illegible] président le [illegible] [illegible] Hôtel [illegible] République.

D'après un portrait de [illegible], gravé par [illegible]

Le rôle politique de Barnave fut éclatant [illegible]. Ses triomphes oratoires (il fut presque le rival de Mirabeau [illegible] grièvement [illegible] d'un coup de pistolet), le bruit de sa folle [illegible] la Reine [illegible] qui se manifesta surtout [illegible] retour de Varennes, avaient mis son nom en pleine lumière. Jusqu'à l'arrestation de Louis XVI, [illegible] par les avances de la Cour il déserta la cause de la Révolution. Barnave eut une grande influence populaire, bien qu'en réalité il appartînt par ses [illegible] d'ardeur extérieure, au parti modéré de l'Assemblée. Après le vote de déchéance, il se retira près de Grenoble où il vécut dans une studieuse obscurité jusqu'à l'époque où la découverte de l'armoire de fer révéla ses relations intimes et secrètes avec la [illegible]. Il mourut sur l'échafaud le [illegible] novembre [illegible].



« VIVE LA RÉPUBLIQUE ! »

D'après une lithographie de Raffet (Collection du Cabinet des Estampes).



BON ... TE

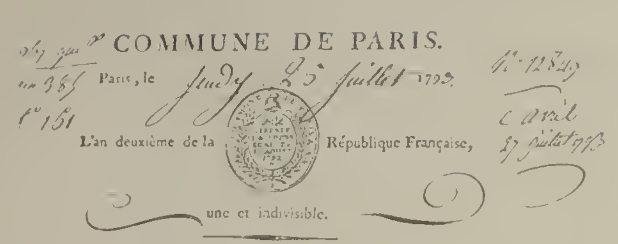
Pièce en ... représentant le P... Duchesne, ... du ... phrygien, sa ... sur l'épaule ... à la bouche.

(Collection du Musée Carnavalet.)

« RENDEZ-NOUS NOS CLOCHES ! SINON... »

Cette Estampe satirique, qui fut exécutée en juillet 1793, représente, sous une forme assez pittoresque, un club de cloches, protestant contre leur suppression. Sur une des colonnes de la salle des réunions, on peut lire ces mots : « *Guerre civile* », et sur diverses cloches, des inscriptions pleines de sinistres évocations : « Cloche de la *Saint-Barthélemy*, cloche d'*Amboise*, cloche des *Vêpres siciliennes*..., etc. » Cette gravure fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.




COMMUNE DE PARIS.

Paris, le Jeudy 25 juillet 1793.

L'an deuxième de la République Française, une et indivisible.

n° 12849

Cavril
27 juillet 1793

Procureur de la Commune.

Il existe encore, Citoyens, dans la maison des Mathurins, section de Beaurepaire, et notamment au fronton du batiment de la première Cour qui a vue sur la rue, beaucoup des fleurs de lys, et autres marques de féodalité. Je vous prie instamment de donner les ordres pour faire disparoître ces signes odieux qui blessent les regards des patriotes. —

Chaumette


travaux Publics

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE CHAUMETTE

[illegible] M. [illegible]



[illegible]METTE (PIERRE-GASPARD)

[illegible] de la Commune de Paris. Né à Nevers [illegible] le [illegible] avril 1794.

Ch[illegible] activement à tous les mouvements de la Ré[illegible] [illegible] ardeur de l'origine. Il fut un des orat[illegible] [illegible] Cordeliers. Le 10 août il était élu procureur [illegible] en remplacement de Manuel, nommé à la Co[illegible] [illegible] son éloquence entraînante, à la simplicité [illegible] de son caractère, à son désintéressement [illegible] Chaumette conquit rapidement une popularité très grande. [illegible] fut [illegible] d'une foule de mesures utiles, que nous ne [illegible] et qui honorent à jamais cette [illegible] trop souvent représentée par les partis comme [illegible] et des barbares. Ce fut [illegible] Chaumette qui fit décider [illegible] seraient rendus aux pauvres de l[illegible] qu'aux riches, que tous les vendeurs de gravures et livres [illegible] poursuivis, que les malades des hôpitaux seraient [illegible] chacun son lit, que les aveugles non logés aux Quinze-[illegible] un secours de quinze sous par jour, etc., etc. Ce fut [illegible] du dénuement de nos pauvres soldats qui marchaient [illegible] adjura les patriotes de porter des sabots pour [illegible] le prix du cuir. Il prêchait lui-même d'exemple. *Les sabots d'Anaxagore Chaumette* devinrent célèbres. Il ne rougissait pas de les porter partout. Chaumette fut un des principaux organisateurs du culte de la Raison, ce que Robespierre, le pontife en habit bleu de l'*Être suprême*, [illegible] lui pardonner. Il fut condamné à mort et décapité le [illegible] avril 1794. Son attitude calme et fière devant ses juges, dit [illegible] l'apologiste de Robespierre) fut d'un homme qui n'attend que de sa conscience l'absolution de ses fautes.

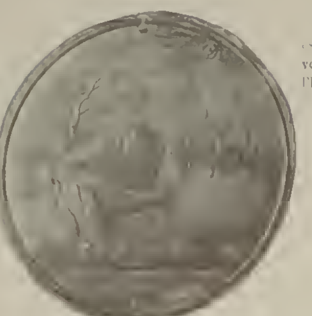


LES HÉBERTISTES SE RENDANT A L'ÉCHAFAUD

D'après une gravure à l'eau-forte de Duplessis-Bertaux

Soutenu par Danton et Desmoulins qu'il devait bientôt détruire, Robespierre, qui voyait dans la popularité des Hébertistes, chaque jour grandissante, un danger pour la réalisation de ses rêves ambitieux, résolut d'anéantir le parti populaire où figuraient entre autres, Chaumette, Hébert, Ronsin, Gobel, Pache, Manuel, Bouchotte, Vincent, Momoro, etc. Le 24 ventôse (14 mars 1794) à la suite d'un rapport de Saint-Just, les Hébertistes, accusés de « *complicité avec l'étranger* », furent arrêtés au nombre de vingt. Le jour même de la sentence [illegible] conduits à l'échafaud. L'Estampe ci-dessus représente la première charrette traversant la rue Saint-Honoré. Elle va passer devant le club des Jacobins, dont on voit flotter le drapeau sur la porte d'entrée, et qui était situé à peu près à la hauteur du marché actuel. Nous aurons d'ailleurs bientôt l'occasion de reproduire la physionomie extérieure de ce fameux club et d'en résumer l'histoire. — Cette gravure fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.

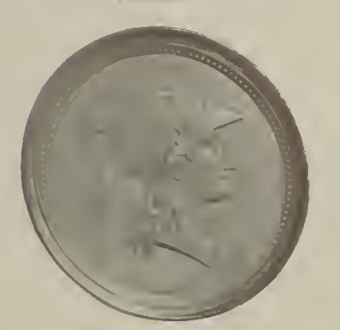
Ces deux belles pièces numismatiques, qui font partie de la Collection du Musée Carnavalet, ont été frappées, l'une en 1792, l'autre en 1795. La première est anonyme, l'autre est signée du nom d'Andrieux, un des plus célèbres graveurs en médailles de la fin du XVIIIe siècle et de l'Empire.



REVERS DE [illegible]

PAIX AUX CHAUMIÈRES

[illegible]



LA RÉPUBLIQUE [illegible]

M[illegible] A[illegible]

(Musée Carnavalet)



MODES FÉMININES (ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE)

(Collection du Musée Carnavalet)



MODES FÉMININES (ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE)

(Collection du Musée Carnavalet)



JACQUES-[illegible]

[illegible], à [illegible]

Sub[illegible] la procur[illegible] *Pere Duchesne*. Chef [illegible] [illegible] et décap[illegible] de la République

Telle e[illegible]t la biograp[illegible] *Pere Duchesne*, par B[illegible] une idée complète du [illegible] le terrible révolutionnaire [illegible] Desmoulins et Robespierre [illegible] lutte engagée contre [illegible] P[illegible] [illegible]ence, il défendit l'in[illegible] obligatoire. « L'instruction pu[illegible] le pain. » Hébert avait donné son n[illegible] comprenait des hommes de [illegible] Cl[illegible], P[illegible] Vincent, Ronsin, Momoro. [illegible] ce parti, lorsqu'il crut à son avenir, al[illegible] la Guerre, dans les Sections, [illegible] S[illegible] dans le comité de Sûreté générale. Il [illegible] [illegible], la coalition des Dant[illegible] R[illegible] [illegible] épousé une ex-religieuse d[illegible] *line* et qui le suivit bientôt sur l'échafaud.

COMMUNE DE PARIS.

Paris, le 29 [illegible] 17[illegible]

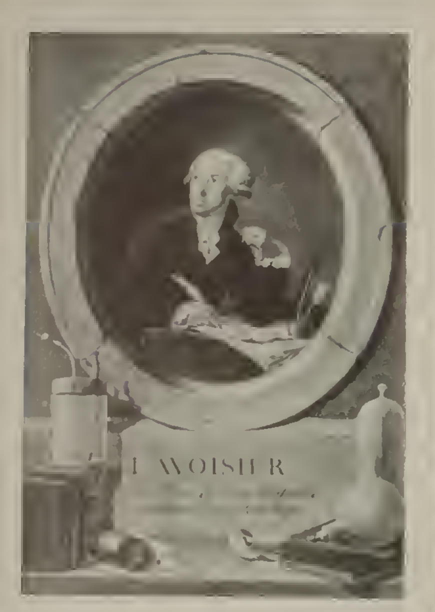
L'an second de la République

Française une et indivisible

Procureur de la Commune.

[illegible]

[illegible]



[illegible]VOISIER

D'après [illegible] gravé par [illegible]

[illegible] l'histoire [illegible] victimes [illegible] notre grande R[illegible] Lavoisier [illegible] c'est d'[illegible] des fermiers [illegible] et il [illegible] trop légitime que ces *sangsues publiques*, [illegible] de Mirabeau, [illegible] Lavoisier [illegible]



LA FEMME AU MANCHON

P[illegible] Mme Molé-Raymond de la [illegible]

Par Mme Vigée Lebrun (Musée du Louvre). — D'après un cliché de MM. [illegible]

Ce personnage [illegible] d'autre intérêt historique que celui du costume qu'il porte avec [illegible] Madame Vigée-Lebrun [illegible] met d'admirer [illegible] la plus gracieuse, [illegible] modes féminines de l'époque [illegible] et [illegible] hésite à reprendre cette [illegible] de le tenir [illegible] ceinture en passant [illegible] gorges.



COMTE D'ESTAING

D'après une peinture de Sablet, gravé par [illegible]

L'exécution de l'héroïque d'Estaing est [illegible] que celle de Lavoisier qui, en définitive, avait [illegible] par [illegible] des associations financières. La [illegible] platonique que ce brave soldat portait au roi et [illegible] dont il ne se cachait d'ailleurs pas, ne pouvait faire [illegible] malgré son origine aristocratique, il s'était [illegible] à la Révolution, et surtout que depuis plus de trente ans il avait exposé glorieusement sa vie dans d'épiques combats contre les Anglais. Aussi put-il dire aux juges du Tribunal révolutionnaire quand la sentence de mort fut rendue contre lui : « Quand vous aurez fait tomber ma tête, envoyez-la aux Anglais, ils vous la payeront cher ! » Cette gravure fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.

« De toutes les révolutions, la Révolution française a été la plus sanglante, parce que l'histoire de France est celle qui avait laissé s'accumuler le plus d'iniquités. . Ce fut un avantage incomparable pour les terroristes d'avoir pour précédents et pour modèles, les déclarations et les ordonnances de Louvois dans la Révocation... Car les terroristes, grâce à ce plan magnifique et tout divin, privilège unique de notre race, ont pu marcher avec sûreté dans cette voie de sang. Chaque étape était marquée d'avance. Merlin de Douai s'appuyait sur Louvois, Fouquier sur Baville. L'ange pieux de l'extermination, sans nul doute, avait pris soin pour nous de frayer cette route. Les noyades de la Loire ont leurs modèles au XVII[e] siècle, un Planque proposait que l'on noyât en mer les protestants. Avertissements à Carrier. Villars menace de passer des populations entières au fil de l'épée; c'est déjà le langage de Collot d'Herbois. Montrevel invente la loi des otages; le Directoire n'aura qu'à la faire revivre. .

Mais avouons que la Terreur de 1793 ne sut pas égaler en tout la Terreur de 1687. En cela il y eût décadence... 93 n'employa pas la torture; il n'écartela ni ne brûla ses victimes; il ne rompait pas le os des condamnés avant de les jeter grouillants dans le bûcher. . . . .

. . . .

On cherche encore aujourd'hui d'où est née la Terreur... A chaque attaque de la cour répond une attaque du peuple; à chaque réaction, une révolution nouvelle; à la séance royale du 23 juin 1789, l'insurrection du 14 juillet; au rassemblement des troupes et aux fêtes de l'Orangerie, l'invasion de Versailles les 5 et 6 octobre; au refus de sanctionner le décret contre les prêtres et les émigrés, le 20 juin; au renvoi du ministère Girondin, le 10 août; à la prise de Verdun, les massacres de septembre; au manifeste de Brunswick, le supplice de Louis XVI; à l'armée de Condé, l'armée révolutionnaire; à la coalition, le comité de Salut public; à la reddition de Cambrai, le supplice de Marie-Antoinette; à la ligue des rois, le terrorisme



MADAME ÉLISABETH

[illegible]

Par Mme Vigée-Lebrun [illegible] MM. Neurdein [illegible]

[illegible] Ré- [illegible] Elle [illegible] danger [illegible] ses [illegible] appe- [illegible] Ceci [illegible] état [illegible] Edgar Quinet [illegible] Révolution [illegible]

[illegible] Élisabeth de France, petite-fille de Louis XV, sœur de Louis XVI, belle-sœur de Marie-Antoinette, fut conduite à l'échafaud le [illegible] 1794. Elle fut admirable de courage devant le Tribunal [illegible], et ce courage ne devait pas [illegible] un instant devant la mort. Vingt-quatre têtes [illegible] avant la sienne. Écoutez ce que dit de ce [illegible] drame Louis [illegible], dans son livre intitulé *Les Femmes devant l'échafaud* : « Chaque fois que le couteau tombait pour remonter, rouge de sang, des applaudissements éclataient dans la foule. Madame Élisabeth demeurait impassible. Son tour vint enfin; elle gravit [illegible] les marches de la plate-forme. Dans un brusque mouvement qu'il fit pour l'attacher à la bascule, le bourreau dérangea le fichu de la princesse et découvrit son épaule; elle tressaillit et fit un effort instinctif pour rompre ses liens. Mais se voyant impuissante : « Au nom de [illegible], dit-elle au bourreau, couvrez-moi! » Un instant après sa tête [illegible] pied de l'échafaud. »

(1) *La Révolution française*, par Edgar Quinet.

EXÉCUTION DE MADAME ÉLISABETH



MADAME ANNE ÉLISABETH, [illegible] LOUIS XVI, CONDAMNÉE AU [illegible] LE 10 MAI 1794

« Les [illegible] en exercice [illegible] et la [illegible] amp. du Temple. »

D'après une [illegible] Cabinet des Estampes.)



LA PRINCESSE ÉLISABETH SORTANT DE LA CONCIERGERIE

D'après une peinture de Pellegrini, gravée par Schiavonetti. (Collection du Musée Carnavalet.)



JÉRÔME PÉTION, MAIRE DE PARIS

[illegible] la figure de Pétion indique [illegible] dont [illegible] cet homme [illegible] la Fédération. Il était maire de Paris à cette [illegible] ascendant sur la foule était si grand, qu'on [illegible] le roi Pétion. Il fut de la Constituante et de la Convention. Il fut même le premier président de cette grande Assemblée. Lors de la fuite de Varennes, il fut nommé avec Latour-Maubourg et Barnave, commissaire de l'Assemblée pour ramener le roi à Paris. Il a laissé à ce sujet une relation manuscrite (Voir aux Archives nationales) où, [illegible] il raconte la passion imaginaire inspirée par lui à Madame Élisabeth. Cet écrit est d'une lecture [illegible]. A la Convention, [illegible] sa fortune politique à celle des Girondins. Il accompagna Buzot dans sa fuite, et mourut [illegible] dans les [illegible] de Bordeaux, dévoré par les loups (juin 1794).

J'ai déjà remis à Mr [illegible] deux
mémoires [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
le 19 avril 1792 [illegible]   Dumouriez

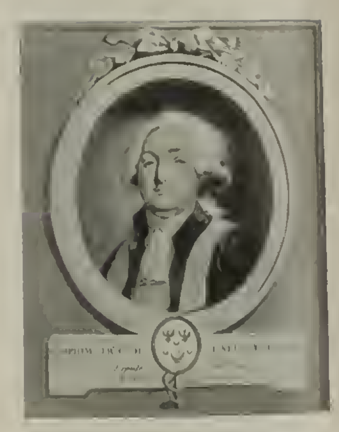
[illegible]

[illegible] M. [illegible]

Le Cen Vn Viallanes par
son age, par ses infirmités
et par les malheurs a des
droits aux secours publics
[illegible]
[illegible]
reconnaissance de la
nation, je le recommande
avec confiance à
l'humanité des administrateurs
des hospices civils
Paris 2 pluviôse an 5e
Legendre
Député membre du
Conseil des Anciens

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE LEGENDRE

[illegible] de M. [illegible]



COMTE DE LALLY-TOLLENDAL

[illegible] de la Noblesse de Paris à l'Assemblée [illegible] tout en défendant les prérogatives royales, il [illegible] l'éloquent défenseur du système anglais [illegible] deux Chambres. En 1792, il se retira en Angleterre [illegible] il écrivit à la Convention pour s'offrir à défendre Louis XVI. Il se tint à l'écart sous l'Empire, et à la Restauration siégea dans la Chambre haute avec les [illegible] constitutionnels. C'est Lally-Tollendal qui [illegible] fait décréter par l'Assemblée nationale que *tous* [illegible] *admissibles aux emplois sans autre distinction que celle des talents et des vertus*.

EXÉCUTION DE MADAME ÉLISABETH



LE DERNIER SUPPLICE DE MADAME ANNE ÉLISABETH, SŒUR DU ROI LOUIS XVI, GUILLOTINÉE LE 10 MAI 1794

D'après une peinture de P[illegible]legrin

A la page [illegible] de cet ouvrage, nous avons, obéissant à un sentiment de pitié bien naturel, reproché comme une faute inutile à la Révolution, d'avoir fait tomber la tête d'Élisabeth de France, bien que cette dernière manifestât en toute occasion son aversion pour les idées philosophiques, et fût toujours une des premières à proposer des mesures de rigueur et à pousser le parti de la Cour dans la politique des violences. Mais le Tribunal révolutionnaire [illegible] la rendre, d'une manière si impitoyable, responsable [illegible] d'éducation. La preuve de cette haine aveugle de [illegible] les idées nouvelles se trouve assez [illegible] cette [illegible] de sa correspondance, et qui fait [illegible] celle qu'elle n'eût [illegible] la clémence, si le parti de la Contre-Révolution avait [illegible]. « Si dans ce moment-là, le [illegible] ses [illegible] *faire couper au moins trois têtes*, [illegible] »

[illegible]



ARMAND [illegible]

[illegible] Bordeaux [illegible]

D'après [illegible] gravé par [illegible]

[illegible] des plus [illegible] du barreau de Bordeaux débuta dans la [illegible] département de [illegible] et des De[illegible] été chargé [illegible] de [illegible] tions de [illegible] clergé. Il fut [illegible] joua un rôle [illegible] c'était un de [illegible] parce [illegible] trant. — [illegible] fait partie [illegible] E[illegible]



ISNARD

Né [illegible]

D'après [illegible]

[illegible] du Var à la Législative, puis à la Convention, dont il [illegible] le [illegible] mai 1793. [illegible] les plus [illegible] Girondins. Après [illegible] de Marat pour avoir qualifié [illegible] de *[illegible]*, qu'il fallait envoyer dans [illegible] plus tard s'associer aux fureurs des *Compagnies de Jéhu* [illegible] du Midi dont il [illegible] été chargé de réprimer les excès par la réaction thermidorienne. En 1795, il entrait au Conseil des Cinq-Cents, n'ayant [illegible] avec ses compagnons de la Gironde. Sous l'Empire il fut [illegible] juge au tribunal de première instance de Paris, [illegible] [illegible] extraordinaires.



J.-P. BRISSOT DE WARVILLE

Né [illegible] 1754. Député du département de Paris à la Législative, député du département d'Eure-et-Loir à la Convention, décapité le [illegible] octobre 1793.

D'après une peinture de Bonneville, gravée par Mariet

Brissot était un des esprits les plus solidement préparés aux grandes luttes de la politique, lorsqu'éclata la Révolution de 1789. Bien que tout jeune encore, il avait publié sa *Théorie des lois criminelles* et commencé la publication de l'importante collection qui a pour titre : *Bibliothèque des lois criminelles*. Il avait voyagé pour son instruction en Angleterre et aux États-Unis. Il fut le premier en 1791 à mettre dans son journal, *le Patriote français*, l'idée de la République, opinion qui, détail à mentionner, lui fut vivement reprochée par Robespierre « comme propre à diviser les patriotes ». Il devint sous la Convention l'un des chefs les plus influents des Girondins qui, de son nom, étaient souvent même appelés *Brissotins*. Desmoulins lui porta le coup de mort dans ce pamphlet ainsi intitulé : *Brissot démasqué*.



ÉLIE GUADET

Né à Bo[illegible] le 20 juillet 17[illegible]. Député [illegible] ment de la Gironde à l'Assemblée législative [illegible] la Convention nationale. Il présida [illegible] [illegible] l'an Ier de la République. Décapité le 18 juin [illegible].

D'après une peinture de Bonneville, gravée par Sou[illegible]





Il joua un rôle très important dans les luttes de la tribune à la Législative et à la Convention. Ce fut lui qui appuya la motion de Vergniaud demandant la suppression des titres de sire et de *majesté* et qui fit rendre le décret par lequel les émigrés devaient rentrer en France avant le 1er janvier 1792, sous peine de confiscation de leurs biens. Son éloquence était acerbe et ironique. Plus que tout autre, il contribua par l'âpreté de ses attaques contre la Montagne et la Commune de Paris, à la mort de son parti. Il fut un de ceux qui repoussèrent toute idée de conciliation. « Tu ne sais point pardonner, lui avait dit Danton, après lui avoir tendu la main, tu seras victime de ton opiniâtreté. »

Paroles prophétiques, dont Guadet dut se souvenir en montant sur l'échafaud, à Bordeaux, le 18 juin, quelques jours avant Barbaroux.

Paris le 11 août 1792 le 2e jour du complément de la révolution

c'est autant une bonne nuée, pour l'unité de la chose publique que pour la tranquillité de nos familles et pour la tienne que nous nous sommes déterminés Rebecqui, Bache et moi à t'envoyer à Marseille un courrier extraordinaire.

Le Roi est suspendu de ses fonctions, la liste civile ne sera plus payée, les trois ministres patriotes (Roland, Servan, Clavière,) sont rétablis dans le ministère, car l'assemblée nationale qui les a nommés ainsi que les trois autres qui sont nouveaux (Danton et Lebrun)

il est décrété qu'une convention nationale s'assemblera tout de suite, tous les citoyens actifs ou passifs voteront dans les assemblées primaires, un camp sera formé à Paris, tous les décrets rendus sur les prêtres, les congrès du droit brûlants

Barbaroux

De to[illegible] Montagne [illegible] Marat [illegible] Paris [illegible] prêt [illegible] avec [illegible] [illegible] [illegible] mortellement [illegible] ses [illegible] carrière militaire [illegible] active [illegible] il demeura [illegible] [illegible] chargé de [illegible] *sur les faits imputés à Louis XVI*

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE BARBAROUX — Collection de M. Georges Cain



VERGNIAUD

D'après [illegible] appartenant à M. [illegible]



BUZOT

D'après la [illegible] que Madame Roland portait [illegible]

(Collection de M. Jardin)



[illegible] VERGNIAUD [illegible]

[illegible] portrait [illegible]

[illegible]

[illegible] Mirabeau [illegible] Vergniaud [illegible] les *Mémoires* de Madame Roland [illegible] la Législative [illegible] la Convention [illegible] Longwy et Verdun [illegible] la Montagne [illegible] le Tribunal [illegible] la Révolution [illegible]

François Buzot siégea à la Constituante. Ce fut lui, qui dans la séance du 10 août proclama que les biens du clergé appartiendraient à la nation. Dans la Convention il devint un des chefs les plus ardents et les plus intransigeants de la Gironde. Dans ses *Mémoires*, Madame Roland, qui exerçait une influence presque tyrannique sur Buzot, s'exprime sur le rôle [illegible] joué par ce dernier avec une [illegible]. Elle avait pour lui un culte enthousiaste, dont on peut trouver aujourd'hui le secret, dans les lettres si profondément tendres qu'elle lui écrivit de sa prison, et dont la collection appartient aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. La fin de Buzot fut des plus tragiques. Condamné à la peine capitale, proscrit, pourchassé comme une bête fauve, il se donna la mort dans les forêts de la Gironde. Quand on retrouva son cadavre, il était à moitié dévoré par les loups. Nous avons lieu de croire que la gravure ci-dessus a été faite d'après la miniature « *cette chère peinture* » que Madame Roland portait toujours sur elle, et sur l'envers de laquelle elle avait elle-même écrit, de sa propre main, la biographie de Buzot. Ce dernier a laissé des Mémoires qui ont été publiés en 1823.



J.-PAUL RABAUD-SAINT-ÉTIENNE

Né à Nîmes en [illegible]

D'après un [illegible] de Bonneville, gravé par Ro[illegible]



ROLAND DE LA PLATIÈRE (JEAN-MARIE)

Né en 1734, mort en 1793

Dessiné d'après nature et gravé par Nicolas Colibert

« Roland, dit Michelet, était un ardent citoyen qui [illegible] de ces vieux Français de la race des Vauban et des Boisguillebert [illegible] pourraient pas moins, dans la seule voie ouverte alors, [illegible] Inspecteur des Manufactures, il avait passé toute sa vie [illegible] — Il [illegible] rechercher les améliorations dont notre industrie était susceptible [illegible] en 1734. Employé d'abord chez un de ses parents, inspecteur des manufactures [illegible] il devint lui-même inspecteur à Amiens et fut chargé en cette qualité de [illegible] Paris [illegible] en Italie et en Allemagne. Il épousa en 1780 Manon-Jeanne Phlipon, [illegible] Nommé inspecteur à Lyon en 1784, il fut successivement notable et [illegible] fit partie en 1792 du ministère patriote formé en mars et renvoyé en juin. [illegible] ministère de l'Intérieur après le 10 août, il renonça pour y rester, à entrer à la Convention où il avait été élu par le département de la Somme. Démissionnaire le [illegible] janvier [illegible] mandat d'amener fut lancé contre lui après le 2 juin, [illegible] Montmorency, puis à Rouen. A la nouvelle de la mort de sa femme, [illegible] bre, il se tua le 10 novembre 1793. (Nous empruntons ces détails biographiques [illegible] documents de M. Maurice Wahl, sur les *Premières années de la Révolution à Lyon*.)

Messieurs [illegible] l'aimable citoyen Roland, que la Réunion de [illegible] aura lieu Lundy 11 Mars, cinq heures — Restaurateur au jardin du palais Royal, [illegible] heures, après la séance — Brissot, Gensonné, Buzot et autres, [illegible] Monsieur Roland [illegible] la hardiesse de [illegible]

[illegible]

Le 8 mars 1793

Si vous m'aviez deviné, Monsieur, vous auriez jugé que ce n'est pas sans de grands efforts que je résiste à votre invitation. Assurément le plaisir de répondre à votre bonté, et celui de me trouver avec les amis [illegible] qui semble devoir faire surmonter tous les obstacles; cependant, il en est qui me maîtrisent bien plus impérieusement que ces 17 fameux chefs d'accusation, dont le moindre doit me faire porter la tête sur un échafaud [illegible]. Depuis que je suis rentré dans la retraite je ne l'ai presque pas quittée, encore, une fois [illegible] que c'était cela de trop, quoi que beaucoup de personnes déjà m'y ayent montré des dangers, qui, à vrai dire, sont aujourd'hui la chose qui m'effraie le moins. D'ailleurs, quelque bonne chère que vous fissiez faire à vos convives, ils n'en auraient trouvé un meilleur appétit que la gaîté; et s'il arrivait que mon air trop souvent rêveur, [illegible] la troubler, j'en serais inconsolable. Laissons donc aux choses leur cours, [illegible] dans la triste alternative de savoir si nous les entraînerons toujours, ou si nous serons plutôt entraînés par elles.

[illegible]

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE [illegible]

([illegible] M. [illegible])

PORTRAIT ET AUTOGRAPHE



GÉNÉRAL MOREAU

[illegible] en 1763, mort en 18[illegible]

D[illegible] (Collection Hennin)

Armée du Nord.

N.° 29.

Du Quartier Général à [illegible]

l'An 5me de la République, une et indivisible

Le Général en Chef de l'Armée du Nord

Salut et fraternité

Moreau

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DU GÉNÉRAL MOREAU

(Collection de M. Georges Lain.)



LA TRAITE DES NÈGRES

« Ce vil métier a été aboli par la Convention nationale le 16 pluviôse, l'an deuxième de la République [illegible] »

D'après le tableau de Morland, gravé par la citoyenne Rollet

M. le Duc de Chartres   a Paris le 10 avril 1779.

Je vous envoye cy jointe Monsieur, la plainte qui vient de m'adresser Mr le Cte de Bercheny au sujet du délit commis par le Sr Jaques Belair maçon demeurant à Luçon, lequel a assassiné d'un coup de fusil un hussard du Régt de Bercheny nommé George Altner ; vous jugerez par l'exposé de la plainte, de la grièveté du crime et je vous prie de vouloir bien donner vos ordres pour qu'il soit puni avec toute la sévérité qu'il me paroit mériter.

Vous connoissez Monsieur, les sentiments d'estime et d'amitié que j'ai pour vous

L. P. J. d'Orléans

L'homme, près bellevue les bains, en 1793 [illegible] l'an deuxième de la rép. française, une, et indivisible

Égalité.

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DU DUC D'ORLÉANS
AVEC UNE SIGNATURE D' « ÉGALITÉ » AJOUTÉE EN SURCHARGE

(Collection de M. Georges Cain.)

Il vient de me tomber entre les mains, Monsieur, la notice d'un mémoire de la marquise de [illegible] ma sœur qui réclame contre les ordres supérieurs qui la retiennent dans un couvent, éloignée de son [illegible] interdit pour cause de démence.

Je ne suis point étonné de cet acte de tyrannie de la part de mon père ; je sais depuis longtemps qu'il connoit trop le parti que l'on peut tirer des curatelles, pour en laisser échapper, lors même qu'il faut pour se les arroger, attenter à la liberté de ses enfans, mais je suis surpris, je l'avoue, que la [illegible] tration qui a l'équité tardive de laisser ma sœur entreprendre un combat légal contre son tyran ait l'[illegible] iniquité de m'interdire toute espèce de moyen de justification publique et de défense juridique. Oui, [illegible] sieur, je parle ainsi, parceque je pense ainsi, et que l'autorité oppressive perd le droit et le pouvoir d'[illegible] poser à un homme de cœur ; je parle ainsi, parceque je m'adresse à un homme droit et vertueux, qui pen[se] certainement ce que je dis, quoi qu'il soit fait pour le taire, devant moi.

Je ne suis pas moins intéressant que Madame de Cabris, et, je le dis à vous seul, Monsieur, je [suis] moins coupable ; qu'il me soit donc permis comme à elle d'attaquer, tout en restant sous la main de [illegible] moins l'insatiable cupidité de mon père. Songez, Monsieur, qu'il me ruine et qu'il me laisse manquer [de] tout ; qu'il me ruine et qu'il me déshonore, qu'il me ruine et qu'il ne paye pas mes dettes, qu'il me ruine [et] qu'il me tient aux fers ; qu'il me ruine et qu'il attaque ma vue, ma santé, ma vie. Songez-y, et vous [frémirez] d'indignation, et vous palpiterez de pitié ; vous si bon ! vous qui m'avez fait tant de bien ! il est plus [illegible] de déranger cet homme, ici pour le malheur de presque tous les siens, il est temps de lier ses mains [et] de sauver sa femme et ses enfans de son fiel et de sa rage ; et pour tout cela, je ne demande que [la] permission, qui n'est point une faveur, qui ne seroit pas refusée à Constantinople, qui m'avoit été [accordée] par Monsieur de Malesherbes, dans un temps où par une sotte et folle générosité, je n'en voulus [pas] user : celle de prouver des faits, de raconter les procédés d'un homme, que je dédaignerai [illegible] de peindre.

J'ai l'honneur d'être avec un tendre et respectueux dévouement, Monsieur, Votre très humble très obéissant serviteur

Mirabeau fils

Au donjon de Vincennes lundi vingt-six avril 1779

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE MIRABEAU
DATÉ DE 1779 ET ÉCRIT AU DONJON DE VINCENNES (LETTRE ADRESSÉE AU GARDE DES SCEAUX)

(Collection de M. Georges Cain.)



TYPES ET COSTUMES DE L'ÉPOQUE. — [illegible] du Cab[illegible]



CHARGE DE HUSSARDS CONTRE L'INFANTERIE AUTRICHIENNE

D'après une lithographie de Raffet.

[illegible] de l'insurrection [illegible] se résigner à la [illegible] et à la sécularisation de [illegible] cher d'autre. Alors que [illegible] soutenus par la reine [illegible] des souverains étrangers [illegible] à une invasion, les prêtres [illegible] au cœur même de la patrie [illegible] de leurs propres mains. Et [illegible] hommes, voués par [illegible] la paix, préparaient la plus [illegible] civile. « On vit ainsi [illegible] renfermait une [illegible] de liberté qui [illegible] Quinet.

[illegible] du *Te Deum* [illegible] 1791, un aventurier [illegible] La Rouërie, agent des [illegible] en Vendée et en Bretagne [illegible] princes, il entrait [illegible] et les prêtres [illegible]

[illegible] d'Elbée, Stofflet [illegible] de La R[illegible] Vendée [illegible]

[illegible] Machecoul [illegible] septembre [illegible] pousser les rebelles devant [illegible] en les isolant de la Loire, et en les [illegible] la [illegible] La réalisation de ce plan ne devait [illegible] que [illegible] plus tard. Jusqu'au siège de Nantes, où [illegible] dant Canclaux, et à la mort de Cathelineau [illegible] ce furent de continuelles rencontres entre [illegible] républicaines et les troupes royalistes, rencontres [illegible] pir [illegible] connaissance du pays, et à leur habileté à dresser d[illegible] D'Elbée [illegible] battit les républicains à Beaupeau et à Vihiers. La Rochejaquelein [illegible] Vihiers [illegible] révoltés [illegible] la C[illegible]



D'ELBÉE

[illegible]



FAUTEUIL DANS LEQUEL FUT FUSILLÉ D'ELBÉE GÉNÉRALISSIME DES ARMÉES DE L'OUEST

D'après une photographie communiquée par M. le marquis d'Elbée

Lettre de Bonchamp adressée à M. de la Rochejacquelein

né en Anjou en 1759 mort à St Florent en 1793

Je vous fais savoir mon cher La Rochejacquelein que les républicains au nombre de six mille hommes commandés par le [illegible] de Westermann sont venus aux environs de Châtillon. [illegible] cette nouvelle m'a [illegible] qu'ils comptaient beaucoup sur la [illegible] qu'ils supposent régner entre nous deux. Dans une circonstance aussi épineuse, je crois que nous devons nous hâter de donner aux représentants de la république le spectacle de nos [illegible] dont il ne manquerait pas [illegible] au reste que d'Elbée ait jugé entre nous deux mais après l'événement qui [illegible] Maintenant ne songeons qu'à notre devoir qui est de servir la cause royale de tous nos moyens.

L'affaire de Cholet sera chaude [illegible] mais Dieu et le roi sont pour nous [illegible] peut être demain [illegible] malheur aux bataillons de Mayence. Adieu mon cher ami, je voudrais vous en écrire davantage mais le temps ne me le permet pas.

Tout à vous [illegible]

de Bonchamps

[illegible] le [illegible] 1793.

H. E. Monmerqué [illegible]



EXECUTION DE D'ELBEE.

D'après l'esquisse originale [illegible] M. [illegible] Le Blant [illegible] musée de Nantes [illegible] tableau fut exposé au Salon de 1878 [illegible] M. [illegible]

D'Elbee fut un des plus redout[illegible] pittoresque [illegible] adversaires des armées de la Révolution. Après la [illegible] de Cath[illegible], il fut nommé général en chef de l'armée vendéenne. Par [illegible] grande intrépidité, et surtout par sa piété presque exalt[illegible] il exerç[illegible] grand prestige sur ses soldats, qui l'avaient surnommé le général *la Providence*, et lui étaient tous dévoués jusqu'à la mort. Grièvement blessé à la bataille de Cholet, il se retira dans l'île de Noirmoutier, où il fut pris par le général Thureau et condamné à mort par un conseil de guerre. Ses blessures ne lui permettant pas de se tenir debout, on [illegible] fauteuil dont nous donnons [illegible] à la page [illegible]. Avec [illegible] beau-frère Duhoux d'Hauterive, un autre de ses parents et un officier républicain nommé Wieland, qui avait protesté contre cette exécution.

Telle est la scène lugubre que raconte avec [illegible] [illegible] esquisse de M. Le Blant.

Voir, pour plus de détails, l'excellente étude très documentée [illegible] d'*Elbee généralissime*, par M. Olivier de Gourcuff.

[illegible] Musée Garnavalet, nous [illegible] qui figure à la page 2?7 de cet ouvrage [illegible] « D'Elbée, l'un des principaux chefs de [illegible] brigands de la Vendée. Pris et fusillé après la prise de l'île de Noirmoutier. Dessiné d'après nature au conseil de guerre [illegible] de son interrogatoire, le 14 nivose, an II, par le citoyen [illegible] officier [illegible] génie de l'armée républicaine. »

JACQUES CATHELINEAU

[illegible] né au Pin-en-Mauges [illegible] le 14 juillet [illegible]

Lithographie de Belliard, d'après un portrait de Girodet-Trioson.

Il [illegible] et cumulait les fonctions de colporteur et de sacristain de sa paroisse lorsque éclata l'insurrection de la Vendée. Après la prise de Saumur par les Vendéens, il fut nommé généralissime de l'armée catholique. Il fut mortellement blessé au siège de Nantes. Sa mort terrifia ses soldats qui avaient en lui une aveugle confiance, et détermina leur retraite. C'est que, pour les paysans, il était l'élu « dans la contre-Révolution, suivant la forte parole de Michelet, que nous ne citerons jamais assez. Il représentait encore la Révolution et la démocratie. »

DE BONCHAMPS. — Lithographie [illegible]

Bonchamps [illegible] pour [illegible] appréhendant [illegible] les Vendéens [illegible] bleus enfermés dans l'abbaye de Saint-Florent [illegible] donné ? [illegible] Bonchamps [illegible] une âme généreuse [illegible] américaine, il se jeta dans la guerre [illegible]

[illegible]

[illegible]

LE PRINCE DE TALMONT

D'après un portrait de [illegible], lithographie par Bi[illegible]ard (Collection du Cabinet des Estampes)

An[illegible] de Talmont, [illegible] émigration en [illegible] [illegible] chefs [illegible] Sa grande beauté [illegible] prestige de sa [illegible] avec le titre de général en chef [illegible] Il [illegible] de sa personne [illegible] sa vie [illegible] Il fut [illegible] du Mans [illegible] [illegible]

C. DE FROTTÉ

D'après un portrait de Boutellier, lithographie par Billard (Collection du Cabinet des Estampes)

Général en chef de l'armée royaliste de Normandie et du bas Maine. Il naquit en Normandie en 17[illegible] et fut fusillé à Verneuil en 1800. Ce fut un des adversaires les plus redoutables des soldats de la Révolution. Sa [illegible] était indomptable, et sans doute elle devait mieux se lire dans la réalité de [illegible] traits que dans cette lithographie d'une exécution si inexpressive, et cet artiste, trop désireux d'idéaliser pour la postérité les figures des chefs vendéens, a réussi à leur donner l'aspect peu héroïque d'images de modes. De Frotté [illegible] jusqu'en 1800, époque où il fut fusillé par les soldats de Bonaparte.



COMTE DE SUZANNET. — D'après un portrait de Mauzaisse, lithographié par Belliard.

Né au château de la Chardière (Poitou) en [illegible], tué au combat de la Servières [illegible], pendant les derniers jours de l'Empire contre la résurrection duquel il s'éleva avec Sapinaud, d'Autichamp. Il venait d'être nommé commissaire extraordinaire en Vendée par Louis XVIII. Suzannet joua un rôle très actif pendant la guerre de Vendée, bien qu'ayant presque toujours agi sous les ordres de Henri de La Rochejaquelein, de Charette et même de Cadoudal. Suzannet fut élève de l'École militaire, servit dans les gardes françaises et émigra en [illegible]. Il fit même la campagne de [illegible] dans l'armée de Condé.

GEORGES CA[illegible]

[illegible] et conspirateur [illegible] Kerléan [illegible] Parî[illegible] en 1804 [illegible] capitaine [illegible] Stofflet, au début de l'[illegible] de [illegible] le Morbihan et devint [illegible] les plus redoutables [illegible] Prit une part active à l'affaire de [illegible] à la tête d[illegible] [illegible]

CHARETTE. — D'après [illegible] portrait de Paulin Guérin, lithographié par [illegible]

[illegible]

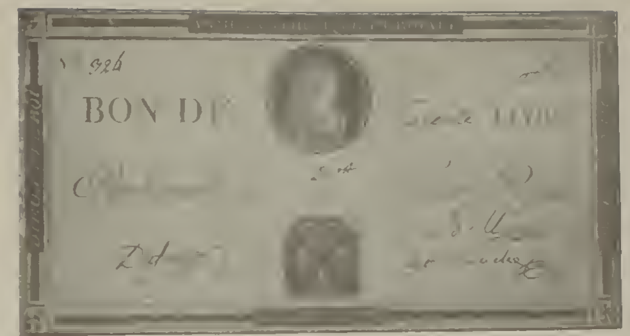
STOFFLET

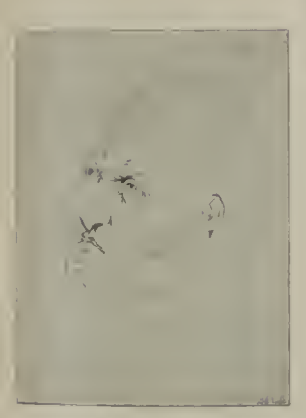
D'après une lithographie de [illegible]

Stofflet [illegible] Il était caporal dans le régiment du comte [illegible] [illegible] garde-chasse [illegible] de l'insurrection [illegible] par son audace et aussi par sa cruauté, et ne tarda pas à devenir [illegible] des chefs [illegible] la mort de La Rochejaquelein, il s'emparant du pouvoir suprême [illegible] Stofflet et [illegible] inspirées par un prêtre intrigant, l'abbé Bernier, qui avait voué à Charette une haine à mort. De là, la profonde mésintelligence qui exista toujours entre ces deux chefs [illegible] à la cause royaliste. Stofflet fut fusillé à Angers en 1796.

PORTRAITS

ASSIGNATS





GEORGES CADOUDAL

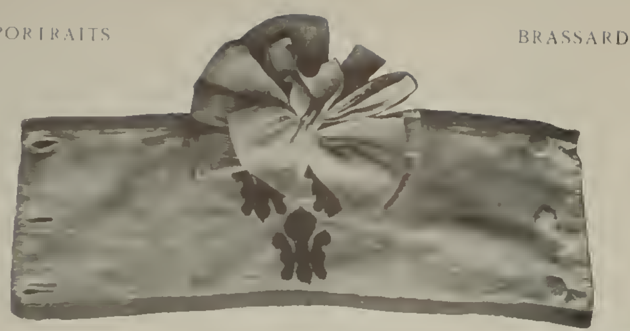
D'[illegible] croquis à la plume de Vivant De[illegible] [illegible] nature en juin 1804, pendant [illegible] [illegible] du célèbre conspirateur, qui fut con[illegible] [illegible], comme ayant tenté de [illegible] gouvernement consulaire, pour le remplacer par Louis XVIII. Il fut exécuté le 25 juin avec [illegible] de [illegible] complices.





PORTRAIT DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE EN COSTUME DE THÉÂTRE

D'après une gouache originale appartenant à M. Lorlic.



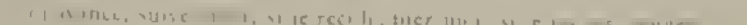
BRASSARD DES SOLDATS DE L'ARMÉE [illegible]

(Collection de M. [illegible])



HENRI DE LA [illegible]EJAQUELEIN

Général des armées de la Vendée, né le [illegible] à Saint-Aubin-de-[illegible], près Châtillon-sur-Sèvre, tué le 4 [illegible] 1794 à Nouaillé par un soldat républicain qui, tout le [illegible] pouvoir [illegible] de se rendre, lui déchargea un pistolet dans la tête.



[illegible] avance, suivez-[illegible], si je recule, tuez-moi, [illegible] vengez-[illegible]



WESTERMANN (FRANÇOIS)

Né à Molsheim (Alsace) [illegible]

P[illegible]

Ce petit portrait, dessiné par [illegible] et gravé par Chrétien, est orné de la légende suivante : « Le général Westermann, surnommé le Vendéen, commandant en chef la légion du Nord. »



CHARETTE

Né en 1763, fusillé en [illegible]

Sous ce portrait anonyme figure, en guise de remarque, [illegible] charrette non attelée, que faute de place nous n'avons pu [illegible] ici. Le caractère [illegible] de ce fameux chef de bandits, car il est impossible de qualifier autrement les massacreurs de Machecoul, ressort [illegible] davantage à cette place, entre les figures de La Rochejaquelein et de Lazare Hoche, si rayonnantes de noblesse et de loyale intrépidité.

[illegible] les armées [illegible] République — L. Hoche

Lazare Hoche qui s'était engagé à dix-huit ans dans les gardes françaises, venait d'être nommé caporal lorsque la Révolution éclata. Le futur commandant en chef de l'armée de la Moselle sortait des entrailles mêmes du peuple. Orphelin à deux ans, il fut élevé par une tante, fruitière à Versailles, et avant d'être garde française, il fut successivement enfant de chœur, puis attaché comme palefrenier surnuméraire aux écuries royales. Il devint un des adeptes les plus sincères de la Révolution qu'il ne devait jamais trahir. Le 31 août 1789, il entrait avec le grade de sergent dans la garde nationale soldée. Le 1er janvier 1792 il était adjudant sous-officier au 104e régiment d'infanterie. Cinq mois plus tard, il était lieutenant au 58e. Le 1er septembre de la même année il gagnait les galons de capitaine. Le 31 mai 1793 il était, grâce à l'appui de Carnot, qui faisait de lui le plus grand cas, nommé adjudant général. Son habile défense de Dunkerque contre les Anglais, lui valut d'être nommé général de brigade (le 10 septembre 1793) et général de division (le 23 octobre 1793). « En deux campagnes, il venait de passer par tous les grades et chacun avait été le prix d'une action d'éclat. » Hoche avait vingt-cinq ans à peine lorsqu'il fut appelé à commander en chef l'armée de la Moselle. Le 24 décembre, le gouvernement de la République lui donnait le commandement en chef des armées de la Moselle et du Rhin, et bientôt il battait complètement Wurmser près de Wissembourg, débloquait Landau, s'emparait de Germesheim, de Spire et de Worms, et chassait complètement les Autrichiens

de [illegible] [illegible] Hoche [illegible] [illegible] la Révolution [illegible] champ de bataille [illegible] Paris et [illegible] [illegible] Vendée [illegible] camp de Wetzlar [illegible] armée de Sambre-et-Meuse [illegible] vingt-neuf ans. La mort de ce héros, enlevé à la République à la fleur de l'âge, frappa de stupeur la France tout entière.



LAZARE HOCHE

[illegible]

[illegible]







Au Quartier général de l'Armée des Côtes de l'Océan, à Rennes, le 19 germinal, 4e année républicaine.

HABITANS·DES CAMPAGNES,

ÉCOUTEZ :

Je viens encore à vous, ma voix ne pourra-t-elle se faire entendre? Demeurerez vous sans cesse spectateurs stupides & neutres des maux qui vous désolent : & votre réveil, ne sera-t-il occasionné que par l'éclat de la foudre? C'est en vain qu'une minorité criminelle voudroit lutter plus long-temps contre la république, c'est en vain que vous voudriez conserver des armes dont vous reconnoissez l'impuissance : il faut les déposer, ou vous allez attirer sur vos têtes la vengeance nationale.

Il étoit aguerri, ce peuple redoutable qui vous donna l'exemple de la révolte; ses exploits étoient sans nombre; ses chefs fameux dans l'europe entière, sembloient n'avoir qu'à ordonner la victoire : les armes trempées mille fois dans le sang par la rage & le fanatisme, devoient relever le trône. Quelle a été l'issue de ces projets insensés, criminels? La mort, le désarmement, & en dernière analyse la soumission. La république organisée, a jetté un regard sur cette partie de son territoire. Le gouvernement a dit un mot, quatre mois d'hiver ont suffi pour terminer la guerre. O! habitans de ces contrées malheureuses, vous croyez vous plus braves que ces Vendéens, dont le passage de la Loire seul, auroit fait trembler tous autre qu'eux? Quels sont vos chefs? Possèdent ils les talens de Delbecq, l'aménité de Bonchamp, le courage de Stofflet, l'activité, les ruses & les connoissances locales de Charette? Vous n'êtes pas à moitié armés; vous ne devez vos munitions qu'à des trahisons, à des connivences qui ne vont plus exister, vos agens étant ou arrêtés ou poursuivis. Hé bien! en admettant toutes les suppositions que je viens de faire, en admettant que vous ayez des armes & des munitions, que vos chefs ne soient pas d'ignorans flibustiers ou de vils intrigans, rebutés, chassés & méprisés des cours de l'europe; en admettant que votre valeur égale celle des Vendéens, pourquoi ne seriez-vous pas vaincus & désarmés comme eux? Prenez-y garde, les légions approchent, hâtez l'instant du repentir. Pourrai-je jamais arrêter l'impétuosité des troupes lorsqu'elles seront lancées? Les armes que vous portez n'enflammeront-elles pas le courage de chaque soldat? Ah! épargnez votre sang, déposez les ces armes funestes; venez, venez à nous : vivons ensemble sous les mêmes loix...... Songez que ces loix sont sacrées, & que nous, républicains, avons juré de les faire respecter : oui, nous l'avons juré, & notre existence est consacrée à les maintenir. C'est à vous à fixer notre opinion, & à déterminer notre conduite. La soumission aux loix de la république & le désarmement, vous donneront le repos & le bonheur. Les suites de la guerre sont affreuses, puis-je vous les détailler? La mort, la famine, la dévastation des propriétés, la misère générale : fasse le ciel que ces fléaux soient éloignés des lieux que vous habitez!

Propriétaires qui par votre influence sur les campagnes pouvez hâter le retour à l'ordre, songez que vous serez les premières victimes de la guerre terrible prête à s'allumer ici. Quel que soit d'ailleurs votre opinion politique, vous devez, ne fût-ce que par intérêt personnel, contribuer à arrêter le mal dans sa source. Vous le pouvez, soit en donnant aux commandans militaires les renseignemens nécessaires, soit en conseillant vos fermiers & les personnes qu'un foi entièrement retient dans un parti que la force anéantira, si la raison ne peut y parvenir. Sans doute notre intention est de réprimer le pillage, & nous emploierons, pour y parvenir, les moyens que nous donnent les loix; mais ce fléau est une suite inévitable de la guerre; & puisque vous le pouvez, prévenez-le donc.

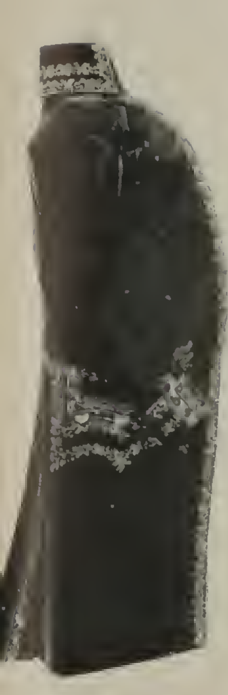
Et vous, jeunes citoyens que la nature destinoit à être heureux par la simplicité, dont l'agriculture devoit être la seule occupation, pourquoi vous êtes-vous armés contre nous? Sommes nous vos ennemis? nous qui n'aspirons qu'à la paix! Retournez à vos travaux champêtres, fuyez les combats où vous guident l'inexpérience & le fanatisme. Abandonnez les chefs cruels qui fondent leur ambition sur vos malheurs, leur fortune sur les débris de la vôtre, & leur élévation sur la ruine de vos familles & votre esclavage. Brisez ces liens honteux, sous lesquels vous gémissez. Pourquoi obéiriez-vous plus longtemps à des hommes qui déja vous traitent en maîtres? Livrez-les à la justice, s'ils ne veulent cesser leur brigandage. N'assassinez plus, cessez de verser le sang français par leurs ordres, & abandonnez-les, si vous ne pouvez les ramener avec vous. Voyez vos frères de la Vendée, ils sont maintenant tranquilles dans leurs foyer. Après des combats sans nombre, ils n'ont pas rougi de déposer leurs armes; ils s'en louent, puisque les loix contre lesquelles ils étoient armés, leur assurent paix & protection, ~~& liberté du culte~~. Voilà vos modèles; vous les avez suivi dans leurs erreurs, imitez leur repentir.

Le général en chef, L. HOCHE.

A RENNES, chez J. Robiquet, Imprimeur de l'Armée.

Toutes les proclamations de Hoche sont d'une éloquence noble, simple et surtout honnête. Celle que nous reproduisons à cette page, et dont une main inepte a cru devoir effacer quatre mots, est un des spécimens les plus remarquables de celle qu'il fit afficher sur les murs des villes de l'ouest, pendant sa difficile et douloureuse mission.

PACIFICATION DE LA VENDÉE

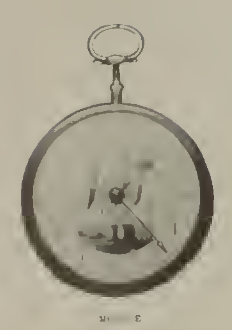


... DU GÉNÉRAL HOCHE

(... M. le marquis de ...)

... DE LA VENDÉE

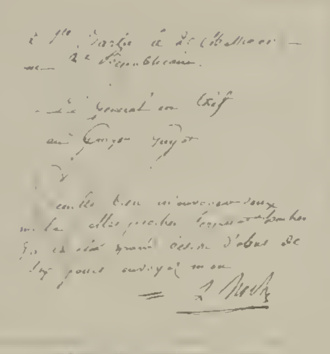
D'après une gravure du temps. (... du Cabinet des Estampes.)



M[illegible]E

[illegible]

[illegible]



Le général en chef

au citoyen Guyot

[illegible]

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE HOCHE

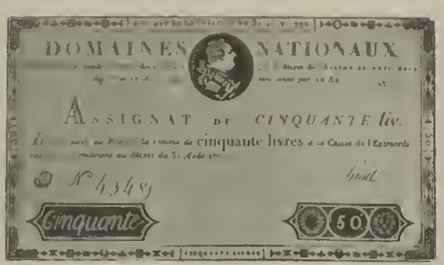
(Collection de M. Georges Cain.)



BARRA

[illegible] petite Estampe en couleurs, [illegible]

(Collection du Musée Carnavalet.)



DOMAINES NATIONAUX

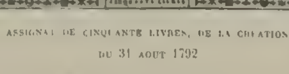
ASSIGNAT DE CINQUANTE liv.

[illegible] payé au porteur la somme de cinquante livres à la Caisse de l'Extraordinaire, conformément au décret du 31 Août [illegible]

N° 4348

Cinquante

50



ASSIGNAT DE CINQUANTE LIVRES, DE LA CRÉATION

DU 31 AOUT 1792

(Collection du Cabinet des Estampes.)



« VUE DU JARDIN NATIONAL [illegible] LE JOUR DE LA FÊTE [illegible] AN II [illegible]

[illegible] Monnet.

Arrivé à l'apogée de sa puissance, Robespierre, délivré de ce qu'il appelait de[illegible] le *philosophisme* et la *faction des athées*, par la mort des Hébertistes et de Chaumette, put enfin réaliser le projet de décret par lequel la Convention déclarait que « le peuple français reconnaissait l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, et prescrivait l'établissement des fêtes décadaires : à la Nation, au Genre humain, à l'Être suprême, aux Martyrs de la liberté, à l'Amour conjugal, à la Vie[illegible] au Malheur, à la Justice, etc. » L'Estampe ci-dessus représente un des détails de [illegible] cette fête. On peut y voir [illegible] près du palais des Tuileries. Elle est encore [illegible] Robespierre [illegible] un bouquet fait de fleurs et d'épis [illegible] à travers [illegible] par David.



[illegible] EN PORCELAINE

De l'époque révolutionnaire

[illegible] de la Fête de l'Être suprême

(Collection du Musée Carnavalet)



[illegible]

[illegible]



[illegible] EN ÉTAIN

[illegible] Fête de l'Être suprême.

On y lit cette inscription

[illegible] reconnaissant l'Être suprême

et l'Immortalité de l'âme

(Collection du Musée Carnavalet)



VASE EN PORCELAINE

De l'époque révolutionnaire

[illegible] lors de la Fête de l'Être suprême

(Collection du Musée Carnavalet)

ANDRE CHENIER

NÉ

A CONSTANTINOPLE

le [illegible] octobre 17[illegible]

D'après [illegible] anonyme du Musée Carnavalet



ANDRE CHENIER

Né le [illegible] 94.

Son père était consul général de France dans cette ville. En 17[illegible], quelques années avant l'explosion du mouvement révolutionnaire, André Chénier, âgé de vingt ans à peine, étant à Strasbourg, attaché au régiment d'Angoumois comme cadet gentilhomme. Il quitta bientôt la carrière des armes et, en 1787, après avoir parcouru l'Italie il se rendit à Londres comme attaché d'ambassade. Il rentra en France au début de la Révolution, dont il salua l'avènement par des chants qui respirent l'affranchissement de la liberté. Mais bientôt, son *Constitutionalisme* anglais s'effraya de la marche rapide des idées révolutionnaires et, avec une audace imprudente, il se jeta dans la mêlée des factions, quittant l'églogue et l'élégie pour la controverse politique, et publiant des articles agressifs, « où souvent la haine de l'anarchie et des excès avait le tort de ressembler à la haine contre les personnes et contre les idées ». L'iambe est, en [illegible] de [illegible] [illegible] publique [illegible] et, [illegible] regrettés qui [illegible] de l'*Oa*[illegible] qu'il avait [illegible] de M[illegible] [illegible] de Charlotte Corday. Il [illegible] cette terrible époque [illegible] des vainqueurs. Après [illegible] dans le *Journal de Paris* [illegible] Gironde, la Montagne, la Commune, Collot d'Herbois, Robespierre, [illegible] fut arrêté. On [illegible] que le 9 thermidor, lors [illegible] de Saint-Lazare, les [illegible] restées [illegible] exposées [illegible]. A la nouvelle de l'arrestation d'André Chénier, [illegible] de [illegible] frère Marie-Joseph [illegible] le [illegible] des [illegible]

Le [illegible] thermidor, André Chénier [illegible] devant le [illegible] [illegible] du Tr[illegible] [illegible] de Chénier, Robespierre [illegible] décrété d'accusation.

[illegible] XIX [illegible] postérité [illegible] [illegible] tragique destinée [illegible] de [illegible] sa fleur. Dans *Stello*, Alfred de Vigny a raconté en une admirable page intitulée : *Un Soir d'été*, les derniers moments du poète.

INTÉRIEUR D'UN COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE



UN COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE SOUS LE RÉGIME DE LA TERREUR

D'après une peinture de Fragonard fils, gravé à l'eau-forte par Malapeau (Collection du Cabinet des estampes).

Nous [illegible] mieux faire que de [illegible] pour [illegible] à ce portrait de Marie-J[illegible] Chénier [illegible] sept strophes immortelles de son *Chant du Départ*, qu'il écrivit en [illegible], pour fêter un anniversaire de la prise de la Bastille, et qui partage avec la *Marseillaise*, la gloire [illegible] conduire [illegible] soldats à la victoire.

PREMIÈRE STROPHE

Un député du peuple

La [illegible] chantant, nous ouvre la barrière,
[illegible] liberté guide nos pas,
Et du [illegible] la trompette guerrière
[illegible] l'heure des combats,
Tremblez, ennemis de la France,
Rois [illegible] de sang et d'orgueil,
Le peuple souverain s'avance,
[illegible] au cercueil!

La République nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr,
[illegible] doit vivre pour elle,
Pour elle [illegible] Français doit mourir!
[illegible] doit vivre pour elle,
Pour elle [illegible] Français doit mourir!

Chœur des guerriers

La République, etc.

DEUXIÈME STROPHE

Une mère de famille

De [illegible] ne craignez point [illegible]
[illegible] de lâches douleurs
Nous [illegible] triompher quand vous [illegible]
[illegible] rois à verser des pleurs
[illegible] avons donné la vie,
[illegible], elle n'est plus à vous;
[illegible] sont à la patrie,
[illegible] mère avant nous.

Chœur des mères de famille

[illegible]République, etc.

TROISIÈME STROPHE

Deux vieillards.

Que le [illegible] arme la main des braves!
[illegible] aux champs de Mars
[illegible] le sang des rois et des esclaves
Le fer béni par vos vieillards
[illegible] sous la chaumière
Des blessures et des vertus,
Venez fermer notre paupière
Quand ces tyrans ne seront plus!

Chœur des vieillards.

La République, etc.



MARIE-JOSEPH CHÉNIER [illegible] du Musée Carnavalet [illegible]

[illegible]

[illegible] STROPHE

[illegible]

[illegible]

Chœur des enfants

[illegible]

[illegible] STROPHE

[illegible]

Chœur [illegible]

[illegible]

[illegible] STROPHE

[illegible]

[illegible] STROPHE

[illegible]

[illegible] général

[illegible] *Hymnes pour la Fête [illegible] Toulon, à l'Être suprême [illegible] J. Rousseau, à Voltaire,* [illegible] Il écrivit aussi diverses [illegible] *Charles IX, Henri VIII, Philippe II, Tibère, Brutus et Cassius*

Lettre de Favras au Président du Comité des Recherches

Monsieur.

Quand je me suis vu arrêté dans la rue, conduit à l'hôtel de Ville et que j'ai fait prier MM. Bailly et de la Fayette de vouloir bien être présens à l'interrogatoire que j'allois subir devant le Comité des recherches, j'avois l'âme aussi tranquile qu'elle l'est restée depuis. Cependant Monsieur, comme des inductions de délations par trop ridicule, pourroient égarer le Comité que vous présidez; qu'aussi ma détention très rigoureuse, puisque je suis au secret, et que ce n'a même été qu'avec beaucoup de peine que j'ai pû obtenir du papier pour vous écrire, me fait présumer une suite d'informations, très naturelles d'après les preuves que le Comité m'a dit avoir déja acquises contre moi, permettez que pour les faciliter, je vous prie de faire donner des ordres, pour qu'il me soit fourni du papier, afin que je puisse exposer par écrit mes idées, et rien de plus sur ce qui peut avoir fait conjecturer tant de dénonciations bizarres dont on a formé contre moi un recueil de plaintes d'où résulte ma captivité.

Le Mis de Favras.

de l'Abbaye ce 26. Xbre 1789

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE FAVRAS



FAC-SIMILÉ D'UN ASSIGNAT DE VINGT-CINQ SOLS

(Collection du Cabinet des Estampes.)



E. MÉHUL

Gravure de Quenedey, d'après un dessin fait au physionotrace.

Méhul, compositeur français, naquit à Givet en [illegible]. Il mourut à Paris en 1817. Il composa de nombreux opéras dont les meilleurs sont *Joseph, Phrosine et Mélidor* et *Stratonice*. Mais ce qui rendra son nom immortel, c'est la musique qu'il écrivit pour l'hymne de Marie-Joseph Chénier, le *Chant du Départ*, le digne frère de la *Marseillaise*.



INSIGNE DE MEMBRE [illegible]
[illegible] COMITÉ DE SALUT PUBLIC

(Collection du Musée Carnavalet.)

BARÈRE DE VIEUZAC [illegible]

Né à Tarbes [illegible] le [illegible] (page 248)

D'après une peinture [illegible] (Collection [illegible] Musée Carnavalet.)



[illegible]
[illegible] LA [illegible]

[illegible] Musée Carnavalet.



[illegible]

D'après [illegible]

Avant [illegible] Constituante [illegible] Grégoire [illegible] port de la Convention [illegible] Montagne, dont [illegible] combattit avec [illegible] par Marat. [illegible] mariage avec [illegible] fille [illegible] se laissa entraîner [illegible] trouvant mêlé [illegible] baron de Batz. Accusé [illegible] tion sur [illegible] Convention [illegible] Batz [illegible] condamné à mort [illegible] 1794.

ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC DE LA CONVENTION NATIONALE.

Au nom de la République.

A tous les Corps administratifs, & Officiers civils & militaires.

Laissez passer librement le Citoyen André Constant DU, Courrier Chargé de deux dépêches pour les représentans près l'armée du Rhin et pour le général *natif de* Fontainebleau *Département de* Seine et Marne *âgé de* 33 ans *taille de* 5 pieds 6 pouces *cheveux et sourcils* Brun *front* Couvert *nez* grand *yeux* Gris *bouche* moyenne, Menton rond, Visage ovale *allant de* Paris à l'armée du Rhin à Strasbourg

Le présent Passe-port valable pour le temps de sa Course *seulement*

Fait au Comité de Salut Public, le 22 mai 1793, *l'an second de la République Française* une et indivisible.

Billaud-Varenne Carnot Hérault Robespierre



HÉRAULT DE SÉCHELLES

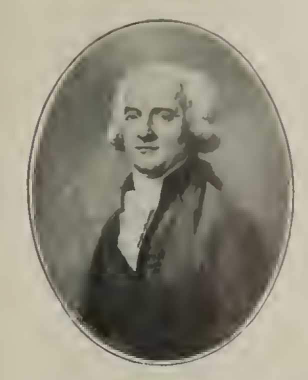
Né [illegible] 1760. Député de [illegible] décapité [illegible] 1794.

D'après [illegible] de Bonneville [illegible] J.-B. Compagnie

Fut nommé à vingt ans avocat du Roi, grâce à la protection de sa parente, la duchesse de Polignac. Bientôt la Reine le faisait appeler comme avocat général au Parlement de Paris. Esprit cultivé, nourri des théories philosophiques, il embrassa dès l'origine, avec ardeur, la cause révolutionnaire, rompit brusquement avec la haute société de l'ancien régime. Les électeurs parisiens l'envoyèrent siéger à la Législative. Puis, ceux de Seine-et-Oise le nommèrent à la Convention nationale. Il fut adjoint au comité de Salut public pour préparer la Constitution de 1793, à la rédaction de laquelle il travailla puissamment. Il fut chargé de plusieurs missions aux armées. Ce fut lui qui présida, le 10 août 1793, la fête nationale de la proclamation de la Charte nouvelle. Hérault de Séchelles est une des plus nobles et des plus graves figures de la Révolution. Enveloppé dans la *Conspiration* des Dantonistes, il mourut avec eux le 5 avril 1794.

… Anacharsis Cloots … l'*Orateur du genre humain*, était né dans un village … Val-de-Grâce, près de la ville de Clèves en Prusse … un grand fond de philosophie … d'éloquence et un esprit d'indépendance et de fierté … était l'univers, il croyait à la … qui peut-être n'est pas une chimère, de faire de toutes les nations une … de frères … s'il parlait du bien public … dans les limites de sa patrie adoptive … tout le globe et sa philanthropie embrassait l'humanité entière. Le Cromwel de la France, Robespierre … qui pouvait l'arrêter dans sa course … blessait son orgueil farouche et …





MANUEL

Né à Montargis en … décapité à Paris le …

D'après un portrait de Ducreux. Musée de Versailles.

N… procureur de la Commune en …, il fut … dans ce poste par la confiance du peuple jusqu'en septembre … Membre de la Convention lors du procès du roi, il vota … bannissement et donna sa démission après le prononcé de la sentence de mort. On a bien à tort attribué le caractère très humain et très politique de son vote aux séductions exercées sur lui par la Famille Royale dans les fréquentes visites qu'il lui fit au Temple, comme magistrat municipal.

Cloots (Jean Baptiste du Val de Grâce) dit Anacharsis
né à Clèves en 1755 mort à Paris en 1794

Claude Fauchet, j'hésite, en vérité, à vous envoyer ce Livre car j'ai tant de plaisir à vous voir coëffé d'une mitre persanne que je serois réellement fâché si mes musulmans vous fesoient descendre du siege qui vous attend. Imitez Synésius, noyez-moi. vous obligerez beaucoup votre admirateur Anacharsis Cloots, dont les persécutions pour une serie de l'Inquisition d'un insenso ne tendront jamais qu'à votre plus grande gloire et félicité.

Paris, 7 mai 1791.

FAC-SIMILE D'UN AUTOGRAPHE DE CLOOTS



D'après … de Gab…

A … Vadier … M… dans la … la voix, Vadier … le …

Le Président du comité … sous la Terreur, Vadier …



[illegible]

Collection de M. [illegible] Robinet



[illegible]



Ce croquis, à la plume et au crayon, [illegible] titue une des pièces les plus [illegible] de l'iconographie dantonesque, fut exécuté [illegible] Denon, en plein Tribunal révolutionnaire, pendant une des séances du procès des Dantonistes.

Collection de M. [illegible]

Comme de chose à nous appartenant,
Estimé les dites échanges et contre-
échanges en total la somme de six cents livres,
une charge de papier acte par devt notaire
à la première réquisition de l'un ou l'autre des
parties et à fournir commun. Fait double entre
nous de Arcis sur Aube le quatorzième jour
brumaire l'an deuxième de la République
française une et indivisible. Estimé les dites
échanges chacune [illegible]

Limoutre — Danton

[illegible] de Danton, [illegible] échange parcellaire de terres fait par Danton, de [illegible] jardin.

Collection de M. le docteur Robinet





[illegible] DE SAINT-JUST

D[illegible] par [illegible] Guérin [illegible]

[illegible] au Musée Carnavalet

I

Camille Desmoulins, par la mobilité de son imagination et par sa vanité était propre à devenir le [illegible] de Fabre et de Danton. Il fut par cette route [illegible] le [illegible] jusqu'au crime. Il était lié avec [illegible] et Danton depuis le commencement de la révolution. [illegible] ils se [illegible] attachés que par les dehors du patriotisme dont ils se couvraient. [illegible] de la [illegible] et du républicanisme [illegible] avec véhémence, dans les [illegible] Lafayette, Barnave et Lameth [illegible] Mirabeau, Lafayette, Barnave et Lameth au temps de leur puissance et de leur réputation, [illegible] de bonne foi. [illegible] et Fabre vécurent avec Lafayette, avec [illegible] les Lameth, dîna [illegible] a Mirabeau [illegible] obligation bien remarquable [illegible]; on assure [illegible] qu'il [illegible] en a été payé d'une fois [illegible] et [illegible] à le faire [illegible] prouver. ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~en 1790 [illegible] dans le temps [illegible]~~ ~~[illegible] était évidemment [illegible]~~ [illegible]

FRAGMENT DU PROJET DE RAPPORT

[illegible] d'acte d'accusation contre Danton et Camille Desmoulins

[illegible] de la main de Robespierre, avec notes de Saint-Just

(Collection de M. Victorien Sardou.)

PORTRAITS ET AUTOGRAPHE



PORTRAIT DE CAMILLE [illegible]

D'après une peinture [illegible]

Le portrait figure dans la Collection du Mus[illegible]

[illegible]

[illegible]

DE

[illegible]

(Appartient à M. [illegible])



[illegible]

D'après [illegible]

BATAILLE DE FLEURUS



« [illegible] 8 MESSIDOR DE L'AN II

Sous les ordres [illegible], le [illegible] par Cobourg et Beaulieu »



JOURDAN A LA BATAILLE DE FLEURUS

D'après le tableau de Mauza[illegible] au Musée de Versailles. — Cliché de MM. Neurdein frères.

[illegible] dan

[illegible]

[illegible] Rode

[illegible] Nap[illegible] duc de Fleurus. Il aurait [illegible] de victoire [illegible]

Au Quartier Général à [illegible] le 29 [illegible] l'an 4e de la République Française une et indivisible



Jourdan, Général en chef de l'armée de Sambre et Meuse

Au Général [illegible]

[illegible]

Salut et fraternité

Jourdan

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DU GÉNÉRAL JOURDAN

(Collection de M. Georges Cain.)

PORTRAITS ET COSTUMES DE LA GARDE NATIONALE PARISIENNE



[illegible]



[illegible]



[illegible]



Serge[illegible]



[illegible]



[illegible]



[illegible]

COSTUMES DE LA GARDE NATIONALE PARISIENNE

D'après une suite d'aquarelles originales faisant partie de la Collection du Musée Carnavalet.

COSTUMES DE LA GARDE NATIONALE PARISIENNE (Suite.)



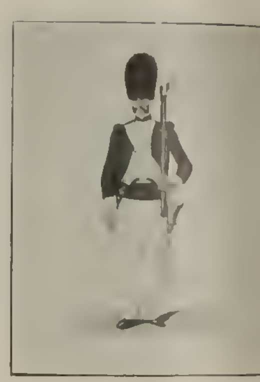
[illegible]



[illegible]

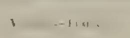


[illegible]



Ouvrier sapeur





[illegible]



Grenadier



Chasseur



Veteran Piquier

SUITE DES COSTUMES DE LA GARDE NATIONALE PARISIENNE PENDANT LA REVOLUTION



J.-B. CARRIER

D'après un croquis exécuté à la Convention, le 23 novembre 1794 par Vivant-Denon.

Lettre de Carrier

né à Yolai Auvergne en 1756 mort à Paris en 1794

A Nantes le 29e jour de Brumaire ~~[illegible]~~ l'an deux de la République Française une et indivisible

Les Représentants du Peuple près l'Armée ~~du Camp~~ de l'Ouest autorise le général Axo à mettre en réquisition vingt chevaux dont il a besoin pour une expédition importante, et à les prendre parmi ceux qui sont déjà mis en réquisition.

le représentant du peuple.

Carrier



[illegible] ... 94

[illegible] ... Gal... ... of

[illegible] honnête, à ... en quelle ap- ... condamne les re- ... placables et les ... reur qui signa- ... passage de Carrier à Nantes et ces fameuses ... qui ont rendu son nom ... célèbre. ... d'avertise de ... délégué de la Convention ... du comité de ... grands ... ton ... un corps ... situation à Nantes ... par les fondes ... par les brigands ... les routes et ... population affamée ... souvenir des récentes



NOYADES DANS LA [illegible] ... CARRIER ... LES 6-7 DÉCEMBRE 1793

D'après [illegible] ... Duplessis-Bertaux

M. Georges C...



D'ap... l'époque ...

... pour bien connaître ... et l'œuvre, il f... graphie de Condorcet, par Fr. Arago.





[illegible]

D'après [illegible] de Raffet. (Collection du [illegible] Estampes)



LE 9 THERMIDOR AN II (28 JUILLET 1794)

D'après le dessin de Monnet, gravé par Helman.

« Dans la séance du 9 thermidor, Robespierre, Saint-Just, Couthon et Lebas, déclarés traîtres à la patrie, furent décrétés d'accusation. La même mesure fut prise contre Henriot, commandant de la garde nationale, Dumas, président du Tribunal révolutionnaire et autres. Mais ils restèrent à peine en prison. Ils furent délivrés par ordre du conseil de la Commune de Paris, alors en pleine insurrection contre la Convention. Ils se réfugièrent à l'Hôtel de Ville où les officiers municipaux les accueillirent. A [illegible] heures du [illegible], deux députés de la Convention nationale proclament sur la place de Grève le décret qui met les rebelles hors la loi. Robespierre est blessé d'un coup de feu à la [illegible]. Son frère se jette par une fenêtre. On ramène Couthon qui s'était échappé, on les enlève ainsi que la plupart des membres de la Commune et tous sont guillotinés le lendemain. »



ARRESTATION DE ROBESPIERRE, LE 27 JUILLET 1794. — D'après un dessin de [illegible], gravé par Michael Moase.

Cette Estampe [illegible] par la réaction thermidorienne est accompagnée de la légende suivante que nous reproduisons textuellement : « Robespierre, décrété d'arrestation le 27 juillet, se réfugia à l'Hôtel de ville, suivi de ses plus zélés partisans, où la Convention l'y fit poursuivre. Alors Léonard Bourdon et un autre député, à la tête de cinquante gendarmes, pénétrèrent dans la salle où il s'était retiré. Robespierre se voyant [illegible] par un gendarme se tira un coup de pistolet dans la bouche, mais ne fit que se blesser. Ce fut dans cet instant qu'un sans-culotte, qui s'était glissé parmi les vainqueurs, s'approcha de lui et lui dit ces paroles remarquables et sublime (sic) : « Il y a donc un Être suprême, Robespierre. » — Cette gravure fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.



[illegible] AN II

[illegible]

Cette composition, d'un art [illegible] lui est aussi supérieure en vérité historique, car elle ne [illegible] pas Robespierre cherchant à se tuer. Le coup de pistolet [illegible] tiré par [illegible] nommé *Méda*, dont la main [illegible] sans doute [illegible] *dictateur* qu'il redoutait encore. [illegible] par un simple gendarme de *dix-neuf ans*. [illegible]

[illegible] cette [illegible] *commandant* [illegible] la [illegible]



[illegible] 28 JUILLET 1794
[illegible] THERMIDOR [illegible]

D'après [illegible] Duplessis-Bertaux

L'agonie de Robespierre fut longue et cruelle. On l'apporta sur une planche au comité de Salut public. Il fut déposé sur la table de la salle d'audience, qui précédait celle où le comité tenait ses séances. « Une boîte de sapin, dit la relation à laquelle nous empruntons ces détails, fut posée sous sa tête. Elle contenait encore des échantillons de pain de munition, envoyés de l'armée du Nord. Il resta pendant près d'une heure dans un état complet d'immobilité, qui fit croire d'abord qu'il avait cessé d'exister. Enfin il donna quelques signes de vie et commença à ouvrir les yeux. Son sang coulait abondamment, sa chemise en était toute souillée. Il n'avait ni chapeau ni cravate. Son habillement se composait d'un habit bleu ciel et d'une culotte de nankin; il avait des bas de coton blanc rabattus sur ses souliers. Ses collègues des comités de Salut public et de Sûreté générale l'injurièrent grossièrement, le frappèrent, lui crachèrent au visage. Il y en eut même qui poussèrent l'atrocité, dit-on, jusqu'à lui porter des coups de canif. Robespierre souffrit tous ces outrages avec une patience et une résignation inaltérables... Après le pansement, le chirurgien fit placer près de lui une cuvette pleine d'eau. Robespierre s'en servait de temps en temps, et retirait le sang qui remplissait sa bouche avec des morceaux de papier qu'il ployait à cet effet en plusieurs doubles, de sa seule main droite. Au moment où l'on y pensait le moins, il se mit sur son séant, releva les bras, se glissa subitement au bas de la table et courut se placer dans un fauteuil. A peine assis, il demanda de l'eau et du linge blanc. A quelques mouvements convulsifs près, on remarqua presque constamment en lui une grande impassibilité. »

La mise hors la loi dispensant Robespierre et ses amis de tout jugement, ils comparurent devant le Tribunal révolutionnaire dans l'après-midi du 10 thermidor, pour la simple constatation d'identité. A quatre heures de l'après-midi ils furent conduits à la place de la Révolution, où l'échafaud était dressé. Les rues étaient remplies d'une foule immense qui poursuivait de ses imprécations la fatale charrette. Couthon avait conservé tout son calme. Robespierre et Henriot étaient presque mourants des suites de leurs blessures. Saint-Just promenait sur la foule hurlante un regard calme et méprisant. Robespierre affaibli par tout le sang qu'il avait perdu se soutenait à peine. Quand il eût gravi les marches de l'échafaud, le bourreau arracha violemment l'appareil qui couvrait sa blessure. La douleur lui fit pousser un cri, le seul qu'il fit entendre. Pas une parole de découragement ou de colère ne tomba de leurs lèvres au moment de mourir. Ce fut un silence stoïque que ne traversèrent ni les chants des Girondins, ni les imprécations des Dantonistes.

La réaction soutenue par la contre-Révolution rassurée se signala par cent quatre exécutions à mort, dans les journées des 10, 11 et 12 thermidor, lesquelles ne furent que le prélude d'une immense boucherie qui ensanglanta la France entière.

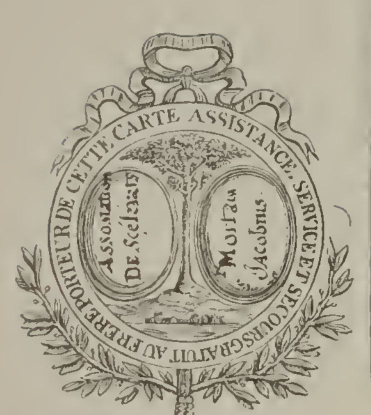
Devant ce masque empreint de [illegible] douloureuse et profonde mélancolie de la mort, et sur lequel semble pourtant flotter un suprême sourire, fait de dédaigneuse ironie pour les esclaves d'hier devenus les bourreaux triomphants, notre plume hésite et tremble. C'est que jamais figure plus terriblement mystérieuse ne traversa l'histoire. Et de nos jours encore, malgré les incessantes découvertes des documents révolutionnaires, la prodigieuse destinée de Robespierre, les causes de son élévation surhumaine, « car il fut placé sur l'autel », demeurent des énigmes troublantes pour les historiens les plus sincères, et pour ceux qui demandent la vérité à d'autres sources qu'aux libelles et aux pamphlets des Martainville, des Montjoie, des Lodieu. Quel discordant et désolant concert que celui formé par les voix passionnées des Louis Blanc, des Carlyle, des Michelet, des Thiers, des De Barante, des Mortimer Ternaux, des Quinet, s'élevant pour exalter ou pour maudire, ou pour exalter et maudire à la fois comme Lamartine celui que Marat appela l'*Incorruptible*, et dont la toute-puissance vint surtout de son incorruptibilité! Le problème de cette vie terrible, de cette tyrannique autorité, autorité presque théocratique, ne peut être résolu dogmatiquement, et il faut attendre encore l'historien qui, serrant de près les faits chaque jour révélés, et dont l'épais tissu constitue la vie de Robespierre, saura, après en avoir minutieusement étudié l'enchaînement, dégager en toute sérénité de conscience, de sa laborieuse enquête, une figure complète du héros, dans sa grandeur et dans ses fautes. Sachons attendre encore, et avant de maudire absolument le très ridicule pontife de l'Être suprême, et l'assassin de Danton et de Chaumette, avant de nous incliner sous le verdict bien affirmatif et bien pesant des Michelet et des Quinet, avant de prêter l'oreille aux opinions passionnées et injurieuses des Martainville et des Mortimer-Ternaux, n'oublions pas que jusqu'au



[illegible]

[illegible] dernier soupir, le [illegible] Saint-Just, [illegible] ne [illegible] que sous le [illegible], fut le fidèle et humble disciple de [illegible] tel il [illegible] vait jadis : « Vous qui [illegible] la patrie chancelante [illegible] du despotisme et de l'intrigue, [illegible] comme contre Dieu [illegible] merveilles [illegible]. » Avant de [illegible] qu'il nous soit permis de [illegible] un jugement [illegible] Saint-Just sur Robespierre : « De tous les terroristes, Robespierre [illegible] le plus [illegible] ennemi [illegible] l'action des apparences [illegible]. Ce est assez [illegible] aujourd'hui, [illegible] peut pas [illegible] le témoignage de M. de Lamartine [illegible] thermidorienne [illegible] l'histoire [illegible] [illegible] [illegible] L [illegible] [illegible] [illegible] homme de la Révolution [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] théories du moment, bien [illegible] hommes [illegible] Mais dans [illegible] politique [illegible] l'histoire [illegible] un *seul* homme [illegible] de quelque péché mortel contre l'humanité. Sera-ce Richelieu, César, Mahomet, Henri IV, le maréchal de Saxe, Pierre le Grand, Charlemagne, Frédéric le Grand, etc., etc. Quel grand ministre, quel grand législateur n'a commis des actes qui font frémir la nature et qui révoltent la conscience. Pourquoi donc Robespierre serait-il le bouc émissaire de tous les forfaits qu'engendre ou subit notre malheureuse race dans ses heures de lutte suprême? »

EXECUTION DE ROBESPIERRE



[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



[illegible]

[illegible] par [illegible]

[illegible] fut exécutée en [illegible] La [illegible] Robespierre [illegible] fut guillotiné à [illegible] *tant de millions* [illegible]



PORTRAIT SATIRIQUE DE ROBESPIERRE, PUBLIÉ [illegible] DU 10 THERMIDOR

(Collection du Cabinet des Estampes.)

CLOTURE DE LA SALLE DES JACOBINS

FORCE ARMÉE DE PARIS.

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL.



... Maratistes ... Société des ... Constitution ... Barnave ... Tallien ... Versailles ... Reposoir. Après les ... d'octobre le club ... dans une vaste ... servant de bibliothèque ... couvent des moines ... de la rue Saint-Honoré, à la hauteur du marché actuel, qui a été



TALLIEN (JEAN-LAMBERT)

N[illegible] Paris [illegible] 182[illegible]

D'après [illegible] portrait de Dutertre

T[illegible] prit une part active aux premiers [illegible] de la Révolution. Il fut membre [illegible] greffier de la Commune insurrectionnelle [illegible]. Le département [illegible] député à la Convention. Il [illegible] des mesures les plus [illegible] et, lors [illegible] de Marat par les Girondins [illegible] de l'ami du peuple. [illegible] de la Terreur [illegible] Lyon [illegible] Marseille [illegible] Madame de Fontenay [illegible] Robespierre [illegible] Bordeaux [illegible]

vous m'êtes seul fi[illegible] [illegible] retour d'Espagne, je prie donc votre parole de me tirer [illegible] qu'une réponse prompte est nécessaire au bonheur d'un être estimable et à la tendre et constante amitié de

Le 1 pluviôse an 5 — Thérésia Cabarrus Tallien

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE Mme TALLIEN (THÉRÉSIA CABARRUS)

(Collection de M. Georges Cain)



TALLIEN (THÉRÉSIA CABARRUS, Mme)

Née à Saragosse vers [illegible]

[illegible] le 15 janvier 1835 au château [illegible]

D'après un dessin

au physionotrace, gravé par Q[illegible]

Thérésia Cabarrus fut une des héroïnes de la Révolution française et du Directoire. Elle était fille du comte de Cabarrus, [illegible] depuis ministre des finances en Espagne [illegible] Joseph Bonaparte. Elle épousait toute [illegible] marquis de Fontenay, conseiller [illegible] de Paris. Après les massacres de septembre le marquis de Fontenay [illegible] femme profitant d'un des derniers décrets de la Législative pour obtenir le divorce. Désireuse de jouer un rôle [illegible] Madame Roland, elle se jeta [illegible] des partis et rédigea elle-même [illegible] pétition très remarquable sur les droits [illegible] la femme, qu'elle adressa à la [illegible]. C'est peu de temps après [illegible] républicaines, elle fut [illegible] Bordeaux, au moment où elle se [illegible] père à Madrid. Nous [illegible] Tallien fut subjugué par [illegible] et en fit sa femme. Madame Tallien [illegible] l'âme de la réaction thermidorienne [illegible] Madame Roland avait été celle [illegible] Ardente au plaisir [illegible] costume des héroïnes [illegible] se promener dans les jardins [illegible] Palais-Royal à peine vêtue d'une [illegible] comme Hélène ou Phryné dans [illegible] l'Académie. En 1805, elle [illegible] et épousait le comte de [illegible] prince de Chimay.

N° 13

N° 135.

Les circonstances me forcent à publier ceci avant d'avoir pu lui donner l'étendue convenable [illegible] j'ai voulu prendre acte aux yeux de la nation et de la postérité des efforts que j'ai faits pour prouver [illegible] les coupables manœuvres [illegible] pour tromper [illegible] un peuple généreux et opprimé et pour confondre la cause de la liberté [illegible] avec celle de l'humanité que dans tous les temps j'ai fait tout ce qui était en moi, pour [illegible]

[illegible] dans cette situation critique où la patrie et la déclaration nous ont conduits, je [illegible]

F. J. Max de Robespierre

1777

[illegible]

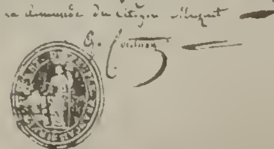
FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE M. MAXIMILIEN ROBESPIERRE

(Collection de M. Georges Cain)

Couthon était avocat à Clermont lorsque éclata la Révolution. Il fut élu officier municipal de cette ville, puis président du Tribunal, et enfin député à la Législative, où il joua un rôle important. Il souffrait alors d'une paralysie des jambes qui, quelques mois plus tard, s'atrophièrent complètement. A la Législative, il pouvait encore se lever et parler debout; à la Convention, il parlait assis. « Montagnard, et spécialement de la fraction jacobine, il s'attacha irrévocablement à Robespierre et forma avec lui et Saint-Just ce *triumvirat* d'amitié qu'on accusa plus tard de tendre à la dictature. Sa gravité, sa physionomie pleine de douceur, qui contrastait avec ses principes énergiques (parfois même implacables), ses talents incontestables, ses infirmités mêmes et l'intérêt qu'inspirait le tableau de cette âme forte, dans un corps épuisé par la souffrance, avaient augmenté de jour en jour son influence, et lui donnaient une grande autorité à la Convention... » En septembre, Couthon, presque impotent, mais chez lequel [illegible] de l'âme dominait tout, fut envoyé en mission à Lyon pour presser le siège de la ville révoltée (Voir *Siège et Prise de Lyon*). Au fort de la Terreur, au plus fort des excès sanguinaires des royalistes d'Orange, ce fut lui qui proposa l'établissement du comité de Salut public de cette ville, et déposa à la Convention cette terrible loi du 22 prairial, œuvre spéciale

de [illegible] Robespierre et Saint-Just.

[illegible]



FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE COUTHON

(Collection de M. Georges Cain.)



[illegible] 179[illegible]

Le [illegible] fructidor an [illegible] IV, [illegible] de pistolets, [illegible] et [illegible], se proposent [illegible] et d'attaquer le camp de Grenelle [illegible] la gauche du camp. Bientôt des cris et [illegible] combat, c'étaient le 21[me] régiment de dragons qui était [illegible] environ quatre cents hommes vêtus en [illegible] d'égorger le citoyen Malo, chef d'escadron de ce régiment. Il n'eut [illegible] que [illegible] s'échapper en chemise, après avoir [illegible] son sabre. [illegible] de [illegible] du même équipage sautent sur leurs chevaux, tuent et blessent un grand nombre [illegible], en prennent cinquante-deux et dix [illegible]. Un de ces furieux était revêtu de l'uniforme d'adjudant général. On [illegible] bientôt une nouvelle bande de ces assassins dont le nombre était [illegible] plus de cent vingt [illegible]. — Ces lignes servent de légende à cette Estampe populaire.



[illegible] VENGEUR [illegible]

D'après [illegible]

« Le 13 prairial, l'an II (1er juin 1794), [illegible] le combat le plus terrible [illegible] l'armée navale de la République française et celle d'Angleterre [illegible] desemparé au milieu de l'escadre anglaise qui le cernant [illegible] capture facile, mais les Français, animés par l'a[illegible] de la [illegible] et de [illegible] [illegible] leur [illegible] Mais [illegible] [illegible] Vive la [illegible] vive la Ré[illegible] [illegible] — Extrait du *Rapport* fait à la [illegible] nationale [illegible] l'an II.



Le Vengeur. [illegible]



COMBAT DU « VENGEUR »

D'après un dessin original au crayon de Lafitte, qui fait partie de la collection Hennin.



[illegible]

Dans ce terrible combat [illegible] ... étaient [illegible] vingt-[illegible] ... de quelques frégates [illegible] de Villaret-Joyeuse [illegible] sur la *Montagne* [illegible] Jean-Bon Saint-André [illegible] vingt-sept [illegible] ... de [illegible] supér[illegible] notre, et [illegible] ... spon[illegible]



Citoyen Ministre
Le vice-amiral Thevenard me fit passer hier un decret portant que tout militaire possesseur de Brevet commission ou lettres de Service expediées avec les signes odieux de la royauté les fera passer au ministre dans le delai de deux mois je te previens que jai demandé tous mes papiers a Lorient pour faire ce triage mais il mest impossible de les avoir et de te les faire passer par consequent avant lexpiration du terme fixé parceque lordre ma eté communiqué trop tard jen ai prevenu larmée quoique tu ne m'ayes rien dit a ce Sujet
je recus hier le decret relatif a la prise de toulon les dispositions seront executées en ce qui concerne l'escadre

Villaret Joyeuse

[illegible] ACCOMPAGNÉ DU FAC-SIMILÉ D'UN DE SES AUTOGRAPHES

(V[illegible] Joyeuse [illegible] officier [illegible]

[illegible] royale, qui s'était distingué autrefois [illegible] l'Inde, sous le bailli de Suffren



LA « MONTAGNE »

[illegible] rencontre des deux flottes [illegible] L'une de ces flottes [illegible] de vivres impatiemment attendu [illegible] la *Montagne* [illegible] dans [illegible] aussi légendaire que celui du *Vengeur* [illegible] Ce [illegible] des glorieux solitaires de cette lutte épique, fut le premier [illegible] Montagne [illegible] la Fab[illegible] [illegible] qui [illegible] G[illegible] A. M[illegible]



CONQUÊTE DE LA HOLLANDE

D'après [illegible] graphie de Raffet [illegible] Cabinet des Estampes.

A [illegible] terrible hiver de 1794, Pichegru, à la tête d'une [illegible] mal [illegible] vêtue [illegible] véritable [illegible] [illegible] portant [illegible] grande [illegible] vers le quartier général de [illegible] d'Orange, établi à Gorcum, [illegible] delà du Wahal. Le thermomètre marquait [illegible] au-dessous de zéro, et la plupart des soldats étaient pieds nus. En moins de deux mois, la Hollande entière était [illegible]. Infanterie, [illegible] cavalerie, tout marchait au pas de course, franchissant rivières, fleuves [illegible] avec une telle rapidité que les commissaires de la Convention [illegible] peine à suivre les troupes. »

Pie [illegible] aux lâches alarmes,
[illegible] du même pas.



[illegible]

[illegible]

Cette campagne de Hollande [illegible] l'histoire. Le merveilleux, lui-même, [illegible] M [illegible] exp [illegible] guerre déjà si extraordinaire. Une partie de la flotte hollandaise [illegible] Pichegru, qui ne voulait pas qu'elle eût le temps de se détacher [illegible] vers l'Angleterre, envoya des divisions de cavalerie et de [illegible] [illegible] Hollande [illegible] [illegible] glace, et l'on vit des [illegible] vaisseaux de [illegible] Cette [illegible] [illegible] Hemon [illegible]



FETE DE [illegible]

[illegible]



[illegible]



[illegible]



JOURNÉE DU 1er PRAIRIAL DE L'AN III. — Reproduction de la gravure [illegible] de Bra[illegible] d'apr[illegible] tableau d'E[illegible] De[illegible]x, qui figure au Musée de Bordeaux.

[illegible] Boissy d'Anglas [illegible] Vive la [illegible]

[illegible] de l'Assemblée [illegible] est atteint d'un coup de pistolet par une femme [illegible] le prend pour Fréron, le chef de cette jeunesse dorée qui [illegible] On coupa la tête de l'infortuné député et [illegible] devant le sanglant trophée. Cet acte hé[illegible] a été [illegible] contradictoires, et l'attitude du président [illegible] dans [illegible] reproduisons sur le même sujet est peu propre à fixer définitivement la



JOURNÉE DU 1er PRAIRIAL DE L'AN III [illegible]

D'après un dessin de Mor[illegible] [illegible]

Pendant cette séance [illegible], Romme, [illegible], Duquesnoy, entraînés par leur [illegible] nature, essayèrent de proposer des [illegible] de conciliation en réclamant [illegible] en liberté des patriotes qui encombraient encore les prisons, en demandant le rappel des députés en mission et le changement des comités, et en proposant le renouvellement immédiat du comité de Sûreté générale envahi par les réactionnaires. Les acclamations populaires qui saluèrent ces propositions furent le signal de la perte de ceux qui avaient eu le courage de les formuler au milieu de la tempête, et, quelques jours plus tard, l'Assemblée effrayée prenait sa revanche en votant [illegible] de [illegible] Duquesnoy, de [illegible] et de quelques autres Montagnards [illegible] d[illegible] l'énergie révolutionnaire.

Cependant la [illegible] l'Assemblée [illegible] par les [illegible] et les [illegible] journée [illegible] bataillons des sections [illegible] de la Butte-des-Moulins et du [illegible] Le Peletier [illegible] ont été consignés dans le [illegible]

Le flot de la réaction [illegible] montait toujours depuis la chute de Robespierre. Bientôt l'Assemblée, où dominaient les Fréron et les Lecointre, nomma une commission pour examiner la conduite des membres des anciens comités et, le 12 ventôse, le rapporteur de cette commission, Saladin, présenta des conclusions qui furent adoptées. En conséquence, Billaud, Collot, Barère et Vadier furent condamnés à la déportation à la Guyane. L'estampe ci-contre représente les condamnés franchissant en voiture les barrières de Paris au milieu de rassemblements de patriotes que la réaction thermidorienne a exaspérés, et qui cherchent à disperser l'escorte et à délivrer les prisonniers. Barère demeura dans la prison de Saintes. Vadier réussit à se cacher provisoirement. Dans sa défense, Collot d'Herbois avait dit ces fières paroles : « Nous avons fait trembler les rois sur leurs trônes, terrassé le royalisme à l'intérieur, préparé la paix par la victoire. Qu'on nous condamne! Pitt et Cobourg auront seuls à s'en féliciter. » Billaud et Collot d'Herbois [illegible] Cayenne [illegible] fut le [illegible], d'une [illegible] de Billaud [illegible] son exil avec [illegible] fermeté. On lui [illegible] pour résidence S[illegible], où il se livra [illegible] ardeur à la culture [illegible] l'élève du [illegible] betan [illegible] robuste nature triompha de l'insalubrité du climat. Quand le général Bernard lui porta le décret d'amnistie rendu par les consuls en faveur des déportés, il répondit : « [illegible] que les consuls romains tenaient du peuple certains droits; mais le droit de faire grâce que s'arrogent les consuls français n'ayant pas été puisé à la même source, je ne puis accepter l'amnistie qu'ils prétendent m'accorder. » Malgré les prières du gouvernement, Billaud demeura inflexible. De tous les déportés il fut le seul à refuser la grâce. Lors de l'avènement des Bourbons, il se retira à Port-au-Prince. Il mourut le 3 juin 1819. Alexandre Pétion, alors président de la République d'Haïti, entoura d'égards le vieux conventionnel jusqu'à ses derniers moments.

DÉPART DES EX-DÉPUTÉS [illegible] DÉPORTATION

D'après un dessin de Girardet.

Ce h[illegible] de la Gard[illegible] partie de la C[illegible] du Musée Carn[illegible] la Table des Droits de [illegible] encadrée dans des [illegible] de drapeaux et de [illegible]



[illegible] ription *Rep*[illegible] [illegible] de la Déc[illegible]

Les [illegible] drap[illegible]



IDÉ[illegible]





[illegible] D'H[illegible]

[illegible] ANGLETERRE

[illegible] P. H

[illegible]



[illegible] par [illegible]

F[illegible] dé[illegible] l'accusation le [illegible] thermidor [illegible] qui avait terrorisé [illegible] par [illegible] Fouquier-Tinville [illegible] long [illegible]. L'exécration publique [illegible] pendant l'exercice de son terrible ministère [illegible] de deux mois [illegible] constitutive [illegible] premier. D[illegible], il se présenta comme instrument passif du gouvernement [illegible] Je [illegible] que la loi [illegible] la Convention [illegible] retentissement et ne dura pas [illegible] témoins furent entendus. Il fut [illegible] Grève [illegible] de ses co-accusés. D'après le récit d'un [illegible] (M[illegible]), il marcha au supplice avec *un front de marbre*, et ne [illegible] de la foule que par des paroles de mépris.

J'ay reçu de Monsieur le major six feuilles de papier commun et quatre feuilles de papier a lettre, dont je me tiens content le 17 juillet 1784

Brissot de Warville



L'HÉROÏSME DE JOUBERT



[illegible] 1796

[illegible] au de Delay

[illegible] Joubert [illegible] de Rivoli [illegible] et voyant [illegible] flechi devant la colonne d'Alvinzi [illegible] à la tête de [illegible] Italie, à Novi, [illegible] voyant ses soldats écrasés par le nombre, donner [illegible] il s'élança au plus fort de la mêlée et tomba [illegible] Il avait trente ans. Le Corps législatif [illegible] cinq jours, et M. J. Chénier et Garat prononcèrent [illegible] héros. — Cette gravure fait partie de la Collection du [illegible]

LES SOLDATS DE LA RÉVOLUTION



[illegible] A LA BAIONNETTE

(D'après une lithographie de Raffet. Collection du Cabinet des Estampes)



[illegible]

M [illegible]

COSTUME D'INCROYABLE

Collection de M. Georges Cain.

Les Incroyables qui, [illegible] et de [illegible] la contre-Révolution, formaient des bandes de mauvais sujets, [illegible] de *Jeunesse dorée*, remplissaient Paris de leurs désordres. [illegible] de lunettes, nous dit Mercier* dans le *Nouveau Paris*. Leurs armes consistaient dans un bâton court et plombé. Un habit [illegible] boutonné très serré, une cravate verte monstrueuse où le menton disparaissait, un gilet de parure chamois à dix-huit boutons de nacre, de longs cheveux poudrés flottants des deux côtés sur les épaules, et qu'on appelait des oreilles de chiens; les culottes [illegible] mollets, les souliers pointus et aussi minces qu'une feuille de [illegible].

Tel était le costume du bon ton ressuscité. Ils assaillaient les patriotes quand ils se trouvaient six contre un, dit Mercier. « Nous avons déjà nommé l'homme dont ils recevaient le mot d'ordre, c'était ce misérable Fréron que plus tard, Isnard lui-même, presque aussi misérable que lui, peignit en ces termes : « Il est demeuré tout nu et couvert de la lèpre du crime. »

ATTROUPEMENTS AU FAUBOURG SAINT-ANTOINE



ATTROUPEMENTS AU [illegible] SAINT-ANTOINE, [illegible] PRAIRIAL, AN III DE LA [illegible]

D'après un de[illegible].

Après l'échec de l'insurrection de [illegible], les [illegible] parti jacobin se retranchèrent dans le faubourg Saint-Antoine, leur ancienne place d'armes. Menou les cerna avec [illegible] forces [illegible]santes : artillerie, infanterie, cavalerie. Les deux partis sont ici représentés sur le point d'en venir aux [illegible]. Le faubourg [illegible] livra ses canons et [illegible]. Le[illegible] [illegible] [illegible]. Cette Gravure appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.

MASSACRES A MARSEILLE



MASSACRES AU FORT SAINT-JEAN ([illegible])

[illegible] de [illegible] de [illegible] pa[illegible]e, des [illegible] violentes et [illegible]bres, ceux de la Terreur blanche furent des gens aux belles manières, d'élégants libertins, des femmes à la mode, des personnages d'une piété onctueuse, qui massacraient pour le plaisir de tuer, et à la toilette parfumée desquels se mêlait l'âcre odeur du sang ». Grâce à l'infâme inaction, on peut dire à la complicité de Cadroy, envoyé en mission à Marseille après le 9 thermidor, les compagnons du Soleil et de Jésus ou de Jehu, bandes d'assassins royalistes à la solde de la contre-Révolution, purent pénétrer en masse dans le fort Saint-Jean, qui regorgeait de prisonniers républicains, et là, pendant des heures, de trois heures de l'après-midi à huit heures du soir, dit le duc de Montpensier dans ses Mé[illegible] [illegible] p[illegible] [illegible] de B[illegible] de B[illegible] [illegible] Nîmes, à Aix, à A[illegible] regard complaisant [illegible] commissaires de la C[illegible], [illegible] triomphateurs du 9 ther[illegible]. Dans la seule Provence, la Terreur blanche a dévoré trente mille pères de famille, dit Nouguet dans son *Histoire abrégée de la Révolution.* » Que pensent de cette horrible hécatombe les minutieux statisticiens des victimes de la Terreur rouge? — Cette Gravure appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.

(1) Voir à ce sujet [illegible] Prudhomme, Nouguet, *le Moniteur* de l'an III, nos 225, 226, et [illegible] les *Mémoires* du duc de Montpensier, [illegible] *Mémoire* de [illegible] sur les massacres du Midi; le *Rapport* de [illegible] *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, de Nodier..., etc., etc.



Le [illegible] royaliste, qui se fortifiait [illegible] de mécontents de tous les partis, [illegible] Paris. Presque ouvertement ses [illegible] Charles Lacretelle, les La Harpe, [illegible] peuple à la révolte contre la Convention [illegible] Réaction voulant dissoudre avant qu'il [illegible] bli de mouvement un gouvernement [illegible] régulier. Les partisans de la contre-Révolution augmentaient chaque jour parmi les sectionnaires, et plusieurs sections, comme la section Le Peletier, étaient totalement gagnées à la cause royaliste. L'audace des conspirateurs devient bientôt intolérable. Dans un remarquable discours sur l'état des choses, Daunou signala l'attitude insurrectionnelle des sections. A la suite de ce discours la Convention prit les mesures vigoureuses qui, seules, pouvaient assurer son salut. Elle fit fermer la salle des séances de la section Le Pelletier. Le pouvoir exécutif fut délégué à une commission de cinq membres. Le commandement en chef de la force armée de Paris et de l'intérieur fut confié au général Barras, représentant du peuple, qui s'adjoignit comme commandant en second le jeune général Bonaparte, alors sans emploi, par suite de son refus de se rendre en Vendée, [illegible]

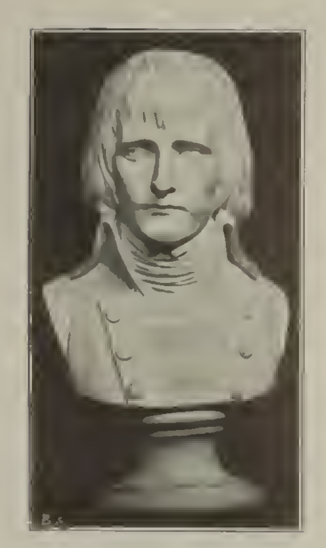
[illegible] glante fut le réel point de départ de son éblouissante fortune militaire.



13 VENDÉMIAIRE

D'après une lithographie de Raffet.

BUSTE ET AUTOGRAPHE



BUSTE DU GÉNÉRAL BONAPARTE

D'après un biscuit de Sèvres.

(Collection de M. le marquis de Girardin.)

658.

Je prie —— le Directeur d'artillerie d'envoyer demain [illegible] heures sous la direction du Cen Lig[illegible] inspecteur des Bâtiments à l'école Militaire — soixante ouvriers de toute espèce, comme charpentiers, menuisiers, serruriers, et taillandiers, [illegible]

À Paris le 13 Brumaire an 3me

Le Gal en chef de l'armée [illegible]

Buonaparte

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE
DU GÉNÉRAL BONAPARTE DATÉ DU 13 BRUMAIRE, AN III

Collection de M. Georges Cain.



JOURNÉE DU 13 VENDÉMIAIRE (COMBAT DEVANT L'ÉGLISE SAINT-ROCH, RUE SAINT-HONORÉ)

D'après un dessin de Monnet, gravé par Duplessis-Bertaux.

Parmi les morts, dit le premier rapport de Bonaparte, on reconnut partout des émigrés, des propriétaires, des nobles; parmi ceux qui furent faits prisonniers, on trouva que la plupart étaient des chouans de Charette. » Dans la séance de la Convention du 18 vendémiaire, Barras fit l'éloge des dispositions prises par Bonaparte, et demanda que la Convention confirmât la nomination de *Buonaparte*, à la place de général en second de l'armée de l'intérieur. Après avoir siégé trois ans et un mois, la Convention se sépara le 4 brumaire, an IV (26 octobre 1795). La place nous manque ici pour faire même une simple énumération des énormes travaux de cette grande Assemblée. Une nouvelle période [illegible] de [illegible] commence et s'étend jusqu'au 18 brumaire. Cette période est connue sous le nom de *Directoire*, qui [illegible] à désigner la commission exécutive chargée du gouvernement en vertu de la Constitution de l'an III. Le pouvoir législatif se composait de deux assemblées, le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents, qui désignèrent les directeurs au nombre de cinq. Les premiers directeurs nommés furent : Larevellière-Lépeaux, Letourneur (de la Manche), Rewbell, Sieyès, Barras. Sieyès ayant refusé, Carnot fut nommé à sa place.

PIÈCES SATIRIQUES ALLEMANDES

Le Soldat français, d'après des Caricatures allemandes en couleurs, accompagnées des légendes originales.



« Je [illegible] ent [illegible] [illegible] »

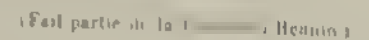
[illegible]

(Fait partie de la [illegible] Hennin.)



« Je [illegible] Que [illegible] vieille [illegible] Charles [illegible]
A[illegible] pelle.
Oh! S[illegible] avec [illegible] »

[illegible]



(Fait partie de la [illegible] Hennin.)



« [illegible] souffrira que de [illegible] entier.
De [illegible] et [illegible] ligue [illegible] nègres, les Allemands te montreront. »

Septembre [illegible]

(Fait partie de la Collection Hennin.)



[illegible]



DÉFENSE DE LA CONVENTION [illegible] VENDÉMIAIRE [illegible] 1795)

Les [illegible]

D'après [illegible] orig[illegible] Lebarb[illegible] Musée Carnavalet.

PORTRAITS



KLÉBER



DESAIX

Ces deux portraits, reproductions de tableaux originaux, ont été exécutés pendant la campagne d'Égypte par le peintre Dutertre, qui faisait partie de l'expédition. Ils figurent actuellement au Musée de Versailles.



LE GÉNÉRAL [illegible]

D'après un portrait de B[illegible]

Notre collection de portr[illegible] de la Révolution eût été [illegible] faire figurer l'image de ce [illegible] testant contre l'inscription d[illegible] chique, et il nommé [illegible] de gloire à Jemmapes. [illegible] prononça pour la R[illegible] du général déserteur. Il [illegible] dats et les entraîne à sa suite [illegible] irrésistible ardeur. Mais [illegible] si glorieuse, fut brisée à ses débuts. L[illegible] par un boulet, sous Valenciennes, la [illegible] décerna à cet intrépide général les honneurs [illegible] Panthéon. P[illegible] vie et par sa mort, le général de Dampierre offre le plus [illegible] exemple de dévouement à la patrie et à la République. [illegible] actes de sa vie, comme ceux des Dubois de Crancé, [illegible] tier de Saint-Fargeau, de Hérault de Séchelles, de [illegible] d'Auvergne, des Biron, des Soubrany, et beaucoup d'autres, [illegible] assez éloquemment que, contrairement aux [illegible] vains réactionnaires, la noblesse française tout entière n'[illegible] inféodée à l'idée de la royauté; que pour certains d'entre eux, l'idée de patrie n'était pas une vaine fiction, et qu'ils préférèrent servir au péril de leur vie la noble cause de la Révolution que de s'unir aux ennemis de la France dans les rangs de l'armée de Condé ou sur la flotte anglaise.



[illegible]

Collection du Cabinet des Estampes.

Cette Estampe satirique ornée de ce titre mensonger : *L'Ami de la Liberté et de la Justice*, représente un des sicaires de Fréron, un des compagnons de Jésus ou du Soleil, foulant aux pieds la *Constitution de la République française*. Sur sa poitrine brille la croix de Saint-Louis, et sa main brandit un poignard. On peut voir dans le fond de la composition, des muscadins en troupe s'acharnant contre un malheureux patriote terrassé.

10e DIVISION MILITAIRE

Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
Aude, Carcassonne.
Ariège, Foix.

Haute-Garonne, Toulouse.
[illegible] Auch.
Hautes-Pyrénées, Tarbes.

N° 68 du Registre.

LIBERTÉ, [illegible]ALITÉ

Au Quartier-général à Perpignan, 3 messidor [illegible]

LE GÉNÉRAL DIVISIONNAIRE,
Commandant en chef la 10e Division militaire.

Au C.en Ordonnateur de la marine, Najac [illegible] Toulon

[illegible]

Salut et fraternité

Augereau

FAC-SIMILÉ D'UNE LETTRE D'AUGEREAU
Adressée [illegible] Perpignan le [illegible] messidor an VI de la République, à l'ordonnateur de la Marine, Najac, à Toulon.

(Collection de M. Georges Cain.)



[illegible]

[illegible]

Au[illegible] Il exerça la profession [illegible] Il exerçait la profession d[illegible]mes à [illegible] En 1792 [illegible] la Ré[illegible] il était [illegible] Sainte-Hélène par Napoléon sur Augereau : « Augereau, tout au rebours de Masséna, [illegible] comme [illegible] ses [illegible] il était loin [illegible] et de [illegible] urs [illegible] de se [illegible] il n'avait point d'instruction, point d'étendue d'esprit, [illegible] d'éducation [illegible] l'ordre et la discipline parmi [illegible] et il en [illegible] Il devint [illegible] paraît bien [illegible] l'attaque [illegible] mais [illegible] durant qu'un jour [illegible] ceu, il [illegible] découragé [illegible] soit que cela tint à [illegible] de son caractère, ou au peu de calcul et de pénétration de son esprit. »

PIÈCES SATIRIQUES ANGLAISES

Costumes et Types de la République française, par Gillray.



MEMBRE DE LA HAUTE [illegible]

D'après une gravure de [illegible]

(Collection du [illegible] des Estampes.)



LE BOU[illegible]

D'après une gravure de Gillray

(Collection du Cabinet des Estampes.)



[illegible]

D'après [illegible]

(Collection [illegible] Estampes.)

PIÈCES SATIRIQUES ANGLAISES

« Costumes et Types de la République française par Gillray » (Suite)



LES MEMBRES DU CONSEIL DES ANCIENS

D'après une gravure de Gillray.

(Collection du Cabinet des Estampes.)



MEMBRE DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

D'après une gravure de Gillray

(Collection du Cabinet des Estampes.)



LES MEMBRES DU CONSEIL DES CINQ-CENTS

D'après une gravure de Gillray

(Collection du Cabinet des Estampes.)



PASSAGE DU RHIN PAR LES FRANÇAIS

Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, [illegible] batailles se livrèrent sur les bords du Rhin, et bien souvent les troupes françaises [illegible] pour leurs [illegible] à travers l'Europe, franchirent ce fleuve frontière. [illegible] nos troupes traversant le Rhin sur un pont de bateaux (le 5 septembre 1795), sous les ordres des généraux Lefèvre (sic), Grenier, Championnet, Legrand [illegible] le vainqueur de [illegible]. L'ennemi qui se trouvait de l'autre côté du fleuve [illegible] nous abandonna [illegible] pièces de canon [illegible], où nous [illegible] deux cents hommes.



EXÉCUTION DE CHARETTE

Malgré les défaites subies par son parti, dont presque tous les chefs s'étaient fait tuer ou avaient été fusillés, Charette tenait encore la campagne à la fin de l'année de 1795, semant la terreur sur son passage, et rendant son nom de plus en plus odieux, même à ses partisans. Son camp était un lieu de débauches et Savin, son lieutenant, disait à sa femme : « Je crains moins pour toi l'arrivée des bleus qu'une visite de Charette. » Découragé par les fallacieuses promesses du comte d'Artois, qui lui annonçait toujours un débarquement de troupes anglaises et d'émigrés sur les côtes de Provence, il écrivit au comte de Provence la lettre où se trouve la phrase fameuse : « Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu. » Puis il se jeta de nouveau en désespéré dans la lutte. Il ne tarda pas à être fait prisonnier par le général Travot, après avoir été blessé au combat de la Prélinière. Conduit à Nantes, il fut jugé par une commission militaire, condamné à mort et fusillé le 29 mars 1796, sur la place Viarmes. Il commanda lui-même le feu et mourut avec un grand courage.



ITALIE (17[illegible])

D'après une lithographie de Raffet

La nomination de Bonaparte comme général en chef de l'armée d'Italie, prix des services rendus par lui pendant la journée du 13 vendémiaire, fut mal accueillie par les généraux de l'armée des Alpes. « Que vient faire ici ce général *Vendémiaire?* » se demandaient ouvertement les Masséna, les Augereau, les Serurier, les Cervoni, les Kellermann. Les soldats de leur côté murmurèrent à la vue de leur nouveau chef, maigre et chétif. Mais Bonaparte prit dès son arrivée des mesures telles, que son autorité s'imposa du pre[illegible] Les géné[illegible] s'in[illegible]clinèrent dominés, et les soldats contemplèrent avec une sorte [illegible] ce [illegible] maigre général de vingt-sept ans, qui brusquement [illegible] dressait au [illegible] maître devant lequel tout doit céder. — Cette lithographie de Raffet fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.



[illegible] BUSTE DE BONAPARTE

Par [illegible] d'Angers [illegible]

(Collection de M. Paul Le Roux.)

[illegible] in[illegible] [illegible] demeurent un détail [illegible] le fronton de pierre qui figure sur le [illegible] du Panthéon, et qui représente Bonaparte en costume de général en chef de l'armée d'Italie, [illegible] un mouvement [illegible], des couronnes que distribue la Patrie aux grands citoyens qui l'entourent.



[illegible] RETOURNANT A PARIS

[illegible]ique.

D'après [illegible] anonyme du temps

On peut dire [illegible] la chute de Robespierre, et [illegible] farouche procédé de gouvernement, [illegible] le principe de la loi de [illegible] la République [illegible] Pre[illegible] de [illegible] toutefois tant disparaître leurs adversaires [illegible] la mort, soit d'un exil mortel, les Thermidoriens mettant en pratique [illegible] plus faux des systèmes politiques, cherchaient à l'aide de concessions de toutes sortes à gagner les réactionnaires à leur cause, en envoyant comme commissaires en province les membres de la Convention les plus suspects de modérantisme, en favorisant les prêtres insermentés, en ouvrant les frontières aux émigrés qui, le cœur plein de haine et de désir de vengeance, viennent en foule grossir les rangs de l'armée intérieure de la contre-Révolution.



EMMANUEL JOSEPH SIEYÈS

D'après un portrait de Bonneville

(Collection du Cabinet des Estampes.)

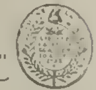
J'ai reçu des Citoyens [illegible] les correspondances, l'une timbrée H n° [illegible] 17 pour la correspondance avec le [illegible] [illegible] ; [illegible] timbrée BB [illegible] la correspondance avec [illegible] [illegible] 6 [illegible]

[illegible] Sieyès

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE SIEYÈS

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

DEPARTEMENT DES SUBSISTANCES ET APPROVISIONNEMENS



DIVISION

Paris, 5 Juin l'an 2 de la Répub. française

Les Administrateurs des Subsistances invitent le citoyen Le Grand-Colen, Garde des Archives de la Commune, de vouloir bien remettre au citoyen porteur de la présente, un exemplaire de la loi relative à la taxe du port des lettres, imprimés, ouvrages périodiques, etc.

Pour les Administrateurs.

G Babeuf

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE GRACCHUS BABEUF
(Collection de M. Bourgeois.)

GRACCHUS BABEUF



GRACCHUS BABEUF



CONSPIRATION DE BABEUF

Voici, d'après l'étonnante légende qui l'accompagne, l'explication de cette mystérieuse gravure : « La France, sous la forme d'une mère-nourrice, jeune et vigoureuse, admire l'harmonie de

... pas cru devoir la signer.



D'après un portrait de la collection du Cabinet des Estampes

2. Prairial entre 3 et 4 h. du matin —
du comité de sureté générale

G. Romme à sa femme,

ma chère amie, un décret d'arrestation vient d'être rendu contre moi par la convention nat[le]. Je te conjure au nom de la patrie que tu aimes, au nom de l'égalité que j'ai appris à chérir avec toi, au nom de l'enfant que tu portes dans ton sein, de ne pas te livrer à l'inquiétude. Souviens toi dans tous les instans que tu te dois à ton enfant et que quoi qu'il arrive à celui qui avoit attaché ses destinées aux tiennes pour recevoir de toi les principes de la plus pure morale et du républicanisme le plus franc.

tu demanderas au comité si tu peux m'envoyer des hardes et des livres.

adieu je salue mon oncle je te prie d'écrire à ma mère

G. Romme

Je te renvoye quatre clefs
celle de mon secrétaire
celle de mon cabinet
celle de la 1re porte des greniers et celle de ma porte.

rue neuve Luxembourg N° 21.

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE G. ROMME



[illegible]

[illegible]

« Serment fait le 2[illegible] germinal an IV [illegible] Mo[illegible]
Ils remplirent [illegible]ment, et [illegible] par l'armée fr[illegible] »



[illegible] MILLESIMO 13 AVRIL 1796

[illegible] Vernet, gravé par Duplessis-Bertaux.

Ce [illegible] victoire [illegible] par Bonaparte [illegible] Autrichiens [illegible] de Millesimo [illegible] de [illegible] par les généraux Masséna [illegible], Ménard [illegible], sous les ordres [illegible] Bonaparte, [illegible] ne [illegible] même pas le temps de [illegible]. Partout nos [illegible] montrèrent un courage et un sang-froid que rien ne put ébranler [illegible] que nos ennemis [illegible] en désordre [illegible] leurs morts sur le champ de bataille, en abandonnant [illegible] et perdant quinze drapeaux et douze canons. Provera lui-même fut obligé de rendre son épée à la tête de huit mille prisonniers. Cette brillante victoire nous assurait des provisions et des vivres, si difficiles à se procurer dans ce pays de montagnes.



BATAILLE DE MONDOVI

D'après un tableau de Carle Vernet, gravé par Duplessis-Bertaux.

Victoire remportée sur l'armée piémontaise par Bonaparte, le 22 avril 1796. A la suite des batailles de Montenotte, de Millesimo et de Dego, les Piémontais se trouvèrent séparés des Autrichiens et réduits à leurs propres forces. Leur général Colli, comprenant le danger de combattre seul contre un vainqueur irrésistible, essaya d'opérer une retraite, mais très étroitement, [illegible] l'arrivée [illegible] Impériaux [illegible] les bords de la Corsaglia [illegible] Mondovi. Malgré une courageuse [illegible] retraite, abandonnant [illegible] morts [illegible] prisonniers et huit pièces de canon. Le soir même, Bonaparte entrait à Mondovi.



TYPE DE COIFFURE DE FEMME

Époque [illegible]

(Collection du Cabinet des Estampes.)



L'ÉGALITÉ

Figure [illegible] d'après [illegible] gravure de Darcis

(Musée Carnavalet.)



FAC-SIMILÉ D'UN ASSIGNAT DE DIX SOUS

(Collection du Cabinet des Estampes.)



TYPE DE COIFFURE DE FEMME

Époque révolutionnaire

(Collection du Cabinet des Estampes.)



PASSAGE DU PÔ, LE 6 MAI 1796

D'après une peinture de Bacler d'Albe, gravé par Mercoli

Le général Bonaparte, maître du Piémont par les victoires de Montenotte, de Millesimo, de Dego, de Mondovi, se retourne contre le général autrichien Beaulieu, qui s'était établi sur la rive gauche du Pô, entre la Sesia et le Tessin. Il passe le Pô à Plaisance, chasse Beaulieu devant lui et l'oblige à se retirer sur l'Adda, où il l'atteindra bientôt au pont de Lodi. — Cette Gravure fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.



[illegible] DU [illegible] 10 MAI 1796

[illegible] par Duplessis-Bertaux.

Nous avons [illegible] age [illegible] Po par [illegible] général [illegible] Beaulieu [illegible] l'Adda, et s'était [illegible] évidemment [illegible] dans le village de *Lodi*. C'est [illegible] Bonaparte l'atteignit [illegible] long et sanglant. L'ennemi fit un feu terrible au moment où [illegible] à la tête du pont. Il y eut un moment d'hésitation. Les généraux Berthier, Lannes, Augereau, Masséna, [illegible] se précipitèrent sur le pont à la tête des troupes, qu'ils entraînèrent au cri de [illegible] la République. Les Autrichiens perdirent trois mille hommes et vingt pièces de canon. C'est [illegible] de cette victoire, qui ouvrait aux Français la Lombardie, que Bonaparte fut nommé *Petit caporal* [illegible] soldats. — Cette Gravure fait partie de la Collection [illegible] Estampes.



ENTRÉE DANS MILAN



ENTRÉE TRIOMPHALE DE BONAPARTE DANS MILAN, LE 14 MAI 1796

La victoire de Lodi avait [illegible] à Bonaparte les portes de Milan. Il y entra à la tête de ses troupes le 14 mai, bannières déployées [illegible] une pluie de fleurs et [illegible] criptible enthousiasme. Ce fut là qu'il lança [illegible] de contributions en nature. Bonaparte [illegible] habillé, équipé son armée glorieuse, mais affamée et couverte de haillons. Il est [illegible] que l'estampe ci-dessus nous apparaît comme une représentation très fantaisiste de la vérité historique. — Cette Gravure appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.



RÉVOLTE DE PAVIE LE 7 PRAIRIAL AN IV

D'après un tableau de Carle Vernet, gravé par J.-J. Coiny.

Cette révolte eut lieu vers la fin de la Campagne d'Italie. Les contributions de guerre imposées à la Lombardie avaient désaffectionné les populations, d'abord sympathiques à la France. Le clergé surtout était hostile et travaillait contre nous les campagnes. Dix mille paysans se portèrent sur Pavie et attaquèrent la garnison française. Lannes qui arriva, les balaya avec sa cavalerie et, comme les habitants avaient fait cause commune avec les insurgés, livra la ville au pillage pour la punir de sa défection.



[illegible] ... d'Appiani.

COMBAT DE SALO [illegible] 1796. — [illegible] Lecomte, grav. par Pourvoyeur.

Le combat de [illegible] ... héroïquement à Salo, enfermé dans un vieux château avec [illegible] ... Le général Sa[illegible] retenait en force les Autrichiens et dég[illegible] ... être obligé de se rendre, faute de vivres et de munitions.



[illegible]

D'après un tableau [illegible] Vernet [illegible]

A la bataille de Castiglione les Impériaux [illegible] Wurmser [illegible] avait succédé à Beaulieu. Wurmser avait trente mille [illegible] de Castiglione se développe au pied des hauteurs [illegible] par Lonato, Castiglione et Solferino. Le 5 août, les deux [illegible] en présence. Bonaparte ne disposait que de vingt-deux mille hommes [illegible] victoires de Millesimo, de Lodi, par la prise de Milan [illegible]

[illegible] Bonaparte [illegible] Masséna [illegible] Wurmser [illegible] prolongeant [illegible] bataille [illegible] dans huit cents prisonniers et vingt-cinq [illegible] de tués [illegible] bataille.



DELIVRANCE [illegible] LA [illegible]

D'après un [illegible] de Carle Ver[illegible], gravé par [illegible]-Berl[illegible].

En [illegible]4, le patri[illegible] corse Pa[illegible] Paoli, [illegible] d'indépendance de [illegible] p[illegible] malgré le serment civique porté à la Fran[illegible] [illegible] nationale le [illegible] et le titre de [illegible] général [illegible] de Louis XVI sur la proposition de La Fayette, lève l'étendard de la Révolte contre la République française et se jette dans les bras de l'Angleterre, aux flottes de laquelle il ouvre les ports de son pays. Mais, blessé de voir la vice-royauté de la Corse attribuée à sir Gilbert Elliot, il se retira à Londres, déçu et mécontent

P[illegible] prix de[illegible] service, le gouvernement anglais lui remit une pension de deux mille livres et l'oublia complètement. En [illegible], Bonaparte, au cours de sa triomphante campagne d'Italie, [illegible] rendre à la France son île natale le général de brigade Casalta, parti de Livourne avec une [illegible] d'hommes, débarqua près de Bastia. La forte garnison anglaise qui occupait cette ville l'évacua précipitamment. Le reste de la Corse fut rapidement reconquis. — Cette Gravure fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.



BATAILLE DE ROVEREDO



BATAILLE DE [illegible] 17[illegible]

D'après [illegible], gravé par [illegible]

La victoire de Castiglione [illegible] Wurmser [illegible] le Tyrol. Bientôt son armée étant portée à cinquante mille hommes, il entreprit [illegible] la vallée de la Brenta et de gagner Mantoue par l'Est, [illegible] son lieutenant Davidovitch [illegible] l'Adige. Mais Bonaparte prévint cette manœuvre en se jetant, à la tête de vingt-cinq mille hommes, sur Davidovitch qu'il atteignit à Roveredo, qu'il battit complètement et qu'il rejeta dans les montagnes du Tyrol. Puis il se remit à la poursuite de Wurmser.



[illegible] MANTOUE [illegible] TEMBRE 1796)

[illegible] tableau [illegible], grav. [illegible] Duplessis-Bertaux.

Wurmser s'était fortifié dans les gorges de la Brenta. Bonaparte [illegible] coup à *Primolano* (7 septembre), puis à *Bassano* (8 septembre). Le [illegible] de ses routes avec l'Allemagne, poursuivi l'épée dans les reins par Bonaparte [illegible] Mantoue avec les débris de [illegible] ralliés par [illegible] de [illegible] successives. Il [illegible] la bataille de Saint-Georges. Mais il [illegible] de nouveau complètement battu, et [illegible] dans la ville où Bonaparte l'assiégea.

ATTAQUE DES AUTRICHIENS SUR KEHL



« ATTAQ[illegible] AN IV (18 SEPTEMBRE 1796) »

[illegible]

Cette pièce est une Aquarelle, dont nous n'avons pu découvrir l'auteur, représente sans doute un des nombreux faits d'armes qui eurent lieu sur les bords du Rhin, dans le courant de l'année 1796, lorsque Moreau luttait contre l'archiduc Frédéric-Charles, à la tête de l'armée du Rhin-et-Moselle.

MARCEAU

NÉ À CHARTRES

le 1er mars [illegible]

BLESSÉ MORTELLEMENT À [illegible]

le 2[illegible] septembre [illegible]

Voici, textuellement reproduite, la légende explicative qui accompagne ce portrait : « Marceau, né à Chartres, soldat à seize ans, général à vingt-trois ans, mort à vingt-sept ans. Général en chef de l'armée de l'Ouest, il défit les rebelles au Mans, à Laval. Général de division aux armées des Ardennes et de Sambre-et-Meuse, dont il commandait l'aile droite, il fut vainqueur à Fleurus, sur l'Ourthe, la Roer, dans le Hundsruck. Il s'empara de Coblentz le 13 octobre 1794. Blessé mortellement à Hoesbach, il mourut le 22 septembre 1796, à Altenkirchen, environné des généraux de l'armée autrichienne, qui lui rendirent dans leur camp les honneurs funèbres. Le jour que l'armée française déposa son corps au fort de Petersberg, ses frères d'armes lui ont élevé un tombeau, monument impérissable de sa gloire et de leur amitié (sic). »

L'indication suivante fait suite à cette légende : « Il est représenté ici dans le fort qu'il venait d'enlever et d'où il commanda l'attaque de la ville de Coblentz. Il est peint avec l'uniforme qu'il portait le jour où il fut blessé à mort. »



MARCEAU

[illegible]

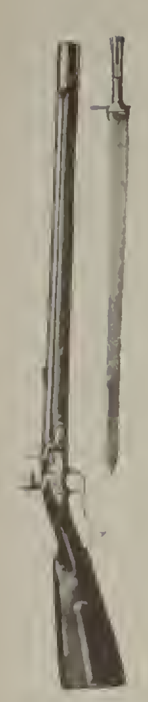
Bien [illegible] de [illegible] toutes [illegible] compléter [illegible] lignes [illegible]

[illegible] des figures de la Révolution [illegible] les héros [illegible] Marceau [illegible] de Chartres [illegible]

[illegible] Marceau [illegible]

[illegible] Aujourd'hui [illegible] sujet [illegible] peintres. Le beau dessin [illegible] Barrier, que nous reproduisons plus loin, est une des meilleures œuvres d'art inspirées par la mort de l'héroïque soldat.

MORT DE MARCEAU



[illegible]
AV[illegible]
D[illegible]
QU[illegible] MARCEAU
Musée de Chartres.

[illegible] 19 SE[illegible] 1796

« Après avoir obtenu la reddition de [illegible] de Wurtzbourg, s'être emparé de Manheim, de [illegible] et avoir livré deux combats sanglants le tro[illegible] de l'an IV, Marceau occupa le défilé d'Altenkirchen, attendant l'intervention de Jourdan. Le 19 septembre 1796, voulant reconnaître le terrain, il partit accompagné seulement du capitaine Souhait, et suivi de deux ordonnances. Il portait le dolman et le pantalon du 11me chasseurs ; son chapeau était [illegible] du panache qui avait été coupé par une balle deux [illegible] avant, à Limbourg.

Un ch[illegible], caché derrière un arbre, reconnaissant un officier supérieur, fit feu. La balle effleura Souhait, puis traversa le bras gauche de Marceau et alla se loger entre les côtes. Marceau était blessé mortellement. »

SABRE DE MARCEAU
Mus[illegible] Chartres



MORT DE MARCEAU

D'après un dessin [illegible]

« Marceau, mourant, fut transporté jusqu'à Altenkirchen, et confié à l'humanité et à la loyauté du commandant ennemi, entré en vainqueur depuis quelques instants dans la ville; mais gardé par les officiers qui l'accompagnaient. Kray, un des plus anciens généraux autrichiens, qui avait combattu Marceau pendant deux campagnes, vint le visiter, lui serra la main et se mit à pleurer. Marceau trouva la force, dans la nuit, de dicter ses dernières volontés à Souhait et rendit son dernier soupir à l'aube » — Ce dessin fait partie de la Collection historique du Musée Carnavalet.



[illegible] (15 novembre [illegible])

D'après [illegible] H. B[illegible]

Dans cette composition lithographiée, Bonaparte, un drapeau à la main, s'élance au milieu d'une grêle de projectiles sur le pont d'Arcole qu'il veut enlever aux Impériaux. Rien n'ébranle son ardeur. Son aide de camp, Muiron, voulant le couvrir de son corps, tombe foudroyé. Il entraîne, par son courage, les grenadiers un instant hésitants, et les quarante mille Autrichiens qui défendaient le pont sont enfin vaincus par les quinze mille hommes de l'armée française. — Cette lithographie, si pleine de mouvement, figure dans la Collection du Cabinet des Estampes.



BATAILLE D'ARCOLE [illegible] 26 ET 27 [illegible] AN V

D'après [illegible] Carle Vernet [illegible] Duplessis-Bertaux [illegible] par Bovinet

Jamais l'armée française n'avait été entourée de périls plus redoutables. Cependant le sublime courage et l'héroïsme d'une quinzaine de mille braves, dirigés et entraînés par le génie et l'audace de Bonaparte finissent par vaincre encore une fois les Impériaux, après un combat de soixante-douze heures.

Les Français, sortis en fugitifs de Vérone, y rentrèrent, trois jours après, en vainqueurs, soulevant sur leur passage l'admiration de tous.



BATAILLE DE RIVOLI LE 25 ET 26 NIVOSE AN V

[illegible]

Cette bataille fut livrée par Bonaparte aux Autrichiens commandés par Alvinzi. Ces derniers, quoique en plus grand nombre que les Français, sont vaincus après un combat acharné, dans lequel nos ennemis perdirent sept mille hommes et douze canons. Secondé de Joubert et Masséna, Bonaparte resta tout le temps au milieu de l'action, qui dura douze heures. Il eut un cheval tué sous lui. C'est en mémoire de cette héroïque journée que Masséna [illegible] dans la suite, fait duc de Rivoli. — Cette Gravure fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.



[illegible]

D'apr[illegible] tab[illegible] Phi[illegible] — [illegible] MM. N[illegible]

Le général Bonaparte vient de remonter sur un nouveau cheval après avoir eu le sien tué sous lui. Par son sang-froid et par son audace il impressionne ses officiers, qui voudraient l'éloigner du danger. Dans le lointain, au fond d'une gorge profonde, on aperçoit la colonne de Lusignan. — Ce tableau, qui figure dans la Collection militaire du Musée de Versailles, est un des meilleurs de l'œuvre de Philippoteaux

BATAILLE DE LA FAVORITE



[illegible] LA FAVORITE (17 [illegible] 1797)

D'après [illegible] Carle Vernet, gravé par Du[illegible]-Bertaux.

La [illegible] pour [illegible] le [illegible] de Peschiera, Mantoue, Vérone, Legnago, [illegible] Mantoue [illegible] C[illegible] que Bonaparte, après des combats [illegible] nombre [illegible] Autrichiens. La fine Estampe [illegible] défile [illegible] troupes [illegible] tenait [illegible] troupe du général Provera, marchant contre [illegible] troupes françaises, qui s'était déjà emparé du faubourg de la *Favorite*, à Mantoue. Les [illegible] riaux furent battus et Provera, enveloppé de toutes parts, mit bas les armes. Cette Gravure appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.



[illegible]

« LA GARNISON DE MANTOUE MET BAS LES ARMES DEVANT LE GÉNÉRAL [illegible] (2 FÉVRIER 1797) »

D'après le tableau d'Hippolyte Le Comte

Le général Wurmser comprenait si bien que la prise de Mantoue ouvrait à Bonaparte la route de Vienne, qu'il prolongeait de tout son pouvoir la résistance de la ville. Il fallut cependant se rendre, car l'armée autrichienne,

[illegible] M[illegible] [illegible] râmes de [illegible]



[illegible]DES FÉMININES SOU[illegible]



[illegible]



MODES FÉMININES SOUS [illegible]



[illegible] — Estampe satirique).



[illegible]

[illegible]

Profitant de ce que l'armée française était retenue devant Mantoue, le pape avait fait des armements. Mais dès qu'il apprit la capitulation de Wurmser, il s'empressa de solliciter la paix. Le traité fut signé dans un petit bourg d'Italie, appelé Tolentino (province de Macerata), le 19 février 1797. Le traité de Tolentino consacre la [illegible] définitive d'Avignon, celle de Bologne, de Ferrare, d'Ancône et de toute la Romagne, qui furent réunies à la *République cisalpine*. De plus, le pape fut condamné à une contribution de guerre de trente millions de francs. — Cette Gravure fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.

ESTAMPE SATIRIQUE

EXÉCUTÉE CONTRE LE PAPE EN 1707.



LE « MEA CULPA » DU PAPE

[illegible]

Collection du Cabinet des Estampes



LE [illegible] AUX [illegible]

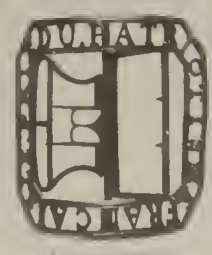
D'après [illegible] Raff[illegible]

« De quoi vous pl[illegible] à France [illegible] élancez, il est foudroyé! Les pe[illegible] ils vous tendent les bras, et vous le[illegible] affranchi[illegible] du [illegible] Le drapeau tric[illegible] plus généreux [illegible] Et vous [illegible] plaign[illegible] il n'est pas un mortel qui ne [illegible] »
— Cette lithographie fait [illegible] de la Collection du Cabinet des [illegible]



[illegible] DE LA [illegible]

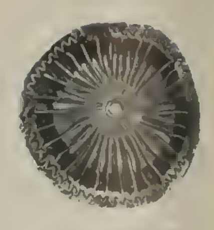
D'après [illegible] de Dav[illegible]



[illegible] PA[illegible]

(Collection de M. P[illegible] Dab[illegible])

[illegible], ces boucles [illegible] furent forgées [illegible] la proclamation de la Patrie en danger, et offertes par l'Assemblée [illegible] qui avaient donné à la Patrie, pour augmenter ses ressources [illegible] boucles d'argent de leurs souliers.



COCARDE [illegible]

(Collection de M. Pau[illegible] Dab[illegible])

C[illegible] G[illegible], [illegible] du printemps [illegible] présente Bonaparte [illegible] Leoben, accordait un armistice [illegible] plénipotentiaires autrichiens. Bien [illegible] pas reçu de pouvoir pour négocier la paix, il en signa les préliminaires à Leoben, le 18 avril 17[illegible], [illegible] ainsi la liberté de se retourner contre Venise et Vérone qui, nous voyant enfoncés dans les Alpes autrichiennes, s'étaient soulevées contre nous.

[illegible] BONAPARTE [illegible]

(L'invincible héros Bonaparte accorde la paix aux Autrichiens humiliés.)

D'après une gravure italienne



PASSAGE DU [illegible] LE 26 VENTÔSE AN V (16 MARS 1797)

[illegible] Vernet, [illegible]

Après avoir fait approuver par le Directoire son [illegible] Vienne, Bonaparte, à la tête de son armée, portée à soixante-quinze mille h[illegible] devant de l'archiduc Frédéric-Charles, chargé de défendre contre l'invasion la route de la capitale de l'Autriche. Pendant ce temps Joubert s'avançait sur le Tyrol allemand et Masséna occupait [illegible] Alpes [illegible] Bonaparte [illegible] Tagliamento [illegible] Tarvis, au col de Neumarkt. Le [illegible] avril [illegible] Alpes noriques et arrivait à Leoben. Son avant-garde poussa jusqu'à Se[illegible] à vingt-cinq lieues de Vienne. L'archiduc, effrayé, demanda un armistice.

LES SOLDATS DE LA REVOLUTION



LES CONVENTIONNELS AUX ARMÉES

Le Représentant a dit : « Avec du fer et du pain on peut aller en Chine. » Il n'a pas parlé des chaussures.

D'après la lithographie de Raffet. Collection du Cabinet des Estampes.



EN[illegible] A VENISE MAI 179[illegible]

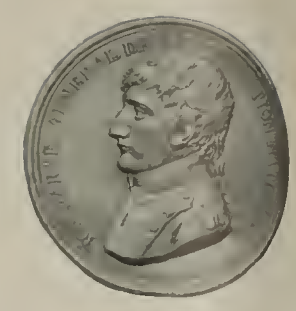
[illegible] tableau de [illegible] gravé [illegible]

Les troupes françaises victorieuses des Impériaux [illegible] à Venise [illegible] Le Sénat [illegible] qui s'était insurgé contre nous [illegible] s'emparèrent des vaisseaux, des munitions de l'arsenal, [illegible] [illegible] des chevaux de bronze de Saint-Marc, qui étaient [illegible] [illegible]





[illegible]



BONAPARTE

GÉNÉRAL DE LA [illegible]

D'après une médaille [illegible]



[illegible] PAIX DE CAMPO-FORMIO (17 octobre 1797)

Par cette paix, qui fut l'œuvre personnelle de Bonaparte, l'empereur d'Autriche s'inclinait enfin devant la République française, cédait la Belgique à la France et reconnaissait ses droits sur la rive gauche du Rhin. De plus, l'Autriche consentait [illegible] les Républiques cisalpine et ligurienne. Afin de dédommager l'Empereur des pertes de territoires aux Pays-Bas, en Allemagne et en Italie, la France lui abandonnait Venise, l'Istrie et la Dalmatie, gardant les îles Ioniennes.





[illegible]

[illegible]

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE [illegible]

(Collection de M. Georges [illegible])

[illegible] Augereau [illegible] Pichegru [illegible] Carnot [illegible] Barthélemy [illegible] ment [illegible] (Barthélemy et Carnot n'ét[illegible] [illegible] Paris [illegible] Augereau, qui prit [illegible] la direction de troupes chargées [illegible] P[illegible] [illegible] la direction de leurs partisans aux généraux Pichegru et Villot [illegible] prévinrent [illegible] adversaires en faisant cerner les [illegible] Conseil, le 18 fructidor an [illegible] (4 septembre 1797), [illegible] [illegible] plusieurs autres chefs de la conspiration monarchique. Après [illegible] coup d'État, le parti royaliste, expulsé du Directoire et des Conseils, ne devait [illegible] relever qu'à la chute de l'Empire. A la suite de cette fâcheuse aventure, Pichegru, l'ex-*sauveur de la Patrie*, fut déporté en Guyane, d'où il réussit d'ailleurs à s'échapper pour porter les ar[illegible] contre sa Patrie, dans les rangs des armées russe et autrichienne. Puis il prit part à tous les complots contre la vie du Premier Consul. Arrêté le 28 février 1804, il s'étrangla dans sa prison le 5 avril de la même année.



« JOURNÉE [illegible] DU 18 FRUCTIDOR AN V [illegible] (4 SEPTEMBRE 1797) »

D'après un [illegible] de [illegible] gravé par Berthault

Cette Gravure qui fait partie de la Collection du Cabinet [illegible] Augereau pénétrant à la tête de [illegible] troupes dans le [illegible] des Tuileries [illegible] à l'arrestation des généraux Pich[illegible], Vil[illegible]t et autres conspirateurs royalistes.



[illegible] ENTRÉE TRIOMPHANTE DES FRANÇAIS [illegible] AN VI [illegible] 1798).

D'après un tableau [illegible] Berthault.

La [illegible] de l'Italie [illegible] s'empare de la capitale des [illegible] [illegible] proclame la *République romaine* [illegible]

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE



L'Estampe [illegible] la [illegible] de la République romaine, [illegible] du Capitole [illegible] Fortune Duplessis [illegible] dans une [illegible] cette [illegible] même du Capitole [illegible] Monument [illegible] Berthier [illegible] M. [illegible] Duplessis, [illegible]



[illegible]

[illegible] Grenier [illegible] Pre[illegible] Prit [illegible] activ[illegible] an VII. [illegible] et [illegible] intrigues de Barras et de B[illegible]



MOULIN (JACQUES-FRANÇOIS-AUGUSTE)

[illegible] en 1752, [illegible] en 1810

Il est représenté ici en grand costume de membre du Directoire exécutif, [illegible] une gravure en couleurs [illegible] Bonneville. Il avait été appelé au Directoire le 18 prairial an VII. Il y forma avec Gohier [illegible] franchement républicaine. Il demeura au pouvoir jusqu'au coup d'État de Brumaire.



[illegible]

D[illegible] et [illegible]

D'ap[illegible]

[illegible] membre du D[illegible] à l'influence de [illegible] le 18 fructidor [illegible] échapper. Entré en [illegible] fut nommé vice-président [illegible] commandeur de la Légion [illegible] l'Empire. Il présida le Sénat [illegible] de Napoléon, et [illegible] pereur de Russie. [illegible] créé marquis sous la Re[illegible] sonnage mourut [illegible] n'eut pas le temps d'officier [illegible] velle dynastie.

DÉPART DE ROME POUR PARIS D'UN CONVOI D'ŒUVRES D'ART



« DÉPART DE ROME D'UN CONVOI DE STATUES ... »

De sa main souveraine, Bonaparte glanait les chefs-d'œuvre d'art dans toutes les villes d'Italie où il entrait triomphant, puis les dirigeait sur Paris où ils prenaient bientôt place dans les galeries du Louvre et sur les places publiques. Cette curieuse Estampe représente le départ d'un convoi de Rome, convoi fait de statues et de tableaux, enlevés la plupart au Vatican, et se dirigeant le long du Tibre, vers la route de France. Mais, seize ans plus tard, sous la conduite de Canova, surnommé par les Parisiens *l'emballeur du pape*, tous ces mêmes chefs-d'œuvre reprenaient la route de Rome, après avoir fait du Louvre, pendant des années, le musée le plus riche du monde.

Lagrange 13 juillet 1824

J'ai beaucoup d'excuses à vous faire, madame, du retard de ma réponse. L'étendue de ma correspondance, un voyage à Paris, le mariage d'une de mes petites filles, et d'autres circonstances ont retardé les remerciements que je vous prie d'agréer. Le succès des élections de Meaux, après la manière dont avaient été traités les [illegible] plus indépendans [illegible] collèges de France, n'en est que plus touchant et flatteur pour le député qu'ils sont parvenus à nommer. Vous ne doutez pas [illegible] du plaisir que j'aurai, ainsi que ma famille, à recevoir [illegible] vous, [illegible] les routes qui nous séparent [illegible] je viens de recevoir une lettre de Floride que j'ai fait copier toute entière, pensant qu'elle peut vous intéresser. [illegible] je demanderai à [illegible] [illegible] le nommer, mais avec l'un et l'autre je ne voudrais pas [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que son marché [illegible] [illegible] je vous prie, madame, [illegible] mes respects.

Lafayette

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE LA FAYETTE

[illegible]

David le peintre [illegible] le bonjour à son bon et probe [illegible] et vient lui demander s'il voudrait bien lui faire l'amitié de venir dîner [illegible] le 6 ou le 7 de cette décade [illegible] et [illegible] demain matin sa réponse, et il espère surtout qu'il ne lui refusera pas de se trouver avec [illegible] et [illegible] son ami.

amitié

David

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DU PEINTRE [illegible] DAVID

Collection de M. Georges Cain.



ARMÉE
DE
SAMBRE & MEUSE

PLACE DE COBLENTZ.

ETAT MAJOR DE LA PLACE.

Coblentz le 17 Pluviose
l'an 4 de la République française

LIBERTÉ. EGALITÉ. FRATERNITÉ.

L'Adjudant-Général NEY, Commandant la Place,

[illegible]

= Ney

FAC-SIMILE D'UN AUTOGRAPHE DU GÉNÉRAL NEY

Daté de l'État-major de la place de Coblentz.

(Collection de M. Georges Cain.)

paris 6 avril 1790.

M. de [illegible]
30 [illegible]

je suis chargé Monsieur de vous demander pour le comité des colonies les instructions et les connaissances précises que vous pouvez avoir sur les derniers événements qui ont eu lieu à la Martinique. je vous prie de vouloir bien me les faire passer le plutôt qu'il vous sera possible.

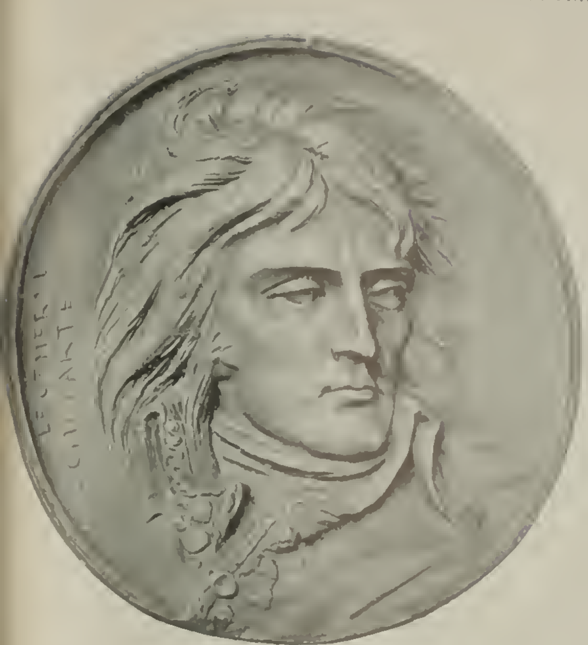
j'ai l'honneur d'être

Monsieur

votre très humble
et très obéissant serviteur
Barnave

[illegible]

FAC-SIMILE D'UN AUTOGRAPHE DE BARNAVE



BONAPARTE

D'après le médaillon de David d'Angers. — App[illegible]



KLÉ[illegible]

[illegible]

Pour l'exécution de ce médaillon, David d'Angers [illegible] portrait de Gros, *Napoléon à Arcole*, qui figure dans cette [illegible] de si étranges conditions et au lendemain même [illegible] avons déjà eu l'occasion de le dire (voir *Napoléon raconté par l'image* [illegible] d'Angers, et bien d'autres artistes, est une pièce documentaire unique [illegible] la plupart des images napoléoniennes, depuis les [illegible] jusqu'aux épiques lithographies de Raffet et aux peintures si définitives de Meissonier qui, dans ses diverses représentations de Napoléon, a su résumer avec un art si pénétrant les traits caractéristiques de son glorieux modèle.

J[illegible] Kléber [illegible] Strasbourg en 1754 [illegible] au Caire [illegible] service d[illegible] En [illegible] il quittait le [illegible] architecte [illegible] l'armée du Rhin [illegible] Vendée [illegible] ou [illegible] l'effectif des [illegible] il battait le prince [illegible] rebelles au Mans et à Savenay [illegible] Wurtemberg à Altenkirchen [illegible] par Bonaparte en Égypte, alors que la situation y était [illegible] contre un ennemi chaque jour supérieur en nombre, [illegible] fut poignardé par un marabout fanatique appelé Soleyman.

ESTAMPE SATIRIQUE



[illegible]

D'après [illegible] — [illegible]

PORTRAITS

LE GÉN[illegible]

D'après le portrait de [illegible]

(Déposé à la Bibliothèque nationale le 2[illegible] VII [illegible] française.)

Cette image est une des meilleures du général [illegible] Vendémiaire « ... L'air austère, les yeux ouverts et les lèvres closes, il attend l'avenir ... assez farouche, maigre et presque effrayant à voir, car il a eu des soucis » (CARLYLE).



[illegible]

[illegible] G[illegible]

[illegible] M. É[illegible]

L'intérêt tout particulier qu'offre cette [illegible] graphique des plus importantes, et que nous [illegible] tardivement, nous autorise, croyons-nous, [illegible] dans ce livre à troubler un instant la méthode chronologique de notre travail.

PRISE DE MALTE

CAPITULATION

DE LA

VILLE DE MALTE

([illegible] prairial an VI)



[illegible]

D'APRÈS UN DESSIN

DE

DUPLESSIS-BERTAUX

(Collection [illegible])

Bonaparte trouvant la position de l'île de Malte excellente pour la réalisation de ses projets ultérieurs, crut l'occasion favorable pour venger la France d'anciennes injures. Une partie de la flotte française parut devant l'île le 8 juin 1798. La flotte expéditionnaire était sortie de Toulon le 19 mai. Bonaparte ordonna le débarquement et, avant que les habitants aient pu soupçonner les desseins des Français, la ville fut investie de tous côtés. La terreur et le désordre y régnèrent bientôt. Malgré les sept mille hommes de troupes qu'elle possédait et une artillerie formidable, la ville de Malte fut livrée aux Français, grâce à l'activité et à l'énergie qui présidèrent à l'attaque, et au désaccord qui régnait parmi les chefs des chevaliers de Malte. Cette victoire donnait à la France une des places les plus importantes de la Méditerranée, un excellent port, deux vaisseaux de ligne, une frégate, trois galères et trois millions qui se trouvaient dans le trésor de l'Ordre. L'île de Malte était à cette époque propriété de l'ordre religieux et militaire des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.



BONAPARTE EN EGYPTE. — D'après [illegible]



BONAPARTE AUX PYRAMIDES. — D'après une lithographie de Raffet.

Avant d'engager la bataille, le général Bonaparte se retourne vers ses généraux et ses soldats, et leur montre au loin les Pyramides au pied desquelles sont campés les Mameluks. C'est sans doute en ce moment qu'il prononça les fameuses paroles que l'histoire lui attribue. — Cette lithographie, œuvre de jeunesse de Raffet, appartient au Cabinet des Estampes.

Estampe populaire



[illegible] image populaire [illegible] couleurs.

Voici la légende qui accompagne cette [illegible] image : « L'armée [illegible] victorieuse à Chebreisse, arrive le 21 juillet [illegible] au pied des Pyramides. [illegible] Mameluks au nombre de treize mille, appuyés sur le camp retranché d'Embabeh [illegible] trouvent vingt mille janissaires et spahis avec cinquante pièces de canon, l'attendent avec confiance, le brave Mourad-bey à leur tête. Bonaparte [illegible] ses cinq divisions, cinq bataillons carrés, et se porte en avant en leur disant : « Français ! Songez que du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent. » Les Mameluks s'ébranlent et [illegible] rapidement sur eux. Le général français les laisse [illegible] camp, et de manière [illegible] qu'ils se trouvent [illegible] par les feux des cinq divisions. Les Mameluks font des efforts inouïs [illegible] sont foudroyés par le feu de nos carrés [illegible] le [illegible]. Le camp des ennemis est enlevé à la baïonnette, ses trésors, son riche bagage, quatre cent chameaux, des vivres dont les Français manquaient depuis plusieurs jours, tombent au pouvoir des vainqueurs, et [illegible].



ENTRÉE DE BONAPARTE AU CAIRE. D'après une lithographie de Raffet.

La bataille des Pyramides nous livra la ville du Caire. L'armée française y fit son entrée le 28 juillet 1798. Raffet nous montre Bonaparte pénétrant dans la ville, monté sur un cheval que conduit par la bride un nègre entièrement nu. Le général est suivi de tous ses cavaliers, pendant que les indigènes, graves et impassibles, regardent passer le *sultan* des Français. Comme les images qui figurent aux pages 410 et 416, cette pièce fait partie d'une suite de lithographies *napoléoniennes* que Raffet exécuta au début de sa glorieuse carrière artistique, au sortir de l'atelier de Charlet. — Cette lithographie appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.



[illegible]



L'AMIRAL [illegible] WILLIAM SIDNEY SMITH

Né à Wes[illegible] mort à [illegible] 1840

D'après une gravure à la manière noire de E. Bell

Sidney Smith, celui [illegible] appelé le *Dieu marin*, fut l'un des [illegible] tables adversaires que l'Angleterre [illegible] face de Bonaparte. Ce dernier [illegible] peut-être même sur sa destinée [illegible] fâcheuse influence que celle des Nelson, des William Wilson, des Wellington [illegible] fut Sidney Smith qui fit échouer aux [illegible] murailles en ruines de Saint-Jean-d'Acre les gigantesques projets de Bonaparte en Orient. D'ailleurs ce dernier se serait écrié, dit-on, en abandonnant le siège de Saint-Jean-d'Acre, où il avait perdu quatre mille de ses meilleurs soldats : « Cet homme m'a fait manquer ma fortune. » Smith s'était déjà distingué en incendiant la flotte française et [illegible] le 17 [illegible] Seine [illegible] et fut fait prisonnier [illegible] *française* [illegible] dans la prison [illegible] l'Abbaye, puis au Temple [illegible] Phélippeaux [illegible] considéré comme [illegible] des représailles [illegible] taires. A son retour en Angleterre, ce mortel ennemi de la France [illegible] enthousiaste et se prépara [illegible] guerre sans merci



BATAILLE D'ABOUKIR 1er AOUT 1798

Gravé par Beckerkham d'après un tableau de L. Schulz

Ce terrible combat naval, gagné par l'amiral Nelson sur l'amiral Brueys, et qui fut désastreux pour la marine française, eut les conséquences militaires les plus fatales. Cette défaite enfermait en effet l'armée française en Égypte, et donnait à notre détriment un grand ascendant aux Anglais en Orient. Le nombre des vaisseaux était à peu près égal des deux côtés, mais l'armement des Anglais était de beaucoup supérieur au nôtre. Brueys aurait cependant pu être vainqueur si tous ses ordres avaient été fidèlement exécutés. L'amiral, ses capitaines et ses hommes firent des prodiges de bravoure pour soutenir l'honneur du pavillon. Brueys mourut frappé par un boulet sur le pont de son navire.



[illegible]

Horace Nelson, un des plus célèbres [illegible], naquit à Burnham-Thorpe, comté de Norfolk, le [illegible] septembre 1758, tué au combat de Trafalgar le [illegible] bre 1805. A trente huit ans, Nelson comptait [illegible] combats. On peut faire de sa vie si mouvementée et si orageuse deux parties, celle où soldat [illegible] de génie, il servit sa patrie et celle où, [illegible] de la belle lady Hamilton, femme de Lord H[illegible] envoyé de Saint-James à la cour de Naples, [illegible] l'instrument de toutes [illegible] de [illegible] cour corrompue de Ferdinand IV et de Marie-Caroline. Voir pour plus de détails l'*Histoire de Nelson*, publiée par E.-D. Forgues. Nelson portait un coup terrible [illegible] et il [illegible] [illegible] [illegible]. L'intrépide capitaine [illegible] de sa vie cette dernière victoire. Il eut [illegible] d'une balle partie du [illegible] l'*[illegible]*.

Ce fut le combat d'Aboukir [illegible] fertile en glorieux épisodes. La mort de l'infortuné Brueys, qui commandait la flotte française, fut héroïque. Blessé à [illegible] à la tête et à la main et couvert de sang, il refusa tout secours et continua à donner des ordres. A sept heures et demie, il avait la cuisse gauche emportée. Il refusa de quitter [illegible] banc de quart sur lequel il mourut. Casabianca, capitaine de pavillon de Brueys, à bord de l'*Orient*, fut très grièvement blessé à la tête. Son jeune fils, âgé de dix ans, se jeta sur son corps [illegible]. Des matelots voulurent l'entraîner. « Non, non, dit-il, je veux mourir avec lui. » Dix minutes après, le feu gagnait la soute aux poudres, et l'*Orient* sautait avec tout son équipage.

Puis ce fut un grand silence [illegible]. Mais bientôt le combat [illegible] reprenait avec acharnement. A bord du *Franklin*, le capitaine Blanquet du Chayla, [illegible] à la suite d'une horrible blessure à la tête, venait de reprendre ses sens. « Pourquoi ne tire-t-on plus? » avait-il demandé.

« Nous n'avons plus que trois canons en état, lui avait-on répondu.

— Eh bien! tirez toujours, » [illegible] il s'écrie, « *le dernier coup de canon peut être celui qui nous rendra victorieux.* »

Et cet héroïsme d'Emeriau, commandant du *Spartiate* qui a [illegible] pieds d'eau dans sa cale et [illegible] pont duquel s'amoncellent deux cent vingt morts et mourants [illegible]



COMBAT NAVAL D'ABOUKIR. — D'après une gravure allemande

[illegible]



REDDITION DE JAFFA, LE 6 MARS 1799

D'après une lithographie de Raffet.

Dans cette lithographie, œuvre de jeunesse de Raffet, ainsi que l'atteste [illegible], le général Bonaparte assis sur l'affût d'un canon, entouré de ses [illegible] et de quelques généraux, regarde des musulmans humblement prosternés qui déposent leurs armes à ses pieds. Cette composition [illegible] d'une vérité historique très discutable, car la garnison de Jaffa opposa à nos troupes une héroïque résistance, et ayant refusé de se rendre, elle fut passée tout entière au fil de l'épée. — Collection du Cabinet des Estampes.



LES [illegible]

D'après le tableau du baron Gros — Cliché de MM. Neurdein frères

L'artiste nous montre Bonaparte touchant du doigt les tumeurs [illegible] d'un Arabe. On peut voir de tous côtés, en pleine [illegible] et dans l'ombre des murs de la mosquée, convertie en hôpital, des moribonds [illegible] à terre [illegible] Cette toile [illegible] baron Gros [illegible] importante dans l'histoire de l'art [illegible] du règne des [illegible] de David [illegible] le [illegible] va prendre son essor [illegible] du grand peintre

COMBAT DE NAZARETH



COMBAT DE NAZARETH 8 AVRIL 1799.

Le héros du combat de Nazareth (petite ville située sur le versant du mont Thabor) fut Junot qui, le 8 avril, à la tête de cinq cents fantassins, mit en pleine déroute l'armée ennemie forte de six mille cavaliers et de cinq mille fantassins, lui prit cinq drapeaux et lui tua deux mille hommes. Ce brillant fait d'armes a inspiré à Gros une fort belle toile qui se trouve au Musée de Nantes. — L'Estampe ci-dessus est la reproduction d'une gravure exécutée d'après un dessin de Nodet.



SIÈGE DE SAINT-JEAN D'ACRE (MARS-MAI 179[illegible]). — D'après une lithographie de Charlet.

La réponse de Bonaparte à la déclaration de guerre de la Turquie et aux préparatifs menaçants qu'elle faisait contre lui, d'accord avec les Anglais, avait été l'invasion brusque de la Syrie, la prise d'El-Arish, de Gaza, de Jaffa. Mais il échoua devant Saint-Jean d'Acre, défendu par les Anglais du côté de la mer. Fait bien pénible à constater, c'était un Français, un officier du génie, ancien camarade de Bonaparte à l'École militaire, le royaliste Phélipeaux, ami de Sidney Smith, et dont le nom doit être flétri, qui dirigeait contre ses compatriotes l'artillerie de la place. Ce siège avait duré [illegible]. Plusieurs de nos meilleurs généraux, Lannes entre autres, y avaient été blessés; Caffarelli, Rambeaud y avaient trouvé la mort. Après un bombardement [illegible] héroïque cité, Bonaparte regagna l'Égypte en ravageant tout sur son passage, renonçant, la rage au cœur, à la réalisation de son rêve de marche sur Constantinople et de conquête de l'Orient. — Cette lithographie de Charlet appartient au Cabinet des Estampes.

COMBAT DE BENOUTH



COMBAT DE BENOUTH

D'après un tableau de Charles Langlois, gravé par [illegible]

L'auteur de cette toile si pleine de mouvement fut non seulement un peintre de talent, mais aussi un officier de valeur. Comme le général Lejeune, il maniait [illegible] le pinceau et l'épée. Sorti en 1807 de l'École polytechnique, Charles Langlois fit les campagnes de Dalmatie, d'Allemagne, d'Espagne et de Russie. On lui doit de nombreuses toiles très intéressantes, surtout celles qu'il exécuta d'après des souvenirs personnels, comme les batailles de Polotsk, de la Moskowa, de Smolensk. Il laissa aussi quelques écrits appréciés : *Voyage pittoresque et militaire en Égypte*, *Gustave IV, roi de Suède*, etc. — Ce tableau figure au Musée de Versailles.



BATAILLE DU MONT THABOR, [illegible] LE 17 AVRIL 1799

[illegible]

Malgré les défaites [illegible] Pacha, [illegible] réunissant une armée de [illegible] affirmant, pour ranimer [illegible] que les [illegible] d'hommes sans artillerie [illegible] murs de Saint-Jean d'Acre. Ce dernier, craignant le danger [illegible] les murs de la ville, envoya [illegible] Kléber, au camp de Safet, de [illegible] au-devant de l'ennemi pour commencer l'action, [illegible] d'arriver [illegible] moment propice pour assurer la victoire. Le [illegible] avril, Bonaparte quitta les [illegible] [illegible] Kléber [illegible] Bonaparte, prenant [illegible] Kléber par un signal convenu [illegible] du renfort, et bientôt les [illegible], cernés de [illegible] toutes parts, errent en désordre et cherchent à fuir. Beaucoup se [illegible], voulant passer le Jourdain.



MARCHE DANS LE DÉSERT. — D'après le tableau d'Horace Vernet, [illegible] par Motte.

Le trajet de Saint-Jean d'Acre au Caire fut des plus [illegible]. Les troupes [illegible] de fatigue, [illegible] par les maladies, exaspérées par les souffrances, [illegible] révolter. Bonaparte [illegible] de se [illegible] contre cette [illegible] l'exp[illegible] Larrey. Il [illegible] à cheval [illegible] à pied et [illegible] tous [illegible] chevaux pour le transport des blessés. Son cœur indomptable n'avait pas fléchi pendant cette terrible épreuve et pendant des heures, sous un soleil de feu, au milieu [illegible] sable [illegible] brûlant, il marcha à pied à la tête des troupes que [illegible] exemple réconforta et remplit de courage et d'espérance. — (Cabinet des Estampes.)



[illegible] 1799

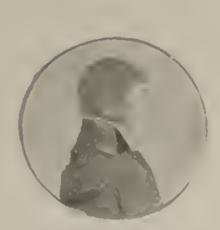
[illegible]

Cette deuxième bataille d'Aboukir, gagnée par B[illegible] [illegible] douloureux pour nous le souvenir de[illegible] [illegible] Une armée turque de dix-huit mille hommes d'infanterie débarquée dans la rade d'Aboukir, et [illegible] retranchée dans le village de ce nom, s'apprêtait à résister désespérément à Bonaparte qui arrivait à la tête de six mille hommes seulement pour la combattre. L'armée turque, commandée par des officiers anglais, était composée de janissaires et possédait une nombreuse et excellente artillerie. Cependant les Français, entraînés par la voix de Bonaparte, qui [illegible]

[illegible] Destaing, Lannes et M[illegible] [illegible] le combat [illegible] [illegible] [illegible] Les autres [illegible] [illegible] Kléber arrive à la fin du jour [illegible] Bonaparte dans [illegible] Général, [illegible] comme le [illegible] — [illegible] dans la Collection du Cabinet des Estampes.

SUITE DE PORTRAITS

Exécutés au Crayon, par Dutertre, des Généraux et des Membres de la Commission de l'expédition d'Égypte.



JUNOT

[illegible] français, né à [illegible]-le-Grand (Côte-d'Or) en [illegible], mort le 29 [illegible] 181[illegible]. Junot se suicida dans [illegible] accès de folie.



DESAIX

Gé[illegible] [illegible] 18[illegible]



KLEBER

Général français, né à [illegible] 1754, assassiné au Caire [illegible] par un fanatique du [illegible]



BONAPARTE

[illegible] Égypte



LANNES

Général français, né à Lectoure en 1769, blessé mortellement à Essling en 1809.

Cette suite de médaillons est du plus grand intérêt historique. Elle représente des portraits exécutés au crayon, d'après nature, des membres de la commission d'Égypte et des principaux généraux de l'armée. Ce sont des documents d'un réalisme saisissant. Ils sont dus au crayon de Dutertre, peintre de grand talent, d'une observance aiguë et que Bonaparte, heureusement inspiré, avait attaché à l'expédition. Ici, comme on le voit, tout souci d'idéaliser le personnage est abandonné; c'est la représentation sincère de la vérité, par un artiste plus soucieux, comme trop de peintres, de frapper l'imagination du public au détriment de l'histoire, en donnant à ses modèles des allures de demi-dieux.



BERTHIER

Général français, né à Versailles en 17[illegible], mort à Bamberg en 1815.

SUITE DE PORTRAITS

Exécutés au Crayon, par Dutertre, des Généraux et des Membres de la Commission de l'expédit[illegible] d'Égypte.



[illegible]REY

Chirurgien en chef de la Grande Armée, né à Baudéan, près de B[illegible]ères-de-Bigorre [illegible] 1842.







DESGENETTE[illegible]

Illustre [illegible]rurgien militaire [illegible] né à Alençon en 1,8[illegible], mort le 3 février 18[illegible]

Tous les cra[illegible]ux qui composent cette suite faisaient p[illegible] Collection du baron Larrey, fils du chirurgien en chef des Armées Impériales.



C[illegible]e, le [illegible]embre 18[illegible]

Dans cette composition allégorique, Appiani [illegible] Bonaparte abandonnant son armée d'Égypte, dont il laisse le commandement à Kléber, et [illegible] génie [illegible] de France [illegible] le 10 octobre 1799, à bord du *Muiron* pavoisé aux couleurs du prophète, après avoir miraculeusement échappé à la flotte anglaise. On [illegible] la côte de Fréjus (et c'est ici que l'artiste [illegible] imagination), une foule de patriotes entourant un mât [illegible] bonnet phrygien, symbole de la République, que Bonaparte vient de [illegible]. — Cette [illegible] appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.



[illegible]

D[illegible]

La délibération du Congrès [illegible] Rastadt [illegible] trois plénipotentiaires, Debry, Roberjot et B[illegible], voyant [illegible] interceptée et ne se sentant pas libres au milieu des troupes [illegible] interrompre les délibérations et reprirent [illegible] France. [illegible] quelques heures de Rastadt qu'ils furent [illegible] par une troupe de [illegible] [illegible] est [illegible] assassinés [illegible] jusque chez M. [illegible] ministre du roi de Prusse [illegible] d'après [illegible] — Cette gravure [illegible] à la Collection du Cabinet des Estampes.



A.-L. [illegible]

Mi[illegible] à Ra[illegible]

[illegible]

[illegible]



[illegible]

Ministre plénipotentiaire [illegible] à Rastadt. Né à M[illegible] était curé de sa v[illegible] de la Révolution.

Voici [illegible] fragments de [illegible] indignée [illegible] publ[illegible] le Directoire, après [illegible]ominable attentat de Rastadt. Le [illegible] floréal (28 avril), à sept heures du soir, le colonel du régiment de Szeklers fait déclarer par un capitaine au comte d'Albani, ministre directorial, que la légation française pouvait quitter Rastadt avec sûreté. . Mais à peine la légation était-elle sortie de la ville, qu'elle est entourée par un détachement nombreux de ce même corps, dont le commandant venait de promettre toute sécurité. On arrête les voitures, on fait descendre le citoyen Jean Debry qui était dans la première et on lui demande : « N'êtes-vous pas Jean Debry? — Oui, répondit-il, c'est moi qui suis Jean Debry, ministre de France. » Il tomba à l'instant percé de coups. Les citoyens Bonnier et Roberjot sont de même interrogés. Ils se nomment; on les tue. Roberjot est massacré dans les bras de son épouse. Le crime consommé, les papiers de la légation sont enlevés et portés au commandant autrichien. A ces détails fidèles, qui peut méconnaître la préméditation de cet assassinat et son premier auteur? Sans doute un tel sacrilège ne recueillera que l'infamie et l'exécration et, au défaut même d'un autre châtiment, l'histoire réserve un supplice à ceux qui s'en sont rendus coupables.. » — Au conseil des Cinq Cents, les sièges que devaient occuper les deux plénipotentiaires assassinés restèrent vides. Lorsqu'à l'appel nominal, le secrétaire arrivait à leurs noms, cette scène impressionnante se reproduisait invariablement; les citoyens des tribunes et tous les représentants se levaient : « Assassinés à Rastadt! », disait le président, et les secrétaires répondaient : « Que leur sang retombe sur les auteurs de l'horrible massacre! ».



COMBAT NAVAL [illegible] PAR LA « LOIRE » [illegible] D'IRLANDE, [illegible] VENDÉMIAIRE, AN VII DE LA [illegible]

D'après un tableau de Crép[illegible]

• Cette frégate, sortie de Brest [illegible] le commandement du capitaine Segond, avec huit autres frégates destinées à opérer un débarquement en Irlande, avait successivement, depuis le 2[illegible], combattu le *Robuste*, de [illegible] quatorze canons; l'*Anson* de cinquante, et deux frégates. Démâtée en partie et se trouvant avoir perdu un grand nombre de ses meilleurs hommes, elle fut attaquée le 2[illegible] à neuf heures du matin par la *Mermand*, frégate de sa force, commandée par le capitaine de vaisseau Neumann. A onze heures et demie, la *Loire* n'ayant plus que ses bas mâts [illegible] en présence d'un ennemi qui n'a pas encore d'avarie sérieuse, va succomber, lorsque, par une manœuvre habile et hardie, elle se retourne et envoie dans l'arrière de la frégate anglaise une bordée terrible. La *Mermand* perd du même coup son mât d'artimon et son grand mât de hune. Elle se couvre de voiles et fuit. La *Loire* la poursuit. Mais comment l'atteindrait-elle avec ses voiles déchirées. Elle la perd de vue. La nuit vient. » A. Jal, *Scènes de la vie maritime*. — Cette gravure fait partie de la Collection Hennin.

SUITE DE PORTRAITS

Exécutés au Crayon, par Dutertre, des Généraux et des Membres de la Commission de l'armée d'Égypte.



[illegible]

Gé[illegible] ... Paris en [illegible]



[illegible]



[illegible]

[illegible]



[illegible]

Général français, né à Lausanne [illegible] ... Se distingua pendant la campagne d'Égypte, surtout à El-Arish.



[illegible]

[illegible] ... (Haute-Garonne) ... siège de Saint-Jean [illegible]



SULKOWSKI

Aide de camp de Bonaparte, colonel des chevau-légers polonais, massacré dans la révolte du Caire le 21 octobre 1798.



CINQUIÈME COMBAT [illegible] AN VII

[illegible]

« A la suite de [illegible] *Loire* [illegible] Adrien-Joseph Segond, se [illegible] basses [illegible] *Kangaroo* lorsqu'elle fut attaquée par le vaisseau l'*Anson* [illegible] Durham, et [illegible] capitaine Brace. Quoique criblée de toutes parts et réduite à [illegible] la frégate française rendit terrible à l'ennemi ce cinquième combat, et ne s'arrêta [illegible] Segond, [illegible] comme un ponton et lorsqu'elle eut épuisé [illegible] ses munitions [illegible] sures voulut se faire sauter, pour se donner la mort. Son équipage réduit [illegible]

[illegible] — Il [illegible] Segond [illegible] l'En[illegible] représentant [illegible] *Loire* de [illegible] l'amiral Dec[illegible] [illegible] contre Votre Majesté. Il y a [illegible] voulu bien lui permettre une place pour lui à Charenton [illegible] Non, [illegible] Ceci [illegible] que j'eusse [illegible] dans [illegible] Crépin a été gravé sur [illegible] cette gravure [illegible] Collection Hennin.

Le 9 Floréal de l'an 7, à neuf heures du soir, le Gouvernement Autrichien a fait assassiner par ses troupes les Ministres de la République française, **BONNIER**, **ROBERJOT** ET **JEAN DEBRY**, chargés par le Directoire exécutif, de négocier la paix au congrès de Rastadt.

VENGEANCE!!!

FAC-SIMILÉ D'UN DES PLACARDS COLLÉS SUR LES MURS DE PARIS, APRÈS LE GUET-APENS DE RASTADT

LA MALMAISON



[illegible] LA MALMAISON, EN 17[illegible]

On peut dire que La Malmaison fut le berceau de la prospérité de Bonaparte, et aussi le tombeau de sa gloire. Ce fut là que, couvert de lauriers, le héros vint se reposer au lendemain de ses premières victoires. C'est dans ce [illegible] consulaire que s'écoulèrent les plus belles heures de sa vie, les quelques heures calmes de son existence tourmentée, et ce fut là aussi que définitivement vaincu, il vint, prisonnier volontaire, attendre l'ordre de partir pour Rochefort. Si nous parlons de cette demeure historique, c'est que (et ce sera là un déplorable événement) l'avide et brutale spéculation va bientôt sans doute la faire disparaître sous le coup de pioche du démolisseur, et nous avons cru devoir en fixer le souvenir dans quelques images où cette célèbre demeure est représentée à l'époque de sa splendeur et de son abandon (1). Disons aussi, pour l'édification de Parisiens qui, pour la plupart, n'ont jamais fait le pèlerinage si suggestif de La Malmaison, que ce vieux château, aujourd'hui lamentable ruine, est situé à treize kilomètres à peine de Paris, sur la route de Saint-Germain [illegible] Malmaison prov[illegible] de l'invasion des Normands au IXe siècle. Les pirates y avaient séjourné quelque [illegible] et leur présence ayant été fatale aux alentours, le nom de *Mala mansio* re[illegible]. En 1244, La Malmaison n'était pour ainsi dire qu'une grange dépendant [illegible] de Rueil. Au XIVe siècle, on voit ce fief rendre hommage à l'abbaye de Saint-Denis. Puis elle devint successivement la propriété d'un conseiller au Parlement de Paris du nom de Perrot, de la famille Barentin, du contrôleur général de Séchelles, de Mme Harenc, qui y attira une société de lettrés et de philosophes, et de la famille Le Couteulx qui en était propriétaire à l'époque de la Révolution. En 1798, Joséphine de Beauharnais, devenue la citoyenne Bonaparte, acheta à Mme Couteulx la terre de La Malmaison, moyennant [illegible] francs. — Après Waterloo, La Malmaison devint la propriété du prince Eugène, puis du banquier suédois Haguermann, auquel la reine d'Espagne Marie-Christine, l'acheta 500,000 francs. Enfin en 1861 Napoléon III la racheta au prix un peu excessif de [illegible] francs. — Cette Gravure appartient à la Collection du Cabinet des Estampes.

(1) Ces lignes étaient écrites et composées quelques jours avant l'acquisition, par M. Osiris, du château de La Malmaison.

ETAT ACTUEL DE LA MALMAISON

VUE D'ENSEMBLE. — LA CHAMBRE DE JOSÉPHINE



VUE GÉNÉRALE DE LA MALMAISON

PENDANT L'HIVER DE 1895

Façade principale du château, photographiée par un temps de neige.



ASPECT DE LA CHAMBRE DE JOSÉPHINE,

EN 1896

C'est dans cette chambre circulaire, dont le plafond crevassé menace ruine, que mourut l'Impératrice délaissée.



LE JARDIN D'AMOUR

Voici une des vues les plus [illegible] parc de La Malmaison, à l'époque [illegible] en 1800, lorsque Joséphine [illegible] sa petite cour [illegible] tout l'éclat de leur beauté, les [illegible] Hortense [illegible] Beauharnais [illegible] Tallien dix-huit ans à peine, la comtesse d'Houdetot, M[me] [illegible] Andréossy [illegible] toujours belle. Regnault de Saint-Jean-d'Angely [illegible] dans [illegible] un [illegible] frère Pérès [illegible] Saint-Pierre, Arnault, [illegible] de [illegible], Denon [illegible] Chénier, Méhul, [illegible], Andrieux, David, Gérard, Girodet [illegible] Prud'hon [illegible] charmant [illegible] actuellement la Malmaison [illegible]



[illegible]ENLÈVEMENT [illegible] GÉNÉRAL BONAPARTE À [illegible], [illegible] TOULON

D'après [illegible] populaire du temps.



[illegible] FÉMININS SOUS LA RÉVOLUTION

Chignon [illegible] grecque entrelacée, avec un fichu de [illegible] cheveux. Collier de perles. Ceinture à la victime.

Théâtre de la république
laissez entrer les personnes
qui présenteront ce billet
dans la loge de Mde
Bonaparte Lapagerie Bonaparte
ce 11 thermidor

FAC-SIMILÉ [illegible] BILLET [illegible] ÉCRITURE DE LA [illegible]
DE JOSÉPHINE DE [illegible]NAIS



COSTUMES FÉMININS SOUS [illegible]

Bonnet à la jardinière orné de [illegible] et [illegible] branche de lilas. Ceinture à la victime. Et[illegible] balais.



LE BOULEVARD DES ITALIENS EN [illegible] 1797

D'après une [illegible] Debucourt, gravé par [illegible]



ÉVENTAILS DE L'ÉPOQUE. — Collection du Cabinet des Estampes.

CAMPAGNE DE SUISSE



« Faite ... »

« Dessiné ... citoyen B... »

Telle est la légende ...

CAMPAGNE DE SUISSE



[illegible]

[illegible] par le [illegible] Bru[illegible] VI de la Rép[illegible] française une et indivisible « Dé[illegible] général Brun[illegible] commandant en chef l'armée française [illegible] Helvétie [illegible] par le citoyen François Mull[illegible] de Fribourg. »

Cette Aqua[illegible] originale fait partie de la Collection Hennin

CAMPAGNE DE SUISSE



[illegible]

« Remportée sur les [illegible] général Schauenbourg [illegible]

[illegible] Défilé [illegible] général [illegible] »

Le général Schauenbourg [illegible] de la Suisse [illegible]

Cette [illegible] de la Collection Hennin

BRUNE. — CAPITULATION DE BERNE



[illegible] MARÉCHAL DE [illegible] (1763-181[illegible])

[illegible] Révolution [illegible] tion et de [illegible] Pendant la seconde Restauration [illegible] la Terreur [illegible] dans le Midi [illegible] sachant que [illegible] dans leur ville [illegible] la populace qui le [illegible] lâchement et jeta son cadavre dans le Rhône.



[illegible] COMMANDÉS PAR LE GÉNÉRAL BRUNE, DANS BERNE

[illegible] de la République

[illegible] par [illegible] (Collection du Cabinet des Estampes)



SIÈGE DE NAPLES. — D'après [illegible]

Après avoit chassé et vaincu cinquante mille Napolitains venus l'attaquer dans Rome, Championnet, à la tete de seize mille hommes seulement, poursuivit l'armee de Mack en retraite, enleva Capoue, [illegible] armistice avec Mack, puis se dirigea sur Naples [illegible] et des [illegible]



[illegible] VII

[illegible]

[illegible] de [illegible] Naples [illegible] heures et lui coûta six cents [illegible] Championnet [illegible] — Collection du Cabinet des Estampes.



ENTRÉE DES FRANÇAIS DANS NAPLES [illegible]

Non seulement la population se défendit [illegible] courage sur les remparts, mais après l'assaut, nos troupes durent [illegible] de nombreux combats très meurtriers [illegible] les rues de [illegible] pour [illegible] le siège de [illegible] transformée en [illegible] (Cabinet des Estampes.)

ENTRÉE DES FRANÇAIS DANS NAPLES



[illegible] AN VII

[illegible]

[illegible] lithographie [illegible] Bellini [illegible] Duplessis-Bertaux [illegible] les troupes [illegible] Naples [illegible] dans les rues et la destruction des [illegible] se sont réfugiés. — Cette Gravure fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.



P.-J.-J.-A. MACDONALD

Duc de Ta[illegible]

Né à Se[illegible] (Ardennes) le [illegible]

Macdonald fit ses premières [illegible] de Dillon, en 1784. En [illegible] de division. Il dut ce grade [illegible] hollandaise par sa cavalerie, fait [illegible] l'histoire. En 1798, il était nomm[illegible] Rome et des états de l'Église. Il fit [illegible] de l'Empire. Fut nommé maréchal [illegible] bataille de Wagram. A la chute de l'E[illegible] rallia aux Bourbons, auxquels il re[illegible]

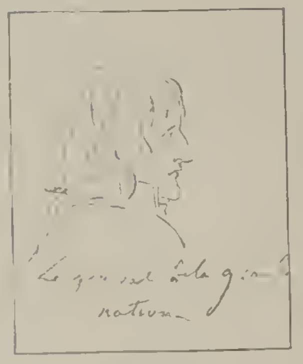


[illegible]

[illegible]

[illegible] Mo[illegible]

[illegible] Sambre-et-Meuse [illegible] Joubert [illegible] Rome [illegible] par Macdonald [illegible] attaquer, et re[illegible] Naples [illegible] Mack [illegible] l'armée [illegible] Naples, que le [illegible] et [illegible] diverses [illegible] gouvernement [illegible] partie [illegible] ce [illegible] ère de paix et de pr[illegible]



B[illegible]NAPA[illegible]

[illegible] au crayon, par Da[illegible]

[illegible] (M. Cheramy)

[illegible] de l'[illegible] les hom[illegible] d'un [illegible] grand caractè[illegible] Napoléon à Paris [illegible] L'autographe [illegible] de [illegible] David [illegible]



MASSÉNA [illegible]

[illegible]

[illegible]



[illegible] COMTE DE SOUVAROW

[illegible]

[illegible] de Kreutzinger, gravé par Jos. Neidl.

Au [illegible] Masséna [illegible] ceux qui leur [illegible] les plus dignes de les commander [illegible] de ceux-là, et [illegible] roturière [illegible] grade de [illegible] Révolution, [illegible] hautes capacités [illegible] Sa fortune [illegible] bientôt croître rapidement. Nommé général de brigade [illegible] du comté de Nice (22 août 1793), il reçut le titre de général de division le 20 décembre de la même année. Vainqueur des Russes et des Autrichiens à Zurich (1799), il força [illegible] Souvarow à battre en retraite et sauva son pays par cette victoire [illegible] de la coalition et rejeta en Allemagne cent mille envahisseurs. [illegible] surtout un soldat et refusa de se mêler aux intrigues lorsqu'on le convia à renverser le Directoire et à s'emparer du pouvoir. Il voulut avant tout être le général de son pays et le servir sur le champ de bataille. Nous ne suivrons pas Masséna dans tous ses nombreux faits héroïques. Il fut nommé duc de Rivoli à l'issue de la campagne de Pologne, et prince d'Essling après la campagne contre l'Autriche (1809), campagnes pendant lesquelles il se montra digne du surnom d'*Enfant chéri de la Victoire*, qu'il avait reçu en 1797.

[illegible] par son courage dans [illegible] campagne [illegible] guerre de Sept ans, Souvarow revint en [illegible] Peu après il était envoyé en Pologne, et [illegible] d'un corps d'armée avec lequel il [illegible] et terrible campagne qu'il mena contre [illegible] plus [illegible]. Souvarow, vainqueur partout, se [illegible] Après la prise de la place d'Ismaïl en Bessarabie [illegible] ville turque fut impitoyablement égorgée, [illegible] *boucher* lui fut donné dans toute l'Europe, surnom dont il se [illegible] la suite de plus en plus digne. Cependant ce héros [illegible] à son tour être vaincu et forcé de fuir devant Masséna. Entre autres [illegible] dont la vie héroïque de Souvarow est remplie, citons celui-ci qui [illegible] une idée de son caractère. Pendant sa retraite après la bataille de Zurich, ses grenadiers refusant de s'engager dans un défilé dont les hauteurs étaient garnies de troupes françaises, il leur ordonna de creuser une fosse, s'y étendit et leur dit : « Vous refusez de me suivre, c'est bien, je reste ici. Cette fosse sera mon tombeau. Soldats, couvrez de terre celui qui vous conduisit tant de fois à la victoire. » Surpris, émus, les soldats s'élancent en avant malgré la pluie de balles. Beaucoup d'hommes périrent, mais la retraite était assurée. Nous avons cru devoir donner ici le portrait de ce soldat héroïque, digne adversaire de Masséna.



BATAILLE [illegible] 1799. — D'après le tab[illegible] le Bo[illegible] Mu[illegible] Versa[illegible] MM. N[illegible]

L'archiduc Charles, qui opérait en [illegible] Kor[illegible]kof, de[illegible] être envoyé sur le Rhin et remplacé par S[illegible] ait en Italie. In[illegible] projets de l'ennemi, Masséna prit ses di[illegible] raser les Russes de Korsakof après le départ de l'archiduc Charles et avant l'arrivée de Souvarow. Le 25 septembre 1799, à cinq heures du matin, [illegible] mouvement pour s'avancer sur Zurich, où Korsakof s'était concentré. Ce dernier se vit bloqué dans Zur[illegible] dix-huit mille hommes devant lui et quinze mille [illegible] derrière. Le 4 vendémiaire (26 septembre), le combat fut acharné, car les Russes voulaient se f[illegible] jour à travers

l'[illegible] On [illegible] et la [illegible] qui [illegible] Zurich [illegible] le pe[illegible] l'administrat[illegible] prisonnier [illegible] les Français. Pendant ce temps, Souvarow, part[illegible] d'It[illegible] était arrivé près du Saint-G[illegible] le 21 septembre [illegible] gl[illegible] pour se frayer [illegible] De[illegible] dix-huit [illegible] dix mille [illegible] de 90 000 [illegible] Fu[illegible] les Autrichiens, Souvarow ne [illegible] avec [illegible] Ma[illegible] France



NEY (179[illegible])

[illegible]

[illegible]

[illegible]

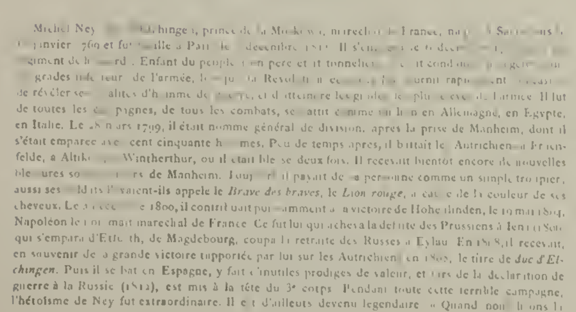


LE MARÉCHAL NEY

[illegible] prince de la Moskowa,

Pair de France

D'après [illegible] de Gérard, gravé par Tardieu



Michel Ney [illegible] d'Elchingen, prince de la Moskowa, maréchal de France, né [illegible] Sarrelouis [illegible] janvier [illegible]69 et fusillé à Paris le [illegible] décembre 181[illegible]. Il s'engagea [illegible] régiment de [illegible]rd. Enfant du peuple, son père était tonnelier, [illegible] grades inférieurs de l'armée, lorsque la Révolution [illegible] fournit rapidement [illegible] de révéler ses qualités d'homme de guerre, et d'atteindre les grades les plus élevés de l'armée. Il fut de toutes les campagnes, de tous les combats, se battit comme un lion en Allemagne, en Égypte, en Italie. Le 28 mars 1799, il était nommé général de division, après la prise de Manheim, dont il s'était emparé avec cent cinquante hommes. Peu de temps après, il battait les Autrichiens à Frauenfelde, à Altik[illegible] Wintherthur, où il était blessé deux fois. Il recevait bientôt encore de nouvelles blessures sous [illegible] de Manheim. Toujours il payait de sa personne comme un simple troupier, aussi ses soldats l'avaient-ils appelé le *Brave des braves*, le *Lion rouge*, à cause de la couleur de ses cheveux. Le [illegible] 1800, il contribuait puissamment à la victoire de Hohenlinden, le 19 mai 1804, Napoléon le nommait maréchal de France. Ce fut lui qui acheva la défaite des Prussiens à Iéna [illegible] qui s'empara d'Erfurth, de Magdebourg, coupa la retraite des Russes à Eylau. En 1808, il recevait, en souvenir de sa grande victoire remportée par lui sur les Autrichiens en 1805, le titre de *duc d'Elchingen*. Puis il se bat en Espagne, y fait d'inutiles prodiges de valeur, et lors de la déclaration de guerre à la Russie (1812), est mis à la tête du 3ᵉ corps. Pendant toute cette terrible campagne, l'héroïsme de Ney fut extraordinaire. Il est d'ailleurs devenu légendaire. « Quand nous lisons la [illegible] conduite de Ney pendant toute cette campagne, dit le maréchal W[illegible] Le D[illegible] la chute de Napoléon, nous ne pouvons nous empêcher de sentir [illegible] héros d'Homère comparés à lui. » — Et ici c'est un Anglais qui parle. — E[illegible] Moskowa [illegible] grièvement blessé à Lutzen. Pendant la campagne de France, il fut [illegible] étant toujours au premier rang, dit Rabbe, animant ses soldats [illegible] retrouver, malgré leur petit nombre, cette confiance héroïque qui les avait soutenus aux jours de bonheur. » A la chute de l'Empereur, Ney, au lieu d'entrer dignement dans la retraite, se mit au service des Bourbons. Ce fut la grande faute de sa vie, qu'il devait expier cruellement. Chargé lors du retour de l'île d'Elbe d'arrêter Napoléon, il ne put résister à la vue de son ancien empereur, de son ancien compagnon de gloire, tomba en pleurant dans ses bras, et signa la fameuse proclamation (sa condamnation à mort) qui commençait par ces mots : « Officiers, sous-officiers et soldats, la cause des Bourbons est à jamais perdue. » et qui se terminait par ce cri : « Vive l'Empereur ! » Aux Quatre-Bras, à Waterloo, cet héroïque soldat fut épique. Couvert de blessures et de sang, il appelait la mort en agitant en l'air son tronçon d'épée. « Ah ! je voudrais, s'écriait-il, que tous ces boulets m'entrassent dans le ventre ! » — « Tu étais réservé à des balles françaises, infortuné ! » Le 7 décembre 1815, le gouvernement des Bourbons faisait fusiller, avenue de l'Observatoire, Michel Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, maréchal de France, le *Brave des braves*, le *Lion rouge* des soldats.



EVACUATION [illegible]

D'après [illegible]

• Après [illegible] conquête de la [illegible] Brune [illegible] an VII, fut nommé au commandement [illegible] les Anglais commandés par le duc d'York [illegible] batave leur avait été livrée par [illegible] perfidie. Maître du Zuyder [illegible] [illegible] Alkmaer [illegible] Bergen [illegible] C'est [illegible] [illegible] VII [illegible] [illegible] batave [illegible] [illegible] aux termes de [illegible]



LE BAL DE L'OPÉRA, PAR BOSIO ([illegible]). — [illegible]



[illegible] AYONNAISE [illegible]

[illegible]

à 8560. livres pesant, lesquelles déduites de la quantité connue, il reste 16048. livres

Le Général en chef est prié de vouloir bien donner sa décision à ce sujet, de désigner l'emploi qui doit en être fait si on ne les emporte point.

Le temps nécessaire pour l'emballage des effets de l'Imprimerie est au moins de vingt cinq jours, il sera plus long si l'on emporte tous les objets.

Au Kaire le 21. Pluviose An 8ème

J. J. Marcel

Directeur de l'imprimerie nationale

Le Citoyen Marcel fera à l'égard des objets ci dessus ce qui lui sera le plus avantageux à la république, en ne conservant que ce qui est indispensable à son établissement. Kléber

FAC-SIMILÉS DE DEUX AUTOGRAPHES

L'un du citoyen Marcel, directeur de l'Imprimerie nationale; l'autre, de Kleber

(Collection de M. Georges Cain.)

Paris le 10. frimaire an 2e
de la République une et indivisible.

Demain 11 à 2 h.
Exp. le 11 frimaire

Citoyen,

En dépit des placards qui tapissent les rues, il est impossible à ceux qui tels que moi n'ont pas le mot d'ordre, de pénétrer chez toi. Déchire donc ces placards qui ne sont qu'un leurre pour la bonne-foi et la crédulité, ou bien prends des moyens efficaces de te rendre visible. Depuis 5 jours je tapisse tes antichambres sans que les cerbères qui gardent ton appartement ayent pu ou voulu me laisser entrer. Je suis plus que las de ce valetage au quel un Républicain ne doit pas être soumis et qu'un Républicain ne peut exiger. Si ma franchise te déplait, tu n'es ni Républicain ni Sans-culottes. Je n'ai tout au plus que 5 minutes à t'entretenir et il ne t'en faut pas autant pour m'expédier. indique-moi pour tel jour ou telle nuit que tu voudras le moment d'audience que je te demande.

Salut et fraternité

Gentil Dépté à la C. N.
par le Dépt du Mont-blanc,
Rüe Traversière S. Honoré
Maison du grand balcon N. 19

(Le Cen Ministre de la Guerre)

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE GENTIL, DÉPUTÉ DU MONT-BLANC A LA CONVENTION NATIONALE

(Collection de M. Georges Cain.)

Bien que le nom du conventionnel Gentil ne brille pas d'un grand éclat dans l'histoire de la Révolution, nous avons cependant cru devoir reproduire ici cet autographe d'un accent si singulier et caractéristique.

Cette gracieuse vignette, qui représente la République cisalpine entourée de divers attributs symboliques, servait d'en-tête décoratif au papier de la Commission criminelle militaire qui siégeait à Milan. Au-dessus de la figure de la République sont gravés les trois mots suivants en italien : *Liberta*, *Giustizia*, *Eguaglianza* (Liberté, Justice, Egalité).



RETOUR TRIOMPHAL DE BONAPARTE A PARIS, APRÈS LE TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO

D'après une composition décorative d'Appiani.



BERTHIER, PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM

D'après [illegible] portrait de Gros gravé par Altix

Au Commissaire ordonnateur en chef Villemanzy

J'ai reçu, Citoyen ordonnateur, votre lettre du 22 [illegible] dans laquelle vous m'informez des payements déjà effectués et de ceux qui restent encore à faire.

Je vous [illegible] Citoyen ordonnateur, [illegible] fonds aux payeurs des divisions [illegible] les faire tous passer à la caisse centrale de l'armée.

Alex. Berthier

AUTOGRAPHE DE BERTHIER

[illegible] collection d'autographes de M. [illegible]

[illegible] seulement la signature de Berthier

[illegible] général de Milan le 3 germinal de la République [illegible]

Alexandre Berthier, [illegible] à Versailles en 1753, mourut à Bamberg en 1815. D'après [illegible] la plus répandue, il [illegible] très échauffé, en se jetant par la fenêtre. Quelques historiens [illegible] fait [illegible] appartement et [illegible] jeté dans [illegible] et que [illegible] serait qu'un [illegible] Napoléon. [illegible] avoir vu Berthier passer au gouvernement [illegible] bien et accepter [illegible] Louis XVIII [illegible] avec [illegible] honneurs sous le Consulat et l'Empire. [illegible] Alexandre Berthier avait fait la guerre en Amérique avec La Fayette et Rochambeau. En 1789, il était nommé major général de la garde nationale. Puis il fut successivement chef d'état-major du général Luckner et de l'armée d'Italie. [illegible] général Bonaparte, dont il sentit [illegible] et le suivit en Italie. Il devint le chef d'état-major général de l'armée [illegible] rendit [illegible] grands services. Aussi Napoléon, qui l'aimait beaucoup, le [illegible]. Il le nomma maréchal de l'Empire, grand veneur, prince souverain de Neuchâtel, prince de Wagram [illegible] de Valengin, et lui fit épouser la nièce du roi de Bavière. Berthier était non seulement [illegible] diplomate habile, que servaient admirablement [illegible]. Napoléon lui confia à différentes reprises de difficiles [illegible], celle de détruire la papauté, de proclamer la République romaine, de [illegible] de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, etc. — Ce portrait de Berthier [illegible] « Je ne dois pas oublier l'intrépide Berthier qui a été [illegible] cette [illegible] cavalier et grenadier. » (Extrait de la *Relation de Bonaparte sur la bataille de Lodi*



LE PORTE-DRAPEAU DE LA [illegible]

D'après une lithographie de Raffet

Citoyens, nous ne devons reconnaître pour frères que ceux qui veulent sincèrement s'associer au bien commun ; réunissons nos forces pour combattre toutes les espèces d'égoïstes, ils sont nos seuls ennemis vraiment redoutables, eux seuls peuvent nous avilir puisqu'eux seuls peuvent assassiner notre liberté, notre république & nous laisser la vie. adieu, frères et amis, que les sentiments de liberté et d'égalité se fortifient dans nos cœurs, & ne marquons jamais de préférence que pour celui qui fournira plus de sueurs, et plus de sang à la patrie.

J. Fouché

p.s. j'ai remis au comité colonial toutes les pièces que vous m'avez adressées ; assurez les citoyens fournier, verneuil & gervais de tout le zèle que je mettrai à presser le rapport de leur affaire.

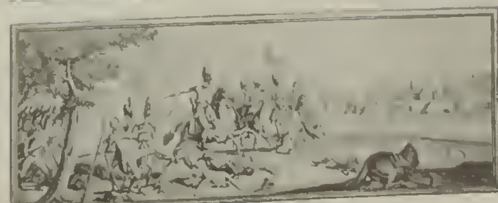
p.s. vous me demandez si Lian m'a communiqué quelques unes de vos lettres, [illegible] mon silence est une preuve que je n'en ai reçu aucune, je ne laisse point des lettres de mes frères sans réponse.

FAC-SIMILE D'UN AUTOGRAPHE DE FOUCHÉ

(Collection de la Bibliothèque nationale, département des Archives.)

On a pu dire que du commencement de la Revolution à la fin du Premier Empire, les figures des héros encombraient l'histoire. Mais de toutes ces figures, aucune ne brille d'un plus pur éclat que celle de La Tour d'Auvergne, surnommé le *premier grenadier de la République*. Théophile Malo Corret de La Tour d'Auvergne, naquit à Carhaix (Finistère) le 23 novembre 1743. Il fut tué au combat d'Oberhausen (Bavière) le 27 juin 1800. Sa vie entière dont le récit constitue aujourd'hui une sorte de légende nationale, n'est qu'une suite ininterrompue d'actions heroiques et généreuses. Dans cette revue illustrée de la Révolution française, sa figure devait forcément apparaître; son absence eut laissé dans cet ouvrage une regrettable lacune. Malgré son éducation littéraire qui était très solide, il se décida à vingt-trois ans à embrasser la carrière des armes et entra dans le corps des mousquetaires. C'était en 1767. Quand éclata la Revolution, il en embrassa les principes avec ardeur. Comme son colonel le pressait d'émigrer avec lui et ses autres officiers, il lui répondit avec hauteur : « Je m'étonne que vous soyez assez hardi pour me faire une aussi infâme proposition. Prenez tel parti qu'il vous plaira; je ne me règle point sur les autres, et toute l'armée émigrerait, que je n'émigrerai pas. » Et longtemps après, il disait à son ami, le tribun Roujoux : « Si j'avais abandonné la France, je n'y serais jamais rentré, car on ne revient point dans le pays qu'on a trahi, sans être soupçonné de méditer une trahison nouvelle. » Ces seules paroles donnent l'idée de ce qu'était l'ardeur de ses sentiments patriotiques et républicains. Il fit la campagne de 1792 à l'armée des Alpes; puis, l'année suivante, il était envoyé à l'armée d'Espagne, où il se couvrit de gloire. Sa modestie lui fit refuser tout grade au-dessus de capitaine. Mais ses chefs qui l'appelaient [illegible] de [illegible] [illegible] de grenadiers, [illegible] moins [illegible]. On pourrait écrire [illegible] le simple récit des [illegible] de ce soldat extraordinaire. [illegible] a été fort bien fait par M. [illegible] : *Malo Corret de La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de la République française*, in-8. Criblé de blessures, couvert de gloire, il revint dans sa chère Bretagne en 17[illegible], après une dure captivité chez les Anglais. Il y vécut dans le plus profond recueillement [illegible] dans [illegible] des lettres, [illegible] Le Brigant, lorsque [illegible] ce dernier [illegible] Les [illegible] de Le Brigant [illegible] sur le champ de bataille. La Tour d'Auvergne [illegible] Il [illegible] accepter [illegible] son ami, [illegible] rejoindre en Suisse Masséna, qui le [illegible] de ses [illegible] des prodiges à la bataille de Zurich, puis la campagne terminée revint en France. Le 7 messidor an VIII, nous le retrouvons en Bavière où il est tué sur le champ de bataille d'Oberhausen. Voici un passage de l'ordre du jour, par lequel le général Dessoles annonça la triste nouvelle à l'armée :

1° Les tambours des grenadiers de toute l'armée seront voilés pendant trois jours d'un crêpe noir, 2° Le nom de La Tour d'Auvergne sera conservé à la tête du contrôle de la compagnie de la 46ᵉ demi-brigade où il avait choisi son rang. Sa place ne sera pas remplie, 3° Il sera élevé un monument sur la hauteur d'Oberhausen, au lieu même où La Tour d'Auvergne a été tué, 4° Ce monument consacré aux vertus et au courage, est mis sous la sauvegarde de tous les pays. ... »



LA TOUR D'AUVERGNE

Premier grenadier de la République [illegible]

D'après le portrait de Dup[illegible]-Bertaux

DÉVOUEMENT DE LA TOUR D'AUVERGNE



DÉVOUEMENT DE LA TOUR D'AUVERGNE

Cette Lithographie qui ne porte pas de signature d'auteur, est ornée d'une légende [illegible], écrite en langue française et en langue espagnole. « Après avoir pris une part éclatante à la campagne des Pyrénées, après avoir mérité des grades que l'estime de ses chefs lui avaient offerts et que sa modestie avait refusés, La Tour d'Auvergne, simple capitaine de grenadiers, était rentré dans ses foyers. Mais à la nouvelle d'une troisième coalition formée contre la France, le cœur du héros s'indigne et, prenant la place d'un jeune homme que la conscription appelle, il s'engage comme volontaire. « Charles, dit-il à celui pour lequel il se dévoue si généreusement, conserve-toi pour ton père, pour ta femme qui t'aiment; moi qui n'ai dans le cœur qu'un amour, celui de la patrie, je puis partir. » — Cette Estampe appartient à la Collection Hennin.



LA COALITION

D'après [illegible] composition [illegible] et [illegible] par [illegible]



[illegible]

[illegible] Merveilleuse

[illegible] M. Paul [illegible]



[illegible]

[illegible]

LA MILICE ANGLAIS. — PIÈCE CARICATURALE

ARRESTATION DE PIE VI



PIE VI CONDUIT A SIENNE

C[illegible] bavé, [illegible] Rome [illegible] le [illegible] général Duphot, attaché [illegible] de France [illegible] le général Berthier avait fait son entrée le [illegible] février [illegible] dans la Ville Éternelle, [illegible] République [illegible] gouvernement révo[illegible]utionnaire. Le pape avait reçu l'ordre de quitter ses États. Il fut d'abord conduit à Sienne, puis dans une chartreuse près de Florence. Mais à l'approche des armées russe et autrichienne en 1799, il fut amené en France et interné à Valence. — Cette Estampe fait partie du Cabinet des Estampes.



ARRIVÉE DU SOUVERAIN PONTIFE PIE VI A VALENCE (17[illegible])

Cette gravure représente l'arrivée de Pie VI à Valence (Dauphiné), et l'ovation chaleureuse que lui fait la population de cette ville, où il mourut au bout de quelques mois. — Cette gravure [illegible] par S[illegible] [illegible] de S[illegible] [illegible]me fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.



INSIGNE DE L'ACCUSATEUR MILITAIRE

(Collection du Musée Carnavalet.)



« [illegible] LES [illegible] RÉPUBLICAINS SAVENT [illegible] »

[illegible] Marill[illegible]

Cette petite pièce [illegible] York.



INSIGNE DE COMMISSAIRE DU POUVOIR EXÉCUTIF

(Collection du Musée Carnavalet.)



SOLDATS FRANÇAIS EN CAMPAGNE

D'après une estampe satirique allemande, du temps.



J.-M.-C.-A [illegible]

Né à Bourg, département de l'Ai[illegible] département de Seine-et-Oise à la C[illegible] six représentants qui se poignardèrent [illegible] le 29 prairial an III de la Répu[illegible]

D'après un portrait de R[illegible]

« LES DERNIERS ROMAINS »

Nous [illegible] reproduire ici [illegible] de [illegible] héro[illegible], Romme, G[illegible], S[illegible], B[illegible], D[illegible], Du[illegible], les p[illegible] peut-être de la Révolution, [illegible] Mais [illegible] eux, et encore cell[illegible] de R[illegible] après les événements révolutionnaires, [illegible] de ress[illegible] Mi[illegible], [illegible] patriote. [illegible] Romme, [illegible] *la* [illegible] de S[illegible], avait son [illegible] profond, [illegible] sage, d'un [illegible], d'un m[illegible]





Cette pièce satirique qui par[illegible] d'origine anglaise, bien [illegible] la noblesse romaine, [illegible] [illegible] lois de la pro[illegible] République à Rome. [illegible] pagnée des trois couplets suivan[illegible] se chantaient sur l'air des *Pendu*[illegible] [illegible] à cette époque [illegible] vogue.

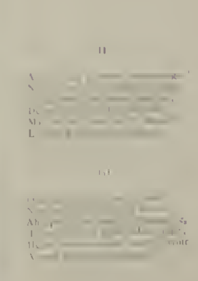
I

Par une proclamation
On chasse la co[illegible]dition
Quoi [illegible] chasser de l'Italie,
Que la noblesse est avilie!
Traite[illegible] comme [illegible]
C'est allumer no[illegible]



ESTAMPE SATIRIQUE ANGLAISE

II





VUE PERSPECTIVE DE LA SALLE DES ANCIENS

COSTUMES DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE FRANÇAIS ET FONCTIONNAIRES PUBLICS

(Collection du Cabinet des Estampes.)

ESTAMPES SATIRIQUES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES



« LE TEMPS RESSERRANT LES NŒUDS [illegible] ET AMIS »

Gravure anonyme

(Collection du Cabinet des Estampes.)



« [illegible] »

D'après une estampe [illegible] Tomasi

(Collection [illegible])

ESTAMPE SATIRIQUE ET MODES DU TEMPS



[illegible] OSIN [illegible]

[illegible]



MODES DU TEMPS

D'après un dessin de Carle Vernet, gravé par Pauquet

[illegible]



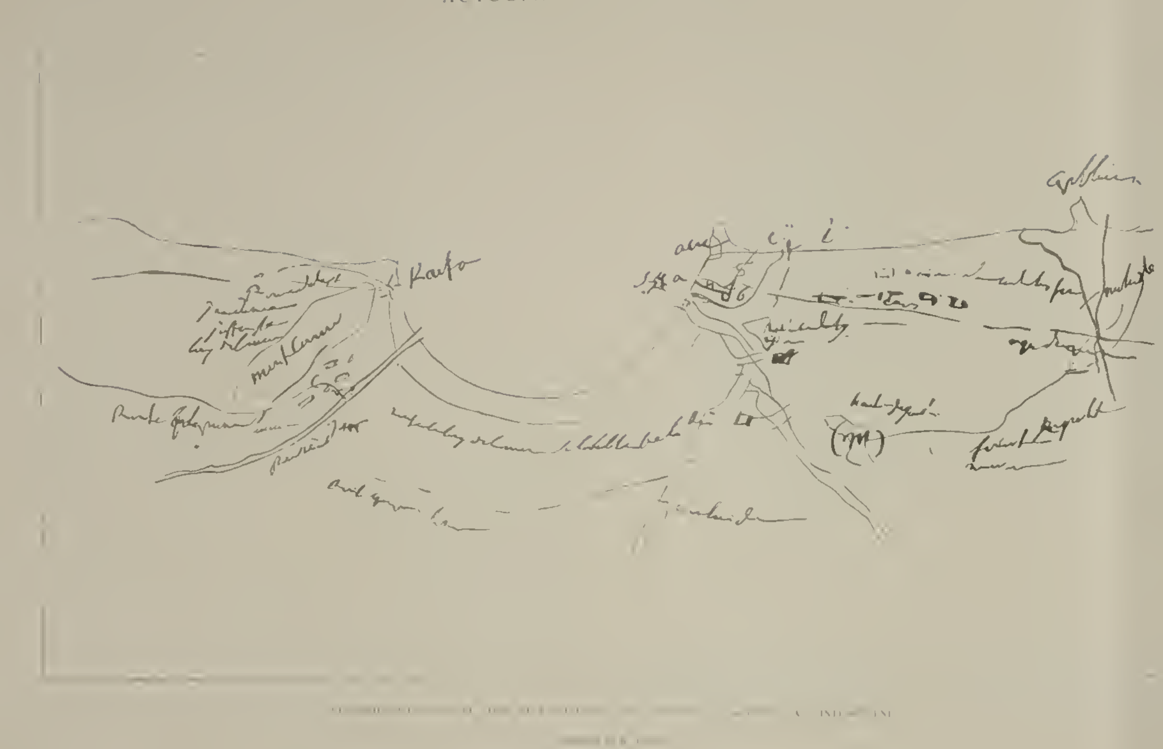
[illegible]

Ce portrait [illegible] [illegible] une sorte de [illegible] énergi[illegible] [illegible] cherchait [illegible] superbement fixer.

[illegible]

[illegible]

AUTOGRAPHE DE BONAPARTE





BONAPARTE A SAIN[illegible] 19 [illegible] AN VIII

D'après [illegible] Mo[illegible] gravé [illegible] Helman [illegible] M. H[illegible]

Bien des représentations [illegible] ont [illegible] du 19 brumaire, et [illegible] comme il est dit presque toujours [illegible] telle peinture, qu'il appartenait d[illegible] cette historique. Contrairement à [illegible] art [illegible] ont peint cette [illegible] pas cru devoir prendre ses renseignements dans le *Moniteur* [illegible] que le grenadier Thomé avait eu la manche [illegible] de tine au général, et que la citoyenne B[illegible] mettant au doigt un diamant de deux mille écus. Histoires [illegible]

[illegible] l'E[illegible] prétendre [illegible] précipit[illegible] digne [illegible] Moniteur [illegible] *Moniteur* [illegible] *Moniteur* [illegible]



Montaigu
26 Juillet 1817

Pour acquit. J. Rouget de Lisle

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE ROUGET DE LISLE

(Collection des Archives nationales)

Paris ce 23 mai 1793

Citoyen Chaumette, Procureur de la Commune, Vous trouverez ci-joint les noms et demeures des citoyens qui ont été dénoncés pour avoir refusé de faire leur service, avec les jugements que le Tribunal a rendus. Je présume qu'il serait très utile que ces jugements fussent rendus publics par la voie de l'impression, afin de les communiquer à toutes les sections.

Le Commandant Général P.

Santerre

le tribunal est trop indulgent il gâtera tout.

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE SANTERRE

(Collection de M. Georges Cain)

au citoyen perregaux
rue de montblanc

je vous prie de venir me parler sur le champ.

14 fructidor votre ami Talleyrand

FAC-SIMILÉ D'UN AUTOGRAPHE DE TALLEYRAND

(Collection des Archives nationales)







JETON DE PRÉSENCE DES MEMBRES
DE LA COMMISSION
DU CONSEIL DES CINQ-CENTS
(Collection de M. Jules-Benoît [illegible])

[illegible]

[illegible]



[illegible] SAINT-CLOUD LE 19 BRUMAIRE AN VIII

[illegible]

[illegible] présenté au conseil des Cinq-Cents, seul, [illegible], la tête découverte, tel que les Anciens [illegible] reçu et applaudi, [illegible] rappeler à la majorité [illegible] et l'assurer [illegible] voir. Les stylets [illegible] les députés [illegible] levés sur leur [illegible], vingt assassins se [illegible] sur moi et cherchent ma poitrine, les grenadiers du Corps législatif que [illegible] à la porte de la salle accourent, se mettent entre les assassins et moi. L'un de ces braves grenadiers, Thomé, est frappé d'un coup de stylet dont ses habits [illegible] percés. Ils m'enlèvent. Au même moment, les cris de hors la loi se font entendre contre le défenseur de la loi. C'était le cri farouche des assassins contre la force destinée à les réprimer. Ils se pressent autour du président, la menace à la bouche, les armes à la main, ils lui ordonnent de prononcer le hors la loi, l'on m'avertit, je donne ordre de l'arracher à leur fureur, et six grenadiers du Corps législatif s'en em-

[illegible]



BONAPARTE AU CONSEIL DES CINQ-CENTS

D'après une lithographie de Raffet (Collection du Cabinet des Estampes).

BONAPARTE A SAINT-CLOUD



BONAPARTE A SAINT-CLOUD, LE 19 BRUMAIRE AN VIII

D'après un [illegible]



SÉANCE DU CORPS LÉGISLATIF A L'ORANGERIE DE SAINT-CLOUD

« Apparition de Bonaparte [illegible] séance du 18 [illegible] an VIII ([illegible] 9). »

D'après une [illegible] de la Collection Hennin.



Cette pièce satirique est [illegible]



LUCIEN BONAPARTE [illegible] DE CANINO

Frère [illegible] Napoléon I[er]

[illegible] le 21 [illegible]



[illegible]

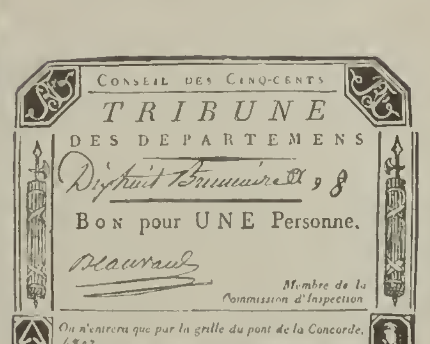


LUCIEN BONAPARTE

Président du conseil des Cinq-Cents

[illegible]

Ce fut, après Napoléon, le prince [illegible] illustre famille. On a [illegible] rite qui lui valut le [illegible] l'épopée impériale, alors que [illegible] couronne. C'était un [illegible] vive imagination. Il [illegible] naire, et occupant le fauteuil [illegible] Cents lors du coup d'État [illegible]



CONSEIL DES CINQ-CENTS

TRIBUNE

DES DEPARTEMENS

Dix-huit Brumaire, 8

BON pour UNE Personne.

Blauvault

Membre de la Commission d'Inspection

On n'entrera que par la grille du pont de la Concorde.

4807

[illegible] CARTE D'ENTRÉE [illegible] LE CONSEIL DES CINQ-CENTS

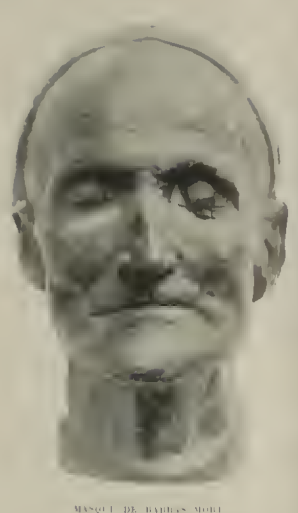
[illegible] Bonaparte [illegible] Pendant l'orageuse séance, [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] Bonaparte, troublé par les [illegible] salle des délibérations [illegible] [illegible] Intérieur.



BONAPARTE AU CONSEIL DES CINQ-CENTS. — [illegible] Musée du Louvre.)

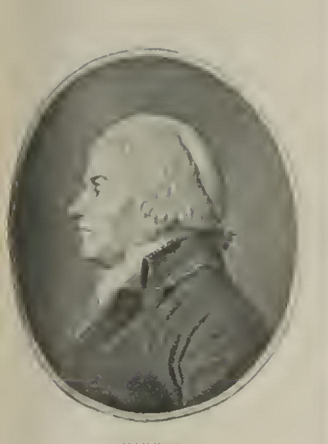






MASQUE DE BARRAS MORT

Barras embrassa de [illegible] la carrière des armes. Il servit dans l'infanterie de marine et fit la campagne des Indes sous les ordres de Suffren. Mais il ne tarda pas à quitter l'armée avec le grade de capitaine. Il fut de la Convention, vota la mort du roi, reçut la mission (1793) de réduire Toulon, où il distingua pour la première fois Bonaparte, qui devint bientôt son protégé. Dans les journées de Thermidor, il reçut le commandement des troupes de la Convention. Il devait encore plus tard commander ces mêmes troupes dans les journées de Germinal et de Prairial contre le parti populaire, et du 13 vendémiaire contre les [illegible]. Il fut élu membre du Directoire, puis, à la suite du coup d'État de Fructidor, il en devint Président. Il s'opposa toujours aux intrigues ambitieuses de Bonaparte et démissionna au lendemain du coup d'État de Brumaire. « Homme sans caractère et sans principes, mais non sans énergie, Barras est une des physionomies les plus curieuses de cette époque de décadence où la République devait rapidement vers les formes de la monarchie. » — Barras a laissé de très intéressants Mémoires qui viennent d'être publiés tout récemment par les soins de M. Georges Duruy.



[illegible]

[illegible] du Directoire exécutif.

[illegible] 1742 [illegible]

D'après [illegible] dessin d'Abel, gravé par [illegible]

C'est cet ancien [illegible] comte, sénateur, ministre d'État [illegible] de l'Empire, qui, rapporteur ordinaire du comité [illegible] stique sous la Constituante, fit supprimer le [illegible] religieux et décréter la constitution civile du clergé. Conventionnel, il vota la mort de Louis XVI. Pendant la Terreur, il fut d'une prudente réserve. Il reparut après la mort de Robespierre, entra au comité de Salut public devenu l'instrument de la réaction. Il fait partie du conseil des Cinq-Cents, dont il est bientôt président. Le 25 mai 1798, il est nommé membre du Directoire exécutif. En 1802, il était appelé au conseil d'État. Il contribua très activement au rétablissement de l'Empire, et Napoléon sut s'en souvenir en faisant déposer plus tard au Panthéon les restes de l'ancien régicide.



[illegible]

[illegible] l'acte de déchéance [illegible] XVIII [illegible] 1814. Le 28 septembre 1815, il dut remettre [illegible] chambellan [illegible] trahir les Bourbons au profit de la branche d'Orléans [illegible] ambassadeur du gouvernement de Juillet à Londres [illegible] pour employer l'heureuse expression de Lamartine, ce traître de tous les partis, mourut le 17 mai 1838.



[illegible]

[illegible] an VII. [illegible] Bonaparte [illegible] fait offrir par [illegible]



TALMA

Né [illegible] mort le [illegible]

[illegible] sans doute, ne [illegible] pas trop surpr[illegible] trer le portrait du célèbre acteur tragique dans cet [illegible] car si l'amitié reconnaissante de Bonaparte [illegible] congrès d'Erfurth l'y avait fait jouer devant un parterre de [illegible] le nom du grand artiste brilla durant toute la durée de l'Empire d'un incomparable éclat, il ne faut pas oublier [illegible] fut des premiers à embrasser avec ardeur les idées de la Révolution, et que, [illegible], il manifesta avec éclat son [illegible] pour la liberté. Dans la tragédie de *Charles IX*, de [illegible] ami Marie-Joseph Chénier, tragédie pleine d'[illegible] révolutionnaires, il enthousiasmait tous les soirs le public de la Comédie, et plus tard, quand il eut épousé Mademoiselle Julie Carreau, son petit hôtel de la rue Chantereine, qu'il devait céder dans la suite à Bonaparte, devint le centre de réunions des hommes politiques les plus influents de la Gironde, parti auquel appartenait Talma. Ce dernier fut même porté sur les listes de proscription de Marat et il ne dut la vie qu'à son immense talent.

Ce portrait fait partie de la Collection du Cabinet des Estampes.



[illegible]



[illegible]

[illegible] *La mission de Talon [illegible] à Londres [illegible] 1792*, [illegible]



JOSEPH FOUCHÉ (DUC D'OTRANTE)

Né [illegible] mort à Trieste (18[illegible])

Fouché était préfet des études au collège des oratoriens de Nantes lorsqu'éclata la Révolution. Il quitta sa chaire, [illegible] et se jeta avec ardeur dans le mouvement des idées. En 1792, il était député de la Loire-Inférieure à la Convention. Il vota la mort du roi sans appel ni sursis. Il vota l'arrestation des Girondins, dont beaucoup étaient ses amis. Délégué par la Convention avec Collot d'Herbois pour rétablir l'autorité républicaine à Lyon, il joua un rôle terrible dans cette ville. Après avoir été très lié avec Robespierre, il conspira contre lui et contribua beaucoup à nouer la coalition du 9 thermidor. Après la journée du 18 fructidor, il était nommé ambassadeur auprès de la République Cisalpine. Le 9 août 1799, le Directoire lui donnait le ministère de la police, qu'il désirait vivement, comme [illegible] convenir à ses intrigues et à ses manœuvres ténébreuses. Après le coup d'État de Brumaire, il se mit corps et âme à la disposition du triomphateur, qui le récompensa par son maintien au ministère de la police. Sous l'Empire, après avoir été remplacé par Savary à la police, il fut tour à tour gouverneur de Rome, puis gouverneur général de l'Illyrie. Pendant les Cent-Jours, il fut ministre de la police. Après Waterloo, il contribuait de toutes ses forces à arracher l'abdication de l'Empereur. Louis XVIII le remettait bientôt en possession du ministère de la police. Compris par la loi du 6 janvier 1816 dans la mesure de bannissement contre les conventionnels régicides, il se retirait à Prague, puis à Lintz et enfin à Trieste où il mourut.

DESAIX

NÉ AU CHATEAU D'AYAT

PRÈS RIOM, EN 17[illegible],

TUÉ A LA BATAILLE DE MAR[illegible]

EN 1800

D'APRÈS UN DESSIN

DE

J. GUERIN

[illegible]AVÉ PA[illegible]

La figure de Desaix est [illegible] des plus nobles de cette gr[illegible] époque si fertile en héros. Il fut, hélas, comme ses vaillants frère[illegible] d'armes, Hoche et Marceau, en levé à la fleur de l'âge, laiss[illegible] derrière lui un court passé remp[illegible] de gloire. Issu d'une famille noble, il embrassa avec ardeur les nouvelles idées de justice et d'espérance de la Révolution, pendant que tous les siens allaient grossir les rangs des émigrés. La conquête de la Haute-Égypte fut certainement le plus bea[illegible] titre de gloire de Desaix. M[illegible]lgré ses gl[illegible]rieux faits d'armes et ses victo[illegible]res, il sut si bien se faire aimer et respecter des habit[illegible] des pays conquis, qu'ils ne l'appel[illegible]ent plus que le *Sultan juste*. Il ne put malheureusement rejo[illegible] assez tôt Bonaparte qui rentra[illegible] en France, et ce [illegible] qu'après le traité d'El-Arish, qu'il rev[illegible] dans s[illegible] mais il n'y entra qu'après trente jours de captivité à Livourne, captivité due à la mauvaise foi des Ang[illegible] Dès son retour e[illegible] France, Desaix partit pour l'armée d'Italie. Il avançait sur l[illegible] route de Gênes lorsqu'il entendit le can[illegible]n de Marengo. Il se dirige aussitôt sur le champ de bataille. A son arrivée, l'[illegible]mée française était en pleine retraite. Bonaparte, suivi de tous ses généraux, accourt aussitôt à sa rencontre et lui fait connaître [illegible] situation. Desaix écoute, [illegible] longuement ses re[illegible]rds sur les deux armées, [illegible] montre et dit : « Oui, [illegible] bataille est perdue, mais il [illegible]est que trois heures, et nous [illegible] temps d'en gagner une [illegible] » A ces mots, Bonaparte [illegible] dame[illegible] ses noir[illegible] [illegible]bres appréhensions, car la [illegible] devait [illegible] des effets de[illegible] [illegible], se jette dans ses bras et [illegible]sse, puis l'on prend aussitôt [illegible] dispositions pour attaquer [illegible] surpris de nous voir cesser [illegible] notre retraite et nous [illegible] contre lui avec une nouvelle [illegible] Desaix, chargeant à la tête de ses [illegible], frappé d'une balle au cœur. A [illegible] général mort, officiers et soldats se [illegible], combattent et le forcent a[illegible] [illegible] prix de quel sacrifice, au [illegible] Plus tard, Napoléon fit [illegible] les [illegible] l'hospice du Mont-Saint-Bernard. [illegible] d'héroïsme, disait-il, je veux décerner un [illegible] tel qu'un homme ne l'a reçu. Le tombeau de De[illegible]aix [illegible] les Alpes pour piédestal, et pour gardiens les religieux du Saint-Bernard. » — Cabinet des Estampes.)

Desaix

FAC-SIMILE DE SA SIGNATURE DE DESAIX

BONAPARTE



NAPOLÉON BONAPARTE, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE

D'après le portrait de David [illegible]

Ce dessin de Bolliard, d'après le portrait de David, fait partie de la Collection du duc de Bassano.



[illegible]

Le vrai caricaturiste de Napoléon [illegible] art [illegible] haut [illegible] Au [illegible] contre le général de l'armée d'Italie [illegible] de M [illegible] le Premier Consul, puis contre l'Empereur, fut James [illegible] fut d'ailleurs grassement payé par le [illegible] de George III. [illegible] titre le *Festin de Balthazar*, nous [illegible] Bonaparte [illegible] en Angleterre inquiétant [illegible] avec les richesses d'Albion. Près de lui, Joséphine [illegible] peu historique boit avec avidité le [illegible]

[illegible]

PROCLAMATION

DU GÉNÉRAL EN CHEF

BONAPARTE.

Le 19 Brumaire onze heures du soir.

A mon retour à Paris, j'ai trouvé la division dans toutes les Autorités, et l'accord établi sur cette seule vérité, que la Constitution était à moitié détruite et ne pouvait sauver la liberté.

Tous les partis sont venus à moi, m'ont confié leurs desseins, dévoilé leurs secrets, et m'ont demandé mon appui, j'ai refusé d'être l'homme d'un parti.

» Le Conseil des Anciens m'a appelé, j'ai répondu à son appel. Un plan de restauration générale avait été concerté par des hommes en qui la nation est accoutumée à voir des défenseurs de la liberté, de l'égalité, de la propriété: ce plan demandait un examen calme, libre, exempt de toute influence et de toute crainte. En conséquence, le Conseil des Anciens a résolu la translation du Corps législatif à Saint-Cloud, il m'a chargé de la disposition de la force nécessaire à son indépendance. J'ai cru devoir à mes concitoyens, aux soldats périssant dans nos armées, à la gloire nationale acquise au prix de leur sang, d'accepter le commandement.

Les Conseils se rassemblent à Saint-Cloud, les troupes républicaines garantissent la sûreté au dehors. Mais des assassins établissent la terreur au dedans, plusieurs Députés du Conseil des Cinq-cents, armés de stylets et d'armes à feu, font circuler tout autour d'eux des menaces de mort.

Les plans qui devaient être développés, sont resserrés, la majorité désorganisée, les Orateurs les plus intrépides déconcertés, et l'inutilité de toute proposition sage évidente.

Je porte mon indignation et ma douleur au Conseil des Anciens, je lui demande d'assurer l'exécution de ses généreux desseins, je lui représente les maux de la Patrie qui les lui ont fait concevoir: il s'unit à moi par de nouveaux témoignages de sa constante volonté.

Je me présente au Conseil des Cinq-cents, seul, sans armes, la tête découverte, tel que les Anciens m'avaient reçu et applaudi, je venais rappeler à la majorité ses volontés et l'assurer de son pouvoir.

Les stylets qui menaçaient les Députés, sont aussitôt levés sur leur libérateur, vingt assassins se précipitent sur moi et cherchent ma poitrine. Les Grenadiers du Corps législatif, que j'avais laissés à la porte de la salle, accourent, se mettent entre les assassins et moi. L'un de ces braves Grenadiers (*Thomé*) est frappé d'un coup de stylet dont ses habits sont percés. Ils m'enlèvent.

Au même moment, les cris de *hors la loi* se font entendre contre le défenseur *de la loi*. C'était le cri farouche des assassins, contre la force destinée à les réprimer.

Ils se pressent autour du président, la menace à la bouche, les armes à la main, ils lui ordonnent de prononcer le hors la loi. L'on m'avertit, je donne ordre de l'arracher à leur fureur, et six Grenadiers du Corps législatif s'en emparent. Aussitôt après, des Grenadiers du Corps législatif entrent au pas de charge dans la salle, et la font évacuer.

Les factieux intimidés se dispersent et s'éloignent. La majorité, soustraite à leurs coups, rentre librement et paisiblement dans la salle de ses séances, entend les propositions qui devaient lui être faites pour le salut public, délibère, et prépare la résolution salutaire qui doit devenir la loi nouvelle et provisoire de la République.

Français, vous reconnaîtrez sans doute, à cette conduite, le zèle d'un soldat de la liberté, d'un citoyen dévoué à la République. Les idées conservatrices, tutélaires, libérales, sont rentrées dans leurs droits par la dispersion des factieux qui opprimaient les Conseils, et qui, pour être devenus les plus odieux des hommes, n'ont pas cessé d'être les plus méprisables.

Signé BONAPARTE

Pour copie conforme. ALEX BERTHIER.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE Brumaire an VIII.

FAC-SIMILÉ DE LA PROCLAMATION DE BONAPARTE LE 19 BRUMAIRE AN VIII

GEORGES WASHINGTON

[illegible]

A l'heure où la République agonisait en France, et où un aventurier de génie, encouragé par la mort des hommes les plus énergiques de la Convention et aussi, il faut bien le dire, par la lâcheté et la corruption des gouvernants, donnait l'exemple de la plus coupable ambition, s'emparait du pouvoir par la violence, Washington, une des plus nobles, des plus hautes, des plus lumineuses figures de l'histoire, s'éteignait doucement au milieu du peuple enthousiaste auquel il venait d'offrir l'indépendance et la liberté. Parmi les images des Barras, des Treilhard, des Barthélemy, des Fouché, des Talleyrand — qui se multiplient à la fin de cet ouvrage, celle-ci nous paraît se détacher avec un singulier éclat et devoir produire sur le lecteur une impression consolante.

Georges Washington naquit en Virginie, le 22 février 1732. Il mourut à Mount-Vernon le 14 décembre 1799. L'espace nous fait ici défaut pour raconter les débuts de la vie militaire de Washington, qui porta d'abord les armes contre nous sur l'Ohio. En 1775, au moment de la rupture avec l'Angleterre, il est nommé par le Congrès de Philadelphie général en chef des troupes américaines. On a pu dire que, dès ce moment jusqu'à la fin du siècle, ce fut de lui que vécut l'Amérique. Après une lutte acharnée, pendant laquelle la France lui apporta son précieux concours, Washington



WASHINGTON, GÉNÉRAL EN CHEF DES ARMÉES AMÉRICAINES

[illegible]

JOHN TRUMBULL

[illegible] les Anglais à la paix [illegible] 1783 l'indépendance des États-Unis et fut fondée, Washington licencia son armée et se plongea dans la retraite. Mais il en fut vite retiré par ses compatriotes qui, malgré son opposition, l'élurent à l'unanimité président de l'Union (1789) et ce fut lui qui, en cette qualité, inaugura l'ère de la République américaine. Quatre ans après, il fut réélu de nouveau, mais après huit années consécutives de présidence, et malgré les instances de ses compatriotes, il refusa un nouveau mandat et se retira pour toujours dans la vie privée. Rien ne fut plus propre à la consolidation de la République américaine que cette abdication volontaire de cet homme alors tout-puissant, dont le prestige était sans égal sur l'esprit des foules. Dans une magistrale introduction à la Vie de *Washington*, Guizot parle de ce héros et en résume en quelques lignes la psychologie. « Que l'occasion fût grande ou petite, les conséquences prochaines ou éloignées, Washington convaincu n'hésitait jamais à se porter en avant sur la foi de sa conviction. On eût dit, sa résolution une fois prise et tranquille, que c'était pour lui une chose naturelle de décider des affaires et d'y répondre, signe assuré d'un génie né pour gouverner, puissance d'autant plus grande quand elle s'unit à un dessein essentiellement consciencieux. »

ACTE DE MARIAGE DE BONAPARTE

Buonaparte, et De Tascher.

Département de la Seine. — Deuxième arrondissement municipal du canton de Paris.

Du dix-neuvième jour du mois de ventose de l'an quatrième de la République (9 mars 1796)

acte de mariage de Napolione Bonaparte, général en chef de l'armée de l'intérieur, âgé de vingt huit ans, né à Ajaccio, Dépt de la Corse, domicilié à Paris, rue d'Antin n° , fils de Charles Bonaparte rentier, et de Létitia Ramolini,

Et de Marie Joseph Rose De Tascher, âgée de vingt huit ans, née à l'isle martinique, dans les isles du Vent, domiciliée à Paris, rue Chantereine, fille de Joseph Gaspard De Tascher, capitaine de Dragons, et de Rose claire Desvergers De Sanois, son épouse.

Moi, Charles Théodore François Leclercq, officier public de l'état civil du Deuxième arrondissement du canton de Paris, après avoir fait lecture, présence des parties et témoins, 1° de l'acte de naissance de Napolione Bonaparte, qui constate qu'il est né le cinq février mil sept cent soixante huit du légitime mariage de Charles Bonaparte et de Létizia Ramolini; 2° l'acte de naissance de Marie Joseph Rose De Tascher qui constate qu'elle est née le vingt trois juin mil sept cent soixante sept, du légitime mariage de Joseph Gaspard de Tascher et de Rose claire Desvergers de Sanois; vu l'extrait de décès de alexandre françois Marie Beauharnais, qui constate qu'il est décédé le cinq thermidor an deux, marié à Marie Joseph Rose De Tascher; vu l'extrait des publications dud. mariage, duement affichées le temps prescrit par la loi, sans opposition, et après aussi que Napolione Bonaparte et marie Joseph Rose De Tascher ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé à haute voix que Napolione Bonaparte et Marie Joseph Rose De Tascher sont unis en mariage, et ce, présence des témoins majeurs ci après nommés, savoir: Paul Barras, membre du Directoire exécutif, domicilié Palais du Luxembourg, Jean Lemarois, aide de camp, capitaine, domicilié rue des Capucines, Jean Lambert Talien, membre du Corps législatif, domicilié à Chaillot, Étienne Jacques Jérôme Calmelet homme de loi, domicilié rue de la place Vendome n° 207, qui tous ont signé avec les parties et moi, après lecture.

M. J. R. Tascher — Napolione Buonaparte

Tallien — P. Barras — Leclercq — J. Lemarois le jne — E. Calmelet

FAC-SIMILÉ DE L'ACTE DE MARIAGE DE BONAPARTE ET DE JOSÉPHINE DE BEAUHARNAIS

NOTE FINALE

TABLEAU ICONOGRAPHIQUE

NOTE FINALE



Médaille commémorative
des adieux de Louis XVI au Temple
Gravée par Kuchler. Vienne.

Ce furent les tr[illegible] encouragements venus de toutes p[illegible] lors de l'apparition des premiers fascicules de cet ouvrage, qui nous décidèrent à poursuivre dans tout son développement, dans tous ses infinis détails, l'exécution du travail entrepris. Pour accomplir notre tâche nous nous trouvions en effet, dès les premiers efforts, en présence de difficultés multiples, souvent d'ordre purement matériel, mais néanmoins d'un aspect déconcertant et presque décourageant. Nous avions à nous défendre à la fois contre l'abondance excessive, et chaque jour croissante, des documents, puis contre l'authenticité parfois trop équivoque de certains d'entre eux, et non les moins séduisants. La sélection faite, il était nécessaire, pour la régularité hebdomadaire de la publication, d'établir, dès l'origine, un projet définitif de mise en pages avec les indications précises des réductions à opérer, programme dont l'harmonie chronologique pouvait être bien vite troublée par suite d'une modification ultérieure apportée au classement initial des images.

A vrai dire, l'exécution matérielle de cet ouvrage eût été relativement facile, une fois la somme nécessaire de documents établie, si nous nous étions borné à attribuer, en maintenant le chiffre des fascicules, une page entière à chacun de ces documents. Mais alors, quel manque d'équilibre dans l'exposition du sujet, [illegible] de lacunes dans le récit, que de trous dans le tableau, que de précieux détails perdus et dont l'ensemble concourt si puissamment à la vie ardente du sujet. Ce livre nous l'avons voulu fourmillant d'images, comme la période révolutionnaire fut elle-même fourmillante d'événements. Nous avons voulu, et qu'on nous permette de le redire encore, en faire une sorte de miroir fidèle, où l'on verrait se refléter les colères, les violences, les héroïsmes de la terrible époque, « revue inouïe, où sous les drapeaux de la mort se nombrèrent toutes les tragiques puissances de l'humanité en fusion ».

Parfois l'œil du lecteur fut surpris par l'aspect pauvre, éteint, comme obscurci, de certaines images, et, bien à tort, il s'en prit au métier du graveur, alors que sa critique devait atteindre seul le directeur de la publication. Souvent, en effet, dans notre souci de respecter la vérité historique, nous nous crûmes obligé de livrer à la reproduction certaines pièces d'une indiscutable authenticité, et qui, malgré leur déplorable état de conservation, devaient figurer dans ce livre à titre de documents révolutionnaires de la plus haute importance. Sans doute, ces critiques auxquelles nous répondons ici, ne se seraient pas produites si, modifiant dans un sens fort regrettable, croyons-nous, notre méthode de recherches et de choix des images, nous nous étions borné à vouloir récréer uniquement l'œil du lecteur, en négligeant l'image du temps, parfois naïve et bien effacée, au profit d'une interprétation, d'un art plus moderne, et souvent supérieur, mais d'une sincérité contestable. Et telle a été notre volonté

de conserver à ce recueil un entier caractère de vérité historique et documentaire, qu'il nous est arrivé maintes fois (ce qui nous a d'ailleurs valu quelques reproches aussi cruels qu'injustes) de reproduire textuellement, sans aucune retouche, des légendes d'une pureté de langue fort peu académique et d'une orthographe plus que douteuse.

Soutenu par la parfaite obligeance des collectionneurs, par les encouragements si bienveillants de la Presse française et étrangère, par le succès immédiat des premiers fascicules, et aussi par le concours intelligent et précieux des modestes collaborateurs auxquels furent confiés les soins de l'exécution matérielle de l'ouvrage, nous avons pu enfin réaliser ce projet de raconter à nos contemporains l'héroïque et terrible épopée révolutionnaire par l'image du temps.

L'intérêt chaque jour croissant avec lequel nous nous attachions à l'exécution de notre œuvre, nous fait espérer que le lecteur ne tournera pas d'un doigt indifférent les feuillets où de très grandes choses sont racontées sous une forme d'une éloquence si claire et si pittoresque, et qu'il verra défiler sous ses yeux, avec une émotion réconfortante, les héroïques figures qui peuplent ce livre, figures des glorieux ancêtres.

Egregias animas qui sanguine nobis
Hanc Patriam peperere suo.

Grands cœurs qui, de leur sang, nous ont fait la Patrie!

A. D.

Oct[illegible]



« Le [illegible] » Collection [illegible]

TABLEAU ICONOGRAPHIQUE

LISTE DES NOMS

DES PERSONNAGES DONT LES PORTRAITS FIGURENT DANS CET OUVRAGE

ERRATA

Page [illegible] Au lieu de : [illegible] dire, *lire* : [illegible]
[illegible] Au lieu de : [illegible], *lire* : [illegible]
[illegible] Au lieu de : 179[illegible], *lire* : Le peuple faisant fermer l'Opéra [illegible]
[illegible] Au lieu de : [illegible], *lire* : Les Mémoires de Lang[illegible]
[illegible] L[illegible] de Duval d'Éprémesnil a été mis par erreur [illegible] [illegible] et vice-versa.
[illegible] Au lieu de : d'Al[illegible], *lire* : [illegible]
[illegible] Au lieu de : tableau [illegible], *lire* : [illegible] de [illegible]
[illegible] Au lieu de : pour son costume historique, *lire* : [illegible] costume historique.
[illegible] Au lieu de : dans cette composition lithographique, *lire* : [illegible] lithographique.
[illegible] Au lieu de : d'une observance [illegible], *lire* : [illegible]
44[illegible] Au lieu de : 1[illegible], *lire* : [illegible]

[illegible] FLAMMARION, [illegible] RACINE [illegible]

